DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2014-2015

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE 1

1.1. Présentation synthétique 2
1.2. Chiffres clés 4
1.3. Histoire et évolution de la société 11
1.4. Activités 14
1.5. Marché des semences 25
1.6. Stratégie et perspectives 32
1.7. Facteurs de risques RFA 44

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 55

2.1. Le Conseil d'Administration 56
2.2. Les Comités spécialisés 67
2.3. Les organes de Direction 68
2.4. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants RFA 69
2.5. Droits de vote 73
2.6. Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF 74
2.7. Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne RFA 75
2.8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration RFA 81

3 RAPPORT DE GESTION RFA 83

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2015 84

4 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES 97

4.1. Rapport du Conseil d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales RFA 98
4.2. Tables de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales 125
4.3. Rapport du tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales 128

5 COMPTES CONSOLIDÉS RFA 131

5.1. Comptes consolidés 132
5.2. Notes aux états financiers consolidés 137
5.3. Périmètre de consolidation 203
5.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 207

6 COMPTES SOCIAUX RFA 209

6.1. Comptes sociaux 210
6.2. Annexes aux comptes sociaux 213
6.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 229
6.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 230

7 VILMORIN & CIE ET SES ACTIONNAIRES 233

7.1. Renseignements sur la société 234
7.2. Capital social et actionnariat RFA 236
7.3. L'action Vilmorin & Cie 240
7.4. Politique d'information 245

8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 DÉCEMBRE 2015 251

8.1. Ordre du jour 252
8.2. Résolutions à caractère ordinaire 253
8.3. Résolutions à caractère extraordinaire 256
8.4. Résolution à caractère ordinaire 262

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 263

9.1. Personne responsable du document de référence RFA 264
9.2. Contrôleurs légaux des comptes RFA 265
9.3. Documents accessibles au public 266
9.4. Incorporation par référence des comptes 2012-2013 et 2013-2014 266
9.5. Table de concordance du document de référence 267
9.6. Glossaire 269

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

VILMORIN & CIE
EN BREF

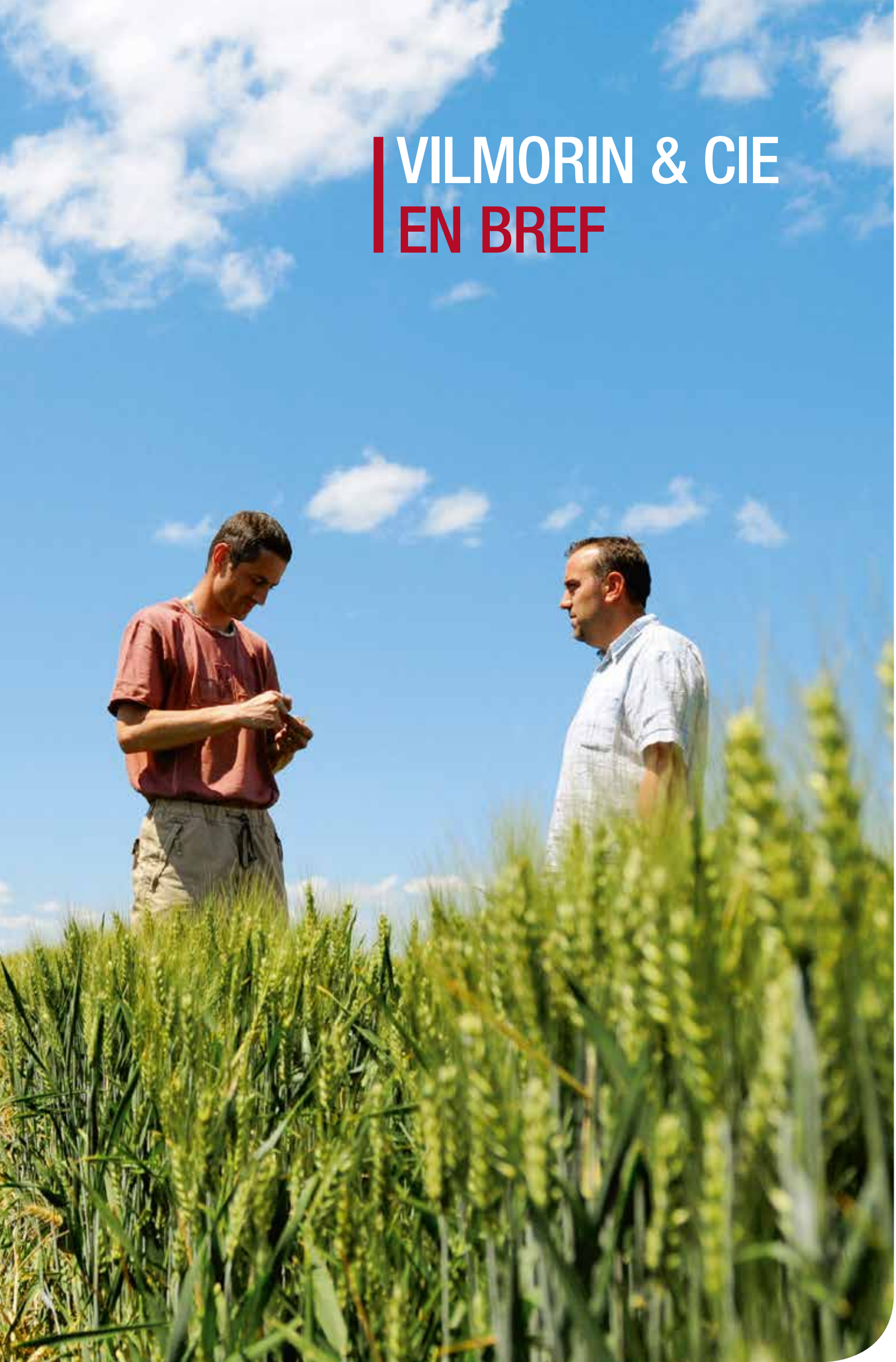

PROFIL

Vilmorin & Cie crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux.

4e semencier mondial, Vilmorin & Cie conduit sa stratégie de croissance avec le soutien de son actionnaire de référence Limagrain, groupe coopératif agricole international.

Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin & Cie s'appuie sur son investissement en recherche et une croissance soutenue à l'international pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés internationaux en progression continue.

Vilmorin & Cie

UN LEADER MONDIAL DES SEMENCES

4E SEMENCIER MONDIAL

Chiffre d'affaires 2014-2015
1 531
millions d'euros (1)

Résultat net 2014-2015
75,9
millions d'euros
dont une part groupe de 72,9 millions d'euros

Plus de
6 700
collaborateurs (1)
permanents dans le monde

N°2 MONDIAL DES SEMENCES POTAGÈRES

SEMENCES POTAGÈRES

PLUS DE 30 ESPÈCES

Une trentaine d'espèces parmi lesquelles les plus consommées au monde : tomate, oignon, poivron, carotte, melon, haricot, etc.

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE

Les maraîchers, qui produisent des légumes pour le marché de frais, et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

N°1 EUROPÉEN DES SEMENCES DE BLÉ

N°3 NORD-AMÉRICAIN DES SEMENCES DE MAÏS

N°4 EUROPÉEN DES SEMENCES DE MAÏS

SEMENCES DE GRANDES CULTURES

2 ESPÈCES STRATÉGIQUES MONDIALES : MAÏS ET BLÉ

Complétées d'espèces régionales : colza et tournesol notamment.

POUR LES AGRICULTEURS

Principalement sur les marchés européen, américain, asiatique et plus récemment africain.

(1) En intégrant notamment AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures).
Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11 à compter de l'exercice 2014-2015, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'elles étaient précédemment enregistrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE…

Une démarche constante d'innovation

L'innovation se situe au cœur de la vision stratégique de Vilmorin & Cie. Elle vise à assurer la croissance de demain, grâce à la création de semences plus performantes (rendement, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, qualités nutritionnelles, etc.).

18,9%
du chiffre d'affaires
investis en recherche

280
millions d'euros
d'investissement en recherche, en incluant les financements sous forme de partenariats

Plus de
100
centres de recherche
dans le monde

Près de
300
nouvelles variétés
de semences lancées

Données 2014-2015

Une politique ciblée de croissance externe et de partenariats

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées. Ces opérations lui permettent d'accéder à de nouvelles ressources génétiques, de pénétrer et de couvrir des zones à fort potentiel, tout en assurant une meilleure répartition des risques.

La poursuite de l'internationalisation des activités

L'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie est le moteur de son développement, sur un marché des semences qui est mondial.

Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement, tant sur les marchés des semences potagères que sur celui des grandes cultures, sur les zones en croissance et à fort potentiel : États-Unis, Brésil, Asie et Afrique notamment.

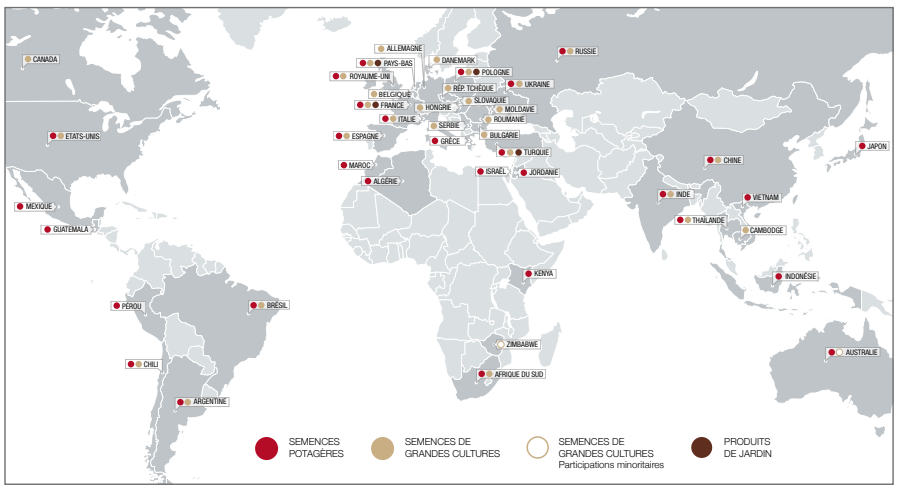

39%
du chiffre d'affaires 2014-2015
réalisés hors d'Europe

Une présence dans
42
pays

44%
des effectifs
hors d'Europe

58
nationalités
représentées parmi les salariés

… FONDÉE SUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE

Un métier unique de semencier

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise toutes les étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

Une organisation au plus près des marchés

Structurée autour de deux activités majeures, l'organisation opérationnelle de Vilmorin & Cie s'appuie sur 11 Business Units. Ce dispositif est une véritable spécificité de Vilmorin & Cie. Il lui garantit une forte proximité avec les clients, en permettant une excellente connaissance des marchés et une importante capacité d'anticipation et de réactivité.

Une vision à long terme de son développement

Le long terme est une composante du métier de semencier, qui exige de s'inscrire dans la durée, puisqu'il faut en moyenne entre 7 et 10 ans pour créer une nouvelle variété.

La vision à long terme de Vilmorin & Cie est renforcée par l'accompagnement régulier de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, dont la culture et le mode de gouvernance permettent d'inscrire les choix stratégiques dans la durée.

Des valeurs fondatrices fortes

Progrès, persévérance et coopération : les valeurs de Vilmorin & Cie, qui rejoignent celles de Limagrain, sont liées à son expertise historique dans l'amélioration des plantes depuis 1743 et à son ancrage dans le monde agricole.

LES GRANDES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT

1993
Introduction en Bourse

DÉVELOPPEMENT DANS LES SEMENCES POTAGÈRES

2007
Intégration des semences de grandes cultures de Limagrain
(Europe et Amérique du Nord)

1992-1993	2006-2007
Chiffre d'affaires 171 millions d'euros	Chiffre d'affaires 939 millions d'euros
Résultat net 6,5 millions d'euros	Résultat net 57,3 millions d'euros
Près de 1 400 collaborateurs	Près de 4 400 collaborateurs

PARTENARIAT DE RECHERCHE

- 2000 **Keygene** (Pays-Bas), expert en génomique appliqué aux plantes potagères

PRINCIPALES ACQUISITIONS

SEMENCES POTAGÈRES

- 1996 **Clause** (France)
- **Harris Moran** (États-Unis)
- 1998 **Nickerson Zwaan** (Pays-Bas)
- 2000 **Kyowa** (Japon)
- 2003 **Hazera Genetics** (Israël)
- 2006 **Mikado** (Japon)

ACCÉLÉRATION
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INTERNATIONALISATION

Vilmorin & Cie

4e semencier mondial

2014-2015

Chiffre d'affaires
1 531 (1) millions d'euros

Résultat net
75,9 millions d'euros

Plus de
6 700 collaborateurs (1)

PARTENARIATS DE RECHERCHE

- 2008 **Australian Grain Technologies** (Australie)
- 2010 **Arcadia Biosciences** (États-Unis)
- 2011 **Genective** (France)

PRINCIPALES ACQUISITIONS

SEMENCES POTAGÈRES

- 2010 **Mesa Maize** (États-Unis)
- 2010 **Su Tarim** (Turquie)
- 2012 **Campbells' Seeds** (États-Unis)
- 2012 **Century Seeds** (Inde)
- 2013 **Shamrock** (États-Unis)
- 2015 **Tropdicorp** (Vietnam)

SEMENCES DE GRANDES CULTURES

- 2011 **Brasmilho et Sementes Guerra** (Brésil)
- 2013 **Bisco BioSciences** (Inde)
- 2013 **Link Seed** (Afrique du Sud)
- 2014 **Seed Co** (Zimbabwe) (prise de participation minoritaire)
- 2014 **Seed Asia** (Thaïlande)

(1) En intégrant notamment AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures)

De gauche à droite :
Daniel CHÉRON, Jean-Yves FOUCAULT, Mary DUPONT-MADINIER, François HEYRAUD,
Philippe AYMARD, Miriam MAES, Pascal VIGUIER, Joël ARNAUD

VILMORIN & CIE RENFORCE SES POSITIONS,
DANS UN CONTEXTE DÉFAVORABLE IMPACTANT SES PERFORMANCES FINANCIÈRES

Chers Actionnaires,

Vilmorin & Cie affiche, au terme de l'exercice 2014-2015, un chiffre d'affaires global de plus de 1,5 milliard d'euros [1]. La légère progression de l'activité réalisée au cours de cet exercice traduit des performances très différentes des deux activités stratégiques :

- L'activité Semences potagères conclut, une nouvelle fois, un exercice de forte croissance, portée par l'innovation produits et renforcée par la proximité avec les marchés. Cette performance souligne de nouveau la pertinence du modèle d'organisation de Vilmorin & Cie en Business Units et de son approche des marchés des semences potagères.

- L'activité Semences de grandes cultures a quant à elle évolué, durant l'exercice 2014-2015, dans un environnement de marché défavorable. Baisse des surfaces cultivées en maïs, chute des cours des matières premières agricoles, crise en Ukraine et en Russie : de nombreux facteurs se sont combinés, contribuant à fortement perturber les marchés et à accroître leur volatilité.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie, qui conclut une année difficile avec un chiffre d'affaires en retrait, parvient néanmoins à globalement consolider ses positions commerciales.

En conséquence, le résultat net total connaît un recul significatif et ressort à 76 millions d'euros. Au-delà de ces perturbations conjoncturelles, Vilmorin & Cie a poursuivi résolument la mise en œuvre de ses orientations stratégiques, en renforçant, de manière raisonnée, son investissement en recherche, et en accentuant l'internationalisation de ses activités.

- En semences potagères, Vilmorin & Cie a continué de conquérir des parts de marché, confortant son leadership mondial. L'acquisition de la société Tropdicorp lui permet par ailleurs de faire son entrée sur un 42e pays

(1) En intégrant 50 % de l'activité d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures). Le chiffre d'affaires publié 2014-2015 s'élève à 1 269 millions d'euros.

« Vilmorin & Cie poursuit avec détermination le déploiement de sa stratégie de développement et d'innovation, dans une vision de long terme. »

– le Vietnam – et de renforcer significativement son implantation en Asie.

- En semences de maïs, Vilmorin & Cie est désormais présente sur la totalité des grands marchés mondiaux ; elle atteint ainsi le premier objectif majeur de son plan de développement, lancé en 2010. Outre la finalisation de son accord de joint-venture avec Anhui Hengji Seeds en Chine, Vilmorin & Cie a renforcé ses efforts sur la transgénèse maïs, au travers de Genective, convaincue de la nécessité de disposer de ses propres traits OGM maïs dans les années à venir.

- En semences de blé, espèce pour laquelle Vilmorin & Cie a l'ambition de devenir la référence mondiale à terme, Vilmorin & Cie a complété son réseau international avec la création d'une joint-venture de recherche et une prise de participation dans Canterra Seeds au Canada.

Ce sont ces ambitions qui continueront de guider Vilmorin & Cie. Elles lui permettront d'afficher une croissance de ses activités supérieure aux tendances de marchés tout en accroissant ses marges opérationnelles, tant en Semences potagères qu'en Semences de grandes cultures.

Vilmorin & Cie poursuivra ainsi avec détermination, sur des marchés extrêmement porteurs, le déploiement de sa stratégie de développement et d'innovation, dans une vision de long terme.

Sa mise en œuvre s'appuie plus que jamais sur l'expertise et l'engagement de ses équipes, le soutien constant de Limagrain, son actionnaire de référence, ainsi que sur l'accompagnement de ses Actionnaires engagés sur le long terme. Pour les remercier de leur fidélité, Vilmorin & Cie a attribué, début 2015, des actions gratuites et propose un dividende correspondant à une progression soutenue du taux de distribution.

Votre Conseil d'Administration

Vilmorin & Cie

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014-2015

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 octobre 2015, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.
Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Vilmorin & Cie et peuvent être consultés sur son site internet : **www.vilmorin.info** ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

LE MAÏS HYBRIDE LG 30.600 EST PARTICULIÈREMENT BIEN ADAPTÉ AUX CONDITIONS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN.

1

PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

1.1. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE 2

1.2. CHIFFRES CLÉS 4
- 1.2.1. Principaux indicateurs 4
- 1.2.2. Indicateurs clés par activité 7

1.3. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ 11
- 1.3.1. Une expertise historique dans l'amélioration des plantes 11
- 1.3.2. Une grande proximité avec le monde agricole 11
- 1.3.3. Les étapes clés du développement 11

1.4. ACTIVITÉS 14
- 1.4.1. Deux activités stratégiques 14
- 1.4.2. Un modèle d'organisation au plus près des marchés 14
- 1.4.3. Semences potagères 15
- 1.4.4. Semences de grandes cultures 17
- 1.4.5. Produits de jardin 23

1.5. MARCHÉ DES SEMENCES 25
- 1.5.1. Des marchés en progression constante 25
- 1.5.2. De puissants moteurs de croissance 28
- 1.5.3. De fortes barrières à l'entrée du marché des semences 31

1.6. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES 32
- 1.6.1. Un modèle de développement spécifique 32
- 1.6.2. Une démarche permanente d'innovation 34
- 1.6.3. L'internationalisation des activités 36
- 1.6.4. Trois priorités stratégiques 38
- 1.6.5. Objectifs 2015-2016 42

1.7. FACTEURS DE RISQUES RFA 44
- 1.7.1. Le dispositif de gestion des risques 44
- 1.7.2. Le dispositif de gestion des crises 45
- 1.7.3. Les risques opérationnels 45
- 1.7.4. Les risques financiers 49
- 1.7.5. Les risques transverses 50

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

1.1. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Vilmorin & Cie crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux.

4e semencier mondial, Vilmorin & Cie conduit sa stratégie de croissance avec le soutien de son actionnaire de référence Limagrain, groupe coopératif agricole international.

Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin & Cie s'appuie sur son investissement en recherche et une croissance soutenue à l'international pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés en progression continue.

Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur trois atouts majeurs : un métier unique de semencier, une vision à long terme de son développement et une stratégie ambitieuse de conquête de parts de marché, qui allie une démarche permanente d'innovation, une politique de croissance externe ciblée et une internationalisation grandissante.

SEMENCES POTAGÈRES

Principalement destinées à l'alimentation humaine

CARACTÉRISTIQUES DE MARCHÉ

- Un marché mondial à forte valeur ajoutée, estimé à 5,9 milliards de dollars en 2014.
- Une très forte segmentation en termes de produits et de modes de production.

OBJECTIF

CONFORTER UN LEADERSHIP MONDIAL

N°2 MONDIAL

ACTIVITÉS

- Plus de trente espèces, parmi lesquelles les plus consommées au monde : tomate, oignon, piment doux (poivron) et fort, carotte, melon, etc.
- Pour les professionnels de la production légumière : les maraîchers et les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

STRATÉGIE

- Combiner croissance organique et croissance externe :
  - Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché, grâce au cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés.
  - Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe.

SEMENCES DE MAÏS

Principalement destinées à l'alimentation animale

CARACTÉRISTIQUES DE MARCHÉ

- 1er marché de semences au monde en valeur : un marché estimé à près de 17 milliards de dollars en 2014.
- 30 % des surfaces mondiales de maïs sont cultivées à partir de semences génétiquement modifiées.

(Sources : Phillips Mc Dougall 2015, ISAAA 2015).

OBJECTIF

DEVENIR UN ACTEUR GLOBAL

N°3 NORD-AMÉRICAIN(1) & N°4 EUROPÉEN

ACTIVITÉS

- Une gamme de semences de maïs pour les marchés du grain et du fourrage, particularité essentiellement européenne.
- À destination des agriculteurs, principalement sur les marchés européen, américain, asiatique, et, plus récemment, africain.

STRATÉGIE

- Devenir un acteur majeur sur le marché du maïs grain en Europe.
- Internationaliser les activités, au-delà des positions en Europe et en Amérique du Nord.
- Poursuivre l'innovation et commercialiser des variétés génétiquement modifiées propriétaires.

SEMENCES DE BLÉ

Principalement destinées à l'alimentation humaine

CARACTÉRISTIQUES DE MARCHÉ

- 1re espèce mondiale en termes de surfaces cultivées.
- Le blé, l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale.
- Un marché peu performant techniquement et faiblement valorisé, dominé par les semences de ferme.

OBJECTIF

DEVENIR À TERME LA RÉFÉRENCE MONDIALE

N°1 EUROPÉEN

ACTIVITÉS

- Une gamme complète de variétés de semences de blé (blé tendre, blé dur, etc.).
- Pour les agriculteurs, principalement en Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord et en Australie.

STRATÉGIE

- Contribuer à la conversion du marché vers un marché de semences à hauts rendements.
- Consolider une position de n° 1 en Europe.
- Conquérir progressivement de nouvelles frontières et développer des partenariats solides à l'international.

(1) Au travers d'AgReliant.

1.2. CHIFFRES CLÉS

1.2.1. PRINCIPAUX INDICATEURS

UNE CROISSANCE D'ACTIVITÉ RÉGULIÈRE

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)
(Revenu des activités ordinaires)

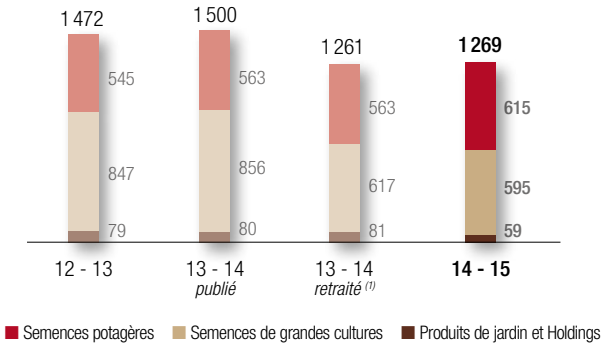

UNE MARGE OPÉRATIONNELLE POUR PARTIE CONSACRÉE À L'INTENSIFICATION DE L'EFFORT DE RECHERCHE

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
ET DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

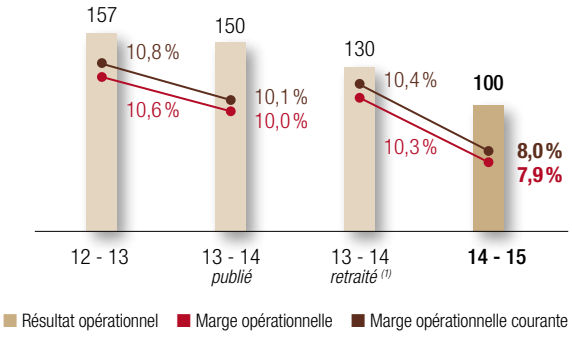

DEUX ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2014-2015
PAR ACTIVITÉ

(en %)

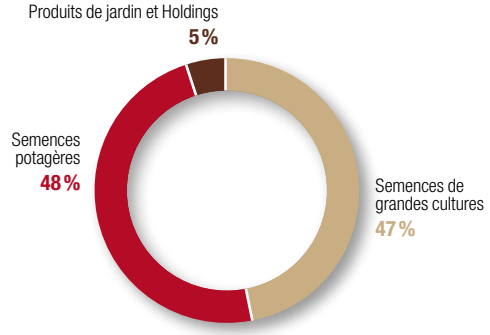

UNE ACTIVITÉ TRÈS INTERNATIONALE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2014-2015
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)

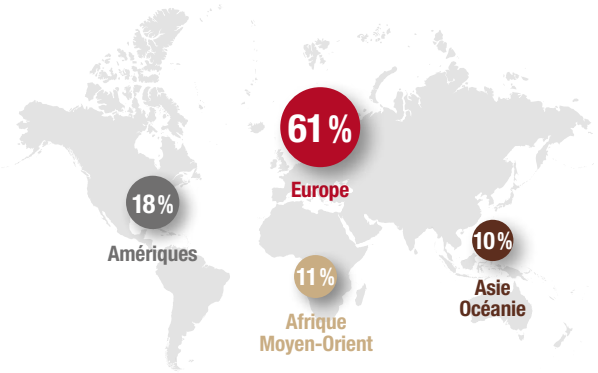

(1)Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.

UN RÉSULTAT NET IMPACTÉ PAR UN CONTEXTE DÉFAVORABLE EN GRANDES CULTURES

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)

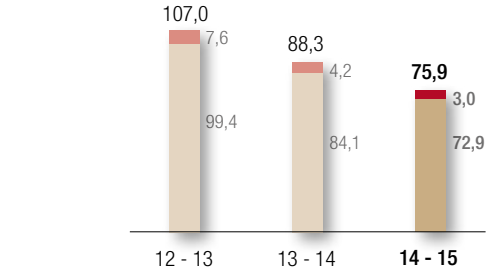

UNE POLITIQUE RÉGULIÈRE ET ATTRACTIVE DE DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE PAR ACTION PART DU GROUPE (BPA) ET DU DIVIDENDE PAR ACTION[2]

(en euros)

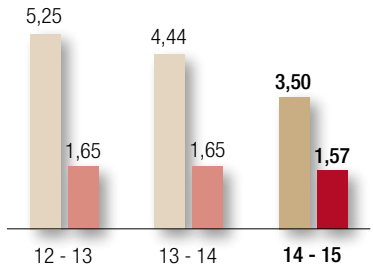

UNE STRUCTURE FINANCIÈRE STABLE ET SOLIDE

STRUCTURE BILANCIELLE AU 30 JUIN

(en millions d'euros)

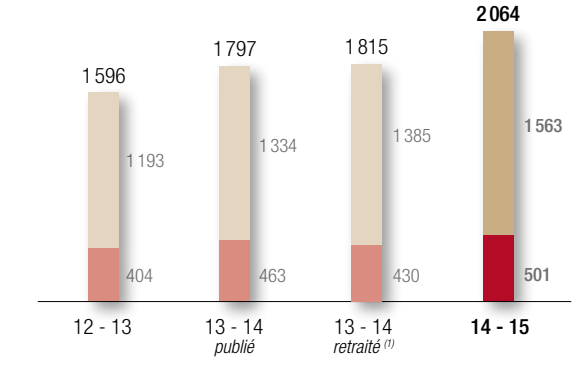

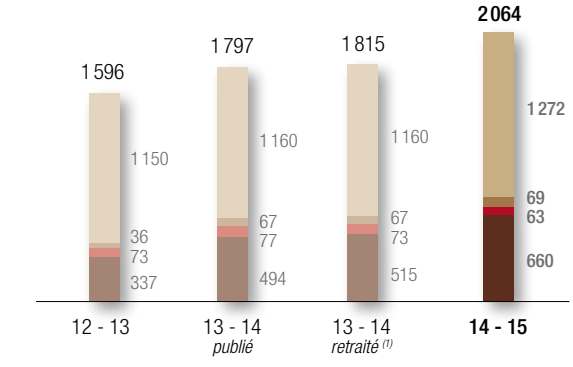

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.
(2) Données non retraitées de l'attribution gratuite d'actions de janvier 2013 et janvier 2015.

UN INVESTISSEMENT EN RECHERCHE SOUTENU, GAGE DE LA CROISSANCE FUTURE

ÉVOLUTION DE L'EFFORT DE RECHERCHE

(en millions d'euros)

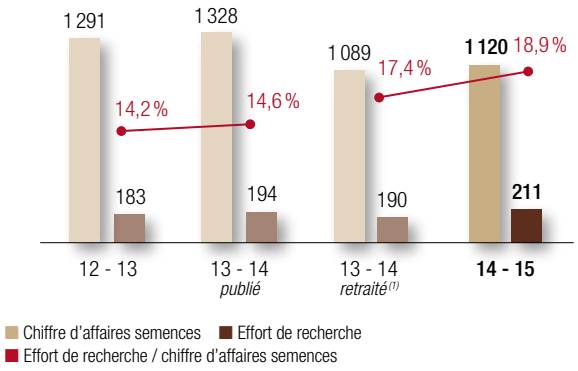

LE COMMERCE ET LA RECHERCHE FORTEMENT REPRÉSENTÉS AU SEIN DES EFFECTIFS

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT 2014-2015 PAR FONCTION

(en %)

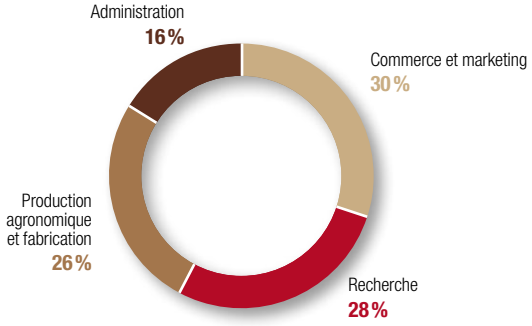

DES EFFECTIFS RÉPARTIS MONDIALEMENT

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT 2014-2015 PAR ACTIVITÉ

(en %)

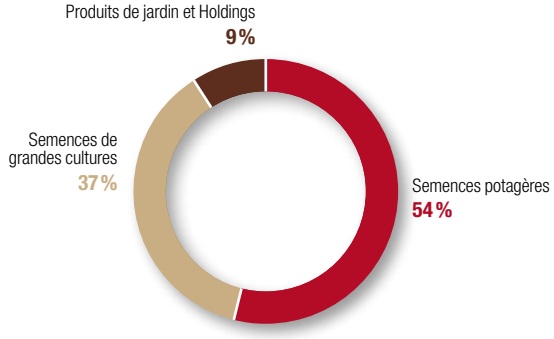

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT 2014-2015 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)

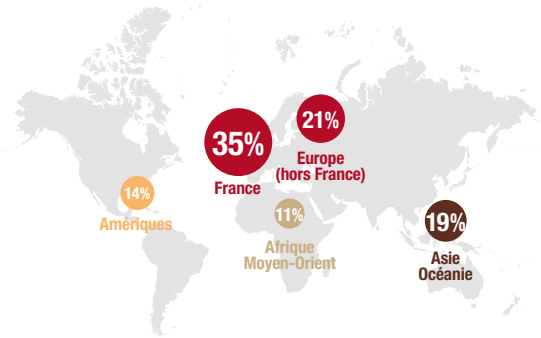

(1)Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.

1.2.2. INDICATEURS CLÉS PAR ACTIVITÉ

SEMENCES POTAGÈRES

N°2 mondial

614,6 **millions d'euros de chiffre d'affaires** en apport au consolidé (+6,3 % à données comparables)

90% **Chiffre d'affaires obtention***

30 pays d'implantation

3403 collaborateurs permanents

RÉPARTITION DES VENTES PAR ESPÈCE

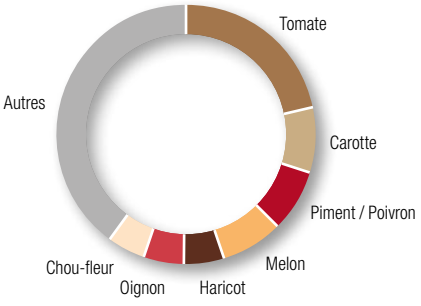

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)

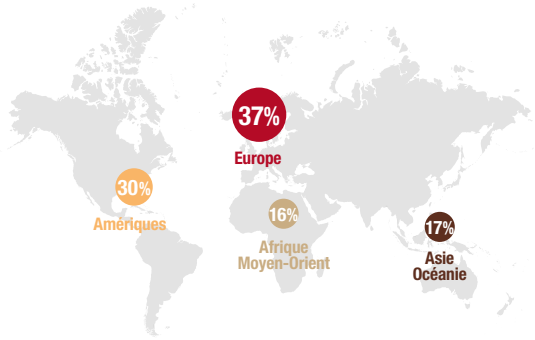

SEMENCES DE GRANDES CULTURES (1)

N° 1 **européen** en semences de blé

N° 3 **nord-américain** en semences de maïs

N° 3 **européen** en semences de tournesol

N° 4 **européen** en semences de maïs

856,5 **millions d'euros de chiffre d'affaires** en apport au consolidé (- 3,2 % à données comparables)

60 % **Chiffres d'affaires obtention***

29 **pays d'implantation**

2792 **collaborateurs permanents**

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE

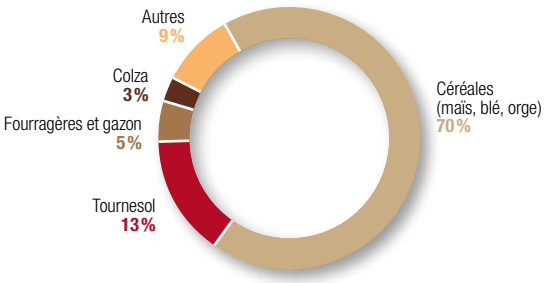

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)

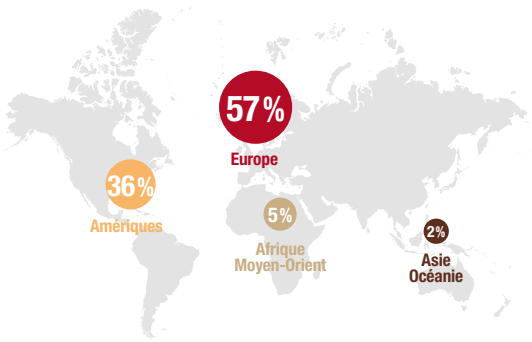

(1) En intégrant notamment AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11 à compter de l'exercice 2014-2015, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'elles étaient précédemment enregistrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Semences de grandes cultures en Europe

540,5 **millions d'euros de chiffre d'affaires**
en apport au consolidé
(- 4 % à données comparables)

19 **pays d'implantation**

1 592 **collaborateurs permanents**

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE

(en %)

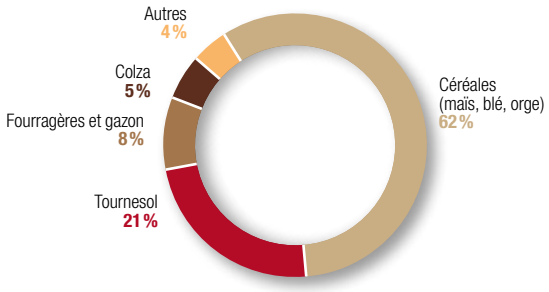

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)

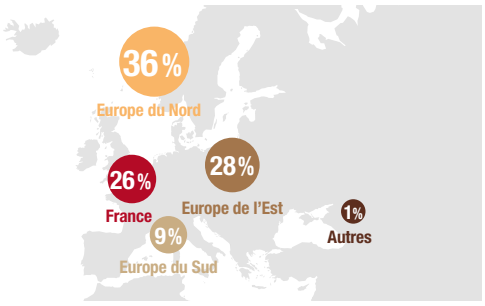

Semences de grandes cultures en Amérique du Nord

522,4 **millions d'euros de chiffre d'affaires**
en apport au consolidé (à 100 %)
(- 3,9 % à données comparables)

914 collaborateurs permanents (à 100 %)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE

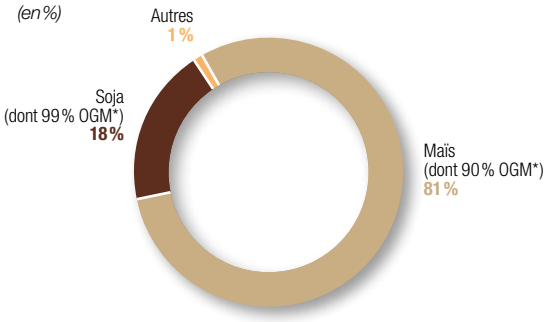

Semences de grandes cultures dans les nouvelles zones de développement

54,8 **millions d'euros de chiffre d'affaires**
en apport au consolidé
(+ 4,3 % à données comparables)

8 pays d'implantation

744 collaborateurs permanents

PRODUITS DE JARDIN ET HOLDINGS

59,5 **millions d'euros de chiffre d'affaires**
en apport au consolidé (- 6,0 % à données comparables)

4 pays d'implantation

548 collaborateurs permanents

RÉPARTITION DES VENTES PAR FAMILLE DE PRODUITS

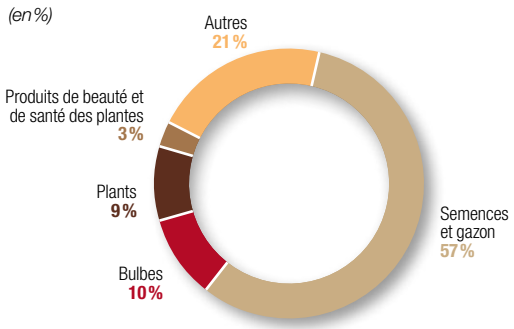

1.3. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Un solide historique de développement

1.3.1. UNE EXPERTISE HISTORIQUE DANS L'AMÉLIORATION DES PLANTES

Vilmorin & Cie s'appuie sur plus de 270 années d'une histoire prestigieuse. En 1743, Philippe Victoire de Vilmorin et Pierre d'Andrieux s'associent pour créer la boutique « d'Andrieux et Vilmorin », Quai de la Mégisserie à Paris. Dans le sillage de ces deux botanistes de talent, les générations suivantes signeront de grandes découvertes et des avancées techniques importantes dans l'amélioration des plantes. Forte de cet héritage exceptionnel, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'une expertise et d'un patrimoine génétique parmi les plus larges et diversifiés, véritable référence au sein du secteur semencier.

1.3.2. UNE GRANDE PROXIMITÉ AVEC LE MONDE AGRICOLE

Vilmorin & Cie bénéficie, grâce à son actionnaire de référence Limagrain, d'une grande proximité avec le monde agricole.
En effet, Limagrain est une coopérative créée et dirigée par des agriculteurs français, qui compte aujourd'hui près de 2 000 adhérents en Auvergne (France). La mission de Limagrain est entièrement tournée vers le progrès en agriculture. Cette connaissance des agriculteurs et des agricultures partout dans le monde représente pour Vilmorin & Cie un levier de performance solide et original.

1.3.3. LES ÉTAPES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

1993 : INTRODUCTION EN BOURSE DE VILMORIN & CIE

Initialement structuré autour des semences de grandes cultures depuis sa création en 1942, Limagrain a constitué progressivement un pilier d'activité dans les semences potagères par rachats successifs : Vilmorin en 1975, Tézier en 1979, Ferry-Morse en 1981, Flora Frey en 1990. En 1989, la création d'Oxadis pour distribuer l'ensemble des marques sur le marché grand public français vient compléter cette vague d'acquisitions.
En juin 1993, Vilmorin & Cie, qui regroupe l'ensemble des activités Potagères et Produits de jardin de Limagrain, fait son entrée sur le marché boursier, avec une ambition : viser un leadership mondial sur ses marchés.

2006-2007 : INTÉGRATION DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES DE LIMAGRAIN DANS LE PÉRIMÈTRE DE VILMORIN & CIE

De 1993 à 2006, les Semences potagères poursuivent leur développement, avec le rachat en 1996 de Clause en France et de Harris Moran aux États-Unis puis de Nickerson Zwaan (Pays-Bas) en 1998 et de Hazera Genetics (Israël) en 2003. Vilmorin & Cie renforce également ses investissements en recherche en devenant notamment actionnaire de la société néerlandaise de biotechnologies* Keygene en 2000.
Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son expansion et de consolider les performances financières réalisées depuis son introduction en Bourse. Avec l'appui de son actionnaire de référence Limagrain, Vilmorin & Cie porte, en 2006, les Semences de grandes cultures de celui-ci à son périmètre.

L'activité grandes cultures est alors essentiellement européenne (avec l'intégration des céréales à paille de Nickerson en 1990 ainsi que l'acquisition d'Advanta Europe en 2005) et américaine (AgReliant, la co-entreprise avec le semencier allemand KWS, est créée en 2000).

Ce périmètre élargi va permettre à Vilmorin & Cie d'intensifier ses moyens en technologies amont, de s'appuyer sur un nouvel effet de taille pour faciliter la croissance externe à l'international et développer de nouveaux partenariats de recherche, de constituer de nouveaux relais de croissance et de mieux répartir les risques.

DEPUIS 2007, ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INTERNATIONALISATION

L'internationalisation de la branche Semences potagères se poursuit avec la création d'un pôle de semences au Japon en 2007 (Mikado Kyowa Seed), des acquisitions aux États-Unis (Mesa Maize en 2010, Campbells' Seeds en 2012, Shamrock en 2013), en Turquie (Su Tarim en 2010), en Inde (Century Seeds en 2012) ou encore au Vietnam (Tropdicorp en 2015).

Portant une ambition mondiale en maïs et en blé, les Semences de grandes cultures connaissent parallèlement une forte accélération et Vilmorin & Cie s'implante progressivement sur toutes les zones du monde. En 2010, Limagrain Cereal Seeds est créée aux États-Unis, pour le développement du blé à l'échelle internationale. En Amérique du Sud, les activités se développent depuis 2011, avec les acquisitions de Sementes Guerra et de Brasmilho au Brésil. Après l'acquisition de Link Seed (Afrique du Sud) en 2013, la prise de participation dans Seed Co, la première société

semencière africaine, permet de constituer une base solide en Afrique. En Asie, les activités se structurent autour de trois pôles : un pôle indien après l'intégration de Bisco Bio Sciences en 2013, un pôle chinois et un pôle en Asie du Sud-Est avec le rachat de Seed Asia en 2014.

Maintenant un budget recherche soutenu en y consacrant en permanence entre 13 % et 15 % de son chiffre d'affaires semences, Vilmorin & Cie conclut un partenariat stratégique sur le blé avec AGT en Australie en 2008 et retrouve son partenaire KWS autour de la création de Genective destinée à mettre au point des traits* OGM* maïs, avec une ambition clairement définie : se positionner parmi les quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de technologies.

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
1743	Fondation de Vilmorin Andrieux			
1975	Vilmorin rejoint Limagrain			
1993	Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie			
1994	Suttons	Royaume-Uni	Acquisition	Produits de jardin
1996	Clause	France	Acquisition	Semences potagères
	Harris Moran	États-Unis	Acquisition	Semences potagères
1998	Nickerson Zwaan	Pays-Bas	Acquisition	Semences potagères
2000	Kyowa	Japon	Acquisition	Semences potagères
	Keygene	Pays-Bas	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences potagères
2003	Hazera Genetics	Israël	Acquisition	Semences potagères
2006	Mikado	Japon	Acquisition	Semences potagères
	Activités grandes cultures de Limagrain	Europe et Amérique du Nord	Acquisition	Semences de grandes cultures
2008	Global Genetics	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Australian Grain Technologies	Australie	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
2009	LSL Plant Science-LSL Biotechnologies	Mexique	Actifs isolés	Semences potagères
	Genefresh	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	K&B Development	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Gentropic	Guatemala	Actifs isolés	Semences potagères
	Dahlco	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
2010	Su Tarim	Turquie	Acquisition	Semences potagères
	Trinity Growers	Royaume-Uni	Acquisition	Semences potagères
	Mesa Maize	États-Unis	Acquisition	Semences potagères
	Trio Research	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Arcadia Biosciences	États-Unis	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	BSF Ag Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Genesis Seed Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Trigen	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Clovis Matton	Belgique	Acquisition	Semences de grandes cultures

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
2011	Genective	France	Partenariat de recherche	Semences de grandes cultures
	Sementes Guerra	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Brasmilho	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
2012	Campbells' Seeds	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Century Seeds	Inde	Acquisition	Semences potagères
	Eurodur	France	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Boreal Plant Breeding	Finlande	Participation minoritaire et partenariat de recherche	Semences de grandes cultures
	Genetica Agricola	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
2013	Link Seed	Afrique du Sud	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Bisco Bio Sciences	Inde	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Geneseed	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	KSP	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	CCGL	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Shamrock	États-Unis et Mexique	Acquisition	Semences potagères
	Eureka Seeds	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
2014	Seed Co	Zimbabwe	Participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	Green Land	Pologne	Acquisition	Produits de jardin
	Seed Asia	Thaïlande	Acquisition	Semences de grandes cultures
2015	Tropdicorp	Vietnam	Acquisition	Semences potagères
	DNA	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures

1.4. ACTIVITÉS
Des positions de leadership sur le cœur d'activités

1.4.1. DEUX ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Vilmorin & Cie est l'un des leaders mondiaux du secteur des semences.

La société se consacre à son métier unique et historique de semencier. Elle est structurée autour de trois branches d'activité, dont deux représentent son cœur d'activités : les Semences potagères et les Semences de grandes cultures, auxquelles s'ajoute une activité de Produits de jardin, à destination du grand public.

1.4.2. UN MODÈLE D'ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES MARCHÉS

Vilmorin & Cie a fait le choix d'organiser chacune de ses branches d'activité autour de Business Units, afin de privilégier la proximité avec ses marchés.
Ces 11 Business Units sont porteuses d'une stratégie de développement adaptée, définie selon une architecture globale espèces – zones géographiques ; elles bénéficient en outre d'une organisation dédiée.

Ce modèle d'organisation est une spécificité de Vilmorin & Cie. Il lui garantit une forte proximité avec ses clients, une excellente connaissance de ses marchés ainsi qu'une grande réactivité.

Les fonctions transversales, telles que la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.

Vilmorin & Cie

SEMENCES POTAGÈRES

→ 48 %
du chiffre d'affaires 2014-2015

SEMENCES DE GRANDES CULTURES

→ 47 %
du chiffre d'affaires 2014-2015

PRODUITS DE JARDIN

→ 5 %
du chiffre d'affaires 2014-2015

11 BUSINESS UNITS

- HM.CLAUSE
- Hazera
- Vilmorin
- Mikado Kyowa Seed

- Limagrain Europe
- Limagrain South America
- Limagrain Cereal Seeds
- Limagrain Asia
- Limagrain Africa

- AgReliant (1)

- Vilmorin Jardin

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11 à compter de l'exercice 2014-2015, certaines sociétés - dont AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures) - sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'elles étaient précédemment enregistrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

1.4.3. SEMENCES POTAGÈRES

N° 2 mondial des semences potagères, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences innovantes pour les professionnels de la production légumière. Ses clients sont les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

Très diversifiée, la gamme produits de Vilmorin & Cie se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, l'oignon, le concombre, le piment doux (poivron) et fort, la carotte, le melon, la pastèque, le maïs doux, le haricot, le chou, le chou-fleur, la laitue, la courgette, etc.
Vilmorin & Cie détient sur certaines d'entre elles des positions de leader mondial : n° 1 en carotte, melon, chou-fleur et courgette, n° 2 en tomate et haricot, n° 3 en piment doux.

1.4.3.1. ATOUTS CLÉS : INNOVATION ET PROXIMITÉ DES MARCHÉS

UNE FORTE CAPACITÉ D'INNOVATION

Vilmorin & Cie se positionne comme un leader mondial en termes de parts de marché et d'innovation. En effet, Vilmorin & Cie innove en permanence afin de mettre au point des semences qui répondent aux exigences de performance des maraîchers et des industriels : augmentation de la productivité, résistance aux maladies et insectes, tolérance aux stress climatiques, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, etc.
Les variétés commercialisées doivent également anticiper les attentes des consommateurs, y répondre (qualités nutritionnelles, goût, etc.) et prendre en compte leur diversité culturelle, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière.

UNE APPROCHE PLURIELLE DES MARCHÉS

Afin de couvrir efficacement des marchés très segmentés, les Semences potagères sont structurées autour de quatre Business Units : trois d'entre elles ont une vocation mondiale (HM.CLAUSE, Hazera et Vilmorin), tandis que Mikado Kyowa Seed a une vocation régionale dédiée aux marchés asiatiques.
Organisé autour d'équipes internationales et multiculturelles, chacun de ces pôles est responsable de sa gestion opérationnelle. La stratégie globale est définie au niveau de la Direction de la branche Semences potagères, notamment en termes de recherche et de marketing.

Disposant d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à leurs zones d'influence, les Business Units combinent avantageusement leurs portefeuilles de produits, de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution. Favorisant une grande proximité avec les marchés, de la recherche à la commercialisation, cette structure permet de couvrir un nombre important de marchés locaux, voire de niche, très rémunérateurs, d'être très réactive face aux besoins des maraîchers et des consommateurs, et ainsi de maximiser les parts de marché.

SEMENCES POTAGÈRES
PRINCIPALES MARQUES

Hazera Seeds of Growth
HM HARRIS MORAN SEED COMPANY
CLAUSE VEGETABLE SEEDS
Vilmorin SEED GENERATION
MIKADO KYOWA SEED

1.4.3.2. PERFORMANCES 2014-2015 : UNE NOUVELLE ANNÉE DE FORTE CROISSANCE

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2015 à 614,6 millions d'euros, en hausse de 9,3 % à données courantes, par rapport à l'exercice précédent. Retraitée à données comparables, cette augmentation est de 6,3 %.

Dans un environnement de marché favorable, Vilmorin & Cie signe ainsi un nouvel exercice de croissance soutenue d'activité et réalise, au cours de l'exercice 2014-2015, une performance remarquable.

Toutes les Business Units concrétisent une belle année, avec des progressions importantes sur des territoires clés, au premier rang desquels le continent américain (États-Unis, Mexique, Brésil, Argentine, etc.), et des espèces stratégiques majeures : la tomate, le melon et le haricot notamment.

En outre, forte d'une progression supérieure à la croissance globale du marché *(source interne)*, Vilmorin & Cie continue de conquérir des parts de marché, confortant sa solide position de n° 2 mondial pour les semences potagères.

1.4.3.3. FAITS MARQUANTS 2014-2015

DES OPÉRATIONS CIBLÉES POUR CONSOLIDER LES POSITIONS CONCURRENTIELLES

Les acquisitions et implantations réalisées ces dernières années sur des territoires clés (États-Unis, Turquie, Algérie, Maroc, Inde, Russie, etc.) et des espèces stratégiques (tomate, poivron, oignon, etc.) se révèlent pertinentes et constituent des relais de croissance actifs.
Par exemple, l'acquisition, en septembre 2012, de Campbells' Seeds, société spécialisée dans les tomates destinées aux marchés d'industrie et basée aux États-Unis, a permis de renforcer et démultiplier la performance des programmes de recherche sur ce segment. Les prises de parts de marché sont importantes aux États-Unis, en Italie et en Turquie, illustrant la réussite de l'intégration de la société.

Vilmorin & Cie a également poursuivi, au cours de l'exercice 2014-2015, sa politique d'acquisitions ciblée, avec l'acquisition intégrale, en mars 2015, de la société Tropdicorp (Vietnam).
Entreprise familiale spécialisée dans les semences de cucurbitacées (gourdes, potirons), Tropdicorp est la seule société sélectionnant localement et détenant des infrastructures de recherche et d'usinage selon les standards européens.
Avec cette implantation sur le marché vietnamien, Vilmorin & Cie renforce significativement son dispositif en Asie du Sud-Est, en pénétrant le pays le plus dynamique de la région en termes de développement des semences potagères.

LE RENFORCEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA PROXIMITÉ DES MARCHÉS

Gages de la poursuite de la croissance dans les prochaines années, les programmes de recherche et l'investissement dans les outils de recherche sont intensifiés, tandis que les ressources affectées au développement commercial et marketing sont accrues parallèlement à la progression du chiffre d'affaires.

- L'exercice a été marqué par la poursuite des investissements dans les installations de recherche, par exemple sur le site de HM.CLAUSE situé à Saint-Rémy de Provence (France), alors que le centre de recherche d'Hazera, localisé à Brurim (Israël), a été inauguré au cours de l'exercice et est pleinement opérationnel.
  Ces nouvelles infrastructures de recherche de pointe contribuent à consolider la capacité d'innovation de Vilmorin & Cie.

- Vilmorin & Cie continue parallèlement à investir dans ses équipements industriels : HM.CLAUSE a ainsi inauguré, en février 2015, une nouvelle usine de semences à Hyderabad (Inde) ; le laboratoire de contrôle qualité et le siège social d'HM.CLAUSE India sont également installés sur ce site industriel.

- En outre, afin de compléter la couverture des territoires cibles, Vilmorin & Cie a ouvert un bureau de représentation en Corée du Sud, renforçant le dispositif en Asie sur un marché offrant un potentiel important, tandis que la filiale de Mikado Kyowa Seed en Chine conclut l'exercice sur une très belle progression d'activité.
  De même, la création d'une filiale en Russie, réalisée en 2011-2012, permet aujourd'hui d'accélérer la croissance de Vilmorin & Cie sur ce marché clé.

L'OPTIMISATION DE LA PRODUCTION DE SEMENCES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Avec l'inauguration, en avril 2015, d'une ferme de production au Kenya, Vilmorin & Cie développe ses capacités de production de semences sur site propre. Les premières récoltes de semences de tomates ont eu lieu cette année, dans un pays qui bénéficie d'un environnement climatique particulièrement propice à la production de semences.
L'objectif est d'optimiser la maîtrise des approvisionnements pour les semences à haute valeur ajoutée, tout en ayant la capacité de produire tout au long de l'année et d'assurer ainsi une plus grande flexibilité dans la gestion des stocks.

1.4.3.4. POSITION CONCURRENTIELLE

Les cinq premiers opérateurs représentent aujourd'hui près de la moitié du marché mondial des semences potagères. Au sein de cet environnement concurrentiel très concentré, Vilmorin & Cie est clairement positionnée comme le n° 2 mondial.

Sociétés	Pays	Chiffre d'affaires Semences potagères (en millions d'euros)
Monsanto	États-Unis	742 (1)
Vilmorin & Cie	**France**	**615 (1)**
Syngenta	Suisse	603
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	355
Rijk Zwaan	Pays-Bas	312

(1) Chiffre d'affaires 2014-2015
Sources : estimations internes et publications sociétés

1.4.4. SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Leader européen des semences de blé, 3e acteur en semences de maïs en Amérique du Nord et 4e en Europe, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences de grandes cultures à destination des agriculteurs. Le maïs et le blé sont les deux espèces stratégiques définies par Vilmorin & Cie sur le plan mondial. La société intervient également sur des espèces plus régionales, à l'image du tournesol et du colza en Europe. Les activités de Vilmorin & Cie couvrent l'Europe, l'Amérique du Nord, et, depuis 2010, de nouvelles zones de développement : l'Amérique du Sud (principalement le Brésil), l'Asie (l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est), et l'Afrique.

En 2014-2015, dans un contexte de marchés tendus, la branche Semences de grandes cultures a enregistré un chiffre d'affaires de 595,3 millions d'euros, en recul de 3,3 % à données comparables en référence à l'exercice 2013-2014. En incluant notamment les activités de semences de maïs et de soja en Amérique du Nord, regroupées dans AgReliant (1), le chiffre d'affaires s'élève à 856,5 millions d'euros, soit un repli de 3,2 % à données comparables en comparaison à 2013-2014.

1.4.4.1. SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

Les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe sont regroupées au sein d'une seule Business Unit. Elles ciblent une clientèle d'agriculteurs par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

ATOUT CLÉ : UNE COUVERTURE OPTIMISÉE DU MARCHÉ EUROPÉEN

Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Vilmorin & Cie est présente sur les grands marchés agricoles européens, avec un positionnement clairement défini sur les différentes espèces. En effet, pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin & Cie a segmenté ses espèces selon trois catégories principales :

- les espèces stratégiques, pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles. Il s'agit notamment du maïs et du blé. Le tournesol et le colza font également partie des espèces de premier plan en Europe.
- les espèces supports, qui apportent des synergies commerciales, dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance au travers de partenariats tels que celui conclu avec DLF, la société leader sur le segment des plantes fourragères.
- les autres espèces (gazon, coton, betterave à sucre, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché, qui complètent la gamme.

Le maïs, les céréales à paille (blé et orge), le tournesol et le colza, qui représentent le cœur du portefeuille produits de Vilmorin & Cie en Europe, sont générateurs de valeur, à court, moyen et long termes.

- Le maïs bénéficie d'une rentabilité importante, liée à une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du nord de l'Europe. Cette espèce a vocation à s'accroître, notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, premier marché de maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence potentielle, à terme, du marché des plantes génétiquement modifiées.
- Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution, disposent d'une durée de vie plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des matières premières agricoles, leur rentabilité est plus faible que celle des autres espèces majeures et peut varier d'une année sur l'autre. Les opportunités de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective de la mise au point de blé OGM*, puis hybride*. Il s'agit d'un développement stratégique pour Vilmorin & Cie, qui est présenté en page 41. Quant à l'orge, Vilmorin & Cie bénéficie d'une génétique performante pour pouvoir devenir à terme, l'un des obtenteurs* de référence.
- Le tournesol, très analogue au maïs, bénéficie d'une génétique très performante et d'un réseau de distribution solidement implanté en Europe. Il a connu un développement soutenu depuis plusieurs années, en particulier dans les pays de l'Est, même si la dynamique de croissance a connu un net coup d'arrêt en 2014-2015, conséquence de la baisse du marché liée à la crise politique et économique en Ukraine et en Russie.
- Les variétés de colza connaissent une durée de vie courte, liée à leur profil agronomique. En outre, leur rentabilité, déjà

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11 à compter de l'exercice 2014-2015, certaines sociétés – dont AgReliant – sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'elles étaient précédemment enregistrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

forte, est amenée à s'améliorer encore grâce à la poursuite du basculement de l'espèce vers la forme hybride*.

Une approche marketing et commerciale spécifique

La stratégie marketing de Vilmorin & Cie sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est affinée selon deux critères : le marché de destination (marché du maïs fourrage et applications industrielles) et les qualités recherchées (digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage, variétés dédiées à la production d'agrocarburants, etc.).

Les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE
PRINCIPALES MARQUES

ADVANTA®

LG

Advanta® : marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV

PERFORMANCES ET FAITS MARQUANTS 2014-2015 : UNE ANNÉE EN RETRAIT DANS UN CONTEXTE DE MARCHÉ DÉFAVORABLE

Vilmorin & Cie enregistre, au cours de l'exercice 2014-2015, une baisse sensible de son chiffre d'affaires en Europe. Celui-ci s'établit à 540,5 millions d'euros au 30 juin 2015, soit un repli de 4 % à données comparables.

L'activité, globalement en ligne avec les tendances du marché, a cette année été fortement impactée par un environnement de marchés tendus. Celui-ci a été marqué à la fois par la diminution des surfaces cultivées en maïs et en tournesol (respectivement -1 % et -3 % dans l'Europe des 28. *Sources : Stratégie grains, Oil World, USDA*), liée en particulier à l'impact des niveaux des cours des matières premières agricoles, ainsi que par la crise politique et économique en Ukraine et en Russie. Dans un contexte de marché particulièrement difficile dans ces deux pays, le développement de Vilmorin & Cie (maïs, tournesol) a clairement été stoppé sur cette zone, sans toutefois remettre en cause les perspectives de croissance à moyen et long terme.

Sur des marchés européens perturbés cette année, Vilmorin & Cie parvient néanmoins à maîtriser ses parts de marché, tout en affichant un bon contrôle de sa politique tarifaire et une vigilance accrue en matière de gestion des risques financiers, tant en termes de solvabilité clients que de gestion des devises.
Vilmorin & Cie a parallèlement poursuivi, tout au long de l'exercice, ses programmes de recherche amont (marquage moléculaire* et transgenèse*) et de sélection* sur ses espèces stratégiques, gage de son développement futur.

- En maïs, après avoir atteint un niveau record en 2013-2014, les volumes commercialisés sont en baisse sensible, avec un retrait particulièrement marqué en Ukraine et en Russie. Vilmorin & Cie est toutefois parvenue à assurer une bonne tenue de ses prix et conquiert des parts de marché sur l'ouest de l'Europe (Allemagne, France et Royaume-Uni notamment).

- En céréales à paille, les ventes de semences certifiées de blé et d'orge au sein du circuit long de distribution, du semencier à l'agriculteur, sont en croissance, en particulier en Europe Centrale. L'activité de délégation des variétés de céréales à paille, des semenciers aux coopératives agricoles (dite circuit court) progresse également par rapport à l'année précédente ; elle contribue ainsi à générer plus de 34 millions d'euros de royalties. De nouvelles variétés ont en effet été lancées avec succès, notamment au Royaume-Uni, au cours de l'exercice. Vilmorin & Cie confirme ainsi sa position de n°1 européen des semences de blé.

- En tournesol, les volumes commercialisés connaissent un fort repli, notamment en Russie ainsi que sur certains pays d'Europe Centrale. Vilmorin & Cie renforce néanmoins, dans un marché qui recule considérablement, ses positions sur certaines zones (France, Espagne, etc.), tout en maintenant des prix de ventes globalement stables.

- En colza, la campagne commerciale 2014-2015 s'est conclue sur une belle croissance d'activité, dans un marché sous pression, caractérisé par une baisse des surfaces cultivées (-3 % en Europe en 2014. *Source : Oil Word*). L'adoption par les agriculteurs de nouvelles variétés hybrides* se poursuit et permet à Vilmorin & Cie de renforcer sa position sur le marché européen.

POSITION CONCURRENTIELLE

En Europe, Vilmorin & Cie bénéficie de positions concurrentielles de premier plan sur ses espèces principales.

PANORAMA CONCURRENTIEL
DANS L'UNION EUROPÉENNE DES 28

	Céréales à paille	Maïs	Tournesol
N°1	Vilmorin & Cie	Dupont Pioneer	Syngenta
N°2	KWS	KWS	Dupont Pioneer
N°3	RAGT	Monsanto	Vilmorin & Cie
N°4	-	Vilmorin & Cie	Euralis

1.4.4.2. SEMENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD (1)

Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada. La mutualisation des efforts de recherche et des investissements marketing des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tout premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société. Recherche, production, commercialisation et administration sont aujourd'hui intégralement mises en commun.

Depuis sa création, AgReliant a réussi à conquérir, de manière récurrente, des parts de marché, pour se positionner aujourd'hui comme le 3e acteur sur le marché du maïs aux États-Unis.

ATOUT CLÉ : UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE DU MARCHÉ

Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options technologiques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques. Ces options sont de deux types :

- les traits*, qui confèrent à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance, intégrés dans le génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) et à des herbicides. Les variétés génétiquement modifiées combinent le plus souvent plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du stacking*, qui est considérée depuis plusieurs années comme un standard de référence par les agriculteurs,
- les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

Une politique de commercialisation différenciante

Grâce à une force de vente de premier ordre qui représente plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis :

- la vente directe auprès de l'agriculteur,
- les réseaux d'agriculteurs-dealers,
- et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, les marques, véritables liens entre l'agriculteur et le semencier, sont un atout essentiel dans la stratégie de commercialisation.

Les équipes commerciales d'AgReliant peuvent s'appuyer sur un portefeuille de marques à forte notoriété, avec une combinaison de marques de dimension nationale et de marques à vocation régionale, dédiées par secteur géographique. AgReliant assure ainsi une très large couverture du Corn Belt, cœur du marché nord-américain, ainsi que du marché canadien.

SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN AMÉRIQUE DU NORD
PRINCIPALES MARQUES

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11 à compter de l'exercice 2014-2015, certaines sociétés – dont AgReliant - sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'elles étaient précédemment enregistrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

PERFORMANCES ET FAITS MARQUANTS 2014-2015 : CONSOLIDATION DES PERFORMANCES MARKETING ET FINANCIÈRES EN DÉPIT D'UN ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ TENDU

Le chiffre d'affaires d'AgReliant s'élève, pour l'exercice 2014-2015, à 261,2 millions d'euros (en apport au consolidé) et affiche un repli de 3,9 % à données comparables, dans un contexte de marché difficile. Celui-ci a en effet été marqué par la baisse sensible des surfaces cultivées en maïs (-2 %. *Source : USDA*), liée notamment, cette année encore, à la forte concurrence du soja.

La stabilité des volumes mis en marché en semences de maïs traduit toutefois la bonne performance de l'offre produits d'AgReliant, qui parvient à consolider ses parts de marché. Les évolutions tarifaires ont été impactées cet exercice par la baisse des cours des matières premières agricoles, même si cette contraction est en partie compensée par la diminution des coûts d'approvisionnement.

Dans le même temps, les volumes commercialisés en semences de soja progressent, à l'image des surfaces cultivées sur cette espèce (+2 %. *Source : USDA*), qui atteignent, au terme de la campagne, un niveau record.
Par ailleurs, la nouvelle usine de production située dans l'Iowa, pleinement opérationnelle cette année, a achevé sa première récolte avec succès, et permet à AgReliant de bénéficier d'une maîtrise et d'une sécurisation accrue de ses approvisionnements en semences de maïs.

Enfin, après l'acquisition, conclue au cours de l'exercice 2013-2014, des activités semences de maïs de la société californienne Eureka Seeds, AgReliant poursuit sa stratégie d'expansion géographique au-delà du Midwest américain. L'acquisition, au début de l'exercice 2015-2016, de Golden Acres Genetics, société basée au Texas et spécialisée dans les semences de maïs et de sorgho, va en effet permettre à AgReliant de poursuivre le renforcement de son réseau commercial sur le territoire nord-américain.

POSITION CONCURRENTIELLE

Au sein d'un environnement concurrentiel concentré (près de 80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à constamment renforcer ses parts de marché, principalement sur le Corn Belt, au détriment notamment des acteurs de plus petite taille.

ESTIMATION DES PARTS DE MARCHÉ
EN SEMENCES DE MAÏS (PRINTEMPS 2015)

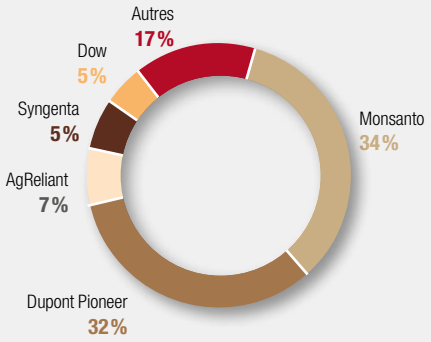

Source : estimations internes

1.4.4.3. SEMENCES DE MAÏS DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Au-delà de ses positions en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a fait le choix stratégique, depuis 2010, d'internationaliser ses activités en maïs sur de nouveaux marchés en fort développement : l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique.

PERFORMANCES 2014-2015 : UNE CROISSANCE D'ACTIVITÉ DE BON NIVEAU

Dans ses nouvelles zones de développement en semences de maïs, Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de près de 53 millions d'euros en 2014-2015, en progression de 4,3 % à données comparables par rapport à 2013-2014.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2015

(en millions d'euros)

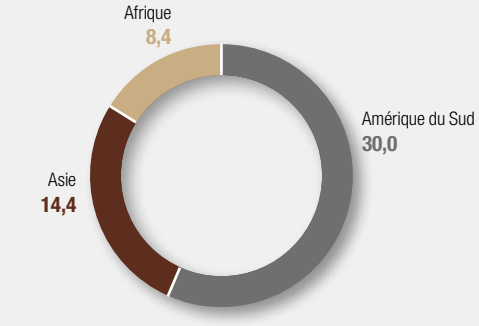

Ce chiffre d'affaires reste encore modeste à l'échelle du groupe. Fruit de la stratégie d'internationalisation de ses activités en semences de maïs, il traduit toutefois une croissance de bon niveau, bien qu'en deçà des objectifs initiaux. Vilmorin & Cie poursuit ses investissements pour se développer progressivement sur ces territoires, malgré une forte concurrence des autres cultures cette année encore, en particulier du soja.

La progression de l'activité contribuera par ailleurs à rééquilibrer, à terme, la forte saisonnalité existante au sein de la branche, en raison d'une activité concentrée historiquement dans l'hémisphère nord.

FAITS MARQUANTS 2014-2015 : POURSUITE DE LA STRUCTURATION ET DU DÉPLOIEMENT DE L'ORGANISATION

Le dispositif de Vilmorin & Cie dans ses nouvelles zones de développement continue de se structurer, en matière de recherche, de production et de développement commercial. La coordination des fonctions transverses est croissante : la fonction marketing stratégique a ainsi été mise en place, alors qu'en termes de recherche, la mise en réseau des ressources génétiques* est désormais une réalité, permettant d'optimiser la gestion du germplasm* en maïs tropical.

Brésil

En 2014-2015, Vilmorin & Cie a poursuivi la structuration de son dispositif sur le marché brésilien, au travers de Limagrain South America, la Business Unit en charge du déploiement de ces activités.
L'exercice a été marqué par la mise en service d'une infrastructure industrielle à Goianesia (État du Goias). Cet équipement particulièrement moderne bénéficie d'une localisation centrale, permettant de répondre à la croissance attendue de l'activité.

Parallèlement, Vilmorin & Cie a continué à mettre en oeuvre son effort de recherche sur la base des ressources génétiques* locales tout en renforçant ses équipes de recherche et en consolidant l'implantation de centres de recherche. Ainsi, en complément du site de Goiania (État du Goias), le centre de recherche brésilien dédié au maïs tropical, situé dans l'État du Mato Grosso, est désormais pleinement opérationnel. À terme, Vilmorin & Cie devrait disposer d'une troisième implantation, dans l'État du Parana, lui permettant de couvrir les principaux environnements de sélection* brésiliens.

Asie

En Asie, les activités maïs de Vilmorin & Cie sont organisées autour de trois zones d'actions prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est. Leur développement est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrain Asia, basée principalement à Hyderabad (Inde), à Pékin (Chine) et à Bangkok (Thaïlande).

- En Inde, le dispositif de Vilmorin & Cie s'appuie notamment sur Bisco Bio Sciences, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, détenu intégralement depuis mars 2013.
  Vilmorin & Cie, qui détient aujourd'hui une part de marché d'environ 7 % en semences de grandes cultures sur le sous-continent, poursuit son déploiement en Inde.

- En Chine, Vilmorin & Cie dispose aujourd'hui de trois centres de recherche, implantés en fonction des différentes typologies de maïs (printemps, été et sub-tropical), ainsi que de deux sites de contre-saisons, et d'une station de sélection* blé.
  Vilmorin & Cie, qui commercialise déjà une première variété de maïs hybride* sur l'ensemble du territoire chinois, poursuit ses programmes de recherche locaux. Plusieurs variétés sont en cours d'enregistrement et devraient en conséquence être commercialisées dans les années à venir.
  Par ailleurs, Vilmorin & Cie a obtenu, durant l'été 2015, l'autorisation des autorités chinoises concernant la création de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société Anhui Hengji Seeds. Vilmorin & Cie détient 45 % du capital de cette structure.

- En Asie du Sud-Est, la bonne intégration opérationnelle de la société thaïlandaise Seed Asia, acquise en mars 2014, se confirme. Déterminantes dans le développement futur, les équipes de recherche ont été renforcées, tandis que les ressources génétiques* de Seed Asia sont venues enrichir le patrimoine génétique de Vilmorin & Cie de manière pertinente. Également adaptées à d'autres zones (en particulier Inde, Brésil, sud de la Chine et Afrique), ces ressources ont intégré le dispositif d'optimisation de la gestion du germplasm* en matière de maïs tropical.
  En outre, le projet de construction de la seconde partie de l'usine située à Takfa (Thaïlande), initié lors de l'acquisition de Seed Asia, a été finalisé au cours de l'exercice. L'usine, inaugurée en février 2015, est désormais complètement opérationnelle.

Afrique

En Afrique, Vilmorin & Cie assure le développement de ses activités semences de grandes cultures au travers de la Business Unit Limagrain Africa.
Vilmorin & Cie a initié son activité sur le marché du maïs africain en janvier 2013, avec l'acquisition de la société Link Seed, 4e semencier sud-africain. Poursuivant son implantation stratégique sur le continent, Vilmorin & Cie a procédé à l'acquisition en 2013-2014, de 21,4 % du capital du semencier africain Seed Co. Cotée au Zimbabwe Stock Exchange depuis 1996, Seed Co (1) est positionnée comme la première société semencière africaine.
Dans le prolongement de cette opération, Vilmorin & Cie a levé, au cours de l'exercice 2014-2015, l'option financière lui permettant de porter son taux de participation, fin 2014, à 30,5 % (2), au travers d'une augmentation de capital réservée.
Cette opération traduit clairement la volonté des deux groupes de poursuivre de façon approfondie la mise en œuvre des partenariats amorcée depuis l'exercice 2013-2014, notamment en termes de recherche.
À compter de 2015-2016, Vilmorin & Cie va en outre accompagner Seed Co dans son développement sur les semences potagères, initié au cours de l'exercice suite à l'acquisition, par Seed Co, de la société Prime Seed, l'une des entreprises les plus importantes sur ce segment au Zimbabwe.

1.4.4.4. SEMENCES DE BLÉ EN AMÉRIQUE DU NORD ET DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Espèce la plus cultivée au monde, le blé est pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique qui doit être abordée au niveau mondial. Au-delà de l'Europe, où elle détient une position de leader, Vilmorin & Cie conquiert progressivement de nouvelles frontières :

- en Amérique du Nord, via Limagrain Cereal Seeds,
- en Australie, au travers de sa participation minoritaire, à hauteur de près de 33 %, dans Australian Grain Technologies, le leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de céréales,
- et plus récemment, au Brésil et au Canada.

AMÉRIQUE DU NORD : UN SOLIDE DISPOSITIF, GAGE DE LA CROISSANCE FUTURE

Vilmorin & Cie dispose depuis 2009-2010 d'une structure lui permettant de construire son développement prioritairement sur le marché nord-américain du blé, parallèlement et indépendamment de son activité maïs assurée par AgReliant.

Limagrain Cereal Seeds, basée à Fort Collins (Colorado), constitue la plateforme de développement de ces activités. Il s'agit d'une co-entreprise entre Vilmorin & Cie (détenant 65 % du capital) et Arcadia Biosciences (actionnaire à hauteur de 35 %), société américaine de biotechnologies*.

Le dispositif continue de se structurer : il allie une collaboration scientifique avec certaines universités américaines, un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, un accès privilégié à des technologies innovantes, propriétés d'Arcadia Biosciences, ainsi qu'un réseau de commercialisation couvrant les principales zones de production américaines.
L'équipe locale, composée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce nouveau marché encore peu valorisé, représente un autre facteur clé de succès futurs.

UN DÉPLOIEMENT SUR DE NOUVELLES ZONES GÉOGRAPHIQUES

Brésil

Vilmorin & Cie a acquis, en décembre 2014, la société brésilienne DNA, spécialisée dans l'amélioration génétique du blé. Installée dans l'État du Rio Grande do Sul, DNA dispose d'importantes réserves de matériel génétique d'origine tropicale.

Grâce à cette acquisition, réalisée au travers de sa Business Unit Limagrain South America, Vilmorin & Cie entre sur le marché brésilien du blé, un marché au potentiel important, caractérisé par une forte demande pour des variétés de meilleure productivité et de qualités élevées à destination des différentes industries de transformation.

Vilmorin & Cie lancera ses premières variétés de blé sur le marché brésilien d'ici la fin de l'année 2015, permettant d'apporter aux agriculteurs brésiliens un complément important à son offre maïs.

Canada

Vilmorin & Cie et la société canadienne Canterra Seeds ont annoncé la création, début juillet 2015, d'une joint-venture, Limagrain Cereals Research Canada, spécialisée dans le développement et la sélection* de céréales, et implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan. Canada).
Société fondée en 1996 et basée à Winnipeg (Province de

(1) Seed Co a réalisé au cours de l'exercice 2014-2015 (clôturé le 31 mars), un chiffre d'affaires de 94,7 M$. Les volumes commercialisés en semences de maïs ont enregistré un repli important, lié notamment au choix de limiter l'activité avec l'État du Zimbabwe. Dans le même temps, Seed Co a réalisé des efforts considérables en matière de coûts et de charges financières, lui permettant d'afficher un résultat net supérieur à 15 M$, soit une progression de 26,8 %.
(2) Le taux de participation a été porté à 30,38% au 30 juin 2015.

Manitoba. Canada), Canterra Seeds propose des semences issues de matériels génétiques originaux ; son portefeuille produits est composé majoritairement de céréales, complété de semences de plantes protéagineuses et oléagineuses.

Détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par Canterra Seeds, la nouvelle joint-venture apportera à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées. Cette création intervient dans un contexte où le gouvernement canadien vient d'adapter sa législation, qui devrait conduire dans les années à venir à appliquer des royalties sur le blé, permettant de positionner le Canada parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.

Au-delà de cette co-entreprise, Vilmorin & Cie prend une participation minoritaire de 30 % dans Canterra Seeds, au travers d'une augmentation de capital. Les deux sociétés confortent ainsi leur partenariat afin de développer également la commercialisation de céréales dans l'ouest canadien.

1.4.5. PRODUITS DE JARDIN

Vilmorin & Cie propose aux jardiniers amateurs une gamme complète de semences (potagères et florales, et de gazon) et de produits associés : bulbes à fleurs, produits de nutrition du sol et de la plante et de l'équipement de jardin. Ses clients sont l'ensemble des réseaux de distribution de produits de jardin : jardineries, grandes surfaces de bricolage, grandes surfaces alimentaires.
Suite à la cession de la société britannique Suttons, réalisée au cours de l'exercice 2014-2015, la branche Produits de jardin est organisée autour d'une Business Unit, désormais dénommée Vilmorin Jardin.

1.4.5.1. ATOUT CLÉ : INNOVER POUR SATISFAIRE LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Vilmorin & Cie développe en permanence des innovations afin d'anticiper et de répondre aux exigences des consommateurs qui sont à la recherche de solutions efficaces, faciles à utiliser et leur garantissant la réussite de leur potager et de leur décoration du jardin. La branche Produits de jardin s'appuie en outre sur l'expertise technique de la branche Semences potagères pour mener à bien cette stratégie d'innovation, ainsi que sur un portefeuille de marques fortes et prestigieuses, parmi lesquelles la marque emblématique Vilmorin.

PRODUITS DE JARDIN
PRINCIPALES MARQUES

1.4.5.2. PERFORMANCES 2014-2015 : UNE ACTIVITÉ EN BAISSE DANS UN MARCHÉ EN REPLI

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin, désormais consolidée avec les activités holdings, s'élève à 58,4 millions d'euros au 30 juin 2015, en recul de 6,2 % à données comparables. L'activité est restée largement impactée par un environnement économique toujours sous tension.

Dans ce contexte difficile et au sein d'un secteur du jardinage dont certains segments continuent de baisser, la branche Produits de jardin est néanmoins parvenue à prendre des parts de marché en France, grâce au gain de nouveaux référencements, conclus avec des enseignes de la grande distribution alimentaire ainsi que des grandes surfaces de bricolage. Elle a de plus optimisé la structuration de ses couples « marque-canal de distribution », avec des marques dédiées par type d'enseignes.
Vilmorin & Cie a parallèlement poursuivi la mise en place d'actions destinées à assurer une meilleure maîtrise des coûts (révision des process destinée à améliorer l'efficacité industrielle, finalisation du déploiement du nouveau système d'information, etc.), avec le souci d'apporter toujours plus de valeur à ses clients distributeurs au travers, par exemple, d'opérations promotionnelles.

La branche Produits de jardin a par ailleurs affiché, au cours de l'exercice, de belles performances sur certains marchés à l'export

et en Pologne. Sur ce marché dynamique, la bonne intégration de la société familiale de distribution Green Land, acquise en 2013-2014, a permis à Vilmorin & Cie d'élargir sa base de clientèle tout en améliorant la qualité de service de ces nouveaux clients.

1.4.5.3. FAIT MARQUANT 2014-2015 : CESSION DE SUTTONS (ROYAUME-UNI)

L'exercice a été marqué par la cession, conclue en décembre 2014, de la société Suttons (Royaume-Uni), spécialisée dans la production et la commercialisation de produits de jardin (graines potagères et florales, plants, bulbes, équipements de jardinage), en distribution directe et en commerce à distance (Internet, vente par correspondance).

Cette opération a été réalisée au travers d'un « Management Buy-Out » (MBO) avec le support d'un fonds de développement régional et l'appui de Vilmorin & Cie.

Suttons était en effet confrontée à une situation économique difficile depuis plusieurs années, que le rapprochement avec Vilmorin Jardin, fin 2012, n'a pas permis de redresser faute de synergies suffisantes. Les activités de Suttons, tant en termes de gammes de produits que de zone géographique, sont en outre apparues non stratégiques pour Vilmorin & Cie, compte tenu du recentrage privilégié de la branche Produits de jardin sous la marque Vilmorin, avec un objectif de développement prioritaire sur l'Europe continentale.

1.4.5.4. POSITION CONCURRENTIELLE

Vilmorin & Cie reste l'un des leaders européens sur le marché des semences pour jardiniers amateurs.

1.5. MARCHÉ DES SEMENCES
Des leviers majeurs de croissance

Représentant plus de 40 milliards de dollars en 2014, le marché mondial des semences connaît une croissance solide et continue, aussi bien en volume qu'en valeur. Évaluée à 8 % par an depuis 5 ans *(Source : Phillips McDougall 2015)*, celle-ci est alimentée par plusieurs relais de croissance complémentaires.

1.5.1. DES MARCHÉS EN PROGRESSION CONSTANTE

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES SEMENCES ENTRE 1995 ET 2014

(en milliards de dollars)

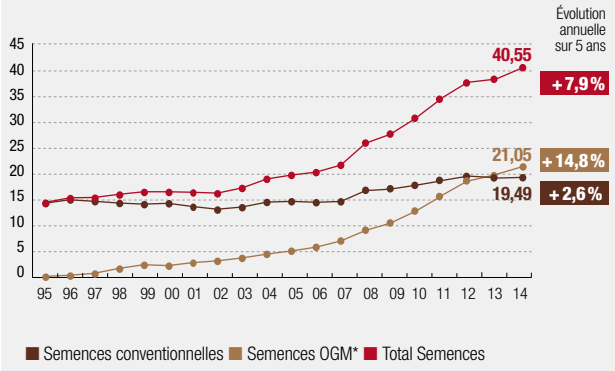

Source : Phillips McDougall 2015.

1.5.1.1. LE MARCHÉ DES SEMENCES POTAGÈRES

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 5,9 milliards de dollars en 2014, correspondant à une croissance moyenne annuelle évaluée à 6 % par an depuis 5 ans *(Source : Phillips McDougall 2015)*.

La consommation mondiale de légumes, en constante augmentation, dynamise le développement des marchés adressés par Vilmorin & Cie. Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, mieux sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée. La croissance globale du secteur provient également de la plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement ainsi que de l'accroissement du niveau technologique des semences dans les marchés plus matures.

DE MULTIPLES NICHES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Ce secteur, fortement concentré, reste cependant très atomisé en termes de produits. Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison,
- des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés (serres, etc.), etc.,
- une très grande dispersion géographique des zones de production.

L'INNOVATION AU CŒUR DE LA CROISSANCE DU MARCHÉ

Le marché des semences potagères présente la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence.

La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production, alors que le coût de la semence reste modéré par rapport à celui des autres intrants*. Il s'agit donc pour lui d'un choix stratégique, motivé, avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de la consommation.

Ainsi, au-delà des évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des semences potagères dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, incitant les maraîchers à adopter des semences à plus forte valeur ajoutée.

1.5.1.2. LE MARCHÉ DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES

La valeur du marché mondial des semences de grandes cultures est estimée à près de 35 milliards de dollars en 2014 *(Source : Phillips McDougall 2015)*, dont 21 milliards de dollars pour les semences génétiquement modifiées.

Le maïs se positionne comme la première espèce en termes de valeur, représentant près de 17 milliards de dollars, alors que le blé est l'espèce la plus cultivée au monde en termes de surfaces (près de 225 millions d'hectares en 2014) *(Source : USDA)*.

LE MARCHÉ DES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

Le marché européen est dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol. Marquée par des tendances contrastées selon les espèces et une remise en culture de surfaces de jachères, la croissance du marché, constante bien que modérée, a été perturbée depuis 2013-2014 par un environnement global défavorable. Liée en particulier à l'impact des niveaux des cours des matières premières agricoles, la baisse des surfaces cultivées en maïs et en tournesol a ainsi concerné la plupart des pays au cours de l'exercice 2014-2015.

ÉVOLUTION DES SURFACES CULTIVÉES
DANS L'UNION EUROPÉENNE DES 28

(en millions d'hectares)

	Surfaces 14-15	Évolution sur 1 an
Maïs total	15,5	-1 %
> Maïs grain	9,5	-1 %
> Maïs fourrage	6,0	0 %
Blé	24,1	-1 %
Tournesol	4,2	-3 %
Colza	6,5	-3 %

Sources : Oil World, Stratégie grains, USDA.

En outre, conséquence du contexte de marché particulièrement difficile en Ukraine et en Russie, les surfaces de tournesol sont globalement en fort recul sur ces deux pays.

Des surfaces de cultures OGM* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, un seul OGM* (maïs MON810) est autorisé à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne, tandis que plus d'une cinquantaine de types de maïs, soja, coton et canola transgéniques, incluant les combinaisons, sont autorisés à l'importation pour l'alimentation animale essentiellement.

Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture du maïs MON810 en faisant jouer différentes clauses prévues dans la réglementation européenne. C'est notamment le cas de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, la Grèce et du Luxembourg. Une procédure permettant aux États membres de bannir la culture commerciale de plantes transgéniques sur leur territoire a été adoptée en mars 2015 (directive 2015/412) par le Parlement et le Conseil ; elle offre une plus grande liberté et une base juridique a priori plus large pour interdire la culture.

En conséquence, la culture des OGM* en Europe reste marginale, avec environ 143 000 hectares cultivés en 2014 (principalement en Espagne, ainsi qu'au Portugal et en République Tchèque). En recul de 3 % cette année, elle représente moins de 1 % des surfaces mondiales *(Source : ISAAA 2015)*.

Convaincue de l'ouverture de ces marchés à moyen terme, Vilmorin & Cie conduit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de commercialiser des semences génétiquement modifiées propriétaires, intégrant, dans un premier temps, des caractères* de résistance aux insectes et de tolérance aux herbicides adaptés à ce marché. Le programme de recherche est détaillé en page 41.

Une fluctuation persistante des prix des matières premières agricoles

Les prix des matières premières agricoles ont poursuivi leur tendance baissière en 2014-2015.
Ces variations peuvent notamment s'expliquer par le décalage systémique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, par des conditions climatologiques fluctuantes

ÉVOLUTION DES PRIX
DU MAÏS ET DU BLÉ EN EUROPE ENTRE 2001 ET 2015

(en euros / tonne)

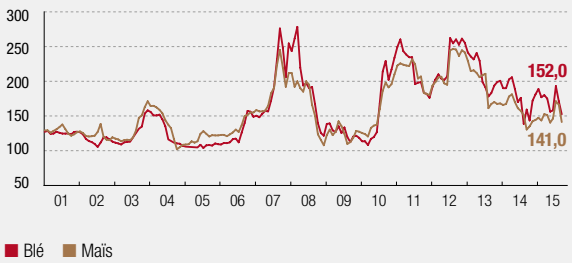

Sources : Marché des céréales, France Agrimer. Août 2015

selon les zones géographiques entraînant surplus ou pénuries, ainsi que par une spéculation sur les matières premières agricoles. Cette évolution impacte les revenus potentiels futurs des agriculteurs, qui font en conséquence preuve d'une vigilance accrue quant à la gestion de leurs intrants*.

LE MARCHÉ DES SEMENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD

Après plusieurs années de croissance et un niveau record atteint en 2013, les surfaces cultivées en maïs aux États-Unis connaissent, cette année encore, un recul sensible. Elles ont ainsi enregistré un repli de 2 % en 2015 *(Source : USDA 2015)*, à 36 millions d'hectares, conséquence de la forte concurrence du soja.
Les surfaces de soja, soutenues par l'évolution des prix des matières premières agricoles, ont en effet poursuivi leur progression (+2 %), pour atteindre un niveau record à 34,5 millions d'hectares.

Les plantes génétiquement modifiées : le cercle vertueux de la croissance

Représentant plus de 40 % des surfaces mondiales toutes espèces confondues *(Source : ISAAA 2015)*, les États-Unis sont de loin le premier pays producteur de plantes génétiquement modifiées. Elles couvrent aujourd'hui 92 % des surfaces cultivées en maïs.

Les variétés intégrant plusieurs traits* de résistance représentent une part importante du marché estimée à 77 % des surfaces de maïs OGM*, contre 76 % en 2014 *(Source : USDA 2015)*.

ÉVOLUTION DES SURFACES
DE MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ AUX ÉTATS-UNIS

(en %)

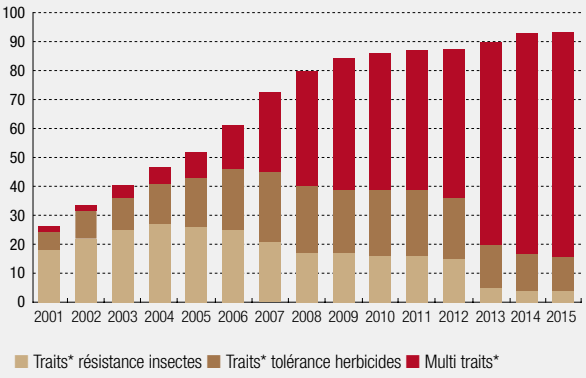

Source : USDA 2015

Commercialisées à un prix significativement supérieur aux semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent néanmoins aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, en particulier ceux liés aux traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure.

Les agrocarburants, un débouché significatif pour la production de maïs

Depuis 2000, la production de maïs aux États-Unis avait été dynamisée par les agrocarburants. La demande importante des usines de bioéthanol a notamment été à l'origine de la forte augmentation des surfaces de maïs. En 2014-2015, 38 % des utilisations de maïs aux États-Unis sont destinées à ce marché. Toutefois, les agrocarburants apparaissent aujourd'hui moins attractifs, en raison notamment de l'évolution du prix du pétrole.

ÉVOLUTION DES UTILISATIONS TOTALES
DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de tonnes)

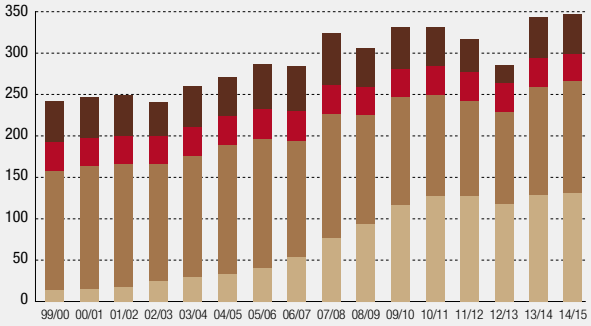

Source : USDA 2015

Le développement de l'agriculture de précision

Les agriculteurs américains ont de plus en plus largement accès à de nouveaux services, destinés à les accompagner dans la gestion de leur exploitation. Basée sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'agriculture de précision met à leur disposition des données de plus en plus détaillées, actualisées et personnalisées pour les guider dans leurs prises de décision : choix des variétés à semer en fonction des caractéristiques de leurs parcelles, densité de semis ou pratiques culturales par exemple.
Cette tendance concerne également progressivement l'Europe.

LE MARCHÉ DES SEMENCES DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Amérique du Sud

En croissance moyenne de 14 % par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente 19 % de la valeur du marché mondial des semences en 2014 *(Source : Phillips McDougall 2015)*. Le maïs y est une espèce largement cultivée : près de 23 millions d'hectares lui sont consacrés en 2014, dont environ 15 millions d'hectares au Brésil.

Le Brésil présente la particularité d'offrir, dans certaines régions, deux cultures de maïs par an : safra (culture d'été) et safrinha (culture d'hiver). Le pays est également caractérisé par un taux d'adoption des variétés génétiquement modifiées très élevé, en particulier pour le maïs : celui-ci s'élève à plus de 82 % en 2014, soit 12,5 millions d'hectares.
Le Brésil est ainsi le 2e marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM* *(Source : ISAAA 2015)*.

Asie

4e marché de semences au monde en valeur, l'Asie représente près de 7 milliards de dollars *(Source : Phillips McDougall 2015)*. Caractérisé par l'augmentation continue de la population, l'émergence des classes moyennes et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique affiche une progression soutenue : +8,6 % en moyenne par an depuis 5 ans.
Les potagères puis le riz, le coton et le maïs sont les principales espèces en termes de valeur sur le continent.

Producteur majeur de céréales, la Chine se positionne parmi les tout premiers acteurs mondiaux en termes de surfaces pour le riz et le maïs. Son marché de semences est en forte croissance, tant en volume qu'en valeur, tirée par la modernisation de l'agriculture, la concentration progressive des acteurs locaux et l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique.

En Inde, où l'autosuffisance alimentaire représente un défi majeur, le marché des semences évolue très rapidement, avec un taux de croissance moyen sur les 5 dernières années de 8 %. Il se caractérise également par une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très nombreux, et par un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui s'intensifie progressivement.

Afrique

D'ici 2050, l'Afrique réunira près du quart de la population mondiale *(Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / FAO)*. La satisfaction de besoins alimentaires immenses passera nécessairement par un accès à des variétés performantes, qui font aujourd'hui défaut aux agriculteurs.
Le marché africain, qui représente aujourd'hui en valeur moins d'un milliard de dollars, se caractérise en effet par un faible taux d'adoption des semences commerciales et des semences hybrides*. Il est en conséquence promis à un développement considérable à terme.

Le maïs est la principale espèce cultivée sur le continent : l'Afrique représentait, en 2014, 19 % des surfaces mondiales de maïs grain, avec près de 34 millions d'hectares cultivés *(Source : USDA 2015)*. Il s'agit essentiellement de maïs blanc, destiné à l'alimentation humaine.

Seule l'Afrique du Sud, dominée par le maïs jaune, destiné à l'alimentation animale, fait figure d'exception. Ce marché, particulièrement porteur pour les semences de grandes cultures, et notamment en maïs avec environ 3 millions d'hectares cultivés, est de plus pleinement tourné vers l'innovation. Les semences génétiquement modifiées y sont déjà largement utilisées par les agriculteurs, avec un taux d'adoption de 86 % en 2014 pour le maïs *(Sources : ISAAA et USDA 2015)*.

1.5.2. DE PUISSANTS MOTEURS DE CROISSANCE

1.5.2.1. L'AUGMENTATION DES BESOINS ALIMENTAIRES

La hausse de la population mondiale et l'évolution des régimes alimentaires vers une consommation accrue de légumes et de viande conduisent à un accroissement significatif des besoins en matières premières agricoles. D'ici 2050, la production alimentaire devra en conséquence augmenter de 70 %, afin de nourrir plus de 9 milliards d'individus et répondre ainsi à la croissance démographique mondiale *(Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / FAO)*.

1.5.2.2. UNE UTILISATION CROISSANTE DES SEMENCES COMMERCIALES

Les agriculteurs et les maraîchers ont de plus en plus largement recours aux semences commerciales. Techniquement plus performantes que les semences de ferme, elles leur permettent d'accroître significativement les rendements. Or produire plus et mieux en utilisant moins de ressources est plus que jamais un enjeu majeur, car :

- les terres arables sont marquées, à l'échelle mondiale, par une lente érosion, liée à l'urbanisation, à la désertification et globalement à la perte de qualité des sols ;
- les conditions de culture se complexifient, en raison de la prise en compte croissante des données environnementales, mais aussi des variations climatiques et d'un accès aux ressources en eau toujours plus limité ;
- les semences commerciales procurent en outre la garantie d'une production parfaitement adaptée aux nouvelles exigences industrielles : résistance aux maladies et aux insectes, cycles de production plus courts, maturité simultanée, homogénéité de la production.

Le potentiel de remplacement des semences de ferme par des semences commerciales demeure significatif dans de nombreux pays dont l'agriculture est en voie de modernisation et sur certaines espèces, notamment le blé. À titre d'exemple, plus de 40 % du marché européen du blé est couvert par les semences de ferme tandis que ce taux atteint environ 2/3 aux États-Unis *(Source interne).*

1.5.2.3. LA POURSUITE DE L'ADOPTION DES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)*

LES OGM*, UNE RÉPONSE AUX NOUVEAUX ENJEUX MONDIAUX

Apportant de nouvelles solutions pour adapter plus aisément l'offre à la demande, les semences génétiquement modifiées permettent de relever des défis majeurs. Leur rendement à l'hectare peut être, selon l'environnement, très significativement supérieur à celui des semences conventionnelles. Elles confèrent ainsi une plus grande efficacité aux productions agricoles, tout en diminuant considérablement les coûts de production. Réduisant les traitements agrochimiques, elles sont plus respectueuses de l'environnement et permettront demain de contribuer à mieux gérer les ressources en eau.

UN MARCHÉ DES SEMENCES TIRÉ MONDIALEMENT PAR LES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Technologie devenue incontournable au sein de nombreuses zones, le marché des semences génétiquement modifiées connaît une forte expansion en volume.
Si les semences potagères et les grandes cultures conventionnelles connaissent une progression, respectivement de 6 % et de 1,3 % par an, sur les 5 dernières années, ce sont véritablement les semences OGM* grandes cultures qui tirent le marché : leur croissance annuelle s'élève à près de 15 % au cours de la même période.

MARCHÉ MONDIAL
DES SEMENCES COMMERCIALES 2014

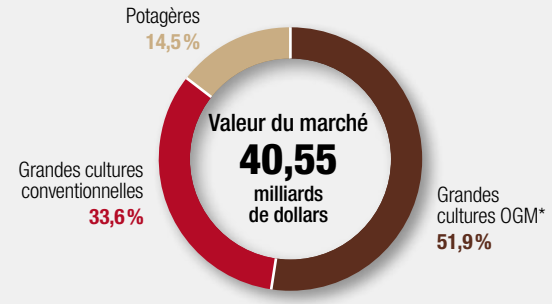

Source : Phillips McDougall 2015

ÉVOLUTION DES SURFACES
DE PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

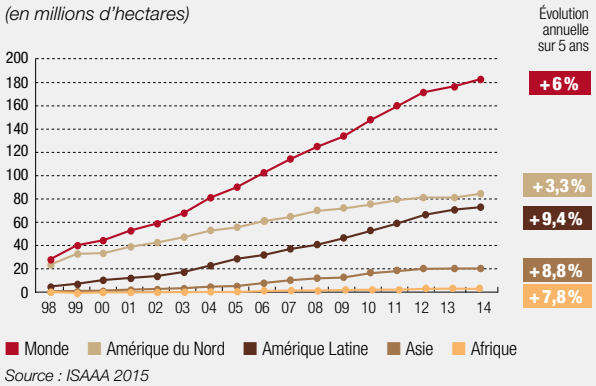

Source : ISAAA 2015

→ En 2014, les semences OGM* représentent 181,5 millions d'hectares cultivés par 18 millions d'agriculteurs dans 28 pays.

LES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES, UNE CROISSANCE RAPIDE DU MARCHÉ

Au total, ce marché représente plus de 10 % des terres arables, avec des disparités fortes selon les territoires. Certains pays ont pleinement adopté les OGM*, tels que les États-Unis, pays précurseur, où 92 % des surfaces de maïs cultivées sont OGM*, ce taux étant de 94 % pour le soja et de plus de 98 % pour les betteraves à sucre. L'exemple du Brésil est quant à lui édifiant : la technologie OGM* pour le maïs n'a été adoptée qu'en 2007 et aujourd'hui, son taux d'adoption s'élève déjà à 82 %. D'autres marchés clés restent en revanche à ouvrir, à l'image de l'Europe. Avec environ 143 000 hectares en 2014, la culture des OGM* y reste marginale alors qu'elle constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de son agriculture et sa souveraineté alimentaire.
Il en est de même pour l'Inde, où la culture OGM* concerne uniquement le coton, et pour la Chine, qui représente à ce jour seulement 2 % des surfaces OGM* cultivées au niveau mondial *(Source : ISAAA 2015)*.

DES SEMENCES OGM* MIEUX VALORISÉES

Parallèlement à leur progression en volume, les semences génétiquement modifiées connaissent une croissance soutenue en termes de valeur. Représentant plus de 21 milliards de dollars en 2014 (soit une croissance annuelle moyenne de près de 15 % sur les 5 dernières années) *(Source : Phillips McDougall 2015)*, le marché des semences de grandes cultures OGM* constitue aujourd'hui, en termes de valeur, plus de la moitié du marché mondial des semences commerciales. Cette percée est liée à l'augmentation des surfaces cultivées, et à l'intégration de plusieurs traits* au sein d'une même variété.
Reflet de l'intégration de ces technologies, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées à un prix de 50 % à 100 % plus élevé que les semences classiques, selon leur degré de technicité.

DE NOUVEAUX TRAITS* À VENIR POUR OPTIMISER LES CONDITIONS DE CULTURE

Aujourd'hui, les variétés OGM* proposent essentiellement trois caractères*, qui sont de plus en plus fréquemment combinés : la résistance aux insectes (pyrale et chrysomèle pour le maïs) et la tolérance aux herbicides. De nouveaux caractères* seront lancés dans les années à venir, qui participeront à la valorisation du marché mondial : des plantes plus tolérantes à la sécheresse ainsi que des variétés optimisant la consommation d'engrais.

1.5.2.4. LE DÉVELOPPEMENT DES BESOINS NON ALIMENTAIRES

Parallèlement au marché de l'alimentation, le développement des applications industrielles des productions agricoles peut renforcer le potentiel de croissance du marché des semences. Il s'agit en particulier :

- de la chimie végétale - dite aussi « chimie verte » - dont le marché des plastiques biodégradables,
- et des agrocarburants, dont prioritairement l'éthanol, produit à partir de maïs, qui représente 38 % des utilisations de maïs aux États-Unis. En raison de l'évolution du prix du pétrole et de l'émergence des gaz de schiste, les agrocarburants apparaissent cependant aujourd'hui moins attractifs.

La croissance de ces marchés, de tailles encore limitées, peut influer positivement sur le volume d'activité en semences commerciales. Si Vilmorin & Cie n'a pour l'instant pas engagé de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances techniques sont notablement plus élevées, afin de répondre spécifiquement aux attentes de ce marché.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'AGROCARBURANTS

(en milliards de litres)

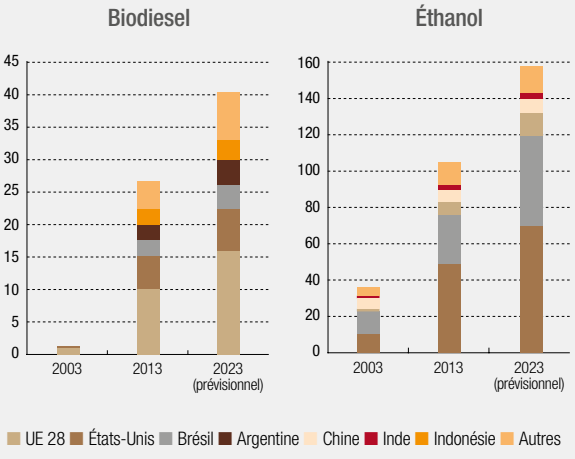

Source : FAO-OCDE : perspectives agricoles 2013-2023

1.5.3. DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE DU MARCHÉ DES SEMENCES

Même si l'intégration du marché reste inégale selon les zones et les espèces, ces dernières années ont été marquées par des mouvements de concentration, et en conséquence par un renforcement de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers semenciers représentent près de 60 % du marché mondial des semences commerciales.

Au sein de cet environnement concurrentiel particulièrement concentré, tout nouvel intervenant doit bénéficier de nombreux atouts complémentaires, qui sont autant de barrières à l'entrée du marché.

1.5.3.1. DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES*, DE L'EXPERTISE ET DU TEMPS

Créer des semences performantes nécessite en premier lieu de disposer de ressources génétiques* aussi diversifiées que possible, élément fondamental de l'activité du semencier et de sa pérennité. La création de semences présente, en effet, la spécificité de devoir obligatoirement se baser sur des ressources existantes.

Maîtriser chacune des étapes du métier est également indispensable : l'expertise du semencier porte aussi bien sur la recherche, avec des technologies de pointe en matière de sélection* végétale, sur la production, sur la transformation, que sur la commercialisation des semences, avec des réseaux qui doivent être au plus près des marchés, pour bien comprendre et anticiper les attentes des maraîchers et agriculteurs.
Fort de ces ressources et de cette expertise, 7 à 10 ans sont nécessaires au semencier avant de commercialiser une nouvelle variété.

1.5.3.2. DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS

Le niveau d'investissements requis rend également difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché des semences.
Les investissements concernent le financement du cycle de production et du Besoin en Fonds de Roulement, la mise en place des réseaux de distribution et des actions marketing ainsi que, en premier lieu, l'innovation, clé de la création de valeur. Le marché des semences est en effet l'un des domaines les plus exigeants en termes d'investissement en recherche. Vilmorin & Cie y a ainsi consacré près de 19 % de son chiffre d'affaires semences en 2014-2015.

1.6. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES
Une stratégie de conquête de parts de marché

Positionnée en tout premier lieu sur le marché de l'agriculture, Vilmorin & Cie ambitionne de contribuer à mieux répondre aux besoins alimentaires mondiaux. Pour cela, la société innove en permanence afin de mettre au point des semences à haute valeur ajoutée.

Guidée par une vision responsable de son développement et forte d'un modèle de développement spécifique, Vilmorin & Cie s'appuie sur sa capacité d'innovation et une croissance soutenue à l'international, pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur un marché des semences en progression continue.

1.6.1. UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE

Dans un secteur d'activité marqué par une forte concentration des acteurs et porté par l'innovation et l'internationalisation, Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur les atouts suivants :

- un métier unique de semencier,
- une vision à long terme de son développement, renforcée par l'accompagnement constant de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, qui lui offre en outre une grande proximité avec le monde agricole,
- une organisation au plus près des marchés, qui s'appuie sur 11 Business Units, garantissant une excellente connaissance des marchés et une importante capacité d'anticipation et de réactivité. Le modèle d'organisation est détaillé page 14.

Grâce à la solidité de ce modèle, Vilmorin & Cie est en mesure de déployer une stratégie ambitieuse, qui allie une démarche permanente d'innovation, une politique de croissance externe ciblée et une internationalisation grandissante, afin d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

1.6.1.1. UN MÉTIER UNIQUE : SEMENCIER

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise l'ensemble des étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.
Le processus de mise au point d'une semence comporte les étapes suivantes :

ANALYSER LES BESOINS

L'analyse et l'anticipation des besoins des clients directs – agriculteurs et maraîchers – et des cibles indirectes – distributeurs et consommateurs – constituent une phase fondamentale de la création d'une semence. Cette étape est d'autant plus complexe qu'elle doit intégrer des spécificités géographiques et des attentes qui peuvent être très diverses pour une même espèce.

→ Vilmorin & Cie s'appuie sur une organisation opérationnelle au plus près des marchés pour évaluer les exigences de ses clients et en assurer la restitution auprès de ses équipes de marketing et de recherche.

GÉRER LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES*

Le développement de nouvelles semences repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, appelée ressources ou patrimoine génétiques*, aussi large et variée que possible. Il convient de les collecter, de les enrichir, de les caractériser et de les entretenir régulièrement pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche. C'est en effet au sein de cette bibliothèque végétale que le sélectionneur puise sa « matière première », indispensable à la création d'une nouvelle semence.

→ Vilmorin & Cie dispose d'une collection de plus de 10 000 variétés issues de son patrimoine génétique. Constitué au cours des 270 années de son histoire, celui-ci s'est enrichi au fil des acquisitions de sociétés semencières, de programmes de sélection* et des partenariats de recherche.

CRÉER DE NOUVELLES SEMENCES PAR SÉLECTION* CLASSIQUE OU TRANSGÉNÈSE*

Après ces phases d'évaluation des besoins et d'accès aux ressources génétiques*, débute la sélection* ou l'art de croiser deux variétés d'une même espèce végétale, aux propriétés

distinctes, pour créer une nouvelle plante dont le profil agronomique sera supérieur à celui des parents. Ce travail d'amélioration variétale, clé de la création de valeur et de la compétitivité du semencier, est facilité par l'utilisation des biotechnologies* végétales. Ces outils permettent en effet de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement grâce à une connaissance approfondie de leur génome*.

→ Vilmorin & Cie met au point des variétés offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, aux herbicides, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées. Dans un contexte d'industrialisation croissante de l'innovation, Vilmorin & Cie bénéficie d'un dispositif international de compétences internes et externes, comprenant plus de 1 800 personnes contribuant au processus de recherche réparties sur plus de 100 centres de recherche implantés dans le monde, ainsi que de nombreux partenariats.

HOMOLOGUER LES SEMENCES

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant la commercialisation, d'homologuer et d'enregistrer la variété créée, afin notamment d'en démontrer les qualités (caractère* innovant, homogénéité, stabilité, etc.) et d'assurer sa mise à disposition.

PRODUIRE LES SEMENCES AUX CHAMPS

Une fois créée et homologuée, la nouvelle variété de semence est produite au champ. La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences et la capacité à satisfaire la demande.

→ Vilmorin & Cie confie sa production de semences à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.

OPTIMISER LA QUALITÉ DES SEMENCES EN USINE

La production de semences comporte ensuite une phase industrielle. Au cours de cette étape, la semence est d'abord préparée - c'est-à-dire triée, nettoyée et séchée - puis traitée (avec des applications de produits phytosanitaires qui protégeront la plante contre certains parasites-maladies ou favoriseront sa germination) ou bien encore enrobée, pour faciliter son semis. Cette étape intègre aussi le conditionnement et le stockage.

→ Vilmorin & Cie s'appuie sur la forte expertise de ses équipes, sur des équipements industriels modernes et sur des contrôles normés, pour garantir la haute qualité du produit.

COMMERCIALISER LES SEMENCES

Enfin, les semences sont commercialisées sur les marchés maraîchers et agricoles internationaux.

→ Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin & Cie assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire de distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux. Ces réseaux sont sélectionnés selon les spécificités des zones géographiques. Vilmorin & Cie s'appuie en outre sur un portefeuille de marques à forte notoriété disposant chacune d'un positionnement spécifique. Les équipes commerciales représentent au total environ 30 % des effectifs de l'entreprise.

7 À 10 ANNÉES SONT EN MOYENNE NÉCESSAIRES POUR CRÉER UNE SEMENCE

1.6.1.2. UNE VISION À LONG TERME DE SON DÉVELOPPEMENT

Vilmorin & Cie est animée par une vision à long terme de son développement, rejoignant celle de son actionnaire de référence Limagrain.

Le long terme est une composante du métier de semencier qui exige de s'inscrire dans la durée. Il s'agit aussi d'une caractéristique de la culture de Limagrain, qui trouve entre autres sa source auprès des adhérents de la coopérative, guidés notamment par l'objectif commun de pérenniser leurs exploitations.

Caractérisée par une culture du consensus entre le Conseil d'Administration et le Comité de Direction, la gouvernance coopérative de Limagrain permet d'inscrire les choix stratégiques dans la durée. Cette constance dans les orientations a conduit à un solide historique de progression et a également permis à Limagrain de favoriser le développement de Vilmorin & Cie, en accompagnant de façon régulière et soutenue ses investissements.

1.6.2. UNE DÉMARCHE PERMANENTE D'INNOVATION

1.6.2.1. INNOVER POUR ASSURER LA CROISSANCE DE DEMAIN

Source première de création de valeur, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité. Elle vise à mettre au point, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés qui répondent aux attentes de chacun des acteurs du secteur, et qui doivent notamment :

- améliorer les qualités agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies et aux insectes, tolérance à la sécheresse, précocité, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers,
- intégrer les contraintes logistiques et techniques des industriels et des distributeurs (standardisation des calibres, aspect et texture des produits alimentaires, conservation, précocité, prix, etc.),
- améliorer le goût, la praticité et les qualités nutritionnelles des produits en fonction des spécificités culturelles des consommateurs, tout en anticipant l'évolution des modes de consommation.

En développant de nouvelles semences parfaitement adaptées aux exigences de ses clients et en réduisant au maximum le temps pour mettre ces nouvelles variétés à leur disposition, la recherche de Vilmorin & Cie génère des atouts commerciaux décisifs. Elle permet ainsi, grâce à la création de semences à plus forte valeur ajoutée, de conquérir des parts de marché et de réaliser une croissance organique supérieure à celle du marché.

INDICATEURS CLÉS 2014-2015

Un niveau soutenu et constant d'investissement :

- 18,9 % du chiffre d'affaires semences investis en recherche, dont environ 85 % dédiés à la recherche conventionnelle, et 15 % consacrés aux biotechnologies*
- 280 millions d'euros d'investissement global en recherche (en incluant les financements sous forme de partenariats)
- Plus de 211 millions d'euros d'investissement en recherche en valeur absolue, répartis de façon équilibrée entre les Semences potagères et les Semences de grandes cultures.

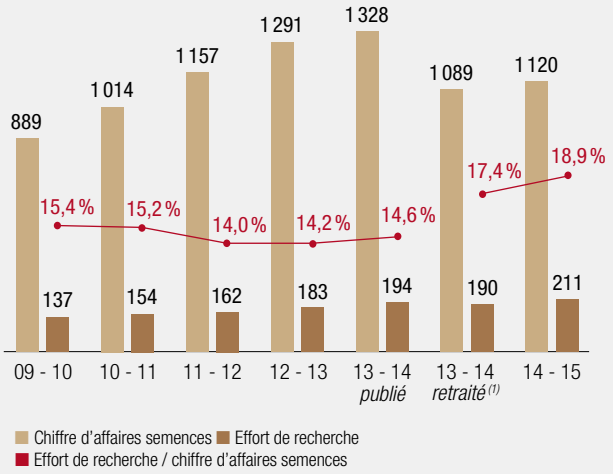

(1)Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.

Des résultats :

- Près de 300 nouvelles variétés lancées
- 90 % Chiffre d'affaires obtention* en potagères c'est-à-dire réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie
- 60 % Chiffre d'affaires obtention* en grandes cultures, proportion qui devrait augmenter compte tenu des efforts de recherche OGM*

1.6.2.2. LES MOYENS DE LA RÉUSSITE

UN SOLIDE DISPOSITIF INTERNE

Grâce à l'expertise de ses équipes de recherche, notamment dans les biotechnologies* végétales, et à ses implantations mondiales, Vilmorin & Cie crée de nouvelles variétés aux atouts différenciants et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

Plus de 1 800 personnes contribuent au processus de recherche. Cela représente 28 % des effectifs, répartis sur plus de 100 sites de recherche dans le monde entier, qui travaillent sur la recherche amont et la sélection* conventionnelle en semences potagères et grandes cultures, permettant de répondre aux besoins du plus grand nombre de marchés.

En termes d'organisation, la recherche de Vilmorin & Cie allie transversalité et implantation au plus près des marchés cibles.
Chaque Business Unit pilote ses programmes de création variétale, gage de la prise en compte des attentes clients dans le processus d'innovation produits. Leur action est coordonnée par une Direction Recherche au niveau de chaque branche d'activités ; celle-ci assure la mutualisation des ressources technologiques et la circulation des bases génétiques entre les Business Units, ainsi qu'une intégration plus rapide des travaux portant sur le développement des biotechnologies*. Elle est aussi responsable de la gestion de partenariats majeurs.
Au sein de la branche Semences de grandes cultures, des Directions de recherche ont également été mises en place pour chacune des espèces stratégiques et pour chacun des principaux domaines de biotechnologies*.

La Direction Scientifique Groupe se concentre de façon complémentaire sur les projets stratégiques, la prospective scientifique et technologique et la mutualisation d'expertises support. Parmi les thèmes de réflexion figurent par exemple les évolutions liées à l'émergence de l'agriculture de précision ; Vilmorin & Cie travaille ainsi au développement de nouvelles solutions complètes, destinées à valoriser au mieux l'innovation génétique et la mettre à la disposition des agriculteurs. Celles-ci intègrent plusieurs domaines d'expertise : la génétique, l'agronomie, les technologies (par exemple de capteurs de données) et l'analyse de données.

LES AXES DE LA RECHERCHE VILMORIN & CIE

Enrichir en permanence les ressources génétiques*

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques* est donc un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier.
Les progrès de la sélection* s'appuient sur l'enrichissement de ce patrimoine et sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de nouveaux sites de recherche à l'international, ainsi que par une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

Accélérer le processus de création en utilisant les biotechnologies* végétales

Les progrès futurs de la création variétale dépendent largement de la maîtrise d'une large palette d'outils dont les biotechnologies* végétales.

Ces outils accélèrent très significativement le processus de création variétale, en permettant de décrire précisément les plantes et de prévoir certaines de leurs caractéristiques. Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection*.
Deux à trois années de développement sont en moyenne gagnées, gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande.

Représentant aujourd'hui près de 15 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies* sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, tout en prenant en compte la consolidation adéquate du profil financier de l'entreprise.

Développer des partenariats stratégiques pour enrichir la recherche amont

Des partenariats stratégiques, entretenus et renforcés en permanence, permettent à Vilmorin & Cie d'accéder à de nouvelles compétences et technologies, d'élargir les bases génétiques existantes, et viennent enrichir la recherche amont :

- Genective (France) - co-entreprise à 50/50 avec le semencier allemand KWS : avec cette collaboration de recherche amont initiée au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin & Cie et KWS unissent leurs efforts pour développer des traits* OGM* destinés prioritairement aux semences de maïs. Il s'agit de finaliser la mise au point de traits* de première génération (tolérance aux herbicides et résistance aux insectes) en cours de développement, et de mettre au point d'autres traits* innovants.
  Les premières homologations ont été obtenues en septembre 2013 aux États-Unis et en février 2014 au Canada, pour un trait propriétaire de tolérance à l'herbicide glyphosate. Cet événement de transformation est actuellement soumis à autorisation d'importation au sein de plusieurs pays.
  Les premières commercialisations de semences de maïs génétiquement modifiées propriétaires, intégrant des traits* de 1re génération, sont ainsi attendues au cours des prochaines années, sur les marchés ouverts aux OGM*.

- Arcadia Biosciences (États-Unis) - spécialiste du développement de technologies et de produits pour l'agriculture, coté au NASDAQ depuis mai 2015. Grâce à ses accords avec cette entreprise, Vilmorin & Cie bénéficie, pour le blé, d'un accès privilégié au gène d'optimisation de l'utilisation de l'azote et détient l'accès mondial et exclusif à un gène de

tolérance à la sécheresse. La combinaison des technologies innovantes d'Arcadia et des ressources génétiques* de Vilmorin & Cie a pour objectif à terme de développer du blé OGM* à haut rendement, offrant des avantages économiques aux agriculteurs tout en contribuant à un meilleur respect de l'environnement.

- Keygene (Pays-Bas) - expert en génomique* appliquée prioritairement aux plantes potagères, dont Vilmorin & Cie détient, depuis 2001, une participation au capital de 25 %, en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.

- Biogemma (France) - spécialiste européen des biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu à hauteur de 55 %, en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières françaises oléoprotéagineuse (groupe Avril) et céréalière (Unigrains).

- Australian Grain Technologies (Australie) - leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin & Cie détient une participation de près de 33 % du capital, dans l'objectif de consolider son expertise en blé hybride* et d'intensifier ses programmes de recherche en cours (ressources génétiques* et technologies).

- Soltis (France) - co-entreprise 50/50 entre Vilmorin & Cie et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

Les chercheurs de Vilmorin & Cie travaillent également en association avec la recherche publique et privée : INRA (France), Université de Davis (États-Unis), Hebrew University (Israël), CAAS (Chine), CSIRO (Australie), Université de Floride (États-Unis), etc.

Grâce à ce dispositif, Vilmorin & Cie est en mesure de créer chaque année en moyenne plusieurs centaines de nouvelles variétés et réalise ainsi une part conséquente de son chiffre d'affaires à partir de produits issus de sa propre recherche : 90 % du chiffre d'affaires Semences potagères et 60 % du chiffre d'affaires Semences de grandes cultures proviennent ainsi, en 2014-2015, de variétés de semences créées par Vilmorin & Cie.

1.6.3. L'INTERNATIONALISATION DES ACTIVITÉS

1.6.3.1. UNE POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE CIBLÉE

DES AXES PRIORITAIRES POUR LES ACQUISITIONS

En 2014-2015, Vilmorin & Cie a poursuivi sa stratégie de croissance externe. Celle-ci vise à anticiper l'évolution des marchés et doit permettre à Vilmorin & Cie de répondre à des enjeux stratégiques majeurs :

- accéder à des ressources génétiques* différenciantes et/ou complémentaires d'espèces stratégiques,
- pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel afin d'offrir de nouveaux débouchés et de garantir l'adaptation de l'offre aux demandes locales,
- assurer une meilleure répartition des risques (climatiques, industriels, logistiques, etc.).

Les opérations réalisées en 2014-2015 ont ainsi porté sur les marchés prioritaires de Vilmorin & Cie, à l'image de l'Asie.

UN MODÈLE D'INTÉGRATION PROGRESSIVE ET RESPECTUEUSE DES IDENTITÉS EXISTANTES

La politique de croissance externe de Vilmorin & Cie s'appuie sur une intégration cadencée des sociétés reprises, avec la volonté de préserver l'identité de l'entreprise acquise et de capitaliser sur les atouts existants et le savoir-faire des équipes en place.

Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont conservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions pouvant générer des synergies (recherche amont, administration, etc.) sont mutualisées.

1.6.3.2. UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE ET PROGRAMMÉE

Sur un marché des semences qui est mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie représente le moteur de son développement.

Aujourd'hui, toutes les étapes de la mise au point d'une semence ont acquis une dimension internationale : les sites de recherche sont répartis mondialement ; la production et la transformation de semences interviennent dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans les principales zones d'utilisation de semences.

Répondant à une stratégie de segmentation forte, ciblée par zone et par espèce, l'internationalisation des activités conjugue croissances organique et externe et implique de façon récurrente des acquisitions, des alliances stratégiques ainsi que des partenariats.

S'appuyant sur une structure financière solide, optimisée en mars 2015 au travers d'une émission obligataire de 150 millions d'euros, suite à la réouverture de l'émission obligataire publique inaugurale de mai 2014, Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement tant sur les marchés des semences potagères que sur celui des grandes cultures.

UNE ACTIVITÉ DÉJÀ DÉVELOPPÉE HORS D'EUROPE

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2013-2014 (1)

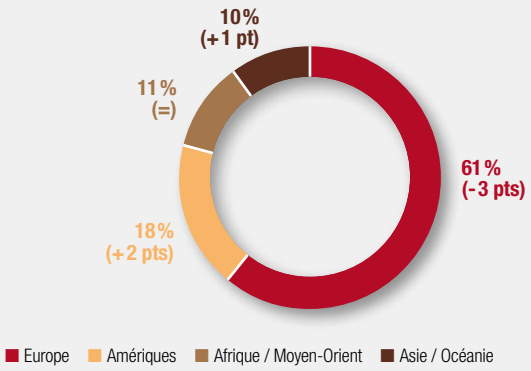

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11.

L'AMÉRIQUE DU NORD : UN MARCHÉ MAJEUR

Une zone de croissance pérenne en semences potagères et de maïs

Aux États-Unis, Vilmorin & Cie bénéficie de positions fortes et fait partie des trois premiers acteurs qui se partagent près de 75 % du marché en semences de maïs comme en potagères *(source interne)*.
Couvrant efficacement le territoire, Vilmorin & Cie dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance sur un marché qui continue de progresser. L'Amérique du Nord est en effet le premier marché de semences au monde en valeur, avec une croissance de 7,5 % sur les 5 dernières années (*Source : Phillips McDougall 2015).*

Une zone de croissance à long terme en blé

Aujourd'hui, le rendement du blé est en moyenne de 3 tonnes par hectare aux États-Unis alors qu'il s'élève à près de 6 tonnes par hectare en Europe. Largement dominé par des semences de ferme à plus faible rendement, le marché nord-américain est confronté à une panne d'innovation majeure, à l'inverse de l'Europe où les semenciers, impliqués dans la recherche variétale blé, sont très actifs pour proposer des variétés toujours plus performantes.
Face à la nécessaire évolution du marché nord-américain vers des semences à haut rendement et avec l'adoption grandissante des semences commerciales, Vilmorin & Cie possède une opportunité majeure de valoriser son expertise sur cette espèce et de contribuer à la conversion du marché.

À cet égard, suite à l'évolution de la réglementation canadienne, qui devrait conduire à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties sur les semences de blé, Vilmorin & Cie a initié sa présence en blé sur ce pays. Vilmorin & Cie et la société canadienne Canterra Seeds ont ainsi annoncé, début juillet 2015, la création d'une joint-venture dédiée à la recherche et au développement de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé.
Cette information est présentée de manière détaillée en page 22.

L'ASIE ET L'AMÉRIQUE DU SUD : DEUX ZONES PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENT À COURT TERME

L'Asie et l'Amérique du Sud sont définies comme des territoires de développement prioritaires, compte tenu de la taille actuelle de leurs marchés et de leur potentiel de croissance.

L'Asie : un marché en forte croissance

En raison de l'augmentation continue de sa population et de l'évolution de ses habitudes de consommation, le marché asiatique enregistre une forte progression : +8 % en moyenne par an depuis 5 ans *(Source : Phillips McDougall 2015).*
L'Asie représente 9 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie en 2014-2015, principalement réalisés au Japon, ainsi qu'en Inde, en Chine et en Thaïlande. Pour Vilmorin & Cie, le développement sur cette zone constitue une volonté stratégique affirmée, aussi bien dans les semences potagères que grandes cultures, avec une approche combinant respect des spécificités culturelles et protection de la propriété intellectuelle.

À long terme, Vilmorin & Cie ambitionne de réaliser 15 % de son chiffre d'affaires consolidé sur cette zone. Pour atteindre cet objectif, Vilmorin & Cie devra compléter ses implantations actuelles, afin d'accéder aux ressources génétiques* locales.

Au-delà des deux pays cibles définis initialement - l'Inde et la Chine, Vilmorin & Cie a étendu sa présence sur le continent : après l'acquisition de la société thaïlandaise Seed Asia au cours de l'exercice 2013-2014, lui permettant d'implanter son activité semences de maïs en Asie du Sud-Est, Vilmorin & Cie a procédé à l'acquisition de la société vietnamienne Tropdicorp en 2014-2015. Elle pénètre ainsi le pays le plus dynamique de la région en termes de développement des semences potagères. Avec cette implantation sur le marché vietnamien, Vilmorin & Cie renforce significativement son dispositif en Asie du Sud-Est.
Cette information est présentée de manière détaillée en page 16.

L'Amérique du Sud : 3e marché mondial des semences

En croissance moyenne de 14 % par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente 19 % de la valeur du marché mondial des semences en 2014 *(Source : Phillips McDougall 2015)* et offre un potentiel de développement très significatif.
Vilmorin & Cie a réalisé près de 80 millions d'euros de chiffre d'affaires sur cette zone en 2014-2015. Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison. Aujourd'hui, il s'agit pour Vilmorin & Cie d'une zone de développement commercial, qui concerne prioritairement les semences de grandes cultures, avec un pays clé : le Brésil. Vilmorin & Cie ambitionne ainsi d'atteindre une part de marché de 10 % sur le maïs, à horizon 2020, au Brésil.

L'AFRIQUE : UN MARCHÉ D'AVENIR

Bien que le marché des semences en Afrique représente à ce jour moins d'un milliard de dollars *(Sources : Phillips McDougall et ISAAA 2015)*, il est promis à un développement considérable à terme, en raison notamment d'une croissance démographique extrêmement dynamique. L'Afrique réunira près du quart de la population mondiale d'ici 2050 *(Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / FAO)*.

Déjà présente en semences potagères, en particulier dans les pays du Maghreb, Vilmorin & Cie s'est implantée depuis début 2013 sur le marché des semences de maïs, l'espèce la plus cultivée en Afrique, en procédant à l'acquisition de la société Link Seed, 4e semencier sud-africain. Au cours de l'exercice 2013-2014, Vilmorin & Cie avait également conclu une avancée majeure sur le continent, en prenant une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine. Cette participation a été portée, fin 2014, à 30,5 % du capital de Seed Co.
Cette information est présentée de manière détaillée en page 22.

1.6.4. TROIS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'ambition de Vilmorin & Cie est d'accélérer son développement selon trois priorités stratégiques, avec un cadencement établi pour chacune d'entre elles :
- le maintien du leadership en semences potagères est d'ores et déjà une priorité ;
- l'objectif de devenir un acteur global en semences de maïs vise plutôt le moyen terme ;
- l'internationalisation du leadership en blé s'inscrit dans un horizon de long terme.

1.6.4.1. SEMENCES POTAGÈRES : CONFORTER UN LEADERSHIP MONDIAL

Sur cette activité à maturité, le développement de Vilmorin & Cie, positionnée comme le n° 2 mondial, repose sur une combinaison de croissances organique et externe. Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux. À ce titre, Vilmorin & Cie a défini une stratégie de segmentation des marchés géographiques et des espèces, en fonction de leur importance et de leur potentiel de croissance, guidant ainsi l'approche des marchés.

MAINTENIR UNE CROISSANCE ORGANIQUE SUPÉRIEURE À CELLE DU MARCHÉ

Pour gagner des parts de marché et pérenniser sa croissance organique, Vilmorin & Cie s'appuie sur le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés. En effet, le développement du marché des potagères, lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, dépend principalement de la mise au point de semences innovantes.
Dans ce contexte, la maîtrise des biotechnologies*, notamment le marquage moléculaire*, qui contribue directement à l'accélération de la création variétale, est indispensable aux sélectionneurs. Les efforts de recherche affectés à ces outils continuent par conséquent d'être fortement soutenus, de même que l'investissement dans les sites de recherche qui mènent ces travaux. À titre d'exemple, Hazera a finalisé, au cours de l'exercice 2014-2015, ses investissements de création d'un centre de recherche de haut niveau tant pour les serres de culture que pour les laboratoires, basé à Brurim (Israël).

En complément, l'ouverture de nouvelles implantations accroît la proximité sur des marchés très segmentés et contribue à leur conquête. Un bureau de représentation a ainsi été ouvert au cours de l'exercice en Corée du Sud, un marché au potentiel important.

De même, la modernisation et l'élargissement de certains sites de production participent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin & Cie répartis à travers le monde ; HM.CLAUSE a ainsi inauguré une nouvelle usine de semences à Hyderabad (Inde) début 2015. Parallèlement, afin de renforcer la maîtrise de ses approvisionnements pour les semences à haute valeur ajoutée, Vilmorin & Cie développe ses capacités de production de semences sur site propre, avec la mise en exploitation, en 2014-2015, d'une ferme de production basée au Kenya.

RENFORCER LES POSITIONS PAR DES OPÉRATIONS CIBLÉES DE CROISSANCE EXTERNE

Les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel et pour renforcer les territoires clés et les espèces moins présentes dans les gammes des Business Units (laitue, maïs doux, pastèque, etc.), se poursuivront dans les prochaines années.

Vilmorin & Cie continuera de plus, au-delà de son solide ancrage au Japon, à renforcer sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée du Sud, Inde, etc.), via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats.
Illustrant cet objectif, Vilmorin & Cie a procédé, en mars 2015, à l'acquisition de la société vietnamienne Tropdicorp. Vilmorin & Cie renforce significativement son dispositif en Asie du Sud-Est, en pénétrant le pays le plus dynamique de la région en termes de développement des semences potagères. Cette acquisition lui permettra en outre d'enrichir et de diversifier son portefeuille produits et son matériel génétique, tout en bénéficiant de programmes de recherche complémentaires à l'Inde, la Thaïlande et au Japon.

En parallèle, en Inde, le chiffre d'affaires a de nouveau enregistré cette année une forte croissance, confirmant l'intégration réussie de la société Century Seeds acquise en 2012-2013.
Quant à la Chine, zone incontournable en matière de production légumière, elle nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin & Cie sont assurés au travers des stations de sélection* et des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units potagères.

1.6.4.2. SEMENCES DE MAÏS : DEVENIR UN ACTEUR GLOBAL

Premier marché de semences au monde en valeur et représentant 191 millions d'hectares en 2014 (maïs grain et maïs fourrage), le maïs est naturellement pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique.

Afin de devenir un acteur global sur cette espèce, Vilmorin & Cie poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique. Celui-ci repose sur la combinaison entre des Business Units régionales, véritable spécificité de Vilmorin & Cie, et des fonctions globales, permettant d'assurer une coordination croissante sur certaines fonctions transverses, à l'image de la recherche et du marketing stratégique.

DEVENIR UN ACTEUR D'IMPORTANCE SUR LE MARCHÉ DU MAÏS GRAIN EN EUROPE

Le marché mondial du maïs est divisé entre maïs grain (plus de 90 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité essentiellement européenne. Vilmorin & Cie doit à la fois consolider son leadership sur le segment du maïs fourrage et, dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, renforcer sa présence sur le segment du maïs grain, en s'appuyant sur de nouveaux produits. Des programmes de recherche ont ainsi été redéployés afin d'alimenter la gamme existante par des innovations spécifiquement développées pour ce segment, notamment en maïs grain précoce, qui répondent encore mieux aux attentes des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.).

INTERNATIONALISER LES ACTIVITÉS, AU-DELÀ DES POSITIONS EUROPÉENNE ET NORD-AMÉRICAINE

Historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie peut s'appuyer sur ces positions fortes pour accéder à un plus large marché.
Ainsi, capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin & Cie s'est fixée depuis 2010 une ambition forte : devenir un acteur international de premier plan sur le maïs. Cet objectif passe par une internationalisation rapide de ses positions en maïs sur de nouveaux marchés en forte croissance, en s'y implantant durablement :
- l'Amérique du Sud, avec en particulier le Brésil,
- l'Asie (Inde, Chine et Asie du Sud-Est),
- et l'Afrique.

Cette internationalisation lui permet de viser une part nettement plus significative du marché du maïs : en intégrant l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique, Vilmorin & Cie cible désormais potentiellement environ 85 % des surfaces mondiales, contre

environ 30 % avec une présence exclusivement européenne et nord-américaine.
Conquérir de nouvelles frontières est de plus l'opportunité d'aborder le maïs avec une vision plus complète de l'espèce. Cela permet à Vilmorin & Cie d'enrichir son process de recherche, d'accéder à des ressources génétiques* complémentaires, notamment en matière de maïs tropical, et de travailler dans des environnements climatiques très divers avec des objectifs d'utilisation du maïs différents.

Premières étapes d'un plan d'action ambitieux, de nouvelles Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et des partenariats de recherche sont conduits depuis plusieurs années afin d'établir les conditions et atouts indispensables au déploiement de ces activités. En 2014-2015, Vilmorin & Cie a ainsi poursuivi son développement sur ces nouveaux territoires tout en progressant dans la structuration de son dispositif, au travers notamment de la mise en réseau de ses ressources génétiques* en maïs tropical. Ces informations sont présentées en pages 20/21.

Amérique du Sud

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison pour allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère nord. En complément de cet atout stratégique, cette zone, et tout particulièrement le Brésil, représente désormais un axe de développement clé pour les semences de grandes cultures. Le maïs y est en effet une céréale largement cultivée et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées est très élevée : le Brésil est devenu le 2e marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM*.
Privilégiant une approche cadencée de son développement en Amérique du Sud, Vilmorin & Cie souhaite renforcer son organisation existante au Brésil avant d'envisager son développement sur les pays voisins.

L'objectif de Vilmorin & Cie au Brésil est ambitieux : il s'agit de viser une part de marché de 10 % en maïs à horizon 2020, à partir d'une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires.

Asie

En Asie, première zone géographique pour les surfaces de maïs avec 59 millions d'hectares en 2014, Vilmorin & Cie a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires : l'Inde, la Chine, ainsi que l'Asie du Sud-Est.

La croissance à long terme de Vilmorin & Cie sur cette zone nécessite de compléter les implantations actuelles par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques* locales constitue en effet, à l'image des autres régions de développement, une étape indispensable.
La progression de l'activité grandes cultures en Asie proviendra de la commercialisation de semences de maïs conventionnelles à forte valeur ajoutée dans un premier temps, potentiellement relayée à terme par l'introduction de variétés OGM* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements. À ce jour, seuls les Philippines et le Vietnam ont adopté le maïs OGM* sur le continent.

- En Inde, Vilmorin & Cie affiche de fortes ambitions stratégiques. Disposant d'une part de marché d'environ 7 % en semences de grandes cultures, Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre la conquête de parts de marché sur le segment du maïs.
  Après la prise de contrôle intégral, en 2013, de Bisco Bio Sciences, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, Vilmorin & Cie a créé un ensemble qui bénéficie de nombreux atouts pour réaliser ses ambitions sur ce territoire : ressources génétiques* adaptées et mutualisées, centres de sélection* et unités de production locales, confortés par un réseau de commercialisation étendu.

- En Chine, Vilmorin & Cie adopte une politique de développement spécifique et volontariste. Au sein de ce territoire clé, le développement de Vilmorin & Cie doit en effet s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation.
  De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant actuellement limitée à des positions minoritaires, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques* doivent être évalués très précisément avant tout investissement. Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin & Cie sur cette zone.
  À cet égard, Vilmorin & Cie a obtenu, en septembre 2015, l'autorisation des autorités chinoises concernant la création de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs avec la société Anhui Hengji Seeds. Vilmorin & Cie bénéficie par ailleurs d'un réseau de sites de recherche, implantés en fonction des différentes typologies de maïs, qui lui permet de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales.

- Quant à l'Asie du Sud-Est, il s'agit d'une nouvelle zone à fort potentiel abordée depuis l'exercice 2013-2014, avec l'acquisition

de la société Seed Asia (Thaïlande), l'un des rares acteurs locaux indépendants pour le maïs tropical hybride*. Outre une présence commerciale en Asie du Sud-Est, cette opération a permis à Vilmorin & Cie d'accéder à des ressources génétiques* de grande qualité, également adaptées à d'autres zones (Inde, Brésil, sud de la Chine et Afrique) et qui sont ainsi venues enrichir son patrimoine génétique en maïs tropical.

Afrique

Nouvelle zone de développement en maïs, l'Afrique présente un potentiel de croissance considérable à terme. 34 millions d'hectares de maïs y sont cultivés en 2014, soit environ 18 % des surfaces mondiales. Le continent a été abordé depuis l'exercice 2012-2013, au travers de l'acquisition du 4e semencier sud-africain, Link Seed. En 2013-2014, Vilmorin & Cie avait pris une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine ; celle-ci a été portée, fin 2014, à 30,5 % du capital de Seed Co.
Seed Co, qui possède une base étendue d'infrastructures (cinq usines et six stations de recherche) réparties sur le continent, bénéficie de positions de leader dans plusieurs pays (Zimbabwe, Zambie, Malawi, etc.) et a pour objectif de se développer sur d'autres régions du continent.
Avec cette collaboration, qui se traduit dans un premier temps par le développement de partenariats opérationnels, axés prioritairement sur la recherche, Vilmorin & Cie poursuit son implantation progressive sur le marché africain.

POURSUIVRE L'INNOVATION ET COMMERCIALISER DES VARIÉTÉS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES PROPRIÉTAIRES

Avec un taux d'adoption de 31 % des surfaces mondiales en 2014 *(Source : ISAAA 2015)*, le marché des semences de maïs génétiquement modifiées représente aujourd'hui près de 9 milliards de dollars *(Source : Phillips Mc Dougall)* et se caractérise par des produits de plus en plus complexes, combinant le plus souvent plusieurs traits* au sein d'une même variété.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie ambitionne de se positionner parmi les quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de technologies et travaille en conséquence pour mettre au point des variétés de semences de maïs transgéniques intégrant ses propres technologies :

- dites de 1re génération : dotées de traits* de tolérance aux herbicides et de résistance aux insectes, prioritairement à destination des marchés américains (Amérique du Nord et du Sud), en complément des traits* OGM* maïs actuellement licenciés, ainsi que des marchés OGM* potentiels (Europe et Asie),
- dites de 2e génération : améliorant le rendement, intégrant une plus grande tolérance à la sécheresse ou encore une meilleure utilisation des engrais azotés, à destination du marché mondial.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de Genective, co-entreprise à 50/50 entre Vilmorin & Cie et KWS, destinée à développer des traits* propriétaires de maïs OGM*.
Les premières homologations ont été obtenues en septembre 2013 aux États-Unis et en février 2014 au Canada, pour un trait* propriétaire de tolérance à l'herbicide glyphosate.
En parallèle des dossiers déjà déposés dans divers pays, cette avancée a permis à Genective de soumettre ce trait* à une autorisation d'importation dans d'autres pays, comme la Chine par exemple.

Les premiers produits pourraient ainsi être lancés commercialement sur les marchés ouverts aux OGM* au cours des prochaines années, en décalage par rapport aux estimations de planning initiales sans toutefois remettre en cause la performance produits attendue.
Ils concerneront donc des traits* de tolérance aux herbicides, puis, dans un second temps, des traits* de résistance aux insectes.

Dans cette perspective, Vilmorin & Cie et KWS ont par ailleurs annoncé, en octobre 2015, la conclusion d'accords de licences additionnels à long terme avec Syngenta, portant sur les traits OGM* de maïs. Ces accords viennent compléter et renforcer la plateforme technologique de Vilmorin & Cie. (1)

1.6.4.3. SEMENCES DE BLÉ : DEVENIR LA RÉFÉRENCE MONDIALE DE L'ESPÈCE LA PLUS CULTIVÉE AU MONDE

UN LEVIER FONDAMENTAL : L'INNOVATION

Première céréale cultivée au monde avec près de 225 millions d'hectares de surfaces cultivées en 2014 *(Source : USDA)*, le blé constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale. Pour satisfaire des besoins alimentaires en croissance constante, la production mondiale de blé devra augmenter de 60% d'ici à 2050.

Or le blé pâtit de rendements globalement faibles, ce qui représente un risque important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial. Cette situation s'explique par un manque majeur d'innovation sur cette espèce, et en conséquence une très faible utilisation de semences commerciales. L'industrie semencière travaille ainsi à développer à terme des semences plus performantes, garantissant un meilleur rendement.

(1) Cf. communiqué de presse Vilmorin & Cie du 15 octobre 2015

Vilmorin & Cie est particulièrement bien positionnée pour contribuer à la conversion de ce marché peu valorisé en un marché de semences à haut rendement, avec des semences OGM* qui pourraient être introduites à partir de 2020 sur les marchés ouverts aux OGM*, ainsi que dans un second temps, des semences hybrides*.

UNE BASE SOLIDE À MAINTENIR : N° 1 EN EUROPE

Leader européen, Vilmorin & Cie bénéficie d'une expertise historique et de ressources génétiques* de grande qualité obtenues au travers d'acquisitions et de partenariats spécialisés. Elle détient aujourd'hui plus de 15 % du marché en Europe, avec des parts de marché qui dépassent les 20 % dans certains pays. Vilmorin & Cie ambitionne de maintenir et de renforcer cette position de n° 1 européen. Cela passera notamment par la création de variétés répondant toujours mieux aux exigences des agriculteurs et par le renforcement au cas par cas de ses ressources génétiques*.

LA CONQUÊTE DE NOUVELLES FRONTIÈRES

Forte de son leadership européen, Vilmorin & Cie dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique. Sa stratégie de conquête, particulièrement dynamique, vise prioritairement les principales zones de production de blé que sont les Amériques, l'Australie et l'Asie. Elle repose sur la constitution d'un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et parfaitement adapté aux conditions climatiques locales, l'accès et le développement de technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

- Largement dominés par les semences de ferme (environ 2/3 du marché) à plus faible rendement, les États-Unis représentaient pour Vilmorin & Cie un premier objectif majeur. Lancé depuis 2009, son plan de développement des semences de blé sur cette zone lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un dispositif performant pour commercialiser des variétés à haut rendement.
  En outre, la récente adaptation de la législation canadienne et sa mise en conformité avec UPOV '91 (Convention Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales de 1991) devrait conduire dans les années à venir à appliquer des royalties sur les semences de blé, permettant une rémunération directe de la recherche. Ce changement de structure du marché impliquerait une forte augmentation de la valeur du marché canadien, pour positionner le pays parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.
  C'est dans ce contexte que Vilmorin & Cie et la société semencière canadienne Canterra Seeds ont annoncé, début juillet 2015, la création d'une joint-venture spécialisée dans le développement et la sélection* de céréales ; Vilmorin & Cie prend de plus une participation minoritaire de 30 % dans Canterra Seeds. Vilmorin & Cie élargit ainsi sa recherche sur le blé au Canada avec un dispositif dédié à ce marché.

- L'Australie est également un marché de première importance en semences de blé, qui bénéficie en outre déjà d'un système de collecte de royalties efficace. À ce titre, Vilmorin & Cie s'appuie sur le partenariat stratégique initié en 2008 avec la société Australian Grain Technologies (AGT), leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé, qui détient plus de 40 % de parts de marché. Elle bénéficie également des accords existants avec les deux leaders de la recherche en blé australien – l'ACPFG et le CSIRO – pour développer du blé optimisant l'utilisation d'azote adapté aux conditions locales.

- Vilmorin & Cie poursuit parallèlement sa stratégie d'internationalisation de ses positions à d'autres marchés majeurs. Il s'agit notamment de l'Asie, qui constitue le 1er marché en termes de surfaces et de production de blé, et de l'Amérique du Sud. Ainsi, en 2014-2015, Vilmorin & Cie est entrée sur le marché brésilien du blé, qui offre un fort potentiel, au travers de l'acquisition d'actifs de la société DNA, spécialisée dans l'amélioration génétique du blé. L'objectif est de prendre une position importante sur le marché du blé au Brésil ainsi que dans d'autres pays d'Amérique du Sud, en développant des variétés de blé aux qualités améliorées et au potentiel de production élevé.

1.6.5. OBJECTIFS 2015-2016

Pour 2015-2016, Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre de manière dynamique le déploiement de sa stratégie de développement et d'innovation, dans une vision de long terme, tout en prenant en compte des contextes de marchés sensiblement différents sur ses deux activités stratégiques.

1.6.5.1. SEMENCES POTAGÈRES

Forte d'un exercice 2014-2015 une nouvelle fois très dynamique dans un environnement de marché favorable, Vilmorin & Cie ambitionne pour 2015-2016, d'atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires supérieure à la tendance estimée de progression du marché des semences potagères.

La poursuite de l'innovation variétale lui permettra d'assurer le renouvellement régulier de la gamme produits et de conquérir de nouvelles parts de marché.

Vilmorin & Cie restera parallèlement attentive à toute opportunité de croissance externe, incluant des opérations ciblées, afin de consolider ses positions sur des zones et des espèces stratégiques.

1.6.5.2. SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Dans un contexte de marché qui devrait rester difficile, Vilmorin & Cie aborde 2015-2016 avec l'ambition de poursuivre le renforcement de ses positions sur des territoires d'implantation qui se sont considérablement élargis ces dernières années, aussi bien en semences de maïs (Amérique du Sud, Asie et Afrique) qu'en semences de blé (Amérique du Nord et du Sud).

Cet objectif s'appuie notamment sur la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique pour les Semences de grandes cultures, qui vise notamment à lui conférer une position incontestable d'acteur global en semences de maïs.

SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

En Europe, l'objectif de Vilmorin & Cie est de consolider ses positions commerciales, grâce notamment au flux de nouveaux produits en semences de maïs (maïs grain et maïs fourrage), tout en prenant en compte l'évolution de la crise politique et économique en Ukraine et en Russie.
Vilmorin & Cie initiera en parallèle des premières réflexions sur la création d'infrastructures de recherche et de supply chain, avec l'objectif d'une possible mise en œuvre dès le retour de conditions de marché plus favorables.

SEMENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD

En Amérique du Nord, AgReliant [(1)], 3e acteur sur le marché du maïs aux États-Unis, ambitionne, dans un marché tendu, de continuer à consolider ses parts de marché.
L'exercice 2015-2016 sera en outre consacré à l'intégration de la société Golden Acres Genetics, acquise en juillet 2015. AgReliant initiera également le déploiement de son concept de marques commerciales de dimension nationale et lancera son premier outil développé pour une agriculture de précision : «Advantage Acre», un programme novateur destiné aux agriculteurs.

(1) co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS

SEMENCES DE MAÏS DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Vilmorin & Cie renforcera, en 2015-2016, sa présence sur ses nouveaux territoires de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique) sur le maïs tropical, aussi bien jaune que blanc, ainsi que sur un portefeuille d'espèces complémentaires, qui sera défini selon les marchés pour permettre à Vilmorin & Cie d'y accroître sa visibilité.

Vilmorin & Cie finalisera de plus l'implantation de ses infrastructures de production et de recherche, lui permettant d'opérer dans les meilleures conditions au sein de ces zones géographiques, tout en poursuivant le déploiement de ses réseaux commerciaux.
Elle restera enfin attentive à toute opportunité lui donnant accès à des ressources génétiques* complémentaires sur le maïs tropical et/ou à des parts de marché additionnelles.

SEMENCES DE BLÉ EN AMÉRIQUE DU NORD ET DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

Vilmorin & Cie continuera à mettre en place, au cours de l'exercice 2015-2016, son réseau mondial sur le blé.
En Amérique du Nord, Vilmorin & Cie poursuivra la structuration de son dispositif, notamment en approfondissant ses partenariats avec les universités américaines.
À court terme, l'objectif est de développer la commercialisation de semences de blé conventionnelles.
Au Canada, Vilmorin & Cie initiera la collaboration avec Canterra Seeds, au travers de la joint-venture créée en juillet 2015 pour le développement et la sélection* de semences de blé, suite à l'évolution de la réglementation dans le pays.

Enfin, Vilmorin & Cie intensifiera les programmes de recherche afin de mettre au point, dans un horizon de long terme, des variétés de blé OGM* optimisant la consommation d'azote et tolérant à la sécheresse.

1.6.5.3. PRODUITS DE JARDIN

En 2015-2016, l'objectif est de continuer à renforcer les deux piliers de l'activité que sont la France et la Pologne, avec l'ambition d'exporter l'image de qualité de Vilmorin & Cie vers de nouveaux pays.
Au niveau opérationnel, Vilmorin & Cie déploiera à nouveau ses efforts, aux côtés de ses clients, afin de consolider la qualité de l'offre et du service dans un marché qui devrait continuer à être peu dynamique. Vilmorin & Cie poursuivra également la mise en place de plans d'actions destinés à optimiser la maîtrise des coûts et la consolidation de ses parts de marché.

1.7. FACTEURS DE RISQUES

1.7.1. LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante de la stratégie globale de Vilmorin & Cie, qui poursuit la construction et l'amélioration permanente de son dispositif de gestion des risques selon deux axes opérationnels : d'une part, procéder au déploiement du dispositif dans les Business Units tout en élargissant le spectre des risques pris en considération ; d'autre part, assurer la continuité du dispositif au travers du développement de procédures de gestion des crises.

Le dispositif de gestion des risques et sa gouvernance sont décrits dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne (cf. page 75).

Au cours de l'exercice 2014-2015, le dispositif de gestion globale des risques a été significativement renforcé et complété :

Renforcement de la cohérence des procédures internes

Dans la continuité de l'action menée au cours des exercices précédents, le processus de gestion des risques a été perfectionné au cours de l'exercice 2014-2015, avec un approfondissement de l'harmonisation des procédures entre Vilmorin & Cie et les Business Units permettant une meilleure synergie dans la mise en œuvre des dispositifs de réduction des risques.

Parallèlement, le reporting vers Vilmorin & Cie a été systématisé afin de mieux partager en interne l'analyse des risques évolutifs et la détection des risques émergents.

Amélioration de la détection et de l'évaluation des risques

Par ailleurs, pour approfondir cette démarche, des initiatives ont été prises en termes de benchmark afin d'élargir le spectre des risques pris en considération, de mieux anticiper l'évolution de certains risques et de renforcer la réactivité. C'est ainsi que, s'agissant du risque particulier des escroqueries aux faux ordres de virement, les retours d'expérience et les analyses réalisées à partir des situations rencontrées par d'autres entreprises ont permis de consolider les procédures préventives et de déjouer les tentatives. De même, la participation à des instances regroupant des directeurs sûreté d'autres entreprises a notamment permis de faciliter la prise en compte de risques liés à l'international et de s'appuyer sur des pratiques faisant référence.

Évolution de la structuration des risques

Un 12e domaine de risques a été créé au cours de l'exercice 2014-2015, conséquence de la distinction des risques « sécurité » et « sûreté », jusque-là regroupés. Les risques sécurité, en particulier, ont fait l'objet, au cours de cet exercice, d'un renforcement très sensible du dispositif visant à leur réduction (cf. risques sécurité) et justifiant la création d'un domaine spécifique.

En outre, les 12 domaines de risques sont désormais structurés en trois familles de risques, afin d'améliorer la cohérence des revues en interne ainsi que les partages d'analyses avec d'autres sociétés. Ces familles sont :
- les risques opérationnels ;
- les risques financiers ;
- les risques transversaux.

Les risques opérationnels et les risques financiers sont plus spécifiquement liés à la nature des activités de Vilmorin & Cie, à ses projets de développement et à ses spécificités en termes d'organisation et de gouvernance.

Les risques transversaux se prêtent tout particulièrement au rapprochement des analyses avec des partenaires externes (autres entreprises, institutions publiques). Ils ne sont pas spécifiques à Vilmorin & Cie et peuvent être communs à tout type d'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Développement du pilotage de la maîtrise des risques

L'exercice 2014-2015 a enfin permis de prolonger la cartographie des risques bruts en y adjoignant une cartographie des risques résiduels, véritable outil de pilotage des actions menées par le réseau des propriétaires de risques[1]. Cette nouvelle cartographie permet en effet d'aller au-delà d'une évaluation des risques en fonction des variables gravité / probabilité pour donner une vision synthétique et évolutive de leur degré de maîtrise. Les risques dont la maîtrise est plus aléatoire font ainsi l'objet d'un effort de réduction significatif et d'une attention plus marquée qui peut, le cas échéant, s'inscrire dans le processus de gestion des crises.

(1) Le propriétaire de risque est l'expert capable d'intervenir dans la gestion préventive et curative du risque dont il est propriétaire.

1.7.2. LE DISPOSITIF DE GESTION DES CRISES

Définition d'une doctrine de gestion des crises

Au cours de l'exercice 2014-2015, un manuel de gestion des crises a été diffusé au sein du Groupe afin de formaliser la procédure de gestion des crises, l'organisation des cellules de crises et la méthode d'analyse critique. Ce manuel a vocation à harmoniser les pratiques déjà en vigueur au sein des Business Units et à développer l'interopérabilité entre les différents acteurs.

Cette doctrine est également plus fongible avec les principes d'action et les procédures existants dans les services publics chargés de la gestion des crises civiles et internationales (Préfectures, Ministères).

Amélioration de la fonction anticipation

En lien avec les acteurs publics et privés faisant référence, une fonction veille-anticipation a en outre été développée et a montré son efficacité à plusieurs reprises au cours de l'exercice.
Plusieurs phases de mise en alerte ont démontré l'effectivité des remontées d'informations et l'efficacité de la réactivité opérationnelle dans les Business Units et les sites.

Déploiement de la démarche

La diffusion du manuel de gestion des crises est prolongée par des actions de formation à destination des Business Units, qui ont déjà été initiées au cours de l'exercice 2014-2015. Il est parallèlement envisagé de développer, au cours des prochains exercices, des mises en situation opérationnelles au travers d'exercices d'entraînement.

Un processus de planification des crises complètera, à partir de l'exercice prochain, le manuel de gestion des crises afin d'améliorer en permanence l'anticipation sur les situations critiques les plus probables.

1.7.3. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

1.7.3.1. LES RISQUES LIÉS A LA CONCURRENCE

Identification du risque

Une modification brutale de l'environnement concurrentiel ainsi qu'une innovation de rupture de la part d'un concurrent sont des risques à envisager. D'une part l'agriculture étant un axe prioritaire de nombreux gouvernements, un nouvel acteur soutenu par les pouvoirs publics de son pays pourrait émerger et remettre en cause l'équilibre des forces concurrentielles au niveau mondial. D'autre part l'introduction par un concurrent d'une innovation de rupture en matière de recherche scientifique, de technologie ou plus largement de business model pourrait exposer Vilmorin & Cie à la perte d'un avantage concurrentiel sur l'un de ses segments d'activité.

Gestion du risque

La répartition des activités de Vilmorin & Cie, tant en termes de segments d'activité que de zones géographiques, permet de limiter ces risques.
En outre, un département de veille stratégique et concurrentielle permet d'analyser les tendances des marchés, de suivre l'évolution de la stratégie des compétiteurs et de détecter des signaux faibles.

La stratégie de Vilmorin & Cie s'appuie également sur plusieurs axes complémentaires :

- un investissement important dans la recherche y compris la recherche amont, permettant à Vilmorin & Cie de lancer, en moyenne, plusieurs centaines de nouvelles variétés de semences par an ;
- une collaboration avec des instituts de recherche de renommée mondiale ;
- le développement de l'esprit de créativité au sein du groupe, dont la Direction Scientifique Groupe a la responsabilité en termes d'animation.

1.7.3.2. LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Identification du risque

Vilmorin & Cie est implantée dans 42 pays et réalise des ventes dans près de 150 pays. Les salariés et les activités du groupe peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique, financière affectant la situation de l'agriculture et des agriculteurs (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, dévaluation, tarissement des financements des agriculteurs, etc.).
De plus, l'agriculture étant un secteur d'activité considéré comme stratégique dans de nombreux pays, les autorités locales peuvent mettre en œuvre des politiques contraignantes pour un investisseur étranger : contrôle des changes, restriction du droit de propriété, accès aux liquidités, rapatriement des bénéfices et des capitaux investis, voire même nationalisation de l'agriculture.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie ne peut affirmer que ses résultats ne seraient pas affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques ou réglementaires ou par une crise dans certains des pays dans lesquels elle est présente.
Cependant, le développement international de Vilmorin & Cie induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné.

En outre, les risques-pays éventuels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, etc.

1.7.3.3. LES RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Identification du risque

La stratégie de Vilmorin & Cie repose sur une conjugaison de croissance organique et de croissance externe. Au sein d'une industrie semencière en concentration continue, le risque serait de réaliser une opération de croissance externe inopportune ou à l'inverse d'être dans l'incapacité de concrétiser les opérations qui s'avéreraient les plus pertinentes et ce dans un contexte de rareté des cibles potentielles et de forte concurrence entre des acteurs aux ressources financières très différentes.

Gestion du risque

Afin de faire face à ces risques, Vilmorin & Cie a élaboré un processus des opérations de fusions-acquisitions, de l'identification des cibles à leur intégration, dans lequel plusieurs fonctions sont impliquées. Chaque étape du processus est revue et validée par les instances dirigeantes de Vilmorin & Cie. Les acquisitions s'inscrivent dans un plan stratégique moyen-terme revu annuellement, ce qui permet également d'anticiper les besoins de financement et d'en diversifier les sources.

1.7.3.4. LES RISQUES DE QUALITÉ PRODUITS

Identification du risque

Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences de grandes cultures conventionnelles et génétiquement modifiées, ainsi que des semences potagères conventionnelles, et des produits de jardin. Pour produire ses semences, Vilmorin & Cie fait appel à un vaste réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs*.
Dans le respect des réglementations locales, Vilmorin & Cie doit satisfaire aux obligations contractuelles et aux exigences clients, incluant notamment le respect de la pureté variétale. Son activité l'expose à des risques de non-conformité produits.

La non-conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production de semences ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.)

En cas de contamination parasitaire ou bactérienne de lots de semences, notamment potagères, ou de mélanges physiques entre semences de grandes cultures conventionnelles et génétiquement modifiées ou par contamination via des flux de pollen, Vilmorin & Cie pourrait ainsi être impactée négativement, que ce soit en termes de résultats financiers ou d'image.

Par ailleurs, les produits du groupe sont contrôlés par des laboratoires d'analyse, en interne ou par des prestataires externes, et le risque d'erreurs sur les résultats d'analyse pourrait avoir des conséquences sur la valeur marchande des produits et impacter négativement la réputation de Vilmorin & Cie.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie dispose d'un système de management de la qualité. Sa mission est d'assurer la conformité de ses produits conventionnels et OGM*, via un réseau de correspondants, pour les activités de recherche, de production et de commercialisation.

Le système repose sur la rédaction de lignes directrices et de procédures. Son déploiement est soutenu par un accompagnement des utilisateurs, notamment par l'organisation de formations internes. Afin de s'assurer de leur mise en œuvre, le référentiel qualité fait l'objet d'audits réguliers réalisés selon un planning annuel.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des produits commercialisés, un dispositif de contrôle-qualité et de traçabilité sur les processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation permet de limiter les risques de mélanges et les erreurs d'étiquetage.

De plus, en ce qui concerne la production de ses semences, Vilmorin & Cie attache un soin particulier à la contractualisation de ses relations avec son réseau d'agriculteurs-multiplicateurs*. Ceux-ci sont rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Le cahier des charges accompagnant le contrat précise toutes les conditions et les objectifs assignés à la production afin de garantir à Vilmorin & Cie la maîtrise de la qualité de ses semences.

Par ailleurs, s'agissant des OGM*, Vilmorin & Cie fait procéder à des contrôles analytiques spécifiques. Les contrôles sont réalisés par des laboratoires accrédités, testés régulièrement et validés par le service de management de la qualité afin de garantir la fiabilité des résultats.

En outre, pour une gestion responsable des OGM*, Vilmorin & Cie adhère à la plateforme ETS[1] *(Excellence Through Stewardship)* en déclinant le système de management de la qualité sur toute la vie du produit OGM* : recherche, production, marketing, commercialisation, gestion de crise et arrêt du produit. Vilmorin & Cie a réussi avec succès, en 2015, les audits ETS, concluant ainsi un cycle de 3 ans.

1.7.3.5. LES RISQUES LIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS

Identification du risque

Les activités de Vilmorin & Cie sont caractérisées par une saisonnalité marquée, une sensibilité relative aux risques climatiques et des aléas d'approvisionnement. Que ce soit pour des raisons climatiques, techniques, géopolitiques, contractuelles, etc., les conséquences des risques liés aux approvisionnements sont potentiellement impactantes pour Vilmorin & Cie.

Gestion du risque

Le plan de production[2] joue un rôle majeur dans la limitation des risques liés aux approvisionnements. Indispensable au bon approvisionnement des marchés et à la maîtrise des niveaux de stocks, le plan de production est élaboré en tenant compte de différents facteurs : besoins du marché, état de la récolte, courbe de vie commerciale et aptitude à la conservation de chaque variété, mais aussi des zones de production. Piloté par les responsables de production, ce plan est validé par la Direction générale de chacune des sociétés.

Par ailleurs, en termes de risques climatiques et météorologiques, l'implantation internationale diversifiée des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique et d'assurer une production de semences régulière et de qualité. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites partout dans le monde. Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assurent cette maîtrise du risque.

1.7.3.6. LES RISQUES LIÉS À LA RECHERCHE

Identification du risque

Afin de mettre au point les semences de demain et d'assurer ainsi sa croissance future, Vilmorin & Cie investit en permanence dans des projets de recherche et de développement. Ces investissements représentent aujourd'hui près de 19 % de son chiffre d'affaires semences professionnel.

(1) Dispositif de référence créé à l'initiative de l'industrie semencière internationale.
(2) Selon les espèces et variétés, le plan de production se construit sur la base des prévisions de vente pour l'année suivante. Ces dernières sont estimées au regard des stocks, des débouchés clients et des tendances marchés. Le plan de production vise à définir les espèces et variétés à produire, les lieux et les quantités de production, en fonction des risques climatiques, des lieux de production, des précocités, des rendements moyens et des producteurs.

En prenant en considération la durée des cycles de recherche (7 à 10 ans sont nécessaires pour créer une nouvelle semence), le risque émanerait notamment d'une inadéquation entre les projets de recherche lancés et les futurs besoins des clients, ainsi que d'un déséquilibre dans la répartition des investissements consentis aux projets de recherche et de développement. Les projets d'innovation concernent à la fois des projets directement liés au cœur de métier de Vilmorin & Cie et des projets plus prospectifs. En d'autres termes, le risque correspond à une concentration du portefeuille des projets recherche & développement menés par Vilmorin & Cie autour de cibles insuffisamment diversifiées ou ciblant des horizons mal répartis dans le temps, avec des conséquences potentielles sur la compétitivité de Vilmorin & Cie.

Gestion du risque

Plusieurs dispositions sont prises afin de contrôler ce risque. Un travail permanent de veille scientifique, technologique et concurrentielle permet d'identifier les tendances émergentes et les ruptures auxquelles Vilmorin & Cie et son environnement seront confrontés demain.

Par ailleurs, pour sécuriser ses investissements en recherche, Vilmorin & Cie dédie des ressources spécifiques et déploie son action selon deux axes :
- l'incubation de projets innovants ;
- la réalisation d'études de faisabilité à un stade précoce du projet.

Les projets ne présentant pas d'espoir de retour satisfaisant sont ainsi en mesure d'être arrêtés avant d'avoir nécessité trop d'investissements.

1.7.3.7. LES RISQUES D'IMAGE

Identification du risque

Vilmorin & Cie, par ses activités, est exposée à des attaques publiques de toute nature et de toute origine, fondées ou non, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation.

De tels événements pourraient avoir des effets négatifs sur les ventes, les résultats, l'image, l'attractivité et les perspectives de développement de Vilmorin & Cie.

Gestion du risque

Afin de limiter ce risque, Vilmorin & Cie a mis en œuvre plusieurs actions préventives :

- La mise en place depuis 2012 d'une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise [1] (RSE) en collaboration avec son actionnaire de référence Limagrain, visant à structurer ses actions autour d'enjeux prioritaires - gouvernance et société, ressources humaines, innovation, excellence opérationnelle pour lesquels des objectifs de progression ont été définis. Parmi ceux-là figure en particulier le développement du dialogue avec les principales parties prenantes du Groupe (pouvoirs publics, médias, associations, Organisations Non Gouvernementales, actionnaires, fournisseurs, salariés, etc.) dans le cadre d'une logique d'amélioration continue. Il s'agit en particulier sur certains des territoires d'implantation de Vilmorin & Cie, de présenter l'entreprise, de mieux connaître les attentes des principaux acteurs impliqués et concernés par son activité et de mettre en place des actions (dont des partenariats) lorsque cela est pertinent.

- La diffusion progressive d'un Code de Conduite [2] et le déploiement de formations visant à en assurer la bonne compréhension. Ce Code structure les principes éthiques et les engagements fondamentaux que Vilmorin & Cie et son actionnaire de référence Limagrain souhaitent voir respectés par l'ensemble de leurs salariés en toutes circonstances, dans tous les métiers et dans tous les pays.

- Des réseaux de communicants internes et de coordinateurs RSE, fédérés au sein de comités d'échanges dédiés permettant d'assurer la cohérence, la coordination de la communication et des actions RSE entre le Groupe et ses Business Units.

En complément de la démarche RSE et du dialogue avec les parties prenantes, le service Communication et Affaires Institutionnelles du Groupe est plus spécifiquement en charge de la communication de crise. Il participe à la gestion de crise tant sous l'angle préventif que correctif afin de limiter, autant que possible, la prolifération et la portée de critiques et attaques contre le Groupe ainsi que leurs impacts. Le dispositif mis en place intègre la sensibilisation des communicants et des porte-paroles du Groupe (diffusion d'un guide de communication de crise), la veille spécifique au sein du web (médias sociaux, sites Internet, blogs, etc.) grâce à un outil dédié et la gestion de la communication en temps de crise. Ces actions sont conduites en coordination avec la Gestion des Risques de Vilmorin & Cie, sur la base en particulier d'une procédure de gestion de crise type (cf. Dispositif de gestion des crises page 45).

(1) La démarche RSE de Vilmorin & Cie est présentée de manière détaillée au chapitre 4 Informations sociales, environnementales et sociétales, page 98.
(2) Les informations sur le Code de Conduite sont présentées de manière détaillée au chapitre 4 Informations sociales, environnementales et sociétales, page 99.

1.7.4. LES RISQUES FINANCIERS

1.7.4.1. DÉGRADATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Identification du risque

Vilmorin & Cie développe mondialement des activités sensibles pour partie aux aléas climatiques et à l'évolution des marchés agricoles. En cas de dérive mal anticipée des différents éléments constitutifs de son besoin en fonds de roulement, le groupe pourrait voir ses équilibres financiers et sa performance économique remis en cause.

Gestion du risque

Les dispositifs mis en œuvre pour limiter les risques liés aux approvisionnements ont été décrits précédemment (cf. paragraphe 1.7.3.5.).
La qualité de la gestion quantitative et qualitative des stocks de semences est en conséquence un élément clé de la stratégie du groupe.

Concernant son portefeuille de clients, Vilmorin & Cie n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive, comportant en outre un risque de diminution brutale d'activité.
Les risques de non recouvrement sont habituellement modérés. Les filiales de Vilmorin & Cie apportent chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

L'entreprise dispose ainsi d'un large portefeuille de clientèle :

ÉVOLUTION DU POIDS DES PRINCIPAUX CLIENTS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en % du chiffre d'affaires consolidé)

	14-15	13-14	12-13
Poids des 5 premiers clients	7,0	5,9	5,4
Poids des 10 premiers clients	9,8	8,0	7,7

Enfin, concernant ses relations fournisseurs, Vilmorin & Cie veille strictement au critère de non-dépendance économique et coordonne une partie significative de ses conditions d'approvisionnement et d'achats au travers d'une organisation interne dédiée, regroupant des représentants des différentes Business Units structurés en comités de pilotage par grande catégorie de produits ou de services.

1.7.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX DEVISES, AUX TAUX D'INTÉRÊTS ET AUX MARCHÉS

Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est exposée naturellement aux risques liés aux parités de change ainsi qu'à la volatilité des taux d'intérêts et de certaines matières premières agricoles.

Gestion du risque

Des informations complémentaires et chiffrées, notamment sur l'exposition du groupe à ces risques, sont présentées dans les annexes aux comptes annuels consolidés.

Compte tenu de la dimension de Vilmorin & Cie et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.
C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin & Cie ainsi que pour ses filiales :

- la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe de ceux-ci et de stratégies de couverture au niveau du groupe,
- la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30 juin 2015, la dette bancaire consolidée de Vilmorin & Cie était principalement composée de financements à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Vilmorin & Cie avait procédé au remboursement par anticipation du crédit bancaire syndiqué signé en 2010 et a conclu, avec ses partenaires bancaires de référence, la mise en place d'un nouveau crédit d'un montant de 300 millions d'euros, structuré sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable d'une maturité de 5 ans, à échéance de mai 2019, et comportant deux options d'extension d'un an chacune.
Au 30 juin 2015, ce crédit n'était pas utilisé. Comme le crédit syndiqué précédent, il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2015, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Parallèlement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours des deux derniers exercices sa stratégie de désintermédiation bancaire par une émission obligataire publique inaugurale non notée, d'un montant total de 300 millions d'euros, sur une maturité de 7 ans,

complétée d'une souche complémentaire émise en mars 2015 pour un montant de 150 millions d'euros.

Concernant l'impact potentiel de la volatilité de certaines matières premières agricoles, il convient de souligner que le réseau d'agriculteurs-multiplicateurs* auquel Vilmorin & Cie confie la production de ses semences répond à un cahier des charges très strict, qui définit notamment le prix d'achat de la semence. Celui-ci comporte des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles. Le système contractuel ainsi mis en place permet à Vilmorin & Cie de conserver une large indépendance économique.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

1.7.5. LES RISQUES TRANSVERSES

1.7.5.1. LES RISQUES JURIDIQUES

RISQUE ANTI-TRUST

Identification du risque

Vilmorin & Cie évolue dans un environnement concurrentiel au sein duquel se développent des phénomènes de concentration. Des règles, visant à empêcher les acteurs économiques de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, prévoient en cas d'infraction des amendes fixées en pourcentage du chiffre d'affaires du groupe concerné.

Gestion du risque

La connaissance des règles, leur intégration dans des codes de conduite et dans les réflexions très en amont, constituent un enjeu essentiel.
Vilmorin & Cie s'est engagée à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. L'ensemble du réseau des juristes du groupe est chargé de fournir toute l'information et l'assistance nécessaires pour faire en sorte que les règles en vigueur soient connues et appliquées au sein de la société et de l'ensemble de ses filiales.
Formations, conseil et publication de lignes directrices font partie des actions menées dans cet objectif.
Ces actions sont suivies et font l'objet de reportings spécifiques (indicateurs) au titre du plan d'action RSE. Le Code de Conduite intègre en outre des rappels des règles de l'éthique des affaires.

RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Identification du risque

L'activité de Vilmorin & Cie repose sur l'exploitation de droits de propriété intellectuelle, qui protègent ses innovations (brevet, Certificat d'Obtention Végétale, etc.), ainsi que ses produits et services (marques, modèles). L'acquisition, la gestion et la défense de tels droits nécessitent des précautions particulières. Il n'est pas exclu que ces opérations conduisent à des réclamations à l'encontre de Vilmorin & Cie. Dans le cadre d'actions engagées à l'initiative de Vilmorin & Cie pour défendre ses droits, l'aléa lié à l'appréciation de la validité des titres de propriété intellectuelle et des droits qui y sont attachés génère un risque que celle-ci peut être amenée à subir. De tels risques sont inhérents à la détention et la gestion de tous droits de propriété intellectuelle, qui constituent des actifs stratégiques majeurs, valorisant Vilmorin & Cie, mais pouvant aussi fragiliser la société, en affectant ses résultats et/ou en portant atteinte à son image et sa réputation.

Par ailleurs, l'activité de Vilmorin & Cie nécessite d'avoir accès à des ressources génétiques*, afin de développer de nouvelles variétés adaptées aux besoins des agriculteurs dans le monde. À ce titre, elle est exposée à différents risques, notamment celui d'utiliser indûment du matériel génétique protégé sans les autorisations adéquates, mais également de ne pas protéger efficacement ses innovations.

De plus, les changements réglementaires tels que la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), les changements de pratiques de l'industrie semencière qui, à côté de l'outil de propriété industrielle traditionnel qu'est le Certificat d'Obtention Végétale (COV), utilise de manière accrue les brevets pour protéger ses innovations, tendent à augmenter le risque de ne pas accéder aux ressources génétiques* nécessaires à la création des variétés de demain.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie dispose d'un Comité de coordination composé d'experts de la Direction juridique et de la Direction scientifique qui travaillent en étroite collaboration sur les problématiques liées

à la propriété intellectuelle. Soutenue par un cadre juridique solide et un réseau de juristes experts en la matière, Vilmorin & Cie bénéficie d'outils pour protéger ses droits et ses innovations. Toutefois, Vilmorin & Cie ne peut pas exclure que des tiers puissent détourner ou remettre en cause ses droits de propriété intellectuelle.

Une disposition du Code de Conduite(1), diffusé au cours de l'exercice, prévoit que chaque salarié du groupe doit déployer tous ses efforts pour veiller à ce que les créations bénéficient d'une protection adéquate en matière de propriété intellectuelle, élément essentiel à la pérennité et au développement de l'entreprise. Ainsi Vilmorin & Cie développe sa propre propriété intellectuelle, protégeant ses innovations et créant des leviers d'échanges avec les droits détenus par ses concurrents.

Par ailleurs, des procédures de collecte de matériel biologique ont été édictées au sein de Vilmorin & Cie et de ses filiales afin d'augmenter la traçabilité et la documentation du matériel rentrant dans les programmes de sélection*. Les salariés concernés sont formés à ces pratiques.

Vilmorin & Cie milite parallèlement auprès des pouvoirs publics afin qu'une exemption du sélectionneur soit inscrite dans les lois sur les brevets, permettant ainsi d'utiliser en sélection* une plante protégée par un brevet.

En outre, pour faciliter l'obtention de licences sur les brevets(2) protégeant les innovations végétales, Vilmorin & Cie a rejoint la Plateforme Internationale de Licences Potagères (International Licensing Platform Vegetable : http://www.ilp-vegetable.org/).

LITIGES

Vilmorin & Cie et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures. Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une appréciation détaillée, d'une analyse de risque et de responsabilité, et donnent lieu à un traitement approprié dans les filiales, en liaison avec les services juridiques de Vilmorin & Cie.

À l'exception des litiges provisionnés, la société n'identifiait, au 30 juin 2015, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

CONTRATS IMPORTANTS HORS COURS NORMAL DES AFFAIRES

Vilmorin & Cie exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

Dans le cadre de ses activités Semences de grandes cultures en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées.

À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin & Cie dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

1.7.5.2. LES RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Identification du risque

L'un des enjeux de Vilmorin & Cie réside dans sa capacité à attirer et à fidéliser les talents dans tous les pays dans lesquels le groupe est implanté. Certains des métiers nécessitent une expertise spécifique, avec des temps de formation longs, notamment ceux liés à l'activité de recherche. La pérennité de Vilmorin & Cie est liée à son niveau de performance en matière d'innovation ; la difficulté à attirer ou à retenir ce type de compétence pourrait porter atteinte à la performance économique du groupe à terme.

(1) Les informations sur le Code de Conduite sont présentées de manière détaillée au chapitre 4 Informations sociales, environnementales et sociétales, page 99.
(2) Les informations sur le COV et le brevet sont présentées de manière détaillée au chapitre 4 Informations sociales, environnementales et sociétales, pages 115/116.

Gestion du risque

Pour faire face à ces enjeux, les dispositifs suivants ont été déployés :

→ **Recrutement**

Vilmorin & Cie met en place des actions (Internet, réseaux sociaux, etc.) pour élargir sa visibilité et son attractivité en tant qu'employeur. Des partenariats ont notamment été mis en place avec des écoles. Cela débute dès le lycée avec l'intervention de chercheurs auprès des élèves et des enseignants pour attirer les jeunes vers les métiers de la recherche (Accro-Sciences en Auvergne). Au niveau des grandes écoles, des partenariats avec des écoles supérieures d'agronomie en France (par exemple Beauvais) mais aussi à l'étranger (par exemple aux États-Unis avec l'université de Floride ou celle de Davis) ont été créés.

De plus, il existe un dispositif d'intéressement applicable à toutes les sociétés dans le monde ainsi qu'un dispositif d'épargne salariale pour les salariés des sociétés françaises.

Par ailleurs, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Vilmorin & Cie s'engage dans des actions partout dans le monde : pacte mondial de l'ONU, programme *Fair Planet* en Éthiopie, jardins biologiques dans des écoles en Israël, jardins du cœur en France.

→ **Fidélisation**

Des parcours d'intégration permettent aux salariés nouvellement recrutés de comprendre l'organisation du Groupe, les spécificités de sa gouvernance et de s'approprier les valeurs qui l'animent : progrès, persévérance et coopération.

De plus, une revue des talents, pilotée par la Direction Ressources Humaines Groupe, est en place entre les Business Units pour favoriser la mobilité interne au sein du groupe, avec une revue spécifique « Recherche » des populations R&D. Par ailleurs, chaque année, de futurs collaborateurs sont recrutés en VIE (Volontariat International en Entreprise) pour mener à bien des missions dans des filiales à l'étranger.

1.7.5.3. LES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Identification du risque

Vilmorin & Cie emploie près de 6 300 salariés permanents dans 42 pays, qui travaillent dans des conditions et des environnements divers. Dans le cadre des activités de Vilmorin & Cie, les salariés sont exposés à différents risques susceptibles d'occasionner des accidents du travail, avec ou sans arrêt médical.

Les facteurs de risques sont notamment :
- risques liés aux équipements mécaniques et électriques ;
- risques liés à l'environnement de travail ;
- risques liés à l'exposition à des agents chimiques ;
- risques d'accidents industriels ;
- risques d'accidents de circulation routière (accidents de trajet ou de mission).

Gestion du risque

Outre la politique de prévention déployée depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a initié au cours de l'exercice 2014-2015, une ambitieuse politique de sécurité au travail, visant une réduction de 50 % des accidents en trois ans. Cette politique est fondée sur une forte implication du management et sur une approche comportementale de la prévention des accidents. Son déploiement se fera jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016.

Les informations sur la santé des salariés sont présentées au chapitre 4 Informations sociales, environnementales et sociétales, page 104.

1.7.5.4. LES RISQUES LIÉS À LA SÛRETÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Identification du risque

Vilmorin & Cie est exposée à des risques d'atteintes aux personnes notamment en raison de son implantation à l'international. Une partie significative de ses salariés, qu'ils soient expatriés, salariés locaux ou en déplacement professionnel, est en effet exposée à des risques pays de toute sorte (actions terroristes, conflits armés, émeutes, criminalité).

Vilmorin & Cie est également exposée à des risques d'atteintes malveillantes à ses biens (outils de production, stocks de production, produits de sa recherche, etc.). Les vols et dégradations volontaires constituent l'essentiel des risques en la matière.

Gestion du risque

Vilmorin & Cie s'est dotée d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés, par exemple par un encadrement des déplacements professionnels. Un référentiel des risques pays a été réalisé et est régulièrement actualisé. Enfin, des solutions de rapatriement sont d'ores et déjà existantes.

Ce dispositif est complété par les procédures de gestion de crise en rapport avec la nature de ces risques.

S'agissant des risques d'atteintes aux biens, Vilmorin & Cie a renforcé, en 2014-2015, les dispositifs de protection de ses sites en recherchant un plus grand effet dissuasif et une meilleure traçabilité des actions malveillantes. La réalisation de diagnostics sûreté, conduits au cours de cet exercice, aide également à la détection des vulnérabilités et à la mise en place de mesures correctives.

1.7.5.5. LES RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Identification du risque

Le système d'information et les infrastructures informatiques jouent un rôle de plus en plus central dans la gestion et le développement de Vilmorin & Cie. Les principaux risques concernent la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données. Toute défaillance du système d'information, des infrastructures comme le réseau ou les Data Centers (centres de gestion, d'hébergement et de traitement des données) ainsi que toute perte de données, accidentelle ou intentionnelle, pourraient avoir un impact négatif sur les activités de Vilmorin & Cie et ses résultats.

Gestion du risque

Les applications et les données les plus sensibles sont hébergées dans différents *Data Centers* exploités par des sociétés reconnues en la matière. Vilmorin & Cie a opté pour une politique de consolidation de ses infrastructures informatiques, notamment en termes de *Data Centers* et de réseau. Dans le cadre de cette démarche, l'ensemble du système d'information sensible est en cours de transfert dans un *Data Center* hautement sécurisé (Tier 3+) [(1)]. Au niveau mondial, le réseau est exploité par un prestataire unique avec un niveau de services, de contrôles et de sécurité uniforme. Par ailleurs, un système de protection contre les virus, administré et monitoré, est déployé sur l'ensemble des sites de Vilmorin & Cie et de ses filiales.

1.7.5.6. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est soumise à de nombreuses réglementations en matière environnementale. En constante évolution et de plus en plus strictes, celles-ci sont relatives au management quantitatif et qualitatif de l'eau, à l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution des sols, à l'utilisation des ressources naturelles, au bruit et aux déchets. En cas de mise en cause de la responsabilité environnementale du groupe, du fait d'accident ou de pollution importante, ses activités, ses résultats et sa réputation pourraient être affectés négativement.

Par ailleurs, les préférences d'achat des distributeurs et des clients, en particulier dans les pays les plus développés, sont de plus en plus influencées par les questions environnementales (notamment les émissions de gaz à effet de serre, la protection des sols et la préservation des ressources en eau), parfois relayées par des ONG (Organisations Non Gouvernementales). Si Vilmorin & Cie ne parvenait pas à anticiper correctement ces évolutions, notamment par la mise en place de mesures en matière d'optimisation et de communication sur les conséquences environnementales, ses activités, ses résultats et sa réputation pourraient en être affectés négativement.

Vilmorin & Cie ne peut pas garantir qu'elle sera toujours en parfaite conformité avec ces multiples réglementations, qui sont complexes et en constante évolution. De plus, la mise en conformité des activités du groupe avec de nouvelles réglementations ou des modifications de la réglementation existante, pourrait s'avérer coûteuse, voire limiter la capacité du groupe à mener ou développer ses activités.

(1) Ce type de centre de traitement atteint et dépasse un taux de disponibilité de 99,99 % (soit moins de 24 minutes d'arrêt cumulé par an). Il ne nécessite pas d'arrêt des systèmes, même pour des opérations de maintenance logistique ou de remplacement d'équipements actifs.

Gestion du risque

Afin d'assurer sa conformité avec les réglementations environnementales en vigueur, le groupe a mis en œuvre des organisations, procédures et outils et a par ailleurs commencé à se fixer des objectifs de réduction sur des indicateurs environnementaux clés. Ces différentes initiatives ainsi que les mesures mises en œuvre lors de l'exercice 2014-2015 sont détaillées dans le rapport RSE au paragraphe 4.1.3. Informations environnementales, conformément à la loi Grenelle II.

Le groupe s'efforce continuellement de renforcer son engagement social, sociétal et environnemental et d'améliorer la gestion de ses activités sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Les actions mises en œuvre et les réalisations 2014-2015 sont décrites au paragraphe 4.1.1. La démarche de Vilmorin & Cie en matière sociale, environnementale et sociétale, conformément à la loi Grenelle II.

Aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 30 juin 2015.

1.7.5.7. LES ASSURANCES

Vilmorin & Cie dispose d'une politique de couverture globale qui concerne différents risques opérationnels et fait appel aux produits d'assurance du marché mondial, en fonction de leur disponibilité et des réglementations locales.

Des programmes d'assurance sont négociés et pilotés au niveau de Vilmorin & Cie pour ses filiales avec des assureurs internationaux ou nationaux de premier rang. Ceux-ci concernent notamment les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de responsabilité civile, de dommages aux marchandises transportées et ceux relatifs à la flotte automobile.

Pour les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation et responsabilité civile, les couvertures sont en "tous risques sauf" sur la base des garanties les plus larges existantes sur le marché, assorties de franchises variables selon l'activité. Les limites de garanties, fixées sur la base de scénarios catastrophes et sur la base des capacités offertes par le marché des assurances, sont de 200 millions d'euros par sinistre pour les risques Dommages et Pertes d'exploitation, et de 40 millions d'euros par sinistre pour la Responsabilité Civile Exploitation et Produits. Cette limite est également plafonnée par an pour la partie Responsabilité Civile Produits.

Les programmes d'assurance pour les risques spéciaux, potentiellement significatifs, qui exigent un traitement centralisé, tels que la responsabilité des mandataires sociaux et le risque environnement, sont négociés en fonction des capacités disponibles sur les marchés.

La gestion de ces programmes est confiée à des courtiers et assureurs professionnels sous la supervision de Vilmorin & Cie.

Ces programmes ont été renouvelés au 1er juillet 2015 pour une durée d'un an.

Vilmorin & Cie poursuit l'uniformisation de sa politique de couverture et le déploiement de ses programmes d'assurance internationaux.

LEADER EN EUROPE SUR LE MARCHÉ DU MAÏS ENSILAGE, VILMORIN & CIE A DÉVELOPPÉ DES PROGRAMMES DE RECHERCHE SPÉCIFIQUES, AXÉS SUR LA VALEUR ÉNERGÉTIQUE DES VARIÉTÉS.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 56

2.1.1. Composition et mandats des Administrateurs 56
2.1.2. Formation et évaluation des Administrateurs 65
2.1.3. Présentation de Limagrain et de la structure actionnariale 65
2.1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration 66

2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS 67

2.2.1. Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques 67
2.2.2. Le Comité Stratégique 67

2.3. LES ORGANES DE DIRECTION 68

2.3.1. La Direction Générale 68
2.3.2. Le Comité Exécutif 68

2.4. CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX ET INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS RFA 69

2.4.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux 69
2.4.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs 69
2.4.3. Rémunérations des organes de Direction 72
2.4.4. Conflits d'intérêts 72

2.5. DROITS DE VOTE 73

2.6. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS NON SUIVIES DU CODE AFEP-MEDEF 74

2.7. RAPPORT DU PRÉSIDENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONTRÔLE INTERNE RFA 75

2.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RFA 81

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

Vilmorin & Cie se réfère au «Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées» élaboré conjointement par l'AFEP[1] et le MEDEF[2], dans sa version révisée rendue publique le 16 juin 2013. Ce Code et son guide d'application révisé en décembre 2014 peuvent être consultés sur le site Internet www.afep.com. Si certaines recommandations de ce Code, ou des directives prises ultérieurement pour son application, n'ont pas été mises en œuvre, il en est justifié dans le Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF (cf. § 2.6).

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie attache la plus grande importance à la qualité de sa gouvernance, laquelle est fortement empreinte du double particularisme, lié au métier de semencier et sa nécessaire vision de long terme, et à son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international. Limagrain s'est engagé depuis 1993, année de cotation de Vilmorin & Cie, à favoriser sa stratégie de développement dans le respect des intérêts des Actionnaires minoritaires, autre soutien fondamental du développement de la société.

2.1.1. COMPOSITION ET MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Au 30 juin 2015, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé de huit membres, dont une Administratrice indépendante. Son Président Directeur Général est Philippe AYMARD.
Au cours de l'exercice 2014-2015, Mary DUPONT-MADINIER, de nationalité franco-américaine, a été nommée Administratrice externe pour une durée de trois années. Elle est également Administratrice de Groupe Limagrain Holding SA.

En application du Code AFEP-MEDEF auquel la société se réfère, Miriam MAES est considérée comme Administratrice indépendante car elle n'entretient avec Vilmorin & Cie aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement. Miriam MAES n'a en particulier pas de lien familial proche avec un mandataire social. La conformité de l'analyse de Vilmorin & Cie avec les critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts a été revérifiée au cours de l'exercice 2014-2015.

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :
c/o Vilmorin & Cie - CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT

(1) AFEP : Association française des entreprises privées
(2) MEDEF : Mouvements des entreprises de France

PHILIPPE AYMARD

- Président Directeur Général
- 55 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Activités principales :
Agriculteur et Vice-Président du Groupe Limagrain

Parcours :
Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, et Vice-Président depuis 2013, Philippe AYMARD préside la branche Semences potagères. Acteur important du monde agricole, il intervient entre autres au niveau des instances professionnelles céréalières de la région Auvergne.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Président Directeur Général :** Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA
- **Chairman du Board of Officers :** HM.CLAUSE INC. (États-Unis)
- **Président :** Vilmorin Participations SAS
- **Administrateur :** Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Selia SA
- **Co-Gérant :** Dôme 2000, Aigle & Partners SNC
- **Membre du Conseil de Gérance :** Limagrain Chile Limitada (Chili)
- **Membre du Board :** Vilmorin USA Corp (États-Unis), Hazera Seeds Ltd (Israël), HM.CLAUSE INC. (États-Unis), VCC Japan (Japon), Mikado Kyowa KK (Japon)
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Hazera Seeds BV (Pays-Bas)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS *(ÉCHÉANCE DU MANDAT)*

- **Président Directeur Général :** Dom Vert SA *(2011)*, Oxadis SA *(2012)*
- **Président du Conseil d'Administration :** Maïcentre SCICA *(2009)*, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop) *(2010)*
- **Président du Conseil de Gérance :** Cave Saint Verny SARL *(2011)*
- **Président du Conseil de Surveillance :** Eurodur SA *(2011)*
- **Administrateur :** Société Meunière du Centre SA (Représentant GLH), Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant LimaClub), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Europe SA, Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie) *(2010)*, Top Green SAS *(2011)*, Vilmorin SA, Clause SA *(2012)*, DLF France SAS *(2014)*
- **Membre du Conseil de Tutelle :** Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne) *(2010)*, Top Green SAS *(2011)*
- **Co-gérant fondateur :** Vilmorin 1742 SARL *(2011)*
- **Membre du Comité d'Administration :** Limagrain Céréales Ingrédients S.A.S, Limaclub SAS *(2010)*, Selia SAS *(2011)*
- **Membre du Board :** AgReliant Genetics LLC (États-Unis) *(2010)*, Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni) *(2012)*, Harris Moran Seed Company (États-Unis) *(2013)*
- **Chairman du Board of Officers :** Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni) *(2011)*
- **Membre du Management Committee :** Limagrain Cereal Seeds LLC *(2010)*
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas) *(2010)*, Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas) *(2014)*
- **Membre Supervisory Board :** CNOS Garden Sp. Zo.o (Pologne) *(2012)*

JOËL ARNAUD

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 56 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Activités principales :
Agriculteur et Vice-Président du Groupe Limagrain

Parcours :
Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1990 et Vice-Président depuis 1992, Joël ARNAUD préside la branche Semences de grandes cultures. En France, il est notamment Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Président Directeur Général :** Limagrain Europe SA
- **Président du Conseil d'Administration :** Limagrain Brasil SA (Brésil)
- **Administrateur :** Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Selia SA
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
- **Membre du Conseil de Gérance :** Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding)
- **Member/Management Committee :** AgReliant Genetics LLC (États-Unis)
- **Membre du Board of Directors :** Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie), Vilmorin USA Corp. (États-Unis), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS *(ÉCHÉANCE DU MANDAT)*

- **Président Directeur Général :** Limagrain Central Europe SE *(2014)*
- **Vice-Président Administrateur :** Valgrain SCA (Représentant Limagrain) *(2010)*, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain) *(2011)*
- **Président du Conseil d'Administration :** Valgrain SCA Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie) *(2014)*
- **Président du Conseil de Tutelle :** Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique) *(2013)*
- **Administrateur :** Maïcentre SCICA *(2009)*, Ulice SA, Soltis SA (Représentant LVH), Jacquet SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Unisigma GIE *(2010)*, Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Gemstar SA, Ets Tardifs & Fils SA (Représentant Limagrain), Syndicats des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain) *(2011)*, Limagrain Guerra Do Brasil (Brésil), Genective SA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain) *(2012)*
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas) *(2012)*
- **Membre du Comité d'Administration :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS *(2010)*, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe), Limaclub SAS *(2011)*
- **Member/Management Committee :** Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis) *(2011)*
- **Membre du Board of Directors :** Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain A/S (Danemark) *(2012, 2014)*
- **Président du Conseil de Surveillance /Supervisory Board :** Limagrain Nederland BV (Pays-Bas) *(2014)*
- **Président du Board of Directors :** Brasmilho SA (Brésil) *(2013)*

DANIEL CHÉRON

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 64 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Activité principale :
Directeur Général du Groupe Limagrain

Parcours :
De formation supérieure en sciences économiques, Daniel CHÉRON a intégré le Groupe Limagrain en 1976. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ses filiales, tant dans les branches Semences potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général Adjoint en 1996 puis le Directeur Général en 2006.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Directeur Général :**
  Coopérative Agricole Limagrain, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence momagri SAS
- **Administrateur :**
  Genoplante Valor SAS, momagri (Association Loi 1901), Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS
- **Membre du Comité Stratégique :**
  Biogemma SAS
- **Membre du Comité d'Administration :**
  Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS
- **Trésorier :**
  momagri (Association Loi 1901)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS *(ÉCHÉANCE DU MANDAT)*

- **Directeur Général :** Selia SAS *(2011)*
- **Directeur Général Délégué :** Selia SAS *(2012)*, Groupe Limagrain Holding SA *(2014)*
- **Président Délégué :** Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association loi 1901) *(2012)*
- **Administrateur :** Cylonie Ré (Luxembourg), Gemstar SA *(2011)*, Genective SA *(2012)*

MARY DUPONT-MADINIER

- Administratrice externe
- 60 ans
- Nationalité : franco-américaine

Mandat :

- Début : 2014
- Expiration : 2017

MANDAT EN COURS AU 30 JUIN 2015

- Administratrice indépendante d'IPSOS SA

Activité principale :

Directeur-Associée au sein d'un cabinet de management de transition

Parcours :

Mary DUPONT-MADINIER bénéficie de plus de 30 ans d'expérience en top management dans des fonctions de business développement, commerce international et opérations, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni (Thales, Cable & Wireless, EDS).
Spécialiste en gestion de programmes de transformation et de changement, elle est aujourd'hui Directeur-Associée au sein de VALTUS, expert en management de transition. Mary DUPONT-MADINIER est également Administratrice de la Chambre de Commerce américaine en France (AmCham).

JEAN-YVES FOUCAULT

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 60 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2006
- Renouvellement : 2013
- Expiration : 2016

Activités principales :
Agriculteur et Président Directeur Général du Groupe Limagrain

Parcours :
Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCAULT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe le poste de Président du Groupe depuis décembre 2011. Il est également Administrateur d'une Caisse locale du Crédit Agricole, et intervient au sein de plusieurs organisations et associations professionnelles du monde agricole.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Président :** Coopérative Agricole Limagrain
- **Président Directeur Général :** Groupe Limagrain Holding SA
- **Président du Comité d'Administration :** GLH Participations SAS
- **Administrateur :** Jacquet Brossard SA, Tardif Tivagrain SA (Représentant Coopérative Limagrain), Selia SA, Vilmorin Jardin SA, momagri (Association Loi 1901)
- **Membre du Comité d'Administration :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS
- **Membre du Conseil de Gérance :** Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain)
- **Président et Membre du Comité Stratégique :** Biogemma SAS
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS *(ÉCHÉANCE DU MANDAT)*

- **Président Directeur Général :** Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA, Moulin de Verdonnet SA *(2010)*, Limagrain Meunerie SA *(2011)*, Selia SA, Genective *(2012)*
- **Président :** Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901) *(2012)*
- **Président du Conseil d'Administration :** Jacquet Belgium SA (Représentant Jacquet SA Limagrain) *(2010)*, Établissement Tardif & Fils SA *(2011)*
- **Président du Comité d'Administration :** Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Société de Viennoiserie Fine SAS, Crêperie Lebreton SAS *(2010)*, Selia SAS, Holding Meunerie SAS, Limaclub SAS, Établissement Tardif & Fils SA *(2011)*, Grain Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) *(2012)*
- **Président du Conseil de Gérance :** La Gerbe d'Or SARL *(2011)*
- **Administrateur :** Maïcentre SCICA *(2009)*, Le Groupement Domagri – Maïcentre GIE, Milcamps SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique) *(2010)*, Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Agricole), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain), Dom Vert SA (Représentant Coopérative Limagrain) *(2011)*, Ulice SA, Pain Jacquet SA, Limagrain Europe SA, Association Blé Farine Pain de Qualité (Représentant Coopérative Agricole Limagrain), *(2012)*, Jacquet Belgium SA (Belgique) *(2014)*
- **Membre du Comité d'Administration :** Société de Viennoiserie Fine SAS (SDVF) *(2010)*, Limaclub SAS *(2011)*, Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Brossard Distribution SAS *(2014)*
- **Membre du Board of Directors :** Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni) *(2014)*
- **Gérant / Co-gérant :** La Gerbe d'Or SARL *(2010)*, Vertimmo SCI, Vertdom SCI, Fournil des Vergnes SARL *(2011)*, De la Graine au Pain SARL, Magasins Généraux du Centre SARL *(2012)*

FRANÇOIS HEYRAUD

- Administrateur et membre du Comité Consultatif des Actionnaires
- 58 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2000
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

Activité principale :
Agriculteur

Parcours :
Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1984, il a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. François HEYRAUD préside la branche Boulangerie Pâtisserie du Groupe Limagrain.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Président Directeur Général :**
  Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA
- **Administrateur :**
  Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet Brossard), Selia SA, Vilmorin Jardin SA, GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil), DLF France SAS
- **Membre du Comité d'Administration :**
  Limagrain Céréales Ingrédients SAS
- **Membre du Conseil de Gérance :**
  Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Selia)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS *(ÉCHÉANCE DU MANDAT)*

- **Président Directeur Général :** Oxadis SA *(2010)*, Pain Jacquet SA *(2011)*, Saveurs de France SA *(2013)*
- **Président du Conseil d'Administration :** Jacquet Belgium SA (Belgique) *(2014)*
- **Président du Supervisory Board :** Cnos Garden Sp.zo.o. (Pologne) *(2010)*
- **Président du Conseil de Surveillance :** CH Van den Berg BV (Pays-Bas) *(2010)*
- **Administrateur :** Maïcentre SCICA *(2009)*, Top Green SAS (Représentant Vilmorin & Cie), Vilmorin SA, Vilmorin Italia SRL (Italie), Vilmorin Ibérica SA (Espagne), Clause Spain SA (Espagne), Clause SA, Clause Italia SPA (Italie), Société Meunière du Centre (Responsable GLH) *(2010)*, Ulice SA (Représentant Limaclub) *(2011)*
- **Membre du Comité d'Administration :** Selia SAS, Limaclub SAS, Jacquet Panification SAS *(2011)*
- **Membre du Board :** Harris Moran Seed Company, Vilmorin Inc. (États-Unis) *(2010)*, Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni) *(2014)*
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas) *(2010)*, CH Van den Berg BV (Pays-Bas) *(2013)*
- **Membre Supervisory Board :** CNOS Garden Sp. Zo.o (Pologne) *(2012)*
- **Membre du Conseil de Gérance :** Vilmorin 1742 SARL *(2010)*, La Gerbe d'or SARL *(2011)*

MIRIAM MAES

- Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 59 ans
- Nationalité : hollandaise

Mandat :

→ Début : 2013
→ Expiration : 2016

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Chairman du Board of Directors :**
  Elia (Belgique), Sabien Technology Group Plc (Royaume-Uni)
- **Administratrice du Board of Directors :**
  Assystem, Naturex

Activité principale :
Dirigeante d'entreprise

Parcours :
Titulaire d'un diplôme en Administration des affaires de la Nijenrode Business Universiteit (Pays-Bas), Miriam MAES a travaillé pendant plus de 30 ans pour des multinationales (Unilever, ICI, Texas Utilities et EDF). En 2007, elle est devenue Directrice Générale de Foresee, Climate Change Consulting Company, société spécialisée dans le conseil aux entreprises sur la stratégie et la politique en matière d'énergie et de changement climatique. Entre 2010 et 2012, Miriam MAES était conseillère du Département de l'Énergie et du Changement Climatique (DECC) au Royaume-Uni ; depuis 2012 elle est Senior Fellow au sein du Programme Climat et Énergie du German Marshall Fund of the United States, un groupe de réflexion transatlantique.

PASCAL VIGUIER

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- 51 ans
- Nationalité : française

Mandat :

- Début : 2007
- Renouvellement : 2013
- Expiration : 2016

Activités principales :
Agriculteur et Vice-Président du Groupe Limagrain

Parcours :
Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1999, Pascal VIGUIER a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Aujourd'hui, il est Administrateur de la branche Semences de grandes cultures et assure plus spécifiquement le suivi des activités de Limagrain Cereal Seeds et d'AgReliant.

MANDATS EN COURS AU 30 JUIN 2015

- **Président du Board of Directors :**
  Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud)
- **Administrateur :**
  Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Selia SA, Limagrain Europe SA, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain), Unisigma GIE, Limagrain Brasil SA (Brésil), Soltis SAS (représentant Limagrain Europe)
- **Membre du Conseil de Gérance :**
  Limagrain Chile Limitada (Chili),
- **Management Committee :**
  Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
- **Membre du Board of Directors :**
  Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)

MANDATS EXÉCUTÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES ET EXPIRÉS *(ÉCHÉANCE DU MANDAT)*

- **Président Directeur Général :** Ulice SA *(2011)*
- **Président :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS *(2010)*
- **Président du Comité d'Administration :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS *(2011)*
- **Administrateur :** Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain), Moulin de Verdonnet SA *(2010)*, Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie) *(2010, 2014)*, Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Brossard SA, Saveurs de France Brossard, Savane Brossard SA *(2011)*, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain), Grain Auvergne Innovation (Union Coop.) (Représentant Coopérative Limagrain) *(2012)*, Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain) *(2013)*, Jacquet Belgium (Belgique), Limagrain Central Europe SE *(2014)*
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas) *(2010)*, Limagrain Nederland BV (Pays-Bas) *(2010, 2013)*
- **Membre du Supervisory Board :** Limagrain Nederland BV (Pays-Bas) *(2014)*
- **Membre du Comité d'Administration :** Société de Viennoiserie Fine SAS (SDVF) *(2010)*, Selia SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Panification SAS, Limaclub SAS *(2011)*
- **Membre du Conseil de Tutelle :** Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni) *(2010, 2013)*, Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique) *(2013)*
- **Membre du Conseil de Gérance :** La Gerbe d'Or SARL *(2011)*

2.1.2. FORMATION ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Outre les formations individuelles et personnalisées suivies régulièrement par les Administrateurs de Vilmorin & Cie, le Conseil d'Administration se consacre chaque année à un séminaire d'une semaine au cours duquel sont abordées différentes thématiques directement liées à la stratégie de développement du groupe ; cette séquence conduit également régulièrement à la propre évaluation des Administrateurs ainsi que des modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.
Au cours de l'exercice 2014-2015, les échanges ont porté en particulier sur le plan à moyen terme par activité, la stratégie de développement à l'international, ainsi que les indicateurs financiers et sociaux.

2.1.3. PRÉSENTATION DE LIMAGRAIN ET DE LA STRUCTURE ACTIONNARIALE

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences.
Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin & Cie par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements.

Groupe coopératif agricole international, créé et dirigé par des agriculteurs français, Limagrain est spécialiste des semences et des produits céréaliers et a pour mission de faire progresser l'agriculture pour répondre aux enjeux alimentaires. Il est garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin & Cie.

STRUCTURE ACTIONNARIALE AU 30 JUIN 2015

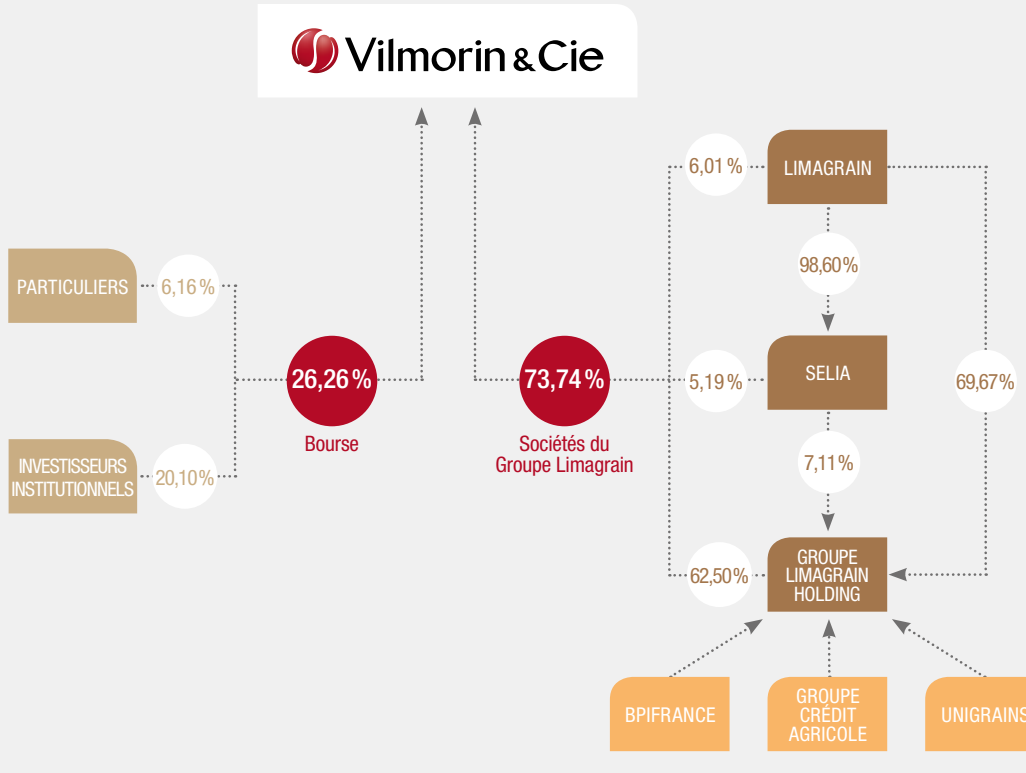

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Limagrain, comptant près de 2 000 adhérents engagés contractuellement.

Reflet d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement, intégré désormais dans Bpifrance, afin de contribuer à son développement. Dans le même objectif, le groupe Crédit Agricole est entré au capital de GLH en juin 2013.

Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin & Cie était de 73,74 % au 30 juin 2015 (1). Limagrain est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin & Cie.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres Actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Majoritairement représenté au sein du Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, Limagrain veille, au travers des différents processus décisionnels requis au niveau de son organisation, de son management et de sa gouvernance, à ne pas exercer un contrôle abusif sur les orientations stratégiques et leurs applications opérationnelles.

2.1.4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2014-2015, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie s'est réuni à six reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 89,29 %.
Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.
Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'évocation, d'orientation et de surveillance. Ainsi, il définit les orientations stratégiques, vérifie la cohérence des politiques mises en œuvre et s'assure que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- la confirmation de la stratégie et des orientations des branches Semences potagères et de grandes cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche,
- la mise en œuvre du plan de développement du groupe ainsi que des opérations financières,
- le développement des partenariats, notamment en technologies amont avec la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de Genective,
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2014-2015,
- l'approbation du budget pour l'exercice 2015-2016.

(1) À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de 4 ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Pour conforter ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux Comités spécialisés : le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité Stratégique.

2.2.1. LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

COMPOSITION

Début 2010, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a mis en place un Comité d'Audit et de Gestion des Risques aujourd'hui présidé par Miriam MAES, Administratrice indépendante, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Joël ARNAUD, Daniel CHÉRON, Jean-Yves FOUCAULT et Pascal VIGUIER.

MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est doté d'un réglement intérieur afin de préciser ses modalités d'organisation et de fonctionnement, en complément des dispositions des statuts de Vilmorin & Cie et des décisions de son Conseil d'Administration.
Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est chargé en particulier de :

- contrôler le processus d'élaboration de l'information financière,
- s'assurer de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques,
- suivre le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes,
- proposer la désignation des Commissaires aux Comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leurs missions.

Au cours de l'exercice 2014-2015, ses travaux ont notamment porté sur l'examen des comptes semestriels et annuels, l'organisation mondiale des assurances du groupe, les dispositifs de gestion et de communication de crise et l'évolution de l'audit externe du fait de la réforme du marché européen de l'audit.
Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques s'est réuni quatre fois sur l'exercice 2014-2015, avec un taux de participation de 85 %.

2.2.2. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

COMPOSITION

Créé en 2010, le Comité Stratégique est composé de cinq Administrateurs et est actuellement présidé par Jean-Yves FOUCAULT.

MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

Le Comité Stratégique est chargé en particulier de :

- revoir les orientations stratégiques ainsi que l'analyse prospective des marchés et de l'évolution concurrentielle,
- proposer la désignation des nouveaux Administrateurs.

Au cours de l'exercice 2014-2015, ses travaux ont notamment porté sur la présentation du plan à moyen terme, les dossiers de développement, ainsi que sur l'environnement concurrentiel.
Le Comité Stratégique s'est réuni deux fois sur l'exercice 2014-2015, avec un taux de participation proche de 100 %.

Compte tenu du caractère jugé non significatif du montant total des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration et de l'organisation spécifique de sa Direction Générale, en lien avec son actionnaire de référence, Vilmorin & Cie ne dispose pas actuellement formellement et directement d'un Comité des Rémunérations.

2.3. LES ORGANES DE DIRECTION

2.3.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Philippe AYMARD. Le Conseil d'Administration a ainsi retenu l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président est assisté dans sa mission par Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué, spécifiquement en charge des fonctions opérationnelles. Doté d'une expérience de plus de 30 ans dans les principaux métiers du groupe, Emmanuel ROUGIER, 62 ans, a occupé notamment les fonctions opérationnelles de Directeur de branches et Directeur de la Stratégie et du Développement.

2.3.2. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie est animé par Emmanuel ROUGIER, et est également composé de :

- Damien BOURGAREL, Directeur de la branche Semences potagères,
- Bruno CARETTE, Directeur de la branche Semences de grandes cultures,
- Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier,
- Jean-Christophe JUILLIARD, Directeur de la Stratégie et du Développement et en charge de certaines fonctions supports au niveau de la holding ainsi que de l'activité Produits de jardin.

Le Comité Exécutif se réunit deux fois par mois et a pour vocation de :

- proposer les orientations stratégiques au Conseil d'Administration puis veiller à leur mise en œuvre,
- arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et en contrôler régulièrement la réalisation,
- analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, la proposer au Conseil d'Administration puis en assurer la finalisation,
- définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin & Cie,
- établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.

De gauche à droite : Bruno CARETTE, Jean-Christophe JUILLIARD, Emmanuel ROUGIER, Damien BOURGAREL, Daniel JACQUEMOND

2.4. CONVENTIONS
avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

2.4.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL, DROITS DE VOTE, CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Chaque membre du Conseil d'Administration est engagé à détenir sous forme nominative au moins trois actions de Vilmorin & Cie.
Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.
Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par des banques du groupe.

2.4.2. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

2.4.2.1. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général, exerce son mandat à titre gratuit, tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation des fonctions de direction générale du Groupe Limagrain, le Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée, établi au niveau de Groupe Limagrain Holding.
Il définit notamment les éléments de rémunération, les dispositions relatives à la clause de non concurrence ainsi que les modalités de fin de contrat.

Concernant les composantes de rémunération :
- La partie fixe forfaitaire est revue annuellement.
- La part variable est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie.

La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés.
Son montant n'est pas plafonné.

La rémunération totale attribuée pour l'exercice 2014-2015 à Monsieur Emmanuel ROUGIER, au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué, s'élève à 338,1 milliers d'euros.
Les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de contrat correspondent à deux années de rémunération totale, fixe et variable.
La formule de calcul, qui en constitue le plafond, prend en compte la rémunération fixe forfaitaire brute annuelle, hors avantage en nature, à laquelle est ajoutée une indemnité complémentaire correspondant à la moyenne annualisée des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.
Il est précisé que seule la rupture du contrat de travail peut en être le fait générateur.

Au terme de l'exercice 2014-2015, l'impact potentiel de la rupture du mandat du Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie peut être évalué à 0,7 million d'euros.

En contrepartie d'une obligation de non concurrence, le Directeur Général Délégué peut bénéficier d'une indemnité compensatrice correspondant à une année de rémunération fixe forfaitaire brute, hors avantage en nature, à laquelle s'ajoute une indemnité correspondant à la moyenne annuelle des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.
Cette indemnité compensatrice n'est pas cumulable avec les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions. Au terme de l'exercice 2014-2015, cette indemnité peut être évaluée à 0,3 million d'euros.

Enfin il est précisé que le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune rémunération au titre de son mandat social, ses rémunérations étant exclusivement liées au contrat de travail.

2.4.2.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES ADMINISTRATEURS (MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS)

Les Administrateurs provenant du Groupe Limagrain exercent leur mandat à titre gratuit et ne détiennent pas de jeton de présence ; en outre ils ne perçoivent aucune rémunération de société ayant un lien juridique direct ou indirect avec Vilmorin & Cie, en conformité avec les pratiques du Groupe Limagrain.
Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence (30 000 euros) à Miriam MAES, Administratrice indépendante.

Il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2015 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2014-2015 à la somme de 45 000 euros permettant de couvrir les rémunérations de Miriam MAES et de Mary DUPONT-MADINIER, Administratrices indépendante et externe.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose d'un salaire fixe faisant l'objet d'une révision

annuelle, et d'une partie variable. Cette dernière est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé ; la formulation de cette quote-part est revue en début d'exercice et est simplement appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Ainsi, Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, Actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2014-2015 est de 173 milliers d'euros, dont une partie variable de 49,2 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs à ses indemnités de fin de carrière s'élèvent au 30 juin 2015 à 565,7 milliers d'euros.

2.4.2.3. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS

Vilmorin & Cie applique la recommandation du Code AFEP-MEDEF relative à la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dus ou attribués au titre de l'exercice 2014-2015, qui seront soumis à l'avis consultatif des Actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015, sont indiqués dans les tableaux qui suivent, réalisés en référence à l'annexe prévue dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP - MEDEF.

TABLEAU 1
SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En milliers d'euros	30.06.14	30.06.15
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	346,4	338,1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au Tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au Tableau 6)	n/a	n/a
Total	**346,4**	**338,1**

n/a = non applicable

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général.

TABLEAU 2
RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En milliers d'euros	30.06.14		30.06.15	
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	235,9	235,9	245,6	245,6
Rémunération variable	107,0	107,0	88,3	88,3
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3,5	3,5	4,2	4,2
Total	**346,4**	**346,4**	**338,1**	**338,1**

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit.

TABLEAU 3
JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

En milliers d'euros	30.06.14	30.06.15
Miriam MAES, Administratrice indépendante	**Montants versés**	**Montants versés**
Jetons de présence	- (1)	30,0
Autres rémunérations	- (1)	-
Total	**- (1)**	**30,0**
Daniel CHÉRON, Administrateur	**Montants versés**	**Montants versés**
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	175,0	173,0
Total	**175,0**	**173,0**

(1) Au 30 juin 2014, 22 000 euros ont été versés, sous forme de jetons de présence, à Monsieur Didier MIRATON, Administrateur indépendant jusqu'au 11 décembre 2013.

Ces dispositions ne concernent pas Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice externe à compter de décembre 2014, dont la rémunération sous forme de jetons de présence sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015, ni les autres Administrateurs, qui exercent leur mandat à titre gratuit.
Il est précisé que, concernant les jetons de présence de Miriam MAES, ceux-ci ont été également définis au titre d'une part de son mandat d'Administratrice, comprenant sa participation aux Comités, et d'autre part en tant que Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques.
Concernant les autres rémunérations attribuées à Daniel CHÉRON, leur composition est détaillée au paragraphe 2.4.2.2.

TABLEAU 4
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

TABLEAU 5
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

TABLEAU 6
ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

TABLEAU 7
ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

TABLEAU 8
HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

TABLEAU 9
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

TABLEAU 10
HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Les informations requises par l'annexe au Code de gouvernement AFEP - MEDEF (tableaux 4 à 10) relatives à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'à l'attribution gratuite d'actions sont non applicables aux mandataires sociaux de Vilmorin & Cie.

TABLEAU 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe AYMARD **Président Directeur Général** Date début mandat : 2006 Date fin mandat : 2017		x		x		x		x
Emmanuel ROUGIER **Directeur Général Délégué** Date début mandat : 2011 Date fin mandat : 2017	x			x	x		x	

2.4.3. RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

En 2014-2015, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, s'est élevé à 1,9 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,1 million d'euros au 30 juin 2015.

2.4.4. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société :

- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou règlementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années,
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la société et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction.

2.5. DROITS DE VOTE

Les statuts de Vilmorin & Cie stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.
Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.
Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle (dite « Loi Florange ») instituant un droit de vote double de droit (ou légal) dans les sociétés cotées, ne concerne pas les sociétés cotées dont les statuts prévoient déjà un droit de vote double, quand bien même celui-ci serait conditionné à une détention de titres supérieur à 2 ans. Cette loi n'est donc pas applicable à Vilmorin & Cie.

La répartition des droits de vote au 30 juin 2015 est détaillée dans la partie 7. Vilmorin & Cie et ses Actionnaires, section 7.2.1.2. (page 236).

2.6. TABLEAU DE SYNTHÈSE
des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a souhaité retenir, comme référentiel, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il en a progressivement développé la mise en œuvre, au cours des dernières années, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie et en lien avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Le Conseil d'Administration s'est ainsi fixé pour objectif de mettre en pratique l'ensemble des recommandations formulées par ce Code, tout en l'adaptant au cas par cas, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence. De ce fait et conformément aux préconisations du Code de gouvernement AFEP-MEDEF et en application de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de Commerce et visée à l'article 25.1 du Code AFEP-MEDEF, les actuels points de divergence à constater ou les points de précision qu'il convient d'apporter sont les suivants :

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Pratiques de Vilmorin & Cie et justifications
LA REPRÉSENTATION DES SALARIÉS	
Article 7.1 « Désignation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'un ou plusieurs administrateurs parmi les actionnaires salariés dès lors que la participation des salariés du groupe dépasse le seuil de 3 % du capital social »	Aucun Administrateur ne représente les salariés du groupe, la participation de ceux-ci au capital de Vilmorin & Cie étant non significative et donc très largement en dessous du seuil de 3 % tel que mentionné dans le Code.
LES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS	
Article 9.2 « Dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers » Article 16.1 « La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit doit être au moins de deux tiers »	Vilmorin & Cie a ouvert en décembre 2007 son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant. Prenant en compte prioritairement la structure actionnariale de la société et sa dimension ainsi que la propre structure actionnariale de son actionnaire de référence Limagrain, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie considère à ce jour l'ouverture significative à d'autres Administrateurs indépendants comme non appropriée. En conséquence les recommandations du Code de gouvernement AFEP-MEDEF relatives à la proportion minimale de présence d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration ainsi qu'au sein des comités spécialisés ne sont pas appliquées.
L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Article 10.3 « Les actionnaires doivent être informés chaque année dans le rapport annuel de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données à celles-ci »	Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie procède régulièrement à l'évaluation de son mode de fonctionnement, de l'organisation de ses travaux et de sa composition. Cette évaluation n'a cependant pas encore été formellement réalisée avec l'aide de consultants extérieurs.
LE COMITÉ EN CHARGE DE LA SÉLECTION OU DES NOMINATIONS ET LE COMITÉ EN CHARGE DES RÉMUNÉRATIONS	
Articles 17 et 18	Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie n'a pas constitué formellement de comité de sélection ou des nominations, ni de comité des rémunérations, considérant pouvoir traiter ces sujets directement en réunion plénière, compte tenu du mode de gouvernance sur ces sujets de son actionnaire de référence. Concernant la détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, Vilmorin & Cie se conforme aux critères prescrits par le Code.
LA DURÉE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS	
Article 14 « L'échelonnement des mandats doit être organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs »	Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie et son actionnaire de référence souscrivent à cet objectif ; cependant le renouvellement des mandats d'Administrateurs au cours de ces dernières années n'a pas permis sa mise en place effective. Ainsi cinq mandats expirent actuellement à la même date.

2.7. RAPPORT DU PRÉSIDENT
relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

2.7.1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie détient directement la plupart des sociétés significatives rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin & Cie, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de huit membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a retenu l'ensemble des critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

La conformité de l'analyse des critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF a de nouveau été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un Code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, tout en l'adaptant au cas par cas et progressivement, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.
Il a adopté entre autres, dès décembre 2008, les recommandations AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place formellement, depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. À ce titre, un Comité stratégique a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 ; la mixité du Conseil d'Administration a été par ailleurs intégrée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination successive de deux Administratrices.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2014-2015, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 89 %.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 2 octobre 2015.

2.7.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE

2.7.2.1. DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE

Vilmorin & Cie adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale au niveau du groupe et de ses Business Units et a vocation à s'intéresser à toutes les filiales.

La société Vilmorin & Cie en tant que structure holding joue un rôle majeur dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses Business Units et filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier ainsi que d'une direction de la gestion des risques.

Une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA *(Institute of Internal Auditors)*. En outre, des normes de rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques du groupe, en incluant également des revues de contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi des recommandations.

Les Business Units et filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs initié au niveau de Vilmorin & Cie est mis en place et adapté dans chaque société.

2.7.2.2. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GESTION DES RISQUES

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin & Cie s'est dotée d'une organisation globale de gestion des risques, s'appuyant désormais sur :

- un comité restreint de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration,

- un comité élargi chargé de mettre en œuvre concrètement l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Depuis octobre 2012, la gestion globale des risques est entrée directement dans le domaine de compétences de la Direction financière.

Vilmorin & Cie est désormais entrée dans une phase plus opérationnelle de la gestion de ses risques, avec la prise en compte progressive de douze domaines de risques. Ils regroupent tous les risques identifiés, c'est-à-dire considérés comme pouvant survenir dans l'entreprise et devant de ce fait être traités.

Ces 12 domaines de risques sont :
- la sécurité,
- la sûreté des personnes et des biens,
- la propriété intellectuelle (PI),
- la qualité (incluant la problématique OGM*),
- l'environnement,
- la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI),
- les risques juridiques,
- les risques relatifs aux ressources humaines,
- les finances,
- les risques scientifiques,
- la communication,
- la stratégie.

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Celle-ci a été initiée dès 2008-2009 impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, conduisant à l'établissement pour chaque risque d'une fiche sur un modèle unique comportant les mêmes paramètres, quel que soit le secteur d'activités. L'objectif est de faciliter l'évaluation et la comparaison des risques, de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. La cartographie des risques fait l'objet de communications régulières au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Cette cartographie est en cours de réexamen permanent en collaboration avec les acteurs du dispositif, à savoir :
- les responsables de chaque domaine de risques : ces personnes participent au Comité de gestion des risques élargi,
- les propriétaires de risque : chaque fiche de risque a un propriétaire chargé de son analyse et de son suivi en vue de recommander des mesures préventives, le cas échéant curatives,
- les Directeurs financiers de chaque Business Unit ou les responsables des fonctions Qualité qui sont garants de la mise en œuvre du dispositif dans leur structure,
- les gestionnaires des risques, opérationnels de terrain confrontés in situ à la possibilité permanente d'occurrence du risque.

Les différents domaines de risques sont progressivement intégrés au référentiel.

Comme indiqué précédemment, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne ; celui-ci est validé successivement au niveau du Comité Exécutif puis du Comité d'Audit et de Gestion des Risques. Il fait l'objet de synthèses périodiques présentées à ces deux instances.

2.7.3. UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS PERMANENT

LE RÉFÉRENTIEL

Les mesures préventives figurant dans les fiches de risque sont traduites en règles devant être respectées sur tous les sites du groupe dans le monde ; ces règles sont des standards minima et des procédures regroupés par domaine de risques dans un référentiel Groupe de gestion des risques.

LES AUDITS

Afin de vérifier l'application et l'efficacité de l'ensemble des standards définis ci-dessus, des campagnes d'audit ont été et seront menées par domaine de risques et par site : il s'agit soit des audits de terrain, soit des autoévaluations. Les rapports d'audits et leur synthèse analysent les non-conformités, mesurent les écarts et incluent des propositions d'amélioration.

LE REPORTING

Les résultats des audits sont examinés en concertation avec les responsables opérationnels, de façon à cerner les causes des non-conformités et à adopter chaque fois que possible des mesures les supprimant ou a minima améliorant la situation. Par ailleurs, les retours d'expériences ajoutés aux résultats d'audits permettent de développer et d'améliorer les mesures préventives, donc d'abaisser la criticité* des risques, de diminuer le nombre de non-conformités et in fine de relever les standards.

D'autres règles (standards et procédures) viendront progressivement enrichir le référentiel. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès permanent et d'amélioration continue.

2.7.4. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les états financiers consolidés de Vilmorin & Cie sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

2.7.4.1. ORGANISATION FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

LE PLAN À MOYEN TERME

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque Business Unit en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation, par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, au niveau de Vilmorin & Cie, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

LA PRÉVISION FINANCIÈRE À COURT TERME

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque Business Unit au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.
Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

LE REPORTING MENSUEL

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale. Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges commerciales) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.
Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

LES COMPTES SEMESTRIELS ET LES COMPTES ANNUELS

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin & Cie.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs ainsi que par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables de Vilmorin & Cie :
- unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- normalisation des formats de restitution,
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

2.7.4.2. CONTRÔLE

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

La Direction financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.
Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre-là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils co-signent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin & Cie. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

2.7.4.3. ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin & Cie, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin & Cie.

Ceux-ci ont été déployés auprès des filiales sous la forme d'auto-évaluations. Celles-ci font, quant à elles, l'objet d'entretiens menés directement par les Commissaires aux Comptes ou les auditeurs internes.

Pour l'exercice 2014-2015, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

2.7.5. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2014-2015, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

2.7.6. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'Administratrices indépendante et externe au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2015 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2014-2015 à la somme de 45 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose de :

- un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

2.7.7. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin & Cie, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

2.7.8. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 2 octobre 2015.

2.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, *Associé*

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, *Associé*

3

LE BLÉ APACHE SE PLACE AU PREMIER RANG DES BLÉS MEUNIERS EN FRANCE DEPUIS 2001.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 11 DÉCEMBRE 2015 84

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015,
- de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,
- et de procéder à l'adaptation de certaines dispositions statutaires relatives à la participation aux Assemblées Générales.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi, au cours de l'exercice 2014-2015, sa politique de croissance externe à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie s'établit en 2014-2015 à 62,3 millions d'euros contre 56,5 millions d'euros l'exercice précédent.
Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et répartis entre les différentes filiales de Vilmorin & Cie selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs.

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 84,5 millions d'euros, en croissance de 10,6 millions d'euros par rapport à 2013-2014.
Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 6,9 millions d'euros, en accroissement de 4,9 millions d'euros en référence à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à un produit net de 15,7 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2013-2014.
Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 40,1 millions d'euros, à comparer à 43,3 millions d'euros l'exercice précédent.
Il comprend aussi des dotations nettes aux provisions sur titres de participations pour un montant de 10,7 millions d'euros ainsi que des gains de change pour un montant net de 9,2 millions d'euros.
Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 17 millions d'euros, contre 9,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à une charge nette de 6 millions d'euros, contre 0,6 million d'euros en 2013-2014.
L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale pour lequel le groupe a opté depuis le 1er juillet 2000. Le groupe fiscal est constitué de Vilmorin & Cie, Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA, Vilmorin Jardin SA et, depuis l'exercice 2012-2013, Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe SE ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2014-2015 un produit net de 17,2 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 2,9 millions d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 14,6 millions d'euros au 30 juin 2015.

Le capital social s'élève au 30 juin 2015 à 317 717 005,50 euros, correspondant à 20 833 902 actions au nominal de 15,25 euros chacune. Vilmorin & Cie a procédé en cours d'exercice à une augmentation de capital par incorporation de réserves sur la base d'une attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2015 une valeur de 837,2 millions d'euros.
Net des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, l'endettement financier net s'élève à 268,2 millions d'euros.
Il est rappelé que Vilmorin & Cie avait mis en place, au cours de l'exercice précédent, un crédit syndiqué de 300 millions d'euros, structuré sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable d'une maturité de 5 ans, à échéance de mai 2019, et comportant deux options d'extension d'un an chacune ; une première option a été exercée en mai 2015.
Au 30 juin 2015, ce crédit n'était pas utilisé.
Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2015, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.
Parallèlement, Vilmorin & Cie a renforcé en cours d'exercice sa stratégie de désintermédiation bancaire par une émission obligataire publique non notée, d'un montant de 150 millions d'euros, par abondement de la souche obligataire arrivant à maturité en mai 2021 ; à l'issue de cette opération le montant total de cette obligation s'élève à 450 millions d'euros, avec un coupon de 2,375 %. Ces obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.
Il convient enfin de souligner que Vilmorin & Cie a procédé au 1er juillet 2015 au remboursement, pour un montant total de 149,5 millions d'euros, des obligations convertibles (OCEANE) émises en juin 2008.

COMPTES CONSOLIDÉS

RÉFÉRENTIEL, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie sont établis, à la clôture de l'exercice 2014-2015, en conformité avec le référentiel IFRS *(International Financial Reporting Standards)* tel qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2015.
Les normes comptables internationales comprennent les IFRS *(International Financial Reporting Standards)*, les IAS *(International Accounting Standards)* ainsi que leurs interprétations SIC *(Standing Interpretations Committee)* et IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee)*.
Les principes et méthodes comptables adoptés dans les comptes annuels consolidés au 30 juin 2015 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes annuels consolidés établis au 30 juin 2014, à l'exception des changements de principes comptables induits par la première application des normes suivantes : IFRS 10 (« États financiers consolidés »), IFRS 11 (« Partenariats ») et IFRS 12 (« Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ») ; Vilmorin & Cie comptabilise ainsi ses principaux partenariats selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'elle les enregistrait auparavant selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
Aucun autre changement de méthode comptable ou d'estimation ayant un impact sur les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie n'a été pratiqué par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2014-2015.

COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les impacts des changements liés à la première application de IFRS 11 sont intégrés et présentés sous forme de données retraitées pour l'exercice 2013-2014.
En complément, l'évolution des données de l'exercice 2014-2015 est analysée à données courantes et à données comparables, en comparaison aux données retraitées.
Les données comparables sont les données reconstituées à périmètre et taux de change constants ; en ce sens, les données financières de l'exercice 2014-2015 prennent en compte :

- l'impact des variations de change, en appliquant au compte de résultat de l'exercice 2013-2014 retraité le taux moyen de l'exercice 2014-2015,
- les principales évolutions du périmètre de consolidation qui proviennent de l'acquisition de Tropdicorp (Vietnam. Potagères) finalisée en mars 2015 ainsi que de la cession de la société Suttons (Royaume-Uni. Produits de jardin) conclue au cours du 1er semestre de l'exercice 2014-2015. Par ailleurs, il est rappelé que la société Seed Co (Zimbabwe. Grandes cultures) intègre sur cet exercice le périmètre de consolidation en tant que société mise en équivalence, suite à une prise de participation complémentaire réalisée par Vilmorin & Cie au cours du 1er semestre 2014-2015.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2014-2015, à 1 269,4 millions d'euros, en croissance de 0,7 % à données courantes. Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 47,5 %, en légère contraction de 0,2 point par rapport à 2013-2014.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 503,1 millions d'euros, contre 472,1 millions d'euros au 30 juin 2014.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin & Cie a continué à intensifier, en 2014-2015, ses programmes de recherche tant en matière de sélection* végétale classique qu'en biotechnologies*. L'effort de recherche total s'élève à 211,1 millions d'euros contre 190 millions d'euros en 2013-2014 et représente désormais, après application de IFRS 11, 18,9% du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.
Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 100,2 millions d'euros en retrait de 29,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 7,9%.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est de 29,4 millions d'euros, prenant en compte notamment AgReliant et Seed Co.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 39,2 millions d'euros contre 38,1 millions d'euros en 2013-2014 et intègre cet exercice des pertes de change à hauteur de 3 millions d'euros contre 17,2 millions d'euros au 30 juin 2014.
Le coût du financement s'établit à 27,2 millions d'euros contre 19,6 millions d'euros l'exercice précédent.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 14,5 millions d'euros contre 27,2 millions d'euros en 2013-2014.

Enfin, le résultat net total s'élève à 75,9 millions d'euros, en retrait significatif (12,4 millions d'euros), par rapport à l'exercice précédent ; la part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 72,9 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la structure bilancielle au 30 juin 2015 reste solide mais est marquée à nouveau par un accroissement du rapport de l'endettement net aux capitaux propres, lié aux opérations de croissance externe réalisées au cours de cet exercice ainsi qu'à la hausse du besoin en fonds de roulement de l'activité Semences de grandes cultures.
Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (373,4 millions d'euros), l'endettement financier net total ressort à 660,2 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 515 millions d'euros au 30 juin 2014. La part de l'endettement financier non courant s'établit à 708,8 millions d'euros.
Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la société ») s'établissent à 1 158,4 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 113,6 millions d'euros.

SEMENCES POTAGÈRES

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2015 à 614,6 millions d'euros, en hausse de 9,3 % à données courantes par rapport à l'exercice précédent. Retraitée à données comparables, cette augmentation est de 6,3 %.

Dans un environnement de marché de nouveau favorable, Vilmorin & Cie signe ainsi un nouvel exercice de croissance soutenue d'activité. Toutes les Business Units affichent de belles performances, avec des progressions importantes sur des territoires clés, au premier rang desquels le continent américain, et sur ses espèces stratégiques majeures (tomate et melon notamment).

Au global, la branche Semences potagères présente une marge opérationnelle de 15,6 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 63,9 millions d'euros contre 58,3 millions d'euros pour 2013-2014.

SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Au 30 juin 2015 le chiffre d'affaires annuel Semences de grandes cultures s'élève à 595,3 millions d'euros, en retrait de 3,5 % en référence à l'exercice 2013-2014 ; à données comparables cette baisse est de 3,3 %.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de marché plus difficile, marqué cette année par la baisse des surfaces cultivées en maïs sur les principales zones géographiques couvertes par Vilmorin & Cie (Europe et États-Unis), ainsi que par la diminution des prix des céréales et des oléagineux depuis plusieurs mois.

- En Europe, Vilmorin & Cie enregistre un recul d'activité de 4 %, à données comparables, de son chiffre d'affaires (540,5 millions d'euros).
  Sur l'ensemble de l'exercice, l'activité a été fortement impactée par un environnement de marché tendu, caractérisé par une baisse des surfaces cultivées en maïs et en tournesol sur la plupart des pays, ainsi que par la crise politique et économique en Ukraine et en Russie.
  Dans ce contexte, les volumes commercialisés en maïs sont en baisse sensible, avec un retrait particulièrement marqué en Ukraine et en Russie. Vilmorin & Cie est toutefois parvenue à assurer une bonne tenue de ses prix et conquiert des parts de marché sur l'ouest de l'Europe.
  En tournesol, les volumes commercialisés connaissent un fort repli, notamment en Russie ainsi que sur certains pays d'Europe Centrale. Vilmorin & Cie parvient néanmoins, dans un marché qui

recule considérablement, à renforcer ses positions sur certaines zones (France, Espagne, etc.), tout en maintenant des prix de ventes globalement stables.
Vilmorin & Cie a en outre continué à faire preuve d'une grande vigilance en matière de gestion des risques financiers (solvabilité clients, gestion des devises).
Il convient enfin de noter que les royalties en semences de céréales sont en croissance, permettant à Vilmorin & Cie de confirmer sa position de n°1 européen des semences de blé.

- Dans ses autres zones de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique), Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de près de 52,7 millions d'euros en 2014-2015, en progression de 4,2 % à données comparables par rapport à 2013-2014, en dépit d'une forte concurrence des autres cultures, en particulier du soja. Avec cette croissance de bon niveau, bien qu'en deçà des objectifs initiaux, Vilmorin & Cie poursuit ses investissements pour déployer progressivement ses activités en semences de maïs à l'international.

- Concernant les activités de semences de maïs et de soja en Amérique du Nord, le chiffre d'affaires (désormais non consolidé) s'élève à 261,2 millions d'euros et affiche un repli de 3,9 % à données comparables, dans un marché marqué par la baisse sensible des surfaces cultivées en maïs.
  La stabilité des volumes mis en marché en semences de maïs traduit toutefois la bonne performance de l'offre produits d'AgReliant. 3e acteur sur le marché nord-américain des semences de maïs, la société consolide ainsi ses parts de marché. Les évolutions tarifaires ont été impactées cet exercice par la baisse des cours des matières premières agricoles, même si cette contraction est en partie compensée par la diminution des coûts d'approvisionnement.
  Dans le même temps, les volumes commercialisés en semences de soja progressent, à l'image des surfaces cultivées sur cette espèce.

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 3,5 %, en forte contraction, et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 20,7 millions d'euros, en recul significatif par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS DE JARDIN & HOLDINGS

Le chiffre d'affaires des activités Produits de jardin et Holdings s'élève à 59,5 millions d'euros au 30 juin 2015. La contribution opérationnelle de ces activités affiche au total une perte de 16,5 millions d'euros, liée majoritairement aux coûts des structures de holdings ; leur apport au résultat net consolidé est négatif à hauteur de 8,7 millions d'euros.

L'activité de Vilmorin & Cie a de nouveau couvert durant l'exercice 2014-2015 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Chaque exercice, Vilmorin & Cie détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan moyen terme, une enveloppe d'investissements déclinée dans leur réalisation entre Business Units. Ainsi, au titre de l'exercice 2014-2015, les investissements corporels se sont élevés à 45,5 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon la Business Unit concernée, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement. De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin & Cie privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin & Cie n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

En euros. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes non échues	Dettes échues entre 1 et 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues depuis plus de 90 jours	Total
Au 30.06.2014	14 030 080	79 274	56 064	2 508	118 732	**14 286 658**
Au 30.06.2015	18 603 079	-	1 896 411	1 327 478	480 678	**22 307 646**

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24 avril 2012 ont entraîné de nouvelles obligations en matière de publication et de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, auxquelles Vilmorin & Cie est désormais soumise. Ces obligations font l'objet d'un rapport séparé de la part de votre Conseil d'Administration.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Vilmorin & Cie et la société canadienne Canterra Seeds (Winnipeg, Province de Manitoba) ont annoncé la création, début juillet 2015, d'une joint-venture, Limagrain Cereals Research Canada, spécialisée dans le développement et la sélection* de céréales, et implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan. Canada). Détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par Canterra Seeds, la nouvelle joint-venture a pour objectif d'apporter à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées.
Au-delà de cette co-entreprise, Vilmorin & Cie prend une participation minoritaire de 30 % dans Canterra Seeds, au travers d'une augmentation de capital. Les deux sociétés confortent ainsi leur partenariat afin de développer également la commercialisation de céréales dans l'ouest canadien.

Vilmorin & Cie a obtenu, en septembre 2015, l'ensemble des autorisations de la part de l'administration chinoise permettant la création de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société chinoise Anhui Hengji Seeds ; Vilmorin & Cie détient 45 % du capital de cette nouvelle structure.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2014-2015 a été marqué par un environnement de marché globalement instable, du fait principalement de la volatilité des prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a toutefois démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2015-2016 devrait permettre de consolider le potentiel de croissance organique de Vilmorin & Cie dans des conditions de marchés offrant potentiellement une meilleure visibilité ; par ailleurs, Vilmorin & Cie continuera de renforcer de façon mesurée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin & Cie a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection* variétale classique,
- internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés,
- renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe ciblées,
- ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion déléguée aux Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin & Cie est en mesure de confirmer sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Vilmorin & Cie a cédé au cours de l'exercice 2014-2015 la société britannique Suttons dans le cadre d'une opération de «Management Buy Out».

Elle a par ailleurs pris le contrôle intégral de la société Limagrain Brasil en rachetant l'ensemble des intérêts minoritaires résiduels et consolidé sa participation minoritaire au sein de la société africaine Seed Co.

Enfin, elle a mis en œuvre un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière.

ACTIONNARIAT

Depuis l'augmentation de capital par incorporation de réserves ayant permis l'attribution gratuite d'actions réalisée en janvier 2015, le capital social de Vilmorin & Cie s'élève à 317 717 005,50 euros et est composé de 20 833 902 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est majoritairement détenu au 30 juin 2015 à 62,5 % par Groupe Limagrain Holding, à 6,01 % par la société Coopérative Agricole Limagrain et à 5,19 % par Selia, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Les dispositions statutaires de Vilmorin & Cie confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de 4 ans. Au 30 juin 2015, 15 088 160 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Selia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 84,6 %.
Au 30 juin 2015, Vilmorin & Cie détenait 8 120 actions d'auto-contrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.
Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2015, au titre de ce même article.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin & Cie comme suit :

Résultat net au 30 juin 2015	14 580 442,33 euros
Affectation à la réserve légale	729 022,12 euros
Résultat au 30 juin 2015 disponible	13 851 420,21 euros
Report à nouveau initial	152 777,47 euros
Prélèvement sur les primes d'émission	18 705 028,46 euros
Dividendes à distribuer	32 709 226,14 euros

Le dividende net est fixé à 1,57 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 44,8 %.
Le montant total des dividendes ne tient pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'actions	17 218 101	18 939 911	18 939 911
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,65 euro	1,65 euro	1,65 euro

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 107 245 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

TABLEAU DE RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'euros	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262 576	262 576	288 833	288 833	317 717
Nombre d'actions ordinaires	17 218 101	17 218 101	18 939 911	18 939 911	20 833 902
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes total	37 801	40 795	50 308	56 476	62 250
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	65 818	24 430	29 594	29 205	10 059
Impôt sur les bénéfices	- 4 011	- 11 119	- 12 630	- 13 926	- 17 214
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	63 395	35 190	22 300	39 372	14 581
Résultat distribué	25 827	28 410	31 246	31 251	32 709
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,05	2,06	2,23	2,81	1,31
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,68	2,04	1,17	2,07	0,70
Dividende attribué à chaque action	1,50	1,65	1,65	1,65	1,57
Effectif					
Effectif moyen propre (1)	105	133	183	209	236
Masse salariale totale	6 726	8 602	10 725	12 701	13 906
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 386	4 518	6 381	6 790	7 707

(1) En nombre de personnes

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été communiqués et présentés au Comité d'Entreprise avant l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous informons que de nouvelles conventions soumises à la procédure des conventions réglementées visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été présentées au Conseil d'Administration au cours de l'exercice ouvert du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. Elles concernent des transactions avec Selia.
Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes en vue de l'établissement de leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de huit membres.

Au 30 juin 2015, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

- Président Directeur Général : Philippe AYMARD
- Membres du Conseil d'Administration :
  Joël ARNAUD
  Daniel CHÉRON
  Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice externe
  Jean-Yves FOUCAULT
  François HEYRAUD
  Miriam MAES, Administratrice indépendante
  Pascal VIGUIER.

Au cours de l'exercice 2014-2015, Philippe AYMARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Au cours de l'exercice 2014-2015, votre Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises.
Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

En référence aux préconisations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.
Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un Code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Le Conseil d'Administration a mis en place, formellement depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé désormais par son Administratrice indépendante. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration met en pratique progressivement les recommandations formulées à ce jour par ce Code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. À ce titre a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 un Comité Stratégique.
La mixité du Conseil d'Administration a été par ailleurs intégrée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination successive de deux Administratrices.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

À l'exception de l'Administratrice indépendante et de l'Administratrice externe, le Président Directeur Général et l'ensemble des Administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit. Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2015 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2014-2015 à la somme de 45 000 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin & Cie et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2014-2015 est de 173 milliers d'euros, dont une partie variable de 49,2 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHÉRON s'élèvent au 30 juin 2015 à 565,7 milliers d'euros.
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué, se voit attribuer au titre de cette fonction une rémunération comportant une part fixe forfaitaire complétée d'une part variable définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie. La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Son montant n'est pas plafonné. Au titre de l'exercice 2014-2015, cette rémunération s'élève au total à 338,1 milliers d'euros, dont une partie variable de 88,3 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière d'Emmanuel ROUGIER s'élèvent au 30 juin 2015 à 324,8 milliers d'euros.

ORGANES DE CONTRÔLE

Le commissariat aux comptes de Vilmorin & Cie est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2015 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2013-2014.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 décembre 2014, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	124 003
Prix moyen d'achat	80,06 euros
Nombre de titres vendus	118 054
Prix moyen de vente	79,54 euros

Au 30 juin 2015, notre société détenait 8 120 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 606 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 74,68 euros.
Au 31 août 2015, notre société détenait 9 963 titres d'auto-contrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 110 millions d'euros.

AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL PUBLIC DE CAPITAUX

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 décembre 2014, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.
En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin & Cie, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES DE CRÉANCES ASSIMILÉS

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 400 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.
Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS, DE VALEURS MOBILIÈRES DIVERSES ET/OU DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 300 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 300 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,
- en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,
- le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

ÉMISSION D'ACTIONS, DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVÉ VISÉ À L'ARTICLE L.411-2, II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Nous vous demandons également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, ce montant s'imputant sur le montant du plafond global soumis à votre Assemblée Générale dans sa vingt-et-unième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.

- le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (septième résolution et de dixième à quatorzième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.
Ce projet vous est présenté dans la quinzième résolution soumise à votre vote.
Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nous vous informons que le décret du 8 décembre 2014, dont les dispositions sont en vigueur depuis le 1er janvier 2015, a modifié les règles relatives à la date et aux conditions d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer aux Assemblées Générales des sociétés anonymes.
En conséquence, le délai d'inscription en compte titres d'actionnaires a été ramené du 3e au 2e jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à 0 heure, heure de Paris. Aucun transfert de propriété des titres intervenant pendant ce délai de 2 jours ouvrés ne sera pris en compte.
Les statuts de la société, dérogeant déjà au principe du Code de Commerce, prévoient actuellement le délai de 3 jours. Nous vous proposons en conséquence de modifier partiellement l'article 30 («Assistance et Représentation aux Assemblées») pour remplacer ce délai par celui mentionné ci-dessus (2e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2015.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la quinzième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 2014 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec **maintien** du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec **suppression** du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé visé à l'article L411-2, II du Code monétaire et financier	26 mois		20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, de réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution gratuite aux actionnaires	26 mois	90 millions d'euros	Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2014 a décidé d'attribuer 1 action nouvelle pour 10 actions actuelles soit la création de 1 893 991 actions correspondant à une augmentation de capital de 28 883 362,75 euros
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	500 millions d'euros	Néant

4

LE BLÉ ARKÉOS SE POSITIONNE COMME LA RÉFÉRENCE DU BLÉ BISCUITIER EN FRANCE.

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

4.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES RFA **98**

- 4.1.1. La démarche de Vilmorin & Cie en matière sociale, environnementale et sociétale 98
- 4.1.2. Informations sociales 100
- 4.1.3. Informations environnementales 109
- 4.1.4. Informations sociétales 116
- 4.1.5. Note méthodologique du reporting social et environnemental 122

4.2. TABLES DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES **125**

4.3. RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES **128**

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

4.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales

4.1.1. LA DÉMARCHE DE VILMORIN & CIE EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

4.1.1.1. LA DÉMARCHE

La stratégie de Vilmorin & Cie est guidée par une vision responsable et long terme de son développement. Vilmorin & Cie a initié depuis 2012 une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), en collaboration avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Afin de se doter d'une approche structurée en termes de RSE, la méthode internationale ISO 26000 dans sa version agro-alimentaire a été retenue. Cela permet de donner les moyens au Groupe de traduire ses engagements de développement responsable, de renforcer sa capacité à identifier les risques et opportunités, de prioriser ses actions et au-delà, de mieux répondre aux attentes de ses différentes parties prenantes.

Face aux défis liés à la sécurité alimentaire et à la gestion responsable des ressources, Vilmorin & Cie a structuré ses actions de RSE autour d'enjeux prioritaires.

Le process suit une logique de co-construction avec les acteurs des Business Units et le service RSE Groupe. Au 30 juin 2015, les Business Units de Vilmorin & Cie ayant démarré le process sont Vilmorin Jardin, Limagrain Europe ainsi que la structure Limagrain China ; trois autres Business Units du Groupe ont également intégré le programme. Dans une logique d'amélioration continue, la Business Unit Hazera entrera dans le programme à compter de l'automne 2015.

Un groupe de travail représentatif de tous les métiers de l'entreprise est constitué dans chaque Business Unit intégrée pour répondre au mieux au contexte et aux contraintes de la Business Unit, favoriser l'appropriation de la démarche RSE par les équipes et stimuler l'intelligence collective. Le groupe de travail expose et valide ses travaux à son comité de direction à deux reprises dans le process. Au milieu du parcours, le travail effectué est également soumis aux managers de l'entité pour faire comprendre le sujet, entraîner le management intermédiaire et apporter de l'opérationnalité aux actions proposées.

La méthodologie repose sur un diagnostic RSE approfondi des Business Units. Ce diagnostic inclut entretiens internes et externes, benchmark RSE, visites de site, étude documentaire et diagramme du cycle d'activité. Les résultats du diagnostic permettent d'identifier les enjeux prioritaires de chaque Business Unit. Ces enjeux sont ensuite confrontés à un travail de réflexion collective impliquant des opérationnels des Business Units. Sur cette base, une matrice évaluant d'une part l'importance des enjeux pour les parties prenantes et d'autre part la performance du Groupe pour répondre à ces enjeux est réalisée.

Depuis le lancement de la démarche, 172 interviews ont été menées, 95 internes et 77 externes (clients, fournisseurs, journalistes, cabinets de recrutement, écoles et universités, institutionnels, instances sociales, etc.). Les entretiens ont été conduits par deux cabinets externes spécialisés dans l'accompagnement RSE. La deuxième étape formalise le positionnement RSE, qui repose sur l'élaboration de la vision RSE et des axes d'engagements de la Business Unit. Le plan d'actions et le tableau de bord sont ensuite mis en œuvre puis déployés.

Cette méthode offre la possibilité aux Business Units de s'ajuster à leurs spécificités en termes d'organisation, de territoire et d'enjeux. Seul le plan d'actions Groupe est revu si besoin, en fin de diagnostic de chaque Business Unit, dans une volonté d'amélioration continue. Par ailleurs, dans un souci de cohérence, chaque Business Unit intègre les enjeux clés définis par le Groupe dans son plan d'actions, même s'ils ne figurent pas dans les priorités de leur plan d'actions initial. C'est le cas notamment pour l'enjeu « Santé-Sécurité » et l'enjeu « Structuration de l'Éthique des Affaires » et ce afin de rendre compte de l'exercice de la responsabilité (principe de redevabilité) de Vilmorin & Cie et de démontrer sa transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

La démarche RSE de Vilmorin & Cie, conduite en étroite collaboration avec Limagrain, intègre ainsi les spécificités des différents métiers et activités du Groupe. Elle s'adapte aux contraintes des différents marchés. Elle fédère les équipes autour d'un projet commun et structurant, suscite l'intérêt et donne du sens.

En outre, un process de reporting extra-financier structuré et normalisé, accompagné d'un glossaire d'indicateurs RSE communs à l'ensemble du Groupe, a été mis en place pour piloter la démarche et valoriser les progrès accomplis. Il cible des indicateurs phares et explique leur importance au regard des activités de Vilmorin & Cie.
Parallèlement et pour renforcer l'engagement RSE, Limagrain adhère depuis décembre 2013 aux principes du Global Compact.

4.1.1.2. L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le management de la RSE repose sur une démarche de progrès continu déployée à l'échelle de l'actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, Limagrain. Elle fait l'objet d'une organisation dédiée ; les missions RSE sont ainsi coordonnées par le pôle Affaires Institutionnelles et RSE du Groupe. Celui-ci est composé de trois personnes qui s'appuient, depuis 2 ans, sur l'expertise d'un comité RSE constitué de correspondants RSE des différentes filiales et des différents métiers.
Initiée en 2012, cette démarche transversale s'intègre de plus en plus au cœur de chaque Direction. La Direction de la Gestion des Risques a par exemple pris en charge le déploiement du dossier Santé-Sécurité. De même, les directions Ressources Humaines et juridique participent activement au reporting des données extra-financières et sont acteurs dans la mise en place d'actions du programme de RSE comme par exemple, le déploiement du Code de Conduite. Un représentant permanent de la Direction Juridique a également rejoint le comité RSE cet exercice, complétant ainsi les expertises déjà présentes : Ressources Humaines, Gestion des Risques, Qualité/Sécurité/Environnement, etc.
Parallèlement, le réseau de correspondants RSE s'élargit régulièrement sur la base du volontariat de chaque Business Unit. Cet exercice a été marqué par l'arrivée d'un coordinateur RSE chez HM.CLAUSE et chez Vilmorin SA.

4.1.1.3. LE CODE DE CONDUITE

Le Code de Conduite structure les principes éthiques et les engagements fondamentaux que Vilmorin & Cie et son actionnaire de référence Limagrain souhaitent voir respectés par l'ensemble de leurs salariés, en toutes circonstances, dans tous les métiers et dans tous les pays.

Ce Code de Conduite se compose :
- de cinq principes, pour guider chaque salarié du Groupe, en lui donnant des références éthiques utiles dans l'exercice de son métier afin de maîtriser les risques liés à l'image et la réputation de la société, aux actifs de l'entreprise, aux conflits d'intérêt, aux informations financières non publiques et aux droits de propriété intellectuelle ;
- de sept engagements vis-à-vis des parties prenantes internes et externes couvrant le respect des actionnaires, des salariés, la préservation de l'environnement, le comportement loyal vis-à-vis des concurrents, la satisfaction des clients utilisateurs et des consommateurs, l'équilibre et l'aspect long terme des relations avec fournisseurs et partenaires, la conduite responsable à l'égard des pays et territoires d'implantation ;
- d'un guide qui formule les questions que chacun doit se poser pour évaluer son niveau de conformité au Code, en facilite la compréhension et la mise en œuvre.

Le Code de Conduite a été lancé officiellement le 30 mars 2015 auprès de l'ensemble des Business Units via le HR Network, réseau interne réunissant l'ensemble des responsables Ressources Humaines du Groupe. Il est actuellement traduit en cinq langues : français, anglais, espagnol, portugais et chinois. Il devra être traduit, à terme, dans la langue de chacun des territoires d'implantation de Vilmorin & Cie, afin d'obtenir la sensibilisation interne la plus large possible.

Afin de faciliter l'appropriation et l'utilisation du Code de Conduite par tous, il a été accompagné dès sa diffusion, d'un kit complet de communication comprenant notamment, un module d'e-learning dédié, de 30 minutes, disponible en quatre langues (français, anglais, espagnol et portugais) et adressé à tous les salariés au travers de l'intranet Groupe.
L'e-learning se déroule comme un jeu. Chacun est mis en situation et doit résoudre des cas d'éthique des affaires afin d'acquérir un réflexe de questionnement. Chacun doit s'efforcer d'agir avec bon sens et discernement ; les salariés partent ainsi à la rencontre de collègues virtuels et interactifs, pour évoquer ensemble des questions éthiques inhérentes à l'exercice de leur métier.
Le processus de déploiement sera progressif. Après la consultation des instances sociales et la vérification des pratiques et législations nationales en vigueur sur le sujet, chaque Business Unit adapte son calendrier en s'appuyant sur ses services Ressources Humaines et Juridique ainsi que sur ses managers, tout en veillant à respecter les objectifs fixés par le Groupe.
L'objectif est de s'assurer que 100 % des managers du Groupe soient formés à l'éthique des affaires d'ici fin 2016 et que 80 % des salariés soient sensibilisés d'ici fin 2017. Au 30 juin 2015, 100 % des dirigeants ont été formés au Code de Conduite, via une mise en situation autour de scenarii opérationnels et 103 salariés Vilmorin & Cie ont entièrement réalisé le module d'e-learning et le quiz de vérification des connaissances.
Parallèlement, quatre fois par an, un Comité Opérationnel du Code de Conduite travaille depuis février 2015 à partir de scénarios opérationnels réels, pour évaluer les risques et apporter des réponses à destination de l'ensemble des salariés.

Discerner les actes éthiques et éviter les erreurs sont des préoccupations qui vont dans le sens de la recherche d'excellence. Pour Vilmorin & Cie, présente dans de nombreux pays aux cultures et aux législations parfois très différentes, marquer son identité par des repères clairs, est une condition sine qua non pour assurer sa réputation et sa légitimité.

4.1.1.4. LA SENSIBILISATION ET L'IMPLICATION DES SALARIÉS DANS LA DÉMARCHE

Plusieurs types d'actions sont aujourd'hui mises en place, afin de donner aux salariés les moyens nécessaires à une bonne appropriation des sujets liés à la RSE, et à une large transmission des engagements de Vilmorin & Cie.

Quel que soit le continent, les nouveaux cadres assistent lors de leur parcours d'intégration à une séance de sensibilisation et d'information sur la RSE et le programme en cours. 83 personnes ont suivi cette séance d'initiation à la RSE en 2014-2015 soit une progression de 30 % par rapport à l'année précédente, 47 % de femmes et 53 % d'hommes, venant notamment de France (55 %), des États-Unis (8 %), d'Israël, d'Ukraine (5 %), de Russie et du Japon (4 %).

Au niveau des Business Units, tous les salariés participant aux groupes de travail de mise en place de la méthode ISO 26000, sont sensibilisés aux bases de la RSE et du développement durable par les cabinets d'accompagnement RSE.

Depuis janvier 2015, un module de formation RSE d'une demi-journée est dispensé, dans les parcours d'intégration des managers des services supports de Vilmorin & Cie.

4.1.2. INFORMATIONS SOCIALES

Le développement de Vilmorin & Cie repose sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs. La gestion des ressources humaines doit accompagner le développement de tous les talents, anticiper les changements et renforcer les équipes existantes, favoriser la mobilité intra-groupe tout en permettant l'expression de la diversité, en assurant cohésion et agilité de l'organisation.
Ces grands principes directeurs du management des ressources humaines sont définis par le Comité Exécutif. Ils intègrent les propositions et travaux des responsables des ressources humaines des principales structures, regroupés au sein du Comité Ressources Humaines du Groupe. Chaque société opérationnelle applique ensuite l'ensemble de ces orientations dans le respect des spécificités juridiques, culturelles et des valeurs de Vilmorin & Cie : progrès, persévérance et coopération.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les efforts des équipes Ressources Humaines ont notamment porté sur le développement et la promotion de la marque employeur du Groupe, auprès des jeunes, des écoles, des partenaires externes ainsi que des salariés.

Au-delà des efforts déployés pour mieux communiquer auprès des publics externes, cette démarche ambitionne en premier lieu d'être porteuse de sens pour les salariés. Quels que soient l'activité, la structure de rattachement, le métier, le poste, tout salarié doit se sentir membre d'une communauté d'hommes et de femmes, tous engagés dans le développement du Groupe.

4.1.2.1. UNE POLITIQUE ENGAGÉE EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES EFFECTIFS

Comptant un effectif permanent de plus de 6 200 personnes, en évolution de + 2,77 % par rapport à l'exercice précédent, Vilmorin & Cie est riche de 58 nationalités différentes.

En 2014-2015, les salariés de Vilmorin & Cie ont un âge moyen de 42 ans. La pyramide des âges est équilibrée et montre que toutes les tranches d'âge sont représentées, illustrant la stabilité du mode d'organisation.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF PERMANENT
CHIFFRES CLÉS

(en nombre de personnes)

	2013-2014 Publié	2013-2014 Retraité [1]	2014-2015
BRANCHE			
> Semences potagères	3 148	3 148	**3 403**
> Semences de grandes cultures	2 764	2 302	**2 317**
> Produits de jardin	435	435	**305**
> Holding	215	215	**244**
ZONE GÉOGRAPHIQUE			
> France	2 022	2 005	**2 040**
> Étranger	4 540	4 095	**4 229**
SEXE			
> Hommes	4 233	3 866	**3 972**
> Femmes	2 329	2 234	**2 297**
CATÉGORIE			
> Managers [2]	1 800	1 781	**1 819**
> Non-managers	4 762	4 319	**4 450**
Total	**6 562**	**6 100**	**6 269**

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11
(2) Les managers représentent, en 2014-2015, 29,02 % des effectifs permanents de Vilmorin & Cie. Selon la définition retenue par Vilmorin & Cie, un manager est un encadrant ou un expert d'un niveau d'études supérieur à 5 ans ou équivalent acquis par expérience.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DE L'EFFECTIF PERMANENT 2014-2015

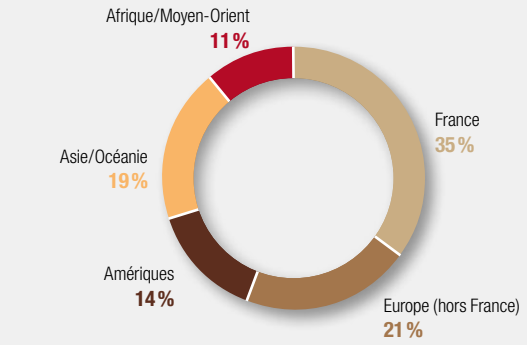

PYRAMIDE DES ÂGES

(en nombre de personnes)

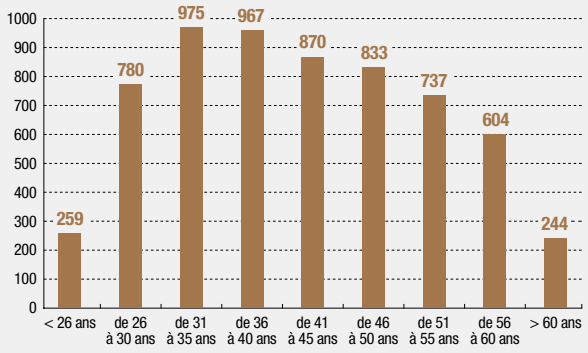

LA POLITIQUE DE RÉMUNERATION

Vilmorin & Cie s'attache à développer un système de rémunération juste et motivant pour l'ensemble des salariés afin de conjuguer attractivité et compétitivité.

Les rémunérations

En 2014-2015, le montant total des rémunérations brutes versées par Vilmorin & Cie s'est élevé à 258 millions d'euros soit une augmentation de 6,8 % par rapport à l'exercice 2013-2014, due principalement aux évolutions de périmètre et d'effectifs. Ces rémunérations sont complétées d'avantages sociaux, incluant un intéressement et une participation aux résultats, ainsi qu'un dispositif attractif en matière d'épargne salariale.

Les avantages sociaux

L'exercice 2014-2015 a été consacré à la valorisation des outils disponibles au sein du Groupe auprès des Business Units : intéressement, PEG (Plan d'Épargne Groupe), PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), Santé et Prévoyance, avec notamment l'organisation de plusieurs réunions d'information à destination des salariés.

→ L'intéressement et la participation aux résultats

Dispositif d'origine française, l'intéressement est étendu aux entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences.
L'accord d'intéressement Groupe concerne ainsi l'ensemble des filiales de Vilmorin & Cie, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital. Il est composé d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale et d'une part Groupe. Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance des activités.
En 2014-2015, près de 2,32 % de la masse salariale ont été consacrés à ce dispositif.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION
ET DE L'INTÉRESSEMENT COLLECTIF

(en milliers d'euros)

	Participation légale et intéressement collectif
2013-2014 publié	8179
2013-2014 retraité (1)	8103
2014-2015	**8051**

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11

→ L'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Vilmorin & Cie, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds – dont deux qui leur sont exclusivement réservés – qui sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, socialement responsable, qui est labellisé par des organismes de référence en la matière (Finansol et CIES). Ce fonds est pour partie investi dans des entreprises solidaires agissant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle

(ADIE, Initiative France, Groupe La Varappe), de la mobilité (Wimoov) et de l'accès au logement (SNL-Prologues, Foncière Habitat & Humanisme).

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attrayant, sont également pris en charge par Vilmorin & Cie.

L'internationalisation du programme Groupe Santé-Prévoyance

La protection sociale de ses salariés est un enjeu majeur pour Vilmorin & Cie. Il s'agit d'un axe fort d'attractivité et de rétention, qui doit également permettre d'accompagner la mobilité entre les Business Units.
Vilmorin & Cie a la volonté de couvrir l'ensemble de ses collaborateurs en matière de Santé et de Prévoyance d'ici 3 ans.

Au cours de l'exercice 2014-2015, un audit a été conduit auprès de l'ensemble des sociétés non françaises afin d'évaluer le niveau de couverture par entreprise. L'enquête n'a pas été réalisée en France, l'ensemble des salariés y bénéficiant déjà d'une couverture de bonne qualité.

Les résultats de l'audit montrent que 67 % des salariés étrangers possèdent une couverture Santé et 72 % une couverture Prévoyance. L'étude a également permis de définir un niveau cible correspondant au standard de chaque pays.

Par conséquent, au terme des trois prochains exercices, chaque salarié de Vilmorin & Cie bénéficiera :
- d'un programme Santé au niveau des pratiques du marché,
- d'une Prévoyance proposant au moins un an de rémunération en cas de décès.

L'objectif est de bénéficier d'une couverture homogène par pays, pour chaque salarié, quelle que soit la Business Unit d'appartenance.

ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS

Les équipes Ressources Humaines des Business Units et du Groupe ont défini et élaboré la marque employeur Groupe, avec pour objectifs d'attirer et de retenir les talents. Celle-ci se traduit notamment dans la formalisation des « 7 bonnes raisons » de travailler pour le Groupe :
- Raison N° 1 - « Travailler dans une entreprise engagée et responsable »
- Raison N° 2 - « Vivre une aventure humaine, enrichissante et singulière »
- Raison N° 3 - « Conjuguer ambitions internationales et développement local »
- Raison N° 4 - « Évoluer dans une diversité de métiers et de cultures »
- Raison N° 5 - « Associer progrès et performance dans une démarche coopérative »
- Raison N° 6 - « Innover pour une agriculture moderne, visionnaire et responsable »
- Raison N° 7 - « Agir pour répondre aux enjeux alimentaires ».

Recrutements/Départs

577 personnes ont été embauchées par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2014-2015, ce qui représente 9,2 % de l'effectif global permanent, en diminution par rapport l'exercice 2013-2014.
34,5 % des personnes recrutées sont des managers.
Parmi les recrutements, 16 % sont des recrutements de jeunes de moins de 26 ans.
Afin d'accompagner l'internationalisation de Vilmorin & Cie, la politique de recrutement s'intensifie progressivement à l'international.

Dans les zones où elle est implantée, Vilmorin & Cie a en effet la volonté de promouvoir le recrutement local et noue dans cet objectif des relations de partenariat avec l'enseignement supérieur. Celles-ci sont menées par les principales filiales dans leurs pays d'implantation.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe cible certaines universités et écoles françaises et internationales afin de collaborer de manière plus étroite, notamment au travers d'une participation active à différents programmes pédagogiques. Parmi les écoles partenaires, on retrouve notamment l'Université de Floride aux États-Unis pour des échanges avec la France et l'Institut Supérieur de l'Agriculture de Lille qui tisse des liens avec les Pays de l'Est.

Par ailleurs 545 salariés ont quitté Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2014-2015, représentant un taux de turnover de 8,9 % en légère diminution par rapport à 2013-2014.

En nombre de personnes	2013-2014 publié	2013-2014 retraité (1)	2014-2015
> Retraites	61	54	**58**
> Démissions	253	226	**269**
> Licenciements (individuels et collectifs)	164	156	**162**
> Autres	75	73	**56**
Total	**553**	**509**	**545**

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11

Mobilité

Les souhaits de mobilité sont recensés lors des campagnes annuelles d'évaluation. Vilmorin & Cie est convaincue que la mobilité est un levier fort pour développer l'ouverture d'esprit, l'audace, l'adaptabilité.

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin & Cie, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur.
Pour inciter à la mobilité, les conditions d'expatriation prennent en compte les besoins spécifiques des expatriés et veillent en particulier à favoriser l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.
Parmi les mesures d'accompagnement figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, de la scolarité des enfants, des voyages et du loyer, une assistance fiscale, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation ainsi qu'une prime de mobilité.

Des travaux ont été engagés au cours de l'exercice pour revisiter la politique en matière de mobilité. La nouvelle version verra le jour au cours de l'exercice 2015-2016.

En 2014-2015, 186 collaborateurs de Vilmorin & Cie ont connu une mobilité ; la société comptait au total 72 salariés expatriés soit une stabilité par rapport à l'exercice 2013-2014 ainsi que 12 VIE (Volontariat International en Entreprise).

En outre, pour compléter les opportunités de mobilité à l'international et permettre à un plus grand nombre de salariés de vivre cette expérience, des missions à l'étranger de courte durée (moins de 6 mois), sont également proposées.

Organisation et qualité de vie au travail

Compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales est variable selon les pays.
En France le télétravail continue à se développer. Des accords d'entreprises sont en place dans plusieurs entreprises du Groupe. Ils permettent aux salariés d'exercer leur activité – lorsque leur fonction le permet – en dehors des locaux professionnels grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le télétravail vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le télétravail fait désormais partie intégrante du dispositif mis en place dans le cadre de l'accord sur l'Égalité Professionnelle signé en octobre 2012 au niveau du Groupe.

4.1.2.2. FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA COMMUNICATION INTERNE

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Vilmorin & Cie a fait le choix d'un Dialogue Social constructif avec ses partenaires sociaux et privilégie la négociation collective dans les processus de mise en place. De nombreux accords Groupe ont été signés au niveau de la France en 2014-2015 avec pour objectif de disposer d'une politique commune entre les Business Units.

Niveau européen

→ **Le Comité d'Entreprise Européen (CEE)**

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) représentant les différentes sociétés du Groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes. Il traite des questions économiques, financières et sociales qui présentent un caractère global et dépassent le cadre d'un pays.

Il est composé de 29 représentants des salariés de neuf pays européens.

En 2014-2015, des négociations ont abouti à la révision de l'Accord sur le Comité d'Entreprise Européen et à l'octroi de prérogatives supplémentaires :
- une nouvelle définition de la consultation qui implique davantage les représentants du personnel dans le processus de décision sur certains sujets, notamment l'emploi ;

- la création d'un Comité restreint dédié à la mise en œuvre de cette consultation ;
- la possibilité d'organiser des réunions d'échanges entre les représentants.

Niveau national

19 pays du Groupe ont par ailleurs des instances de représentation du personnel sous différentes formes (comité d'entreprise, forums employés, représentant des salariés).

→ **Accords collectifs**

27 accords collectifs ont été négociés et 22 ont été signés au niveau des entreprises, au cours de l'exercice 2014-2015. Ils ont principalement porté sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail. Ils complètent et renforcent la déclinaison du contrat social au sein du Groupe.

Pour exemple, les accords collectifs traitent principalement :
- En France : des salaires, des conditions de travail, de l'intéressement, des saisonniers,
- Aux Pays Bas : des salaires, des retraites et de l'employabilité,
- En Ukraine : des conditions de travail,
- En Israël : des salaires et de la retraite,
- Au Japon : du temps de travail.

4.1.2.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS

LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Vilmorin & Cie est convaincue qu'il ne peut y avoir de performance durable sans sécurité. Outre la politique de prévention déployée depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a par conséquent impulsé, au cours de l'exercice 2014-2015, une politique sécurité au travail. Fondée sur une forte implication du management, son objectif est d'agir à la fois sur l'organisation et les comportements, qui comptent pour l'essentiel dans la causalité des accidents, afin de prévenir efficacement ces derniers. Par-delà le fait que chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues, une très forte implication de la chaîne managériale est également attendue.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 29 dirigeants de Vilmorin & Cie ainsi que quatre comités de direction de Business Units ont été formés pour réaliser des visites managériales de sécurité dans leur périmètre et ont pu mesurer l'efficacité de cette démarche. Elle vise avant tout à prévenir l'exposition aux risques professionnels ; elle permet en outre de renforcer le modèle managérial que Vilmorin & Cie promeut, empreint d'intérêt et de considération pour l'ensemble des personnes qui travaillent pour et avec Vilmorin & Cie, qu'elles soient salariés, intérimaires, stagiaires, sous-traitants ou visiteurs.

Un Comité de Sécurité anime la conduite de cette politique, relayé par l'action d'un coordonnateur Sécurité.

Les Business Units sont parallèlement chargées d'animer cette politique en interne, en associant étroitement responsables métiers et experts sécurité, de la relayer en communication interne, d'impulser l'implication managériale et la motivation à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, de former l'ensemble des salariés, d'évaluer les risques et de définir les normes et standards qui les pallient, de suivre les indicateurs associés au pilotage de la politique de Sécurité, d'analyser les accidents quelle que soit leur gravité et de tirer tous les enseignements de chaque situation d'échec en la matière.

En 2014-2015, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt s'élevait à 13,2 et le taux de gravité à 0,22 (sur une population représentant 88 % des effectifs).

Les objectifs de la politique sécurité sont ambitieux : diviser par deux d'ici 2020 le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail.

Les maladies professionnelles

Par ailleurs, afin de lutter contre les risques de maladies professionnelles, Vilmorin & Cie soumet ses salariés à des visites médicales d'embauches dans un certain nombre de pays. En France les salariés exposés à des risques particuliers comme le bruit, le travail en équipes, les travaux de manutention de charges lourdes, les travaux exposant à des produits chimiques dangereux, etc. bénéficient d'une visite annuelle obligatoire. Les autres salariés bénéficient également d'une visite médicale tous les 2 ans. L'objet de la visite médicale est de s'assurer que le salarié est apte à son poste de travail.

Sur l'exercice 2014-2015, neuf salariés sont reconnus en maladie professionnelle en France.

De plus, des formations « gestes et postures » sont dispensées, dans certaines entreprises, aux salariés dont l'activité nécessite le port de charges.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2014-2015, deux accords d'entreprise ont concerné la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Les heures de formation consacrées à la santé et la sécurité représentent 17,8 % du total des heures de formation dispensées par Vilmorin & Cie.

L'ABSENTÉISME

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation.
En 2014-2015, le taux global d'absentéisme était de 3,94 %, en légère augmentation par rapport à 2013-2014. Il est de 3,6 % chez les managers et 4,08 % chez les non-managers.

4.1.2.4. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES COLLABORATEURS

L'employabilité des salariés de Vilmorin & Cie est un axe fort de la politique Ressources Humaines Groupe.

DES ENTRETIENS TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

En 2014-2015, les équipes Ressources Humaines Groupe ont structuré les dispositifs d'entretiens de suivi de carrières, dont les formats sont désormais intégrés dans le Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) nommé « B-SMART » :

- L'entretien annuel d'évaluation (la campagne se déroule chaque année, de juin à septembre ; l'entretien est mené par le manager). Ce bilan consiste à évaluer les activités et compétences sur l'année écoulée. Il permet également d'évaluer les besoins et souhaits de formation du salarié et d'évoquer son évolution professionnelle.
  Cet entretien annuel a fait l'objet d'une révision à la fois sur la forme (format plus intuitif et convivial) et sur le fond pour les populations cadres de direction au niveau Groupe et pour l'ensemble des collaborateurs de certaines Business Units. Concernant la campagne d'évaluation des cadres de direction, l'objectif fixé cette année pour les managers a été de réaliser 100 % de leurs entretiens, dans le délai imparti.
  Les nouveaux formulaires permettent au salarié de procéder à une auto-évaluation ; celle-ci peut être comparée à l'évaluation du manager, exercice comparatif qui constitue un support intéressant de discussion et qui donne l'opportunité au manager d'exprimer son feedback.
  En outre, au-delà des compétences métier, de management et de leadership, est évaluée la capacité du salarié à s'impliquer dans des projets collaboratifs pouvant dépasser les frontières de son poste. Cette capacité est particulièrement importante pour la performance de Vilmorin & Cie, dont le modèle d'organisation, au plus près des marchés, est très spécifique.
  Des formations sous formes de e-learning, de webinars et des informations sur l'intranet du Groupe ont été mises en place pour permettre aux parties prenantes de réaliser leurs entretiens dans les meilleures conditions. Les données renseignées permettent ensuite aux fonctions Ressources Humaines de bâtir le plan de formation, de mettre en place des plans de développement, de préparer les comités carrières au cours desquels auront lieu les revues de potentiels et seront décidés les promotions, les mobilités, les accompagnements.
  Sur l'exercice 2014-2015, 71,8 % des entretiens ont été réalisés.

- L'entretien bi-annuel professionnel : il est initié par la fonction Ressources Humaines tous les 2 ans. Mené par le manager, il permet d'analyser les perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi. De façon pratique, il est incorporé sous forme détachable à l'entretien annuel d'évaluation pour garantir sa réalisation.

- L'entretien de bilan de carrière : il est, à compter de 2015, réalisé tous les 6 ans avant 45 ans, puis tous les 5 ans à partir de 45 ans. Il est initié et mené par la fonction Ressources Humaines, et préparé en amont avec le manager. Il a pour objectif de réaliser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié : au cours de cet entretien, il sera vérifié que le salarié a bien bénéficié sur la période des entretiens biennaux ainsi que, soit d'une action de formation, de certification professionnelle, de validation des acquis par équivalence ou d'une progression professionnelle ou salariale. À partir de 45 ans, cet entretien est mené tous les 5 ans conformément à l'Accord Groupe Génération établi en 2013-2014. Il permet de se projeter sur la deuxième partie de carrière.

- L'entretien de dernière partie de carrière (à partir de 57 ans) : prévu par l'Accord Groupe Génération, cet entretien est initié et mené par la fonction Ressources Humaines ; il permet de préparer la dernière partie de carrière, d'initier les démarches nécessaires à la préparation des dossiers de retraite et de prévoir les plans de successions. En 2014-2015, plus de 30 entretiens de dernière partie de carrière ont été réalisés.

- Les entretiens de départ et de reprise d'activités après une longue absence (congé maternité et d'adoption, congé d'éducation

parentale, etc.) : ils sont initiés par la fonction Ressources Humaines. Ils permettent de gérer au mieux les transitions avant et après l'absence, de préparer les réintégrations, de garder le contact, et ainsi de ne pas créer de rupture du lien.

LES PARCOURS DE CARRIÈRE

Au-delà de ces dispositifs, les équipes Ressources Humaines de Vilmorin & Cie ont travaillé au cours de l'année, en étroite collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information à la mise en place d'un pilote sur les parcours de carrière, centré dans un premier temps sur les métiers de la fonction « Systèmes d'information ».

À partir d'une analyse des compétences requises pour chaque emploi-type de la fonction « Systèmes d'information », des passerelles de carrière – verticales et latérales – ont été élaborées entre les emplois présentant des compétences similaires.

Ces passerelles ont été formalisées dans des documents de synthèse permettant aux salariés de visualiser les évolutions possibles et les moyens de développer de nouvelles compétences – à travers des lectures, des missions temporaires, des projets transverses ou de la formation.

L'objectif est d'aider les salariés à se projeter, en mettant à leur disposition des outils leur permettant, avec l'aide de leurs managers et de leur responsable Ressources Humaines, de bâtir un parcours en suivant un cheminement balisé. Il ne s'agit bien entendu pas d'une promesse de promotion mais de rendre l'ensemble des parties prenantes, et en premier lieu le salarié, acteur de son employabilité et de son développement professionnel.

Le processus est géré par la fonction Ressources Humaines. Le manager aborde le sujet avec son N-1 lors de l'entretien annuel d'évaluation ou à tout moment en cours d'année. Si le salarié est intéressé par la démarche, il peut demander un entretien, lequel sera formalisé dans un « Plan de développement de carrière ». Ce dernier permet de planifier les actions de développement des compétences qui engagent les parties prenantes quant à leur réalisation.

Une communication à destination de tous les salariés de la fonction « Systèmes d'information » a été mise en place sur le projet et des modules de formation destinés aux managers ont été bâtis et programmés. L'objectif des formations managers est, d'une part, de s'approprier l'outil Chemin de carrière afin d'aider les salariés à l'utiliser, mais également de développer une nouvelle posture de manager, centrée sur le développement des personnes, pour les amener à bien préparer et vivre l'entretien de parcours de carrière. Tous les managers de la Direction des Systèmes d'Information seront formés au cours de l'exercice prochain ainsi que des personnels Ressources Humaines spécialisés en développement.

Cette démarche fait l'objet d'un pilote. Le service Ressources Humaines Groupe va donc poursuivre ses travaux de cartographie des métiers et des compétences sur l'ensemble des métiers afin d'étendre la démarche et donner de la visibilité sur les passerelles possibles entre les métiers.

LA FORMATION

Le développement des compétences passe notamment par la formation.

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL
D'HEURES DE FORMATION

	Heures de formation
2013-2014 publié	60 062
2013-2014 retraité (1)	57 572
2014-2015	**82 434**

(1) Retraitement des impacts relatifs à la première application de IFRS 11

En 2014-2015, 82 434 heures de formation ont été dispensées dans 63 sociétés du Groupe, à 4 308 salariés, représentant 68,7 % de l'effectif permanent de Vilmorin & Cie.

Au cours de l'exercice, Vilmorin & Cie a ainsi consacré 2,85 millions d'euros à la formation de ses collaborateurs, en augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent.

RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL
D'HEURES DE FORMATION

	2014-2015
Nombre total d'heures de formation	82 434
SEXE	
> Hommes (%)	60
> Femmes (%)	40
CATÉGORIE	
> Managers (%)	35,1
> Non-managers (%)	64,9

Les formations sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi, à l'approfondissement de la connaissance des activités de l'entreprise, ainsi que, pour les managers, à la conduite du changement et au management.

LIMAGRAIN ACADEMY : UN CENTRE DE PARTAGE DES CONNAISSANCES

Limagrain Academy a été fondée en 2013, dans le but de développer et préparer les communautés du Groupe, en leur proposant l'acquisition des compétences, aptitudes et capacités nécessaires à la conduite des activités du Groupe, en accord avec ses fondamentaux.
Limagrain Academy n'est pas un substitut aux activités d'apprentissage et de développement spécifiques à chaque Business Unit. La complémentarité des programmes de formation des Business Units et ceux du Groupe permettra de mieux préparer l'entreprise et ses salariés aux défis de demain.

Dans cette optique, l'ambition de Limagrain Academy est de parvenir à maîtriser toute la richesse de connaissances que possède le Groupe et de créer des opportunités d'apprentissage pour les salariés issus de différentes Business Units, pays et cultures, tout en favorisant le sentiment d'appartenance au Groupe, grâce notamment à des méthodes d'apprentissage collectives.

Les formations ont vocation à être organisées partout dans le monde afin d'être accessibles au plus grand nombre de salariés. Elles mettent en œuvre de nouvelles techniques d'apprentissage motivantes, sous forme de jeux ou à l'aide d'outils virtuels, comme le « Business, Strategy & Finance Game » dans lequel les participants, qui ne possèdent pas d'expérience dans le domaine financier, apprennent à prendre des décisions à l'aide d'outils financiers. En 2014-2015, des sessions ont ainsi été organisées au sein de différentes filiales de Vilmorin & Cie (aux Pays-Bas, regroupant des salariés issus de quatre Business Units et de cinq pays différents ; en Chine, avec des salariés provenant de cinq Business Units et de quatre pays, et aux États-Unis, réunissant des participants de plusieurs entités présentes dans le pays).

DES PARCOURS D'INTÉGRATION

Les parcours d'intégration se sont poursuivis au cours de l'exercice ; ils ont concerné 551 personnes au total.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers du monde entier, des parcours d'intégration Groupe ont été mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le Groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Ils sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif et des Administrateurs, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites et des rencontres avec des adhérents de la coopérative Limagrain.
L'objectif est de favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le Groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement ressources humaines, outils de communication, etc.).
Au cours de cet exercice, 72 personnes ont suivi ce parcours.
Sur ces 72 personnes, 58 % provenaient des pays suivants : Chili, Pays-Bas, Israël, États-Unis, Chine, Inde, Thaïlande, Allemagne, Italie, Ukraine, Belgique, Brésil et Maroc.

En outre, une démarche de suivi des jeunes talents (parcours pépinière) est en place depuis plusieurs années. Concernant les salariés entrés dans le Groupe par le biais de stage ou de Volontariat International en Entreprise, elle consiste, dans une première phase, en un suivi plus précis et adapté de leur évolution dans la perspective d'un recrutement éventuel.
Pour prolonger cette démarche, depuis 2014, un programme de mentoring, destiné aux jeunes salariés du Groupe a été mis en place. Ils sont désormais accompagnés, pendant une année, par un mentor provenant d'une Business Unit et d'une fonction différente de la leur. L'objectif de ce programme est d'offrir un partage d'expériences qui profite aux jeunes employés ainsi qu'à l'ensemble du Groupe, en favorisant la créativité, le partage des valeurs, et en encourageant la communication inter-organisationnelle. Ce programme s'adresse également aux salariés de plus de 57 ans et permet de valoriser leur expérience.
Au travers du mentoring, la Direction des Ressources Humaines développe une nouvelle voie pour transférer les meilleures pratiques, répondre aux besoins des jeunes employés et favoriser la mixité entre générations.

D'autres outils d'intégration, cette fois destinés à l'ensemble des collaborateurs, sont en cours de développement. Il s'agit en particulier d'un jeu, qui permet de voyager virtuellement au sein du Groupe. Celui-ci a été testé par les équipes Ressources Humaines et Communication du Groupe, qui l'ont unanimement approuvé, pour un lancement au cours de l'exercice 2015-2016.

À l'occasion du 50e anniversaire de son actionnaire de référence, Limagrain, de nombreux événements ont été organisés tout au long de l'année, afin notamment de renforcer le lien entre les

salariés, les agriculteurs adhérents de la coopérative Limagrain, et de favoriser des moments de proximité et d'échanges. Ont ainsi été réunis au cours de l'année à Vichy (France) :

- environ 300 chercheurs, en janvier 2015,
- une centaine de représentants de forces commerciales et marketing, en juin 2015,
- 240 cadres de direction, en juin 2015,
- ainsi que différents métiers qui se sont également rassemblés en Auvergne cette année (Ressources Humaines, Juridique, Finance, Qualité Sécurité Environnement, Achats, etc.).

Toutes ces initiatives contribuent à fédérer les populations de Vilmorin & Cie autour d'un projet commun, celui du développement du Groupe.

4.1.2.5. S'ENGAGER POUR LA DIVERSITÉ

« Le Groupe s'engage à traiter ses salariés, dans un esprit d'ouverture et d'équité, dans le respect de leur dignité et de leur intégrité physique et morale. Les salariés du Groupe sont ainsi recrutés sans discrimination de genre, d'âge, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'état de santé, de situation de handicap, d'appartenance syndicale ou d'opinion politique. »
Cet engagement sur le respect des personnes et de la vie privée est un extrait du Code de Conduite.

Le Code de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes, notamment les conventions principales de l'organisation internationale du travail, en matière de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective. De la même manière, des accords collectifs ont été négociés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'équilibre intergénérationnel. D'autres mesures ont été prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'un accord a été signé au cours de l'année 2012-2013, répondant en outre à une nouvelle obligation légale française. Résultant d'un dialogue constructif avec les partenaires sociaux, cet accord, qui concerne les sociétés françaises, porte sur les objectifs et les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel.
Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : quatre domaines d'actions ont été retenus, avec des engagements et des mesures concrètes pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle.

Ces objectifs et ces mesures sont assortis d'indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque filiale puis consolidés et suivis au niveau du Groupe.

RÉPARTITION PAR GENRE
DES CADRES SUPÉRIEURS DU GROUPE

2014-2015	Total	Hommes (%)	Femmes (%)
Cadres dirigeants	39	87	13
Cadres de Direction	206	80	20
Effectif global groupe	**6 269**	**63**	**37**

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉQUILIBRE INTERGÉNÉRATIONNEL

38,6 % des collaborateurs de Vilmorin & Cie ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Vilmorin & Cie a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du Groupe. L'objectif fixé est d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.
Le taux de maintien dans l'emploi des « seniors » s'établit à plus de 95 % depuis 2012, pour un objectif de 90 %. De même, des actions de tutorat, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits « juniors » ou de successions sur un poste, sont pratiquées.
Applicable sur le territoire français, l'accord a également été communiqué, à l'initiative de Vilmorin & Cie, auprès des filiales étrangères dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place.

Renégocié en 2012-2013, cet accord a été prolongé en 2014, par un contrat de génération.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, afin de faire progresser le faible taux de travailleurs à handicap (2,52 %) sur le périmètre français. À ce titre, depuis l'exercice 2012-2013, un partenariat est conclu en France avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant aux personnes handicapées d'exercer un travail dans un environnement protégé. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Vilmorin & Cie dans plusieurs missions opérationnelles et administratives. Chez HM.CLAUSE en Espagne, un partenariat autour d'un programme d'intégration de personnes handicapées ou avec des difficultés sociales a été lancé en 2014. De plus, une réflexion est en cours sur la production potentielle d'outils de communication digitaux accessibles aux malvoyants. Des engagements ont été pris dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire de 2015 au sein des services supports de Vilmorin & Cie pour lancer une Politique sur le handicap.

4.1.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Vilmorin & Cie est au cœur des enjeux environnementaux par la nature même de son activité. La société développe sans cesse de nouvelles variétés afin de répondre aux besoins des agriculteurs et des maraîchers répartis à l'international. La prise en compte des aspects environnementaux fait partie intégrante du travail des sélectionneurs.

Soucieuse du respect de son environnement, Vilmorin & Cie intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Cet engagement passe également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que par une attention portée à l'amélioration de la quantification et de la valorisation des déchets.

4.1.3.1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Les produits créés ou développés par Vilmorin & Cie sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement. Vilmorin & Cie poursuit donc une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies* et aux organismes génétiquement modifiés*,
- la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.),
- le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Vilmorin & Cie s'attache à respecter la réglementation locale, communautaire ou internationale en matière environnementale sur tous ses sites industriels, tant en France qu'à l'étranger.

Depuis février 2012, les diagnostics ISO 26000 ont été réalisés sur un périmètre représentant 45 % du chiffre d'affaires 2014-2015 de Vilmorin & Cie. La diminution de 5 % par rapport à 2013-2014 vient de la baisse de chiffre d'affaires de la Business Unit Limagrain Europe, malgré l'intégration dans Vilmorin & Cie de la structure Limagrain China. L'objectif est d'atteindre 57 % grâce à l'intégration dans le process de la Business Unit Hazera à la fin de l'exercice 2015-2016.

De plus, 24 sociétés, représentant 71 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont mis en place un Système de Management de la Qualité, une hausse de 9 % qui marque la volonté du Groupe de progresser en termes d'excellence opérationnelle. Cinq sociétés représentant 12 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie disposent d'une certification Qualité (ISO 9001).
5 sociétés, représentant 31 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont mis en place un Système de Management de l'Environnement. Pour exemple, le site d'Hazera en Israël, qui représente 3,2 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie est certifié ISO 14001 et Vilmorin au Salvador dispose de la certification APA qui certifie le management de l'eau et des déchets.

LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs sociétés du groupe organisent régulièrement des actions de formation afin de sensibiliser les salariés aux aspects environnementaux.

Chez Vilmorin SA, en juin 2015, sur le site de La Costière (France), 54 salariés ont été formés aux avantages de la lutte intégrée au cours d'un séminaire dédié, intitulé « Apprendre et Protéger ». Une sensibilisation au risque inondation du site de La Ménitré (France) a été dispensée en partenariat avec la mairie via une étude de dangers des digues du Val d'Authion reposant sur la simulation de différents scenarii d'inondation autour de la brèche de La Chapelle sur Loire. Des premiers travaux sont en cours de réalisation afin de s'adapter au changement climatique et minimiser les risques comme l'arrimage du local phytosanitaire, le stockage des semences de base à plus d'un mètre cinquante et la protection des puits. Parallèlement, un tableau de bord sécurité/environnement diffusé aux managers et affiché sur les tableaux d'affichage est désormais présent sur le site pour piloter l'excellence opérationnelle.

Chez HM.CLAUSE, en France, les techniciens de production sont sensibilisés une fois par an aux questions environnementales au-delà de la formation obligatoire Certiphyto. Un travail de fond est également réalisé par les équipes en partenariat avec la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs Semences (FNAMS) et l'Union Française des Semences (UFS) pour améliorer en continu, les techniques et conseils de production. Aux États-Unis, les salariés reçoivent régulièrement des formations sur les risques environnementaux notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides et sur les économies d'énergie. Ces formations sont dispensées par les coordinateurs sécurité locaux et des consultants externes spécialisés. Plus globalement, la Business Unit HM.CLAUSE informe et sensibilise très régulièrement ses salariés sur les sujets environnementaux via ses journaux internes. Cet exercice a été l'occasion de traiter des sujets suivants : le changement climatique, les poussières, la gestion des déchets, les économies d'énergie dans les bureaux, etc.

Chez Mikado Kyowa Seed au Japon, des séances de progrès permanent et collectif sont mises en place sur le site industriel. Elles visent à améliorer la pratique des éco-gestes, l'hygiène, la sécurité notamment. Elles réunissent à chaque fois dix personnes, et sont organisées deux fois par an. Seed Asia en Thaïlande organise le même type d'événement une fois par an. Lors de ces journées, l'implication et la responsabilisation des opérateurs représentent une opportunité pour augmenter leur niveau de compétence et leur respect de l'environnement, les sensibiliser et enrichir leurs tâches en les impliquant dans l'entretien de leur outil de travail.

Mikado Kyowa Seed travaille également à la définition d'un plan de continuité en cas de tremblement de terre avec la Chambre de Commerce franco-japonaise, sur la base de scenarii opérationnels.

Enfin, Vilmorin Jardin a diffusé pour la première année, une brochure sur la Responsabilité Sociétale d'Entreprise, à l'ensemble de ses salariés.

LES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Au regard de l'activité du groupe, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque en matière d'environnement et n'a donc enregistré aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement au titre de l'exercice 2014-2015.

4.1.3.2. POLLUTION ET GESTION DE DÉCHETS

La plupart des sites de production est propriété de Vilmorin & Cie et fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT L'ENVIRONNEMENT

Vilmorin & Cie développe de nombreuses semences protégées. La protection des semences est indispensable pour lutter contre les maladies et protéger les cultures, notamment à un stade précoce. Elle permet d'utiliser moins d'intrants*, de façon plus ciblée et donc plus efficace.
Cette technique minimise les impacts environnementaux. Les semences protégées sont en contact avec une zone limitée du sol. Le risque de dispersion dans l'environnement est donc réduit - notamment le risque envers les insectes non cibles, dont les pollinisateurs comme les abeilles. Une baisse du nombre de passages de tracteur induisant notamment un meilleur bilan carbone de la culture est également relevée.

- **L'air :** Les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces pollutions, certaines sociétés de Vilmorin & Cie ont déployé des moyens pour prévenir ce risque environnemental et ont installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales, notamment HM.CLAUSE sur plusieurs de ses sites aux États-Unis.

- **L'eau :** Les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Le référentiel de Gestion des Risques du Groupe précise que les eaux de pluie d'une part et les eaux usées d'autre part (eaux de fabrication, eaux usées sanitaires et eaux d'extinction d'incendie) doivent être collectées et acheminées séparément. Il souligne qu'avant tout rejet à l'extérieur, les eaux pouvant être polluées doivent être analysées et, le cas échéant, traitées. De plus, pour prévenir ce risque de pollution de l'eau, Vilmorin SA a investi dans un équipement de traitement des eaux de process et un désherbeur thermique pour limiter l'usage de produits chimiques. Enfin, les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage au travers de stations de récupération des eaux usées.

- **Le sol :** L'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctives sont menées dans le strict respect des produits homologués et des doses prescrites.
  D'une part, Vilmorin & Cie préconise l'adoption d'une démarche de lutte biologique* *(cf. note méthodologique)* dans les serres, afin de réduire les traitements.
  D'autre part, Vilmorin & Cie met au point des variétés de semences résistantes aux insectes et virus, permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits de traitement, et qui nécessitent moins d'engrais lors de la culture. Enfin, l'enrobage des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La quantité de déchets générés par Vilmorin & Cie est estimée à 12 929 tonnes en 2014-2015 dont 1 513 tonnes de déchets dangereux et 11 416 tonnes de déchets non dangereux. 60 % de ces déchets sont réutilisés, recyclés, compostés ou valorisés.

Dans la mesure du possible, les déchets végétaux sont destinés à produire du compost ou à l'alimentation animale. Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif.

Pour illustration, en France, Limagrain Europe sur son site des Alleuds a créé une plateforme de stockage des déchets verts pour faciliter leur valorisation et a mis en place des bennes de tri sélectif sur les sites de Longue et Les Alleuds.
Vilmorin en Espagne a acheté sur cet exercice, une broyeuse papier qui permet d'utiliser les déchets générés en particules de calage pour les colis.

RÉPARTITION DES DÉCHETS
PAR MODE DE TRAITEMENT - 2014-2015

(en tonnes)

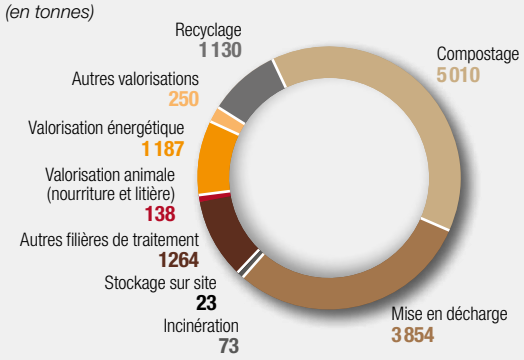

ÉVOLUTION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

(en tonnes)

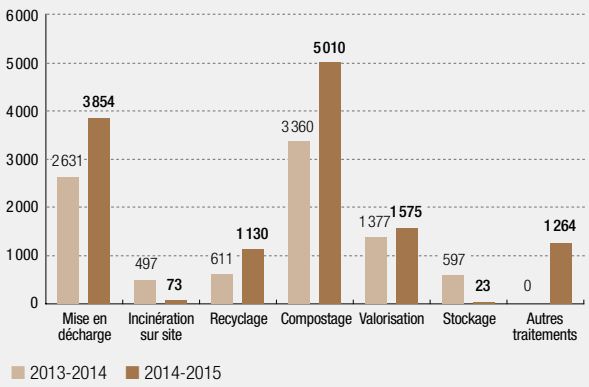

Dans de nombreux sites, Vilmorin & Cie accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.). Sur certains sites, chez Limagrain Europe et Vilmorin SA, en France, un suivi mensuel permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

La plupart des sites de Vilmorin & Cie ne présente pas de caractère particulièrement bruyant et n'est de plus pas localisé dans des zones urbaines. Toutefois, des mesures de contrôle sont effectuées sur les sites. Dans le cas où l'intensité sonore sur un site dépasserait 85 décibels, Vilmorin & Cie recommande à l'ensemble de ses filiales d'intervenir sur le matériel pour réduire le niveau sonore et de prescrire le port d'équipements de protection individuelle.

Par exemple, sur l'exercice 2014-2015, Vilmorin SA a pris en compte le niveau sonore des ventilateurs lors de la construction de sa nouvelle serre en France

4.1.3.3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

LA CONSOMMATION D'EAU

Sur l'exercice 2014-2015, la consommation d'eau de Vilmorin & Cie est estimée à 2 211 602 m³ soit une augmentation de 16 % par rapport à l'exercice précédent, due essentiellement à un reporting plus fiable et à l'intégration nouvelle de l'eau de pluie à hauteur de 142 396 m³ et de l'eau de surface à hauteur de 239 790 m³.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU
PAR TYPE - 2014-2015

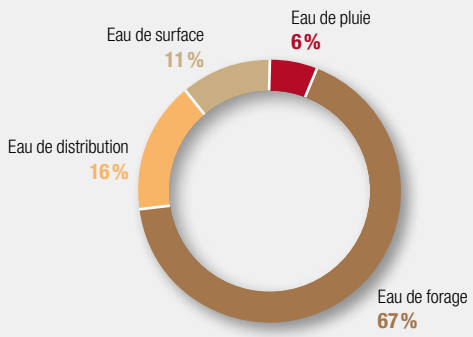

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU
EN M³ PAR TYPE

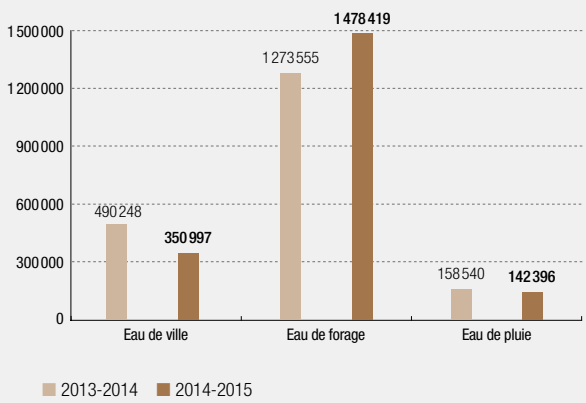

L'eau est principalement destinée à l'usage domestique (eau sanitaire) et à l'irrigation des serres de culture. Les sociétés du Groupe, au regard de la spécificité de l'activité, utilisent l'eau du réseau de distribution urbain, particulièrement des eaux de forage ou encore les eaux de pluie qui permettent de réduire la consommation.

Les systèmes d'irrigation goutte à goutte sont largement déployés dans le groupe. Ils permettent d'acheminer l'eau directement au système racinaire de la plante. C'est aujourd'hui la technique la plus économe en eau.
L'arrosage par goutte à goutte facilite aussi l'apport d'engrais directement à la plante. Là aussi, cette technique limite la consommation des intrants* au strict minimum.

En parallèle, la plupart des sociétés a mis en place d'autres systèmes également plus économes en eau afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées :
- cultures hors-sol,
- paillage au sol en plein champ,
- couche de sable pour les cultures sous serre permettant d'éviter l'évaporation.

Par exemple, HM.CLAUSE a développé tout au long de l'exercice et dans de nombreux pays des systèmes d'irrigation en goutte à goutte couplés avec des détecteurs de fuite. Au Mexique, ces investissements ont pour objectif, par exemple, de réduire de 30 % la consommation d'eau par hectare.
Vilmorin SA a optimisé ses consommations en eau grâce notamment à des investissements spécifiques tels que des nettoyeurs à haute pression pour un nettoyage du matériel plus efficace ou des rampes d'aspersion pour réduire le volume d'eau utilisée en irrigation.

D'autre part, Vilmorin & Cie est engagée dans la mise au point de variétés contribuant à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement en permettant de limiter la consommation en eau, par exemple pour le maïs, grâce au développement de variétés plus tolérantes à la sécheresse.

Vilmorin & Cie est également attentive aux besoins des producteurs, agriculteurs et maraîchers. Au-delà du produit, le Groupe leur apporte une expertise agronomique et un accompagnement sur-mesure pour valoriser tout le potentiel génétique de la semence.
Pour illustration, Limagrain Europe a créé un outil d'aide à la décision à destination des producteurs, « LG Vision Irrigation », gratuit et disponible sur internet. Son objectif est de permettre aux

producteurs de piloter au plus juste les apports en eau en fonction de la réserve utile du sol et des besoins de la culture. Le nombre de simulations réalisées avec l'outil peut être suivi par année civile. Avec 3 084 simulations en 2014, la progression s'élève à 58 % par rapport à 2013, année du lancement de l'outil.

LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

La dépendance aux matières premières est limitée de par la nature même de l'activité. Vilmorin & Cie, en tant que semencier, se positionne avant tout comme un créateur de matières premières renouvelables.

En revanche, dès que les contraintes techniques le permettent (propriétés barrière à l'oxygène et à l'eau essentiellement pour garantir la qualité des semences), les sociétés du Groupe travaillent sur l'optimisation de leurs emballages, notamment sur la réduction des épaisseurs de films souples et sur l'utilisation de matières recyclées, biodégradables ou renouvelables.

Pour exemple, Limagrain Europe est partenaire d'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Ce partenariat œuvre à la mise en place d'un réseau de collecte et de recyclage des sacs de semences mis sur le marché, en premier lieu les sacs papier. Parallèlement, un travail de redéfinition des matières premières significatives au regard de l'activité de Limagrain Europe va être planifié sur l'exercice 2015-2016.
Chez Bisco Bio Sciences en Inde, une attention particulière est portée à la maîtrise de la consommation de ressources fossiles dans le process, notamment en évitant l'utilisation de GPL lors du séchage des rafles de maïs.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation globale d'énergie de Vilmorin & Cie est de 196 567 154 kWh pour l'exercice 2014-2015, dont 146 897 847 kWh d'énergie de sources fixes (dont biomasse), électrique et chaleur, froid, vapeur. La variation de 43,5 % par rapport à l'an dernier *(cf. note méthodologique)* s'explique par la collecte, sur cet exercice et pour la première fois, des chiffres en provenance des sources mobiles issues des véhicules, et de l'énergie liée à la production de froid et de vapeur.

Les sociétés de Vilmorin & Cie investissent régulièrement dans des mesures pour optimiser leur efficacité énergétique. Plusieurs d'entre elles intègrent notamment le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie lors du remplacement ou de l'achat des équipements des serres (éclairage, chauffage, etc.).

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
PAR TYPE - 2014-2015

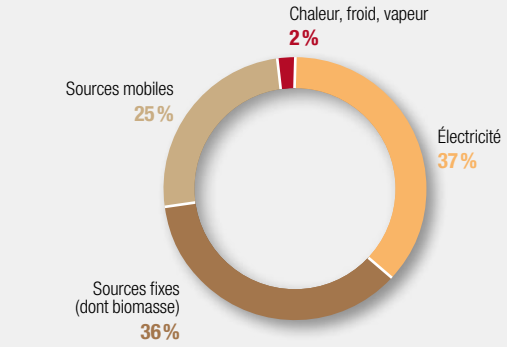

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE
POUR LES SOURCES FIXES
(en kWh)

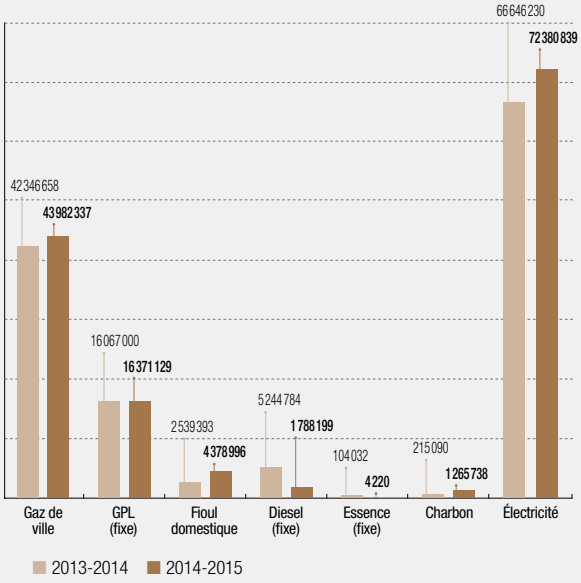

Pour illustration, la nouvelle usine de production de semences de grandes cultures, de Limagrain Brazil à Goianésia a été entièrement pensée pour optimiser la consommation d'énergie sur l'ensemble du process.

Pour les bâtiments déjà construits, des solutions ont été mises en place :

- Un comité énergie qui rassemble les responsables de production ou des opérations des différents sites industriels français, travaille à l'optimisation des consommations énergétiques de

Vilmorin & Cie. Ainsi, cinq audits énergétiques ont été lancés sur l'exercice et sur différents sites en partenariat avec Winergia, afin de respecter la nouvelle directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique et son décret d'application n°2014-1393 du 24 novembre 2014.

- Limagrain Europe SA sur le site des Alleuds (France) a entamé un programme d'installation de lampes LED dans les chambres de culture et les couloirs, accompagné par la mise en place de détecteurs de mouvement et d'un compteur de suivi pour optimiser les consommations électriques.

- Bisco Bio Sciences en Inde a mis en place un programme global d'optimisation de l'énergie. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été mises en place : travaux de maintenance sur les séchoirs, attente d'un taux d'humidité moindre des produits avant process, séchage des rafles sur zone afin de réduire le poids avant transport, changement du générateur de la chambre froide en faveur d'un appareil plus efficace et moins gourmand en énergie.

- Plusieurs Business Units du groupe, notamment HM.CLAUSE et Hazera, ont mis en place des programmes d'efficacité énergétique de leurs serres afin d'optimiser leurs consommations d'électricité et de chaleur.

- En France, sur le site de Saint Mathurin, certains séchoirs à recyclage d'air de Limagrain Europe sont alimentés en air chauffé en partie grâce à la combustion de rafles de maïs issues de l'égrenage.

Enfin, Vilmorin & Cie produisant des déchets verts, des études ont été réalisées en interne sur leur pouvoir méthanogène.

L'UTILISATION DES SOLS

Cet indicateur revêt pour Vilmorin & Cie une dimension particulière, les sols représentant son premier outil de production. Leur respect et leur préservation sont au centre de toutes les actions de la société comme le montrent les exemples ci-dessous.

- Vilmorin SA (France) et HM.CLAUSE SA (France), représentant 8,3 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, dans le cadre de leur stratégie agronomie, effectuent de nombreux travaux de recherche sur l'amélioration de la gestion agronomique des sols. Il s'agit de préserver la qualité des sols et de veiller à la bonne santé des cultures en optimisant l'utilisation des intrants* notamment par la gestion de la matière organique. Afin de préserver la macrofaune et les micro-organismes des sols, ils pratiquent la rotation systématique des cultures avec l'introduction d'un cycle céréalier tous les 2 à 3 ans pour couper le cycle des maladies et le semis d'un couvert végétal notamment en période hivernale. Cela évite de laisser un sol nu qui favorise le lessivage des sols. Cette pratique de rotation s'inscrit sur le long terme pour garantir une efficacité agronomique optimale. De plus, Vilmorin SA innove en adoptant de nouvelles techniques de travail du sol : arrêt des labours, investissement dans des outils de travail superficiel du sol qui ouvre le sol sans bouleverser les couches et donc l'équilibre des écosystèmes, suppression des outils déstructurants, (désherbage thermique), etc. Sur le site de La Costière (France), Vilmorin SA procède également à des analyses de sols préalables aux amendements et fertilisations pour optimiser les apports. Cet exercice est marqué, pour ce site, par un montant d'achat en produits de lutte biologique* qui dépasse le montant des achats de produits de lutte chimique.

- Chez HM.CLAUSE en Pologne, les cultures sont paillées avec un substrat naturel de coco ; au Pérou, les eaux usées sont collectées dans des réservoirs spécifiques, pour être recyclées.

4.1.3.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Vilmorin & Cie considère que le mécanisme de la photosynthèse dans l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre doit être reconnu comme un élément essentiel de calcul. Les plantes en tant que capteurs de gaz carbonique et libérateurs d'oxygène contribuent naturellement à la lutte contre l'effet de serre. Pour exemple, un hectare de maïs absorbe vingt à trente tonnes de gaz carbonique et fournit deux à quatre fois plus d'oxygène qu'un hectare de forêt *(source : http://www.agpm.com/pages/mais_poumon_vert.php).* Dans ce cadre, en créant des semences innovantes à la fois plus économes et plus productives, Vilmorin & Cie contribue à la limitation des rejets de gaz à effet de serre de ses activités.

Dans un souci de progrès continu, Vilmorin & Cie estime depuis l'exercice 2013-2014 les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de ses sites, sur un périmètre représentant 99,5 % du chiffre d'affaires.
Le méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O) sont aussi des gaz à effet de serre émis par Vilmorin & Cie. Cependant, au vu de la fiabilité et de la complexité des méthodes scientifiques actuellement développées pour mesurer les émissions de ces gaz, Vilmorin & Cie n'inclut pas ces gaz dans son bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

L'entreprise a estimé ses rejets en gaz à effet de serre à partir du référentiel de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Ses émissions directes (Scope 1) sont principalement liées à :

- la combustion d'énergies fossiles sur ses sites,
- l'utilisation de carburants pour sa flotte automobile.

	2014-2015
Émissions Scope 1 (uniquement émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles sur les sites fixes)	33 783 tCO_2e (1)
Émissions Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur, froid, vapeur)	22 175 tCO_2e
Total	**55 958 tCO_2e**

(1) L'évolution vient de la prise en compte cette année dans le calcul, des sources mobiles pour 15 960 tCO_2e.

L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assurent la production de semences ; les travaux de recherche s'effectuent dans plus de 100 sites implantés au plus près des marchés. L'implantation internationale des zones de production et des centres de recherche permet ainsi de répartir et de limiter les risques liés aux changements climatiques et à l'incertitude météorologique.

4.1.3.5. PROTECTION ET ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger, entretenir et développer le patrimoine génétique est l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de Vilmorin & Cie.

261 variétés ont été commercialisées pour la première fois en 2014-2015, dont 166 variétés potagères et 95 variétés de grandes cultures, ce qui représente aujourd'hui un patrimoine génétique* riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis plus de 270 ans. Vilmorin & Cie participe ainsi activement à la conservation et au développement de la biodiversité d'un grand nombre d'espèces végétales.

En France, à l'image de ses compétiteurs, Limagrain Europe, pour enregistrer une nouvelle variété, doit prouver qu'elle apporte de nouvelles performances par rapport aux variétés qui existent déjà sur le marché. Des études officielles doivent démontrer les bons résultats aux tests DHS (Distincte Homogène Stable), ainsi qu'en termes de VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnementale).

En outre, le Groupe œuvre au maintien d'un grand nombre de variétés. Par exemple, la conservation du matériel génétique pour le maïs en Europe représente plus de 30 000 variétés (lignées et populations) préservées dans les collections.
Parallèlement, par son activité « semences d'arbres », Vilmorin SA contribue tant en termes d'espèces créées que de milieux qu'elle contribue à créer, à l'enrichissement de la biodiversité. En France, un arbre planté sur deux est issu d'une graine d'arbre Vilmorin. La plupart des travaux agronomiques de Vilmorin SA contribuent également à la protection et au développement de la biodiversité. Par exemple, de nombreuses haies ont été plantées cet exercice sur les sites de La Ménitré et de La Costière (France) pour leur diversité intrinsèque et leur rôle majeur dans le bon fonctionnement des écosystèmes. Sur le site de La Costière, zone Natura 2000, aucun chantier, aucune construction ne sont réalisés pendant la période de nidification des outardes canepetières ; des équipements spécifiques ont également été achetés afin de capturer les reptiles protégés présents sur le site sans avoir à les tuer.

Au Salvador, Vilmorin contribue à la préservation de la flore des berges de la rivière de la région de Flor Amarilla, par la plantation de bambous et d'espèces d'arbres locales. Parallèlement, HM.CLAUSE est engagée dans la préservation de la flore et de la faune, notamment au travers de ses actions pour la protection de l'habitat naturel des hirondelles de rivage à Davis (États-Unis) et des espaces boisés du Wisconsin.

Par ailleurs la diversité et l'accès à la variabilité génétique la plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger leurs innovations végétales et permettre un juste retour sur investissement, les semenciers utilisent les systèmes suivants de protection de la création variétale :

LE CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE (COV)

Droit le plus abouti dans ce domaine, le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique. Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- L'exemption du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre

semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.

- L'exemption de l'agriculteur : sous certaines conditions (versement de royalties destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obtenteur, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

LE BREVET

À la différence du COV dédié à la protection des variétés végétales, le champ d'application du brevet est multiple, couvrant de nombreux domaines d'activité, dans une logique industrielle. Il confère à son titulaire une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini. En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Selon les pays et leurs législations, son application peut couvrir différents champs de la sélection* végétale : procédés d'obtention*, variétés elles-mêmes (dans un nombre très limité de pays), éléments (gènes, etc.) de la plante ou plante elle-même. En conséquence, tout semencier souhaitant utiliser une variété entrant dans le champ d'un brevet doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Aujourd'hui, les États-Unis, le Japon et l'Australie permettent une double protection des variétés végétales, par brevet et par COV. En Europe, seul le COV est autorisé pour protéger une variété végétale. Parallèlement, le brevet est utilisé pour protéger les autres inventions du domaine des innovations végétales, à l'exclusion des procédés dits essentiellement biologiques *(cf. note méthodologique).*

Pour Vilmorin & Cie, ces deux systèmes doivent pouvoir coexister, à condition toutefois que les systèmes de propriété intellectuelle permettent un accès aux ressources génétiques* existantes le plus large possible. Dans ce contexte, le principe d'exemption de sélection* doit constituer un fondement de tout système de propriété intellectuelle appliqué à l'innovation végétale.

4.1.4. INFORMATIONS SOCIÉTALES

La vocation première de Vilmorin & Cie est de contribuer à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux. L'enjeu est de taille : en 2050, pour nourrir plus de 9 milliards d'individus, la production alimentaire devra progresser de 70 % selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Pour répondre à l'évolution de ces besoins, Vilmorin & Cie met au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée, situant son activité au cœur des enjeux sociétaux.

4.1.4.1. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

Vilmorin & Cie, qui a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation au plus près des marchés, est en conséquence fortement impliquée dans ses territoires d'implantation. L'organisation autour de 11 Business Units associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales.

Ce modèle d'organisation très spécifique, qui est le socle de la performance de Vilmorin & Cie, lui confère une grande proximité avec les hommes et les marchés et lui permet d'être à l'écoute de ses clients quelle que soit leur zone géographique d'implantation, assurant ainsi une excellente connaissance et compréhension des marchés.
S'appuyant sur cette écoute permanente et sur sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie est en mesure d'apporter à ses clients agriculteurs et maraîchers répartis partout dans le monde des semences adaptées aux différents territoires, à la variété des sols et des climats.

EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Parallèlement, tout au long de son développement et des opérations de croissance externe, Vilmorin & Cie a dynamisé l'emploi local sur ses territoires d'implantation et a déployé un modèle d'intégration progressif et respectueux des cultures existantes, avec la volonté de préserver l'identité des sociétés acquises et de valoriser le savoir-faire des équipes en place.

En outre, les références humaines et culturelles liées au monde agricole, issues de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, font partie des valeurs de Vilmorin & Cie, et lui permettent également de tisser des liens étroits avec ses différents territoires d'implantation. Cela se traduit notamment par une politique active de partenariats en matière de

recherche, source de nombreuses et enrichissantes collaborations scientifiques développées au fil des années.

L'activité de Vilmorin & Cie, fortement saisonnière, nécessite l'emploi de main-d'œuvre temporaire en période de pointe notamment au moment des récoltes. La majorité de ce personnel saisonnier fait l'objet d'un recrutement local dans la plupart des sites de Vilmorin & Cie en France et à l'étranger.

SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Le groupe participe à différentes actions sur ses territoires d'implantation dans des domaines très variés.
En France, Vilmorin SA, qui est basée à La Ménitré en Anjou, entretient des contacts réguliers avec les autorités locales pour favoriser le dialogue, traiter des dossiers liés aux investissements, à la vie sur le site, et faire des demandes spécifiques comme celles liées à la sécurité avec les pompiers par exemple. La société ouvre régulièrement ses portes : 52 visites ont été organisées sur l'année 2014-2015. L'exercice a été marqué par la venue de représentants de l'INRA de Montfavet et d'étudiants de l'Université et de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, et d'une classe BTS de Genech. Enfin, Vilmorin SA a donné aux écoles des communes avoisinantes, 105 ordinateurs d'occasion pour un montant global estimé à 31 500 euros.
Par ailleurs, HM.CLAUSE développe de nombreuses solutions afin d'identifier et minimiser les nuisances sonores et olfactives de ses activités, pour illustration : détection de la direction du vent pour éviter la dispersion d'odeur et de produits chimiques vers les zones de voisinage en Australie, utilisation de générateur silencieux dans les zones ouvertes en Indonésie, remplacement des ventilateurs dans les serres par des appareils moins bruyants en Pologne.
Enfin, Limagrain Brazil a installé dans la tour de calibrage de sa nouvelle usine de semences, un système pointu d'extraction des particules de poussière, appelé Cyclofan CF 615. Et au Japon, Mikado Kyowa Seed a placé un collecteur de poussières à l'arrivée des sacs dans la zone de nettoyage des semences.

4.1.4.2. RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

MOMAGRI, MOUVEMENT POUR UNE ORGANISATION MONDIALE DE L'AGRICULTURE

La globalisation des marchés agricoles soumet de plus en plus les agriculteurs à des pressions économiques et sociales extrêmement fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité importante des cours des matières premières agricoles qui pénalise les agriculteurs, déstabilise les filières agroalimentaires et menace potentiellement la sécurité alimentaire de la planète. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître de 2 milliards d'habitants d'ici 2050, une réelle régulation de ce secteur stratégique s'avère plus que jamais indispensable. C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie soutient les initiatives de momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri est un think tank* dont la mission est de promouvoir une libéralisation régulée des marchés agricoles. Cela passe par la création de nouveaux outils d'évaluation et par la formulation de propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale. Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des thinks tanks* et des organisations agricoles étrangères. Il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation non régulée des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix.

Il bénéficie d'une réelle reconnaissance, aussi bien du monde académique international que de la sphère politique, à l'image du Parlement européen et des organisations internationales telles que le FMI et la FAO.

L'IMPLICATION AU SEIN DE L'INTERPROFESSION ET DES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Vilmorin & Cie est impliquée dans l'interprofession et les syndicats professionnels, aussi bien au niveau national – avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) et l'UFS (Union Française des Semenciers), européen – via l'ESA (European Seed Association) qu'international – au travers de l'ISF (International Seed Federation).
À ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement sur son métier de semencier : protection du vivant, accès aux ressources génétiques* et utilisation des biotechnologies* végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Le groupe a toujours noué de nombreux partenariats, avec des acteurs publics et privés, principalement dans les domaines de la recherche, de l'agriculture et de l'innovation.

Pour illustration, cette année, Limagrain Europe a établi, en France, une convention de recherche sur le tournesol début janvier 2015 avec l'Université Pierre et Marie Curie, pour un an reconductible. Limagrain Europe a également répondu à la sollicitation d'un partenaire pour partager ses connaissances lors d'une manifestation faisant la promotion des techniques et innovations agro-écologiques. Cette action a représenté une aide en nature d'une valeur de 2000 euros, ainsi que la mobilisation de 14 salariés, représentant 250 heures de travail pour la préparation et la participation à cet événement.

Biogemma (spécialiste européen des biotechnologies*, dont Vilmorin & Cie détient 55 %) a lancé en janvier 2015, et pour 6 ans, un partenariat avec la société BioSilicium afin de mettre au point un logiciel de suivi d'exposition des salariés aux produits chimiques, afin d'anticiper et prévenir les risques.

Hazera et HM.CLAUSE développent de très nombreux partenariats avec des acteurs publics de leurs territoires autour de thématiques comme le phénotypage*, la sélection variétale*, l'agriculture de précision, le management des données. Pour illustration, les membres du Comité de Direction d'HM.CLAUSE donnent régulièrement des cours, à l'université de Davis aux États-Unis.

Fruit d'une volonté de contribuer au développement de son environnement, Vilmorin & Cie s'implique parallèlement, par l'intermédiaire de ses filiales, dans différentes actions à caractère social ou humanitaire. Le choix de ces actions est guidé par la cohérence avec les activités de Vilmorin & Cie ; elles sont ciblées sur les thèmes suivants : environnement, agriculture et éducation. Comme chaque année, plusieurs projets remarquables ont été conduits. En 2014-2015, le Groupe a mis à la disposition d'associations, des salariés à hauteur de 1 697 heures, pour les aider dans leurs actions sociétales ou citoyennes. Le budget global de sponsoring s'élève à 279 547 euros – principalement dans le sport et les partenariats avec les écoles – et le budget de mécénat (sans contrepartie) à 32 467 euros ; enfin le montant des dons en nature s'élève à 88 860 euros.

- Pour illustration, Bisco Bio Sciences a donné 10 tonnes de semences pour aider les agriculteurs de la région de Bihar, au nord-est de l'Inde, touchés par le cyclone d'avril 2015.

- En Chine, le groupe parraine l'association «Couleurs de Chine» à hauteur de 8 000 euros dont l'objectif est d'aider à scolariser des petites filles et adolescentes des minorités ethniques du sud de la Chine et à valoriser le patrimoine culturel Miao et Dong.

- HM.CLAUSE, en France, a participé financièrement à la réfection du toit de la Chapelle de la Bohalle pour la préservation du patrimoine local.

- Au Japon, Mikado Kyowa Seed invite ses salariés à des actions de bénévolat pour apporter soutien et réconfort aux réfugiés de la région du Tohoku touchée par le séisme du 11 mars 2011, en préparant et distribuant des repas chauds de gastronomie française.

- Aux Pays-Bas, Hazera fournit la «Roseland Academy» avec des graines de légumes nécessaires (variétés diverses de laitue, chou et concombre). Créée en septembre 2005, la «Roseland Academy» est une école qui se trouve dans Holeta Town en Éthiopie. Cette institution s'est engagée à fournir une éducation de qualité pour les enfants les plus pauvres de Holeta Town. Actuellement, 88 enfants sont scolarisés et reçoivent des conseils d'une équipe locale dédiée. Un programme de jardinage a été mis en place selon trois objectifs :
  - Obtenir des légumes frais pour les enfants de la «Roseland Academy».
  - Créer des revenus afin d'investir dans de nouveaux projets et financer les salaires de l'équipe locale par la vente des légumes sur le marché local.
  - Donner un enseignement pratique pour les enfants et leurs parents sur le jardinage, les légumes et la nutrition. C'est aussi l'occasion de leur apprendre à être indépendant.

- Vilmorin Jardin a validé depuis fin 2013 sa politique de mécénat dans le cadre de la démarche RSE : «le Jardin comme source d'échange, transmission et subsistance». Elle consiste à soutenir des projets dont la mission est de favoriser le jardin et plus particulièrement le semis auprès du grand public (jardinier amateur) comme source d'échanges et de subsistance :
  - Semer pour se nourrir (vocation nourricière mais aussi alimentation plus saine, sécurité alimentaire, qualité nutritionnelle, etc.).
  - Semer pour partager et transmettre (recréer un lien social autour du jardin pour des cibles défavorisées, isolées, handicapées, etc.).

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les parties prenantes est une composante fondamentale de la démarche RSE du Groupe. Il permet de progresser dans la compréhension des enjeux et motivations des autres. Les sujets -même difficiles- peuvent être abordés de façon directe et transparente. L'objectif est à la fois de favoriser l'innovation et la créativité, mobiliser les salariés, renforcer l'image et la réputation de l'entreprise, prévenir et gérer les risques.

Afin de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes amorcé dans le cadre des diagnostics ISO 26000, de nombreuses initiatives exemplaires ont été engagées par les Business Units au cours de l'exercice 2014-2015. La plupart des Business Units ont engagé un dialogue constructif avec les parties prenantes de leur bassin versant au sujet du management de l'eau.

Pour illustration, en France, dans le cadre du pôle de compétitivité Vegepolys, Vilmorin SA participe au jury de sélection des projets innovants grâce à l'investissement de son directeur recherche et apporte à la Ferme Urbaine Lyonnaise (FUL) le savoir-faire agronomique de ses experts, qui partagent leurs travaux sur la sélection* variétale et le cycle de vie des salades. L'objectif est de développer une méthode d'agriculture verticale, hors-sol, en milieu urbain. Ce projet répond à la mission du Groupe : faire progresser l'agriculture pour répondre aux enjeux alimentaires notamment en réduisant les impacts environnementaux, en améliorant les qualités nutritionnelles. Le projet permet d'élever à sept les cycles de salades produits chaque année, contre seulement deux en plein champ et de produire directement sur les lieux de consommation pour optimiser les coûts de transport.

Dans un souci de développement durable, Limagrain Europe, sur son site de Saint-Mathurin (France) travaille avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Authion et est membre du comité technique de suivi d'étude. La détermination des volumes prélevables s'établit ainsi en toute concertation. L'objectif est de satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irrémédiables aux milieux aquatiques.
Limagrain Europe tisse également des relations étroites avec ses clients grâce notamment à des enquêtes de satisfaction dans de nombreux pays, la publication française, deux fois par an, d'un magazine intitulé « Fil Rouge » et l'organisation régulière de visites des sites.

HM.CLAUSE tisse des liens étroits avec ses parties prenantes ; ainsi, en France le partenariat Ecobizz avec la Chambre de Commerce et d'Industrie permet de soutenir des projets en lien avec les expertises de l'entreprise. HM.CLAUSE, en France participe aux trophées d'entreprise Valence/Romans pour la section Ressources Humaines et a ainsi présenté, en juin 2015, le projet d'internalisation du développement des compétences linguistiques.

Enfin, Vilmorin Jardin est élue chaque année par la distribution (panel de clients distributeurs en France) « meilleur fournisseur semences et gazon » depuis 2005 dans le cadre du Trophée JardinPlus. Côté consommateurs, Vilmorin Jardin propose dorénavant sur son club de fidélité en ligne, de participer à des tests de produits gratuits et de faire part de ses remarques et avis directement sur le forum, accessible à tous les internautes (http://www.club-vilmorinjardin.fr/forum/testez-nos-produits-1/).

4.1.4.3. RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Suite au diagnostic ISO 26000 réalisé au niveau du Groupe, les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs ont été définies comme un sujet prioritaire pour les prochaines années. Une réflexion globale sur l'optimisation et la fiabilisation de la supply chain est en cours, avec l'ambition d'évoluer vers une politique responsable en matière d'achat.

À cet égard, Vilmorin Jardin a établi un questionnaire, afin de mieux connaître les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE et d'établir une cartographie de ses fournisseurs clés.

Parallèlement, le Groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) et a ainsi choisi de s'engager dans la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune. Vilmorin & Cie souhaite en effet favoriser la résolution amiable des différends à chaque fois que cela est possible et ceci dans l'intérêt à long terme des parties.

Par ailleurs, depuis janvier 2014, AIGLE (Achats InterEntreprises Groupe Limagrain Europe) s'est engagé dans une démarche d'Achats s'appuyant sur le référentiel des Achats Responsables.

Ainsi pour mieux connaître ses fournisseurs, et maîtriser les risques inhérents, AIGLE a mis en place un RFI (Request For Information) pour l'ensemble des fournisseurs actifs.

Le RFI apporte de la connaissance sur l'organisation et la stratégie des fournisseurs, sur leurs données financières, leur politique qualité, gestion des risques et RSE, leurs plans de progrès, l'organisation de leur supply chain et permet de préciser leurs motivations pour développer ensemble des partenariats.

Le RFI permet également d'identifier des innovations et les évolutions de capacité de production de fournisseurs permettant de réduire les coûts. À travers la contractualisation, le fournisseur est engagé à présenter un plan de progrès dans les 6 mois après le démarrage du contrat. Un bilan annuel des plans de progrès est présenté en Comité d'Orientation AIGLE.
Les résultats 2014-2015 montrent que sur 154 fournisseurs actifs, 61 % sont engagés dans une démarche RSE (certification ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 26000, éco-label, etc.), 18 % ont

signé le Global Compact. Sur l'exercice 2014-2015, cinq audits de fournisseurs ont été réalisés pour veiller aux bonnes pratiques de la supply chain.

Pour évaluer la pertinence des offres en matière de développement durable, une première analyse de politique RSE des fournisseurs permet de les classer selon cinq niveaux d'engagement (sans démarche qualité / démarche qualité / Certification ISO / Démarche RSE / Signataire du Global Compact). Sur 2015-2016 des critères de pondération seront mis en place.

Afin de s'assurer du respect de la législation du travail par les fournisseurs, la demande des attestations de vigilance est intégrée dans le processus Achats.

En outre, certaines sociétés ont mis en place des actions remarquables spécifiques :

- En Israël, Hazera audite périodiquement ses fournisseurs et sous-traitants. Chaque contrat est ainsi évalué en incluant le respect des droits de l'Homme.

- Au Japon, Mikado Kyowa Seed a inséré des clauses d'exclusion « Anti-Social Forces » *(cf. note méthodologique)* dans ses contrats avec certains clients.

4.1.4.4. MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Par le cœur de son métier, la semence, Vilmorin & Cie s'attache jour après jour à prendre en compte la diversité des besoins alimentaires des consommateurs du monde entier. La sécurité et la sûreté alimentaire sont des points fondamentaux dans les activités de Vilmorin & Cie, et les produits de ses activités sont sources de bienfaits en termes de santé et de nutrition.

Ainsi, 70,8 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie sont couverts par un système de management de la qualité. De plus, trois sociétés représentant 10,9 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie disposent de certifications ayant trait à la sécurité alimentaire (GSPP, NAL, SKAL) et cinq sociétés (11,7 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie) disposent d'une certification qualité de type ISO 9001.

Enfin, des enquêtes de satisfaction clients ont été réalisées cette année par deux sociétés représentant 16,7 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie et concernaient notamment la production et la qualité des variétés.

4.1.4.5. LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Suite à la réalisation du diagnostic ISO 26000, la poursuite de la structuration d'un cadre de mise en œuvre de l'éthique des affaires a été la principale action de l'exercice. Le Code de Conduite a été lancé officiellement le 30 mars 2015 dans toutes les Business Units. Le déploiement est en cours. Le Code de Conduite est accompagné d'un module d'e-learning pour sensibiliser l'ensemble des salariés du Groupe à ses principes. Il est présenté au paragraphe 4.1.1.3.
Il sera accompagné d'une bibliothèque de scenarii opérationnels qui intégreront les droits de l'Homme ainsi que les relations avec les fournisseurs de Vilmorin & Cie et qui feront l'objet de formations spécifiques.

Le Code de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes :
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective) ;
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Bisco Bio Sciences, en Inde, a adapté les principes et engagements du Code de Conduite du Groupe à ses spécificités culturelles, en ajoutant par exemple un paragraphe sur le droit aux jours fériés quelle que soit la religion, et un autre sur l'approvisionnement en eau purifiée de tout le personnel de production.

De plus, signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, depuis décembre 2013, Vilmorin & Cie s'engage à promouvoir et à respecter les principes relatifs aux droits de l'Homme au sein de ses équipes et dans sa sphère d'influence, et à veiller à ne pas se rendre complices de leur violation.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES

Vilmorin & Cie s'attache à recourir à des produits et services responsables et à être respectueuse dans ses achats et ses partenariats. Une attention particulière est portée au respect de principes de concurrence loyale et à la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur.

Par exemple, le Groupe soutient la pratique (possible uniquement pour les espèces autogames) qui consiste pour l'agriculteur à utiliser les grains de sa récolte comme semence pour les semis suivants - graines appelées «semences de ferme» - sous réserve de rémunérer l'obtenteur pour son travail de recherche dont il est le premier à bénéficier.

De plus, Vilmorin SA a défini des procédures strictes sur la gestion commerciale des semences gratuites et le crédit client. Des audits internes, réalisés avec le département finance par une équipe de 25 personnes formées à l'amélioration continue, ont également été mis en place notamment sur le respect de la politique prix. En Italie, Vilmorin est membre des associations italiennes «Assosementi» et «Road to Quality» qui ont pour objectif de lutter contre la multiplication illégale des semences et qui certifient leurs membres sur la loyauté des pratiques commerciales.

HM.CLAUSE gère ses bonnes pratiques commerciales via une démarche contractuelle et équilibrée avec ses partenaires et clients. Elle est établie avec l'aide d'avocats extérieurs spécialisés afin d'avoir des contrats toujours en conformité avec les différentes législations.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le groupe s'attache à faire respecter les lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le blanchiment d'argent (notamment la convention de l'OCDE de 1997), ainsi qu'à prendre en compte, dans la conduite de ses relations commerciales et financières, les recommandations significatives des organismes nationaux ou internationaux comme l'OFAC en matière de sanctions économiques. Dans ce cadre, le Groupe agit pour prévenir toute forme de corruption et de blanchiment. Cette règle revêt une importance toute particulière dans le cadre de négociations avec des représentants d'organismes gouvernementaux ou d'institutions publiques.
Afin qu'aucun salarié ne se comporte de façon complaisante à l'égard de la corruption active (proposer une contrepartie) ou passive (accepter une contrepartie), le module dédié d'e-learning mis en ligne le 30 mars 2015 avec le Code de Conduite, via l'intranet Groupe, intègre un scénario de sensibilisation spécifique au sujet.
De plus, le Groupe autorise uniquement les cadeaux, services et divertissements, appropriés et licites, offerts dans le cadre de ses relations commerciales. Toute offre, faite par un salarié de la part du Groupe, de cadeaux, divertissements ou prestations gratuites ne pourra être faite que si elle est proportionnée et conforme aux législations en vigueur et aux pratiques courantes.

RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE (OU ANTI-TRUST)

Le Code de Conduite rappelle l'engagement du Groupe à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. Ces règles ont pour effet d'empêcher de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.
Dans cette logique, les formations «anti-trust» se sont poursuivies sur l'exercice 2014-2015, au cours de huit sessions dans les Business Units et six sessions au niveau de la holding, représentant au global 289 personnes formées par des experts internes de la Direction juridique.

RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

Le Groupe est entièrement conscient de la réalité du travail des enfants. De nombreuses mesures ont été prises par les Business Units pour traiter le sujet. De plus, la prohibition du travail des enfants est clairement rappelée dans le Code de Conduite : *«Le Groupe veille à contracter avec des fournisseurs qui n'ont pas recours au travail illégal des enfants ou au travail forcé. Le Groupe est attentif au respect par ses fournisseurs et ses clients, des principes de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits sociaux fondamentaux.»*

Parallèlement, chez Bisco Bio Sciences en Inde, des audits de la Direction des Ressources Humaines sont régulièrement effectués pour s'assurer du respect de l'interdiction du travail des enfants. De plus, des clauses sociales strictes sont inclues dans tous les contrats avec les fournisseurs et concernent notamment le travail des enfants.

Chez Mikado Kyowa Seed au Japon, le manuel *«règles de travail»* stipule, à l'article 16, les restrictions en matière d'emploi pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans, conformément aux lois nationales et internationales.

La *«politique emploi»* d'HM.CLAUSE aux États-Unis suit les lignes directrices des politiques nationales en vigueur contre la discrimination et le travail des enfants, et satisfait à toutes les exigences de recrutement et d'emploi.

Vilmorin SA a intégré cet exercice dans ses contrats de sous-traitance de production hors France, une clause spécifique «Code de Conduite» interdisant le travail des enfants de moins de 16 ans.

Enfin, chaque contrat avec un fournisseur d'Hazera en Israël est évalué en interne et comprend des clauses pour assurer la conformité aux lois et règlements sur les droits de l'Homme.

4.1.5. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de Vilmorin & Cie se base sur :

- les dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français ;
- les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au Groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes ;
- les lignes directrices pour le reporting Développement durable du référentiel G4 de la Global Reporting Initiative ;
- les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1er juillet au 30 juin), à l'exception des indicateurs relatifs à la formation et aux mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (du 1er janvier au 31 décembre), par souci de cohérence avec la réglementation française et le bilan social des sociétés françaises.

4.1.5.1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Vilmorin & Cie. Pour l'exercice 2014-2015 :

- le reporting social couvre la totalité du chiffre d'affaires consolidé 2014-2015 de Vilmorin & Cie,

- le reporting sociétal et environnemental : toutes les sociétés dont Vilmorin & Cie était actionnaire majoritaire au 1er juillet 2014 ont été interrogées. Les réponses couvrent 99,5 % du chiffre d'affaires consolidé 2014-2015 de ces sociétés. Cependant, l'absence de suivi de la part de certaines filiales oblige Vilmorin & Cie à calculer les données environnementales suivantes sur un périmètre réduit.
  - En matière d'énergie, les réponses couvrent 99,5 % du chiffre d'affaires 2014-2015 des sociétés interrogées. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel. (1)
  - En matière d'eau, les réponses couvrent 95,7 % du chiffre d'affaires 2014-2015 des sociétés interrogées. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel. (1)
  - En matière de déchets, les réponses couvrent 77,8 % du chiffre d'affaires 2014-2015 des sociétés interrogées. Cela représente 87,6 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel. (1)

Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée. Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financière sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les acquisitions, cessions ou créations sont prises en compte uniquement après une pleine année d'exploitation selon l'activité exercée.
Afin de pouvoir calculer les variations des données entre 2013-2014 et 2014-2015, les données 2013-2014 ont été retravaillées en prenant en compte les évolutions du périmètre de consolidation et des sociétés prises en compte dans le taux de couverture.

4.1.5.2. PROCÉDURES MÉTHODOLOGIQUES

Les procédures du Groupe sont composées :

Pour les indicateurs sociaux :

- d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français et anglais),
- d'un test de contrôle de cohérence avec les données sociales issues du système de reporting de consolidation financière.

Pour les indicateurs environnementaux et sociétaux :

- d'une procédure rédigée et envoyée à tous les coordinateurs des Business Units et comprenant entre autres un retro planning, la définition du périmètre et les procédures de contrôle et de validation,
- d'un fichier Excel de reporting sociétal et environnemental par société incluant des tests de cohérence à la saisie et accompagné d'un tutoriel vidéo mode d'emploi.

(1) La liste des sociétés concernées est disponible sur demande auprès du service RSE Groupe.

4.1.5.3. PERTINENCE ET CHOIX DES INDICATEURS

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Le travail d'harmonisation lancé en 2013-2014 s'est poursuivi sur l'exercice 2014-2015,
- des particularités des lois sociales de certains pays,
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité,
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre,
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs,
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES DONNÉES SOCIALES

Un temps plein est défini par rapport à la durée légale du travail dans le pays d'exercice et/ou de l'entreprise.

La définition de « travailleur handicapé » est considérée en fonction des réglementations locales.

La définition de « manager » dans le Groupe est exprimée comme suit : tout employé ayant un diplôme bac +5 ou équivalent, acquis par l'expérience professionnelle. Sont inclus les dirigeants et les cadres de Direction de Vilmorin & Cie.
Lorsqu'un salarié est en congés maladie, il est comptabilisé dans les effectifs, s'il est remplacé, le remplaçant n'est en revanche pas comptabilisé dans l'effectif permanent.

Est considéré comme accident du travail, un accident survenu durant le temps de travail quelle qu'en soit la raison. Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés. Dans le cadre des données sociales, il est convenu de n'inclure dans les calculs des accidents du travail que les accidents avec arrêt.

Les jours d'absence sont les jours non travaillés pour cause de maladie, maternité, absence exceptionnelle ou d'accident du travail. Les congés payés, jours de formation, jours de représentation du personnel ou de récupération ne sont pas comptabilisés dans les absences. L'ensemble des jours d'absences sont comptabilisés en jours ouvrés, notamment pour le calcul du taux de gravité.

Les calculs du taux d'absentéisme, du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail sont réalisés sur la base d'une moyenne Groupe d'heures travaillées - à savoir, pour l'année 2014-2015, 1 850 heures - et selon les formules de calcul du GRI LA7. Ainsi, le taux d'absentéisme est calculé selon la formule suivante : nombre d'heures d'absence [1]/ nombre d'heures théoriques de travail.

La part des salariés ayant bénéficié d'un entretien individuel au cours de l'exercice 2014-2015 est calculée selon la formule suivante : nombre d'entretiens individuels 2013-2014 / effectif permanent 2014-2015.

La typologie des formations prises en compte dans le reporting peut être variée.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Au vu de la nouvelle méthodologie mise en place durant cet exercice, l'année fiscale de référence pour toute comparabilité à venir sera considérée comme étant 2014-2015.

Le nombre de variétés lancées, qui illustre l'indicateur de biodiversité, est calculé sur la base des variétés qui génèrent un chiffre d'affaires.

Le certificat Certiphyto a pour objectif de sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques. Tout acte professionnel et dès que l'action conduite porte sur l'utilisation, la distribution, le conseil, la vente de produits phytopharmaceutiques, est soumis à la détention du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit communément Certiphyto, qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire l'usage [2].

La lutte biologique* est un moyen de réduire les effectifs d'un organisme - animal ou plante - gênant, en le faisant manger par un de ses ennemis naturels. Les insectes sont très présents dans la lutte biologique* [3].

Les Déchets Non Dangereux (DND) sont des déchets de toute nature dès lors qu'ils ne sont ni inertes, ni dangereux. Lorsqu'ils proviennent des entreprises, ils sont également appelés Déchets Industriels Banals (DIB). Exemples : métaux, papiers, cartons, plastiques, bois, etc. Un DND souillé par un produit dangereux

(1) Le nombre d'heures d'absence est calculé sur la base du nombre de jours d'absence reporté, multiplié par 8,5 heures. Les 8,5 heures par jour sont basées sur la moyenne annuelle d'heures travaillées (1850 heures) réparties sur 217 jours de travail.
(2) Source : http://agriculture.gouv.fr/Certiphyto-un-certificat-pour,16486
(3) Source : http://www7.inra.fr/opie-insectes/luttebio.htm

devient un Déchet Dangereux, et doit donc suivre une filière d'élimination adaptée.

En innovation variétale, les procédés dits biologiques sont ceux basés sur la recombinaison aléatoire des génomes*.

Les « Anti-Social Forces » (ASF) sont des groupes ou individus, qui recherchent des avantages économiques par l'utilisation de la violence, de la force et de moyens frauduleux.

4.1.5.4. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Chaque entité et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

Données sociales

- Les données sociales sont collectées par la Direction des Ressources Humaines. La source principale en est le Système d'Information des Ressources Humaines, le système BO Finance utilisé pour le reporting financier, le logiciel de Gestion Prévisionnelle des Compétences (SMART) et des logiciels de traitement de paie.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :
- Première phase : chaque entité (Vilmorin & Cie et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction des Ressources Humaines Groupe.
- Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence notamment grâce à des tests croisés avec le système de reporting de consolidation financière.

Données sociétales et environnementales

L'organisation du reporting environnemental et sociétal repose sur :
- le pôle Affaires Institutionnelles et RSE (AI/RSE) Groupe qui coordonne et relance les Business Units, consolide les données et s'assure de leur cohérence,
- un réseau de « coordinateurs Business Units » qui coordonnent et relancent les sociétés filiales et valident leurs données,
- des « interlocuteurs société » désignés par les coordinateurs Business Units qui saisissent les données pour leur société et fournissent les pièces justificatives.

Les données publiées sont contrôlées en interne selon le processus suivant :
- Saisie des données par les interlocuteurs société. Les interlocuteurs société ont été encouragés à vérifier la cohérence de leurs données vis-à-vis des données 2013-2014.
- Vérification et validation des données par les coordinateurs Business Units.
- Consolidation et tests de cohérence par le pôle AI/RSE Groupe.

CONTRÔLES EXTERNES

Pour l'exercice 2014-2015, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par SGS. Parallèlement, des audits de sites ont été menés, sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux sur sept sociétés au sein de quatre Business Units représentatives des activités du groupe afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting :

- Hazera Seeds BV (Pays-Bas, branche Semences potagères)
- HM.CLAUSE SA (France, branche Semences potagères)
- Limagrain Brazil (Brésil, branche Semences de grandes cultures)
- Limagrain Europe SA (France, branche Semences de grandes cultures)
- Limagrain GmbH (Allemagne, branche Semences de grandes cultures)
- Limagrain Iberica (Espagne, branche Semences de grandes cultures)
- Vilmorin SA (France, branche Semences potagères)

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique. Le glossaire des indicateurs est disponible sur demande.

4.2. TABLES DE CONCORDANCE
des informations sociales, environnementales et sociétales

	P.	Table de concordance articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce	GRI G4 (1)	Domaine d'action de l'ISO 26000	Principe du Global Compact
4.1.1. LA DÉMARCHE DE VILMORIN & CIE EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE					
4.1.1.1. La démarche	98			6.6.4 Engagement politique responsable	
4.1.1.2. L'organisation opérationnelle	99 ; 109	▮ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement		6.2 Gouvernance de l'organisation 7.4.3 Intégrer la responsabilité sociétale dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation	
4.1.1.3. Le Code de Conduite	99		G4-56	6.6.5 Concurrence loyale	
4.1.1.4. La sensibilisation et l'implication des salariés dans la démarche	100 ; 110	▮ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	G4-43		
4.1.2. INFORMATIONS SOCIALES					
4.1.2.1. Une politique engagée en matière d'emploi	100-101 102-103 101-102 103	▮ Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ▮ Les embauches et les licenciements ▮ Les rémunérations et leurs évolutions ▮ L'organisation du temps de travail	G4-9 G4-10 G4-52 G4-LA1 G4-LA12	6.4.3 Emploi et relations employeur/employé 6.4.4 Conditions de travail et protection sociale 6.8.5 Création d'emploi et développement des compétences	
4.1.2.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne	103-104 104 103-104	▮ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui ▮ Le bilan des accords collectifs ▮ Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT (2) relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		6.4.5 Dialogue social	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4.1.2.3. Santé et sécurité : l'affaire de tous	105 104 105 104	▮ L'absentéisme ▮ Les conditions de santé et de sécurité au travail ▮ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ▮ Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	G4-LA2 (partiel) G4-LA6 G4-LA7 G4-LA8	6.4.6 Santé et sécurité au travail	
4.1.2.4. Le développement professionnel des collaborateurs	106-107 106	▮ Les politiques mises en œuvre en matière de formation ▮ Le nombre total d'heures de formation	G4-LA10 G4-LA11	6.4.7 Développement du capital humain 6.8.5 Création d'emploi et développement des compétences	
4.1.2.5. S'engager pour la diversité	108 109 108-109 108-109	▮ La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ▮ La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ▮ La politique de lutte contre les discriminations ▮ Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT (2) relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	G4-LA12	6.2.3 Structures et processus de prise de décision 6.3.7 Discrimination et groupes vulnérables 6.3.10 Principes fondamentaux et droits du travail 6.4.3 Emploi et relations employeur/employé 6.4.4 Conditions de travail et protection sociale	6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

(1) Traité en totalité ou partiellement.
(2) Organisation Internationale du Travail

	P.	Table de concordance articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce	GRI G4 (1)	Domaine d'action de l'ISO 26000	Principe du Global Compact
4.1.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES					
4.1.3.1. Politique générale en matière environnementale	99 ; 109-110 100 ; 110 110	▮ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ▮ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ▮ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	G4-1 G4-43 G4-EC2 (partiel)		7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
4.1.3.2. Pollution et gestion de déchets	109-110 110-111 111 111-112	▮ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ▮ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ▮ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ▮ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	G4-EN23 G4-EN25 G4-EN27 G4-SO2	6.5.3 Prévention de la pollution	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
4.1.3.3. Utilisation durable des ressources	112 113 113-114 114	▮ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ▮ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ▮ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ▮ L'utilisation des sols	G4-EN3 G4-EN8	6.5.4 Utilisation durable des ressources	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
4.1.3.4. Changement climatique	114-115 115	▮ Les rejets de gaz à effet de serre (GES) ▮ L'adaptation aux conséquences du changement climatique	G4-EN15 (partiel) G4-EN16 G4-EN19 G4-EC2 (partiel) G4-EN11	6.5.5 Atténuation des changements climatiques et adaptation	
4.1.3.5. Protection et enrichissement de la biodiversité	115-116	▮ Les mesures prises pour préserver la biodiversité	G4-EN12	6.5.6 Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels 6.6.7 Respect des droits de propriété	

(1) Traité en totalité ou partiellement

	P.	Table de concordance articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce	GRI G4 (1)	Domaine d'action de l'ISO 26000	Principe du Global Compact
4.1.4. INFORMATIONS SOCIÉTALES					
4.1.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité	116-117 117	▮ Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ▮ Impact sur les populations riveraines ou locales	G4-SO2 G4-EC1 (partiel) G4-EC8	6.8.3 Implication auprès des communautés 6.8.4 Éducation et culture 6.8.5 Création d'emplois et développement des compétences	
4.1.4.2. Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	117-119 117-118	▮ Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ▮ Les actions de partenariat ou de mécénat	G4-24 G4-26 G4-27 G4-LA14	6.8.9 Investissement dans la société	
4.1.4.3. Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs	119-120 119-120	▮ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ▮ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	G4-LA14 G4-LA15 (partiel) G4-EN32 (partiel) G4-EN33 (partiel) G4-HR10 G4-SO9 G4-SO10	6.3.3 Devoir de vigilance 6.3.4 Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme 6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail 6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence 2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme
4.1.4.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	120	▮ Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	G4-PR1	6.7.4 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs 6.7.5 Consommation durable 6.8.8 La santé	
4.1.4.5. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	120-121 120-121	▮ Les actions engagées pour prévenir la corruption ▮ Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	G4-56 G4-57 G4-58 (partiel) G4-SO4 G4-HR10	6.3.5 Prévention de la complicité 6.3.6 Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme 6.6.3 Lutte contre la corruption 6.6.5 Concurrence loyale	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence 2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire 5. L'abolition effective du travail des enfants 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

(1) Traité en totalité ou partiellement

4.3. RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT
sur les informations sociales, environnementales et sociétales

À la demande de Vilmorin & Cie, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086 (portée disponible sur www.cofrac.fr), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R. 225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

NATURE ET PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014-2015 de la société Vilmorin & Cie avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission auprès de Vilmorin & Cie incluant ses filiales et sociétés sous contrôle sur un périmètre géographique international, la société Vilmorin & Cie établissant des comptes consolidés.

SGS ICS a conduit sa mission du 1er juillet au 25 septembre 2015 (soit 23 jours de prestation) en menant des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et informations qualitatives auprès de la Holding, des filiales HM.CLAUSE SA, Limagrain Europe, Vilmorin SA, Limagrain Iberica, Limagrain GmbH, Hazera Seeds BV, Limagrain Brazil, représentant 32,30 % des effectifs.

- SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.

- Pour les données chiffrées, nous avons procédé sur chacun des sites par sondage, vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur dix-huit indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.
  - Volet social (Taux de couverture : 53,03 % à 100 % de l'effectif des sites et sociétés vérifiés) : effectif total - répartition de l'effectif par sexe - nombre total d'heures de formation - absentéisme - entretien annuel d'évaluation - conditions de santé et de sécurité au travail - fréquence et gravité des accidents du travail - mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes.
  - Volet environnement (Taux de couverture : 85,70 % à 100 % du total du chiffres d'affaires des sites et sociétés vérifiés) : déchets - consommation de matières premières - consommation d'eau - consommation d'énergie - utilisation des sols - mesures prises pour préserver et développer la biodiversité - adaptation aux conséquences du changement climatique.
  - Volet sociétal (Taux de couverture 63,40 % à 100 % du total du chiffres d'affaires des sites et sociétés vérifiés) : impact territorial, économique et social - conditions du dialogue avec les parties prenantes - actions de partenariat ou de mécénat - politique d'achats responsables - prévention de la corruption.

- Des contrôles aléatoires ont été réalisés sur les données quantitatives et qualitatives en phase finale de consolidation.

- Deux auditeurs ont été affectés à cette mission de vérification, dont l'un assumant également le rôle de vérificateur principal.

- cinq entretiens ont été menés auprès de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction QSE, de la Direction RSE.

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE ET DE COMPÉTENCE

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100 % par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis ont été élaborés en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de Vilmorin & Cie et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

ATTESTATION ET AVIS MOTIVÉ

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de Vilmorin & Cie, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- Nous attestons que les informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014-2015 de Vilmorin & Cie sont conformes à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- Nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014-2015.

OBSERVATIONS

ENVIRONNEMENT

La remontée des données est en nette amélioration par rapport au précédent exercice. Il conviendrait de poursuivre les efforts engagés sur les thématiques pertinentes que sont l'eau, les déchets, l'utilisation des sols, les GES (biomasse et gaz frigorigène) et la biodiversité.

SOCIAL

Les données concernant les actions mises en œuvre pour réduire le nombre d'accidents du travail ainsi que le stress au travail, devraient faire l'objet d'une évolution de leur définition afin de mieux couvrir le périmètre du Groupe. Il serait par ailleurs souhaitable d'étendre le recueil des informations qualitatives en dehors des sociétés françaises.

SOCIÉTAL

La matérialité des enjeux de santé de Vilmorin & Cie mériterait que l'information concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs puisse être également traitée sous l'angle de la santé et la sécurité des utilisateurs des semences, à savoir les agriculteurs et les maraîchers.

Fait à Arcueil, le 25 septembre 2015

SGS ICS France
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 56
Fax + 33 (0) 1 41 24 71 29
www.sgs.com

Le Directeur Technique d'Inspection,
Stéphane LANGLOIS

cofrac
INSPECTION
ACCREDITATION N°3-1086 PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

COMPTES CONSOLIDÉS

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS **132**

- **5.1.1.** Compte de résultat consolidé 132
- **5.1.2.** État du résultat global 133
- **5.1.3.** État de la situation financière 134
- **5.1.4.** Tableau des flux de trésorerie consolidé 135
- **5.1.5.** Variation des capitaux propres consolidés 136

5.2. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **137**

5.3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION **203**

5.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **207**

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Note	14-15	13-14 Retraité (1)	13-14 Publié
REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**5**	**1 269,4**	**1 260,5**	**1 499,6**
Coût des ventes		- 666,1	- 658,7	- 839,8
Frais marketing et commerciaux		- 179,9	- 178,2	- 209,4
Frais de recherche et développement	8	- 162,8	- 143,1	- 144,3
Frais généraux et administratifs		- 159,5	- 151,4	- 155,7
Autres produits et charges opérationnels	9	- 0,9	0,6	- 0,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**100,2**	**129,7**	**149,9**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	29,4	23,9	3,8
Coût du financement	10	- 27,2	- 19,6	- 19,6
Autres produits et charges financiers	11	- 12,0	- 18,5	- 18,4
Impôts sur les résultats	12	- 14,5	- 27,2	- 27,4
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**75,9**	**88,3**	**88,3**
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		**-**	**-**	**-**
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		**75,9**	**88,3**	**88,3**
> Dont attribuable aux propriétaires de la société		72,9	84,1	84,1
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3,0	4,2	4,2
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3,50	4,44	4,44
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-	-
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3,50	4,44	4,44
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3,48	4,28	4,28
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-	-
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3,48	4,28	4,28

(1) Concerne l'application de la norme IFRS 11 – cf. Note 2 paragraphe 1.

5.1.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	14-15	13-14 (1)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**75,9**	**88,3**
Variation des écarts de conversion	81,8	- 24,4
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	0,2	- 0,1
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	- 0,1	-
Éléments recyclables en résultat	**81,9**	- 24,5
Pertes et gains actuariels	- 6,6	- 2,8
Effet d'impôt	2,6	- 0,5
Éléments non recyclables en résultat	**- 4,0**	**- 3,3**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE NET D'IMPÔT	**77,9**	**- 27,8**
Résultat global de l'exercice	**153,8**	**60,5**
> Dont attribuable aux propriétaires de la société	152,0	58,5
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1,8	2,0

(1) L'état du résultat global n'est pas impacté par l'application de la norme IFRS 11, l'exercice 13/14 n'est donc pas retraité.

5.1.3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

En millions d'euros	Note	30.06.15	30.06.14 Retraité (1)	30.06.14 Publié
Goodwill	14	344,9	318,2	376,4
Autres immobilisations incorporelles	15	613,4	557,2	577,5
Immobilisations corporelles	16	289,3	266,8	300,6
Actifs financiers	17	22,0	56,1	58,5
Participations mises en équivalence	18	293,0	186,7	21,4
Impôts différés	25	51,9	29,8	29,9
Total des actifs non courants		**1 614,5**	**1 414,8**	**1 364,3**
Stocks	19	462,0	365,6	423,9
Clients et autres débiteurs	20	490,0	500,0	565,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	373,4	351,5	374,9
Total des actifs courants		**1 325,4**	**1 217,1**	**1 364,3**
Total de l'actif		**2 939,9**	**2 631,9**	**2 728,6**

(1) Concerne l'application de la norme IFRS 11 – cf. Note 2 paragraphe 1.

PASSIF

En millions d'euros	Note	30.06.15	30.06.14 Retraité (1)	30.06.14 Publié
Capital social	22	317,7	288,8	288,8
Réserves et résultats	22	840,7	748,6	748,6
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	**22**	**1 158,4**	**1 037,4**	**1 037,4**
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	**23**	**113,6**	**122,7**	**122,7**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		**1 272,0**	**1 160,1**	**1 160,1**
Provisions pour avantages au personnel	24	57,7	46,4	46,5
Dettes financières non courantes	27	708,8	673,0	673,2
Impôts différés	25	114,6	102,7	106,4
Total des passifs non courants		**881,1**	**822,1**	**826,1**
Autres provisions courantes	26	11,2	20,4	20,4
Fournisseurs et autres créditeurs	28	419,4	404,9	492,6
Produits différés	29	31,4	30,9	33,8
Dettes financières courantes	27	324,8	193,5	195,6
Total des passifs courants		**786,8**	**649,7**	**742,4**
Total du passif		**2 939,9**	**2 631,9**	**2 728,6**

(1) Concerne l'application de la norme IFRS 11 – cf. Note 2 paragraphe 1.

5.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14
1 - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat de la période	75,9	88,3
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	- 18,9	- 3,8
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	163,3	154,8
Dotations nettes aux provisions	- 8,0	8,8
Variation des impôts différés	- 8,7	7,8
Résultat sur opérations en capital	9,3	- 0,3
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	-
Frais financiers non décaissés	- 1,4	0,8
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Marge brute d'autofinancement	**211,5**	**256,4**
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 0,4	- 1,6
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
> Stocks	- 81,8	- 73,5
> Clients et autres débiteurs	12,6	- 9,6
> Dettes courantes	22,1	12,0
Flux liés aux activités opérationnelles	**164,0**	**183,7**
2 - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Prix de cession des actifs immobilisés	0,7	3,3
Acquisition d'immobilisations		
> Immobilisations incorporelles	- 167,0	- 153,9
> Immobilisations corporelles	- 45,5	- 72,6
Variation des actifs financiers	- 26,0	- 33,3
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	- 21,2	- 47,2
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	- 1,0	- 1,0
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 7,0	13,3
Flux liés aux opérations d'investissements	**- 267,0**	**- 291,4**
3 - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des capitaux propres	-	-
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle (1)	- 9,5	-
Variation des dettes financières (2)	159,5	161,0
Dividendes reçus de participations non consolidées	0,4	1,5
Dividendes versés	- 31,6	- 34,7
Flux liés aux opérations de financement	**118,8**	**127,8**
4 - INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	**6,1**	**- 5,3**
5 - VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**21,9**	**14,8**
6 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**351,5**	**360,1**
7 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**373,4**	**374,9**

(1) Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des « transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle ». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.15	30.06.14
Limagrain Brasil	- 9,5	-
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	**- 9,5**	**-**

(2) Variation des dettes financières :

	30.06.15	30.06.14
Augmentation des dettes financières non courantes	175,1	339,5
Remboursement des dettes financières non courantes	- 0,2	- 155,4
Mouvements sur initialisation des dérivés	6,8	- 5,3
Mouvements des dettes financières courantes	- 22,2	- 17,8
Variation des dettes financières	**159,5**	**161,0**

5.1.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion	Total		
30.06.13 RETRAITÉ IAS 19R	**288,8**	**350,5**	**394,0**	**- 23,8**	**1 009,5**	**124,0**	**1 133,5**
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	- 3,3	- 22,3	- 25,6	- 2,2	- 27,8
Résultat net retraité	-	-	84,1	-	84,1	4,2	88,3
Résultat global de l'exercice	**-**	**-**	**80,8**	**- 22,3**	**58,5**	**2,0**	**60,5**
Variation des titres auto-détenus	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Dividendes versés	-	-	- 31,2	-	- 31,2	- 3,5	- 34,7
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions (1)	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	- 0,4	0,4	-	-	-
Autres	-	-	0,5	-	0,5	0,2	0,7
30.06.14	**288,8**	**350,5**	**443,8**	**- 45,7**	**1 037,4**	**122,7**	**1 160,1**
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	- 3,7	82,8	79,1	- 1,2	77,9
Résultat net	-	-	72,9	-	72,9	3,0	75,9
Résultat global de l'exercice	**-**	**-**	**69,2**	**82,8**	**152,0**	**1,8**	**153,8**
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0,5	-	- 0,5	-	- 0,5
Dividendes versés	-	-	- 31,2	-	- 31,2	- 0,4	- 31,6
Variations de périmètre	-	-	0,6	-	0,6	- 10,6	- 10,0
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	28,9	-	- 28,9	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions (1)	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	- 1,0	1,0	-	-	-
Autres	-	-	0,1	-	0,1	0,1	0,2
30.06.15	**317,7**	**350,5**	**452,1**	**38,1**	**1 158,4**	**113,6**	**1 272,0**

(1) cf. Note 23.

5.2. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS consolidés

	Note	Page
GÉNÉRALITÉS		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	138
Événements de l'exercice	2	150
Périmètre de consolidation	3	152
Secteurs opérationnels	4	154
COMPTE DE RÉSULTAT		
> Revenu des activités ordinaires	5	156
> Frais de personnel	6	156
> Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	157
> Frais de recherche et de développement	8	157
> Autres produits et charges opérationnels	9	158
> Coût du financement	10	159
> Autres produits et charges financiers	11	160
> Impôts sur les résultats	12	161
> Résultat par action	13	162
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – ACTIF		
> Goodwill	14	163
> Autres immobilisations incorporelles	15	165
> Immobilisations corporelles	16	167
> Actifs financiers	17	170
> Participations mises en équivalence	18	172
> Stocks	19	174
> Clients et autres débiteurs	20	175
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	177
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – PASSIF		
> Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	178
> Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	179
> Provisions pour avantages au personnel	24	180
> Impôts différés	25	184
> Autres provisions courantes	26	185
> Dettes financières courantes et non courantes	27	187
> Fournisseurs et autres créditeurs	28	190
> Produits différés	29	191
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
> Instruments financiers	30	192
> Engagements hors bilan	31	198
> Transactions avec les parties liées	32	200
> Passifs éventuels	33	202
> Événements postérieurs à la clôture	34	202
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION		

NOTE 1 : MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS

1 - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015 (site internet : http://ec.europa.eu).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 octobre 2015 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015.

2 - BASES D'ÉVALUATIONS UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3 - RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4 - TRAITEMENTS COMPTABLES RETENUS EN L'ABSENCE DE NORME IFRS OU INTERPRÉTATION DE L'IFRIC RELATIVES À CERTAINES OPÉRATIONS

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin & Cie a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 - COMPTABILISATION DES OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À CERTAINS ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Vilmorin & Cie a consenti à des Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer provisoirement la méthode dite de « l'acquisition anticipée » :

- Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie de la décomptabilisation des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 Révisée.
- Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2 - APPLICATION ET INTERPRÉTATION DES NORMES ET RÈGLEMENTS

Les normes, interprétations et amendements de normes suivants adoptées par l'Union européenne sont d'application obligatoire à partir du 1er juillet 2014 :

- IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Partenariats »,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- amendements consécutifs à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 sur IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises »,
- amendements de transition à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12,
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement »,
- amendements à IAS 32 « Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers »,
- amendements à IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »,
- amendements à IAS 36 « Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »,
- IFRIC 21 « Taxes ».

À l'exception de la norme IFRS 11 dont les impacts sont détaillés dans la Note 2 paragraphe 1, les autres normes n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe au 30 juin.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er juillet 2015 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin & Cie :

- améliorations annuelles 2011-2013,
- amendements à IAS 19 révisée « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel »,
- améliorations annuelles 2010-2012.

Ces nouvelles normes ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11, IAS 27, IAS 28)

Les états financiers des filiales :

- sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse et,
- sont préparés selon IAS 27 révisée « États financiers individuels ».

Les règles suivantes sont appliquées :

- Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.
  Selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », le contrôle s'apprécie avec les critères du modèle unique s'appuyant sur trois conditions cumulatives. Un investisseur détient le pouvoir sur une entité quand il la contrôle, quand il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et quand il a la capacité d'influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La norme IFRS 10 d'application obligatoire et rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, s'applique pour le groupe au 1er juillet 2014. Elle remplace la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ».

- La norme IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle et distingue désormais deux types de partenariats :
  - Les partenariats qualifiés d'activités conjointes dans lesquels les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité. Ils sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le groupe. Une activité conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non.
  - Les partenariats qualifiés de co-entreprises dans lesquels les parties qui exercent le contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ils sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence par le groupe.

Cette norme remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des co-entrepreneurs ».

- Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
  - les transactions et comptes réciproques,
  - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
  - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
  - les marges internes sur stocks,
  - les plus ou moins-values sur cessions internes.

6 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (IFRS 3 RÉVISÉE)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin & Cie.

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1er juillet 2009.

Vilmorin & Cie évalue le goodwill comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,

- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par Vilmorin & Cie à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par Vilmorin & Cie. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre Vilmorin & Cie et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondés sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Vilmorin & Cie évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que Vilmorin & Cie encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

7 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8 - CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin & Cie est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant

sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin & Cie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.
Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin & Cie sont les suivantes :

9.1 - COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée.
- Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin & Cie estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin & Cie.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin & Cie.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection* classique, les travaux d'analyse du génome* des espèces travaillées, le marquage moléculaire* ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse*, la recherche de nouvelles ressources génétiques*).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.
Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

9.2 - LES GOODWILL

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin & Cie dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 11. Les dépréciations constatées sont irréversibles.
Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

9.3 - LES MARQUES, BREVETS, LICENCES

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

9.3.1 Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- perspectives de rentabilité à long terme,
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ancienneté de la marque,
- dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

9.3.2 Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

9.3.3 Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

9.3.4 Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin & Cie peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- Les coûts des matériaux et services utilisés.
- Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

9.4 - LES MATÉRIELS GÉNÉTIQUES

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble des ressources végétales permettant la création de nouvelles variétés de semences, qui repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, aussi large et diversifiée que possible.

Généralement acquis par Vilmorin & Cie à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils font l'objet de travaux systématiques en vue de les enrichir, de les caractériser et, enfin, de les entretenir pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche.

C'est au sein de cette bibliothèque végétale que ces dernières puisent constamment les ressources premières indispensables à la création de nouveaux produits.

Constitués au cours du temps, ces matériels génétiques ont été améliorés au fil des acquisitions de sociétés semencières, des programmes de sélection* et des partenariats de recherche.

Compte-tenu du leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin & Cie considère que leur durée de vie économique est indéfinie. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Il consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

10.1 - COÛTS D'EMPRUNTS

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

10.2 - APPROCHE PAR COMPOSANT

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

10.3 - AMORTISSEMENTS

10.3.1 Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin & Cie, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

10.3.2 Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

10.3.3 Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis.
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- Bâtiments : 10 à 40 ans [1].
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

10.3.4 Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

10.4 - TESTS DE DÉPRÉCIATION

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin & Cie, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 11.

10.5 - RÉÉVALUATION

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

11 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin & Cie sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

11.1 - CALCUL DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

11.2 - REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

12 - CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

12.1 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin & Cie la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13 - STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de vente,
- mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15 - ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16 - AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19 RÉVISÉE)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin & Cie participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

On distingue deux types de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

16.1.1 Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte mais n'a aucune obligation juridique et implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de leurs avantages aux bénéficiaires au titre des exercices en cours ou antérieurs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin & Cie n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

Ces régimes sont présents dans la plupart des pays où Vilmorin & Cie est implanté (Europe, Amérique du Nord et Centrale, Asie).

16.1.2 Régime à prestations définies

Ces régimes sont tous ceux qui n'entrent pas dans la définition des régimes à cotisations définies. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la comptabilisation de provisions.

Ce type de régime est soit supporté :

- directement par le groupe, qui en provisionne les charges sur une base actuarielle. Ces régimes à prestations définies sont constitués, pour l'essentiel, d'indemnités de départ à la retraite (France principalement) ou,
- par l'intermédiaire d'un fonds de pension auquel le groupe contribue selon les règles et législations locales en vigueur (Amérique du Nord, Grande-Bretagne, etc.). Pour ces régimes, la provision reflète le solde entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs, évalués à la juste valeur.

Pour ces régimes, Vilmorin & Cie comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- Les engagements sont évalués selon la méthode dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

  Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes par des actuaires indépendants.

- Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont intégralement comptabilisés en autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont générés ainsi que l'impact fiscal y afférant. Ils ne sont pas recyclables en résultat au cours d'exercices ultérieurs.

- Les coûts des services rendus, les coûts des services passés, les frais d'administration des fonds de la période sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

- Il en est de même pour les liquidations et/ou réductions des régimes à prestations définies.

- Un intérêt net sur le passif (ou l'actif net), valorisé au taux d'actualisation, est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

16.2 - AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À LONG TERME

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin & Cie, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et concernent presque exclusivement les sociétés françaises. Les coûts des services rendus sont comptabilisés en charges opérationnelles et l'intérêt financier en autres produits et charges financiers.

17 - PROVISIONS (IAS 37)

17.1 - PRINCIPE GÉNÉRAL

La norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels» définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :
- elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite,
- l'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 - APPLICATION À VILMORIN & CIE

Vilmorin & Cie est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1 Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin & Cie est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et est matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés ou à leurs représentants.
Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :
- indemnités de licenciement,
- préavis non effectués,
- formation des personnes devant partir,
- autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2 Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

17.2.3 Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin & Cie comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique «Produits différés» et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissements reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19 - IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits-bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),
- les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,
- les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin & Cie à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :
- les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- la position passive nette peut, dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21 - INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1 - TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :
- pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse sur un marché actif,
- pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 - CRÉANCES

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 - COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Vilmorin & Cie applique les principes suivants :

21.3.1 Instruments financiers dérivés

Vilmorin & Cie utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin & Cie se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Vilmorin & Cie est également amenée à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

21.3.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 - DETTES FINANCIÈRES – INSTRUMENTS COMPOSÉS

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En cas de différé de paiement supérieur à un an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

22.1 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

- Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23 - VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURANT / NON COURANT

23.1 - PRINCIPE GÉNÉRAL

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques «courant» et «non courant».

23.2 - APPLICATION À VILMORIN & CIE

Vilmorin & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
  - en «courant» si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
  - en «non courant» dans les cas inverses.
- Les actifs immobilisés sont classés en «non courant».
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en «courant».
- Les provisions pour avantages au personnel sont classées en «non courant» compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- Les dettes financières sont classées en «courant» et «non courant» selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif «non courant».

24 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (IAS 18)

24.1 - PRINCIPE GÉNÉRAL

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin & Cie, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

24.2 - APPLICATION À VILMORIN & CIE

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :
- les ventes de produits,
- les ventes de services,
- les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :
- les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- les retours de marchandises et de biens,
- les remises de fin d'année et autres rétrocessions de prix différées.

25 - RÉSULTAT POUR UNE ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin & Cie de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin & Cie par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

NOTE 2 : ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

1 - IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ À L'APPLICATION D'IFRS 11

En application de la norme IFRS 11, le groupe comptabilise désormais ses principaux partenariats selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'il les comptabilisait auparavant avec IAS 31 selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
Les sociétés concernées sont les suivantes : AgReliant Genetics LLC, AgReliant Genetics Inc., Genective, GIE Semences de Brie et Soltis.

Les tableaux ci-dessous présentent les impacts significatifs sur la situation financière et le compte de résultat consolidé du groupe suite aux changements de méthode comptable.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	30.06.14			30.06.13		
	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité IFRS 11	Retraité IAS 19R	Impacts IFRS11	Retraité IFRS11
Revenus des activités ordinaires	**1 499,6**	**- 239,1**	**1 260,5**	**1 472,0**	**- 252,3**	**1 219,7**
Coût des ventes	- 839,8	181,1	- 658,7	- 834,7	189,2	- 645,5
Frais marketing et commerciaux	- 209,4	31,2	- 178,2	- 206,4	31,7	- 174,7
Frais de recherche et développement	- 144,3	1,2	- 143,1	- 136,9	0,7	- 136,2
Frais généraux et administratifs	- 155,7	4,3	- 151,4	- 143,3	4,2	- 139,1
Autres produits et charges opérationnels	- 0,5	1,1	0,6	8,5	2,3	10,8
Résultat opérationnel	**149,9**	**- 20,2**	**129,7**	**159,2**	**- 24,2**	**135,0**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3,8	20,1	23,9	1,7	23,9	25,6
Coût du financement	- 19,6	-	- 19,6	- 20,4	- 0,2	- 20,6
Autres produits et charges financiers	- 18,4	- 0,1	- 18,5	- 7,5	- 0,1	- 7,6
Impôts sur les résultats	- 27,4	0,2	- 27,2	- 23,6	0,6	- 23,0
Résultat des activités poursuivies	**88,3**	**-**	**88,3**	**109,4**	**-**	**109,4**
Résultat des activités abandonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat de l'exercice	**88,3**	**-**	**88,3**	**109,4**	**-**	**109,4**
> Dont attribuable aux propriétaires de la société	84,1	-	84,1	101,8	-	101,8
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4,2	-	4,2	7,6	-	7,6

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En millions d'euros	30.06.14			30.06.13		
	Publié	Impacts IFRS 11	Retraité IFRS 11	Retraité IAS 19R	Impacts IFRS 11	Retraité IFRS 11
Goodwill	376,4	- 58,2	318,2	343,5	- 58,1	285,4
Autres immobilisations incorporelles	577,5	- 20,3	557,2	544,0	- 19,0	525,0
Immobilisations corporelles	300,6	- 33,8	266,8	257,0	- 28,2	228,8
Actifs financiers	58,5	- 2,4	56,1	27,0	- 2,4	24,6
Participations mises en équivalence	21,4	165,3	186,7	17,9	161,4	179,3
Impôts différés	29,9	- 0,1	29,8	28,3	-	28,3
Total des actifs non courants	**1 364,3**	**50,5**	**1 414,8**	**1 217,7**	**53,7**	**1 271,4**
Stocks	423,9	- 58,3	365,6	352,4	- 31,5	320,9
Clients et autres débiteurs	565,5	- 65,5	500,0	556,9	- 72,7	484,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	374,9	- 23,4	351,5	360,1	- 42,2	317,9
Total des actifs courants	**1 364,3**	**- 147,2**	**1 217,1**	**1 269,4**	**- 146,4**	**1 123,0**
Total de l'actif	**2 728,6**	**- 96,7**	**2 631,9**	**2 487,1**	**- 92,7**	**2 394,4**
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	**1 037,4**	**-**	**1 037,4**	**1 009,5**	**-**	**1 009,5**
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	**122,7**	**-**	**122,7**	**124,0**	**-**	**124,0**
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	**1 160,1**	**-**	**1 160,1**	**1 133,5**	**-**	**1 133,5**
Provisions pour avantages au personnel	46,5	- 0,1	46,4	45,6	- 0,1	45,5
Dettes financières non courantes	673,2	- 0,2	673,0	516,7	- 0,3	516,4
Impôts différés	106,4	- 3,7	102,7	93,4	- 3,6	89,8
Total des passifs non courants	**826,1**	**- 4,0**	**822,1**	**655,7**	**- 4,0**	**651,7**
Autres provisions courantes	20,4	-	20,4	14,1	-	14,1
Fournisseurs et autres créditeurs	492,6	- 87,7	404,9	469,1	- 84,0	385,1
Produits différés	33,8	- 2,9	30,9	34,3	- 2,9	31,4
Dettes financières courantes	195,6	- 2,1	193,5	180,4	- 1,8	178,6
Total des passifs courants	**742,4**	**- 92,7**	**649,7**	**697,9**	**- 88,7**	**609,2**
Total du passif	**2 728,6**	**- 96,7**	**2 631,9**	**2 487,1**	**- 92,7**	**2 394,4**

2 - PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

CESSION DE SUTTONS (ROYAUME-UNI)

Au cours l'exercice, la société Suttons a été cédée dans le cadre d'un Management Buy-out.

PREMIÈRE CONSOLIDATION DE SEED CO (ZIMBABWE)

La société Seed Co intègre le périmètre de consolidation en tant que société mise en équivalence suite à une participation complémentaire par souscription à une augmentation de capital de Vilmorin & Cie, qui en détient désormais 30,38 %.

PRISE DE CONTRÔLE INTÉGRAL DE LIMAGRAIN BRASIL (BRÉSIL)

Courant juillet 2014, Vilmorin & Cie a acquis, auprès des actionnaires familiaux historiques de Limagrain Brasil, les 30 % de parts du capital qu'ils détenaient encore. Vilmorin & Cie détient désormais la totalité des titres de la société.

PRISE DE CONTRÔLE INTÉGRAL DE TROPDICORP (VIETNAM)

Fin mars 2015, Vilmorin & Cie a acquis l'intégralité de la société Tropdicorp. Tropdicorp est une entreprise familiale vietnamienne

créée en 2007, spécialisée dans les semences de cucurbitacées qui a réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions de dollars américains en 2014. Cette nouvelle implantation sur le marché vietnamien va permettre à Vilmorin & Cie de renforcer son dispositif en Asie du Sud-Est. Tropdicorp est consolidée par intégration globale et rejoint la Business Unit HM.CLAUSE.

ÉMISSION OBLIGATAIRE PUBLIQUE DE 150 MILLIONS D'EUROS

Vilmorin & Cie a procédé, le 4 mars 2015, au placement d'une émission obligataire publique complémentaire d'un montant total de 150 millions d'euros, par le biais d'un abondement de la souche obligataire non-notée arrivant à maturité en mai 2021. À l'issue de cette opération, le montant total de cette obligation s'élève à 450 millions d'euros, avec un coupon de 2,375 %. Cette opération, a été allouée à des investisseurs européens diversifiés (compagnies d'assurance, fonds de pension, gestions de fonds, etc.), majoritairement français, britanniques et italiens.

NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 - AU 30 JUIN 2015, VILMORIN & CIE A CONSOLIDÉ 103 SOCIÉTÉS SELON LES RÈGLES EXPOSÉES À LA NOTE 1 PARAGRAPHE 5 DES MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Par intégration globale	92	92	92
Par intégration proportionnelle	0	0	5
Par mise en équivalence	11	10	5
Total	**103**	**102**	**102**

1.2 - LES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

1.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

- Par prise de participation
  - Seed Co Ltd
  - Tropdicorp
- Par création de sociétés
- Vilmorin Singapore
- Par intégration dans le périmètre de consolidation
  - Vilmorin 2014 Holdings

1.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

- Suite à liquidation
  - Néant
- Par sortie du périmètre
  - Suttons
- Suite à restructurations internes, plusieurs fusions sont intervenues :

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
Shamrock Seed	Leafyco LLC
Vilmorin Garden	Green Land

1.2.3 Changements de dénominations sociales

Il y a eu les changements de dénomination sociale suivants sur l'exercice :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Eureka Sunflower Seeds Services Inc	Limagrain Sunflowers Inc
Limagrain Guerra do Brasil SA	Limagrain Brasil SA
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	HM.CLAUSE Brasil Comercio de Sementes Ltda
Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Hazera Seeds do Brasil Ltda
Hazera Genetics Ltd	Hazera Seeds Ltd
Hazera Hellas Seeds & Plant Material SA	Hazera Seeds Hellas Commercial SA
Hazera Mexico Services SA	Hazera Seeds Mexico SA
Hazera Seeds Inc	Hazera Seeds USA Inc
Nickerson Zwaan BV	Hazera Seeds BV
Nickerson Zwaan Gmbh	Hazera Seeds Germany Gmbh
Nickerson Zwaan Ltd	Hazera Seeds UK Ltd
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Hazera Seeds SA Ltd
Nickerson Zwaan Sp, zo.o	Hazera Poland Sp. z.o.o.
Nickerson Zwaan Ukraine LLC	Hazera Ukraine LLC

1.2.4 Changement du mode de consolidation

Suite à l'application de la norme IFRS 11, les sociétés suivantes changent de méthode de consolidation :

- AgReliant Genetics Inc
- AgReliant Genetics LLC
- Genective SA
- GIE Semences de Brie
- Soltis

Elles ne seront plus consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle mais selon la méthode de «mise en équivalence».

2 - INFORMATIONS RELATIVES AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En millions d'euros	Seed Co	Tropdicorp	Vilmorin 2014 Holdings	Vilmorin Singapore
Date d'entrée dans le périmètre	**01.07.2014**	**26.03.2015**	**01.07.2014**	**31.03.2015**
% ACQUIS				
Sur l'exercice	9,23 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Antérieurement	21,25 %	-	-	-
Total détenu	30,48 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Méthode de consolidation (1)	**MEE**	**IG**	**IG**	**IG**
COÛT D'ACQUISITION DES TITRES				
Contractualisé sur l'exercice	22,9	26,0	-	-
Contractualisé antérieurement	32,2	-	-	-
Total	**55,1**	**26,0**	**-**	**-**
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS ACQUIS				
Immobilisations / Actifs	29,5	2,2	1,9	-
Besoin en fonds de roulement	-	2,4	- 1,9	-
Provisions pour risques	-	-	-	-
Endettement net de la trésorerie acquise	-	- 4,8	-	-
Impôt différé	-	-	-	-
Capitaux propres acquis	**29,5**	**9,4**	**-**	**-**
Goodwill (2)	**24,9**	**16,6**	**-**	**-**

(1) IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence
(2) Le goodwill des sociétés intégrées par mise en équivalence est directement inclus dans la rubrique « Participations mises en équivalence » de l'état de la situation financière

3 - COMPARABILITÉ DES COMPTES DE RÉSULTAT

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2013-2014 retraité dans les conditions suivantes :

- Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2014 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2015.

- Les sociétés sortantes sur l'exercice 2014-2015 ont été neutralisées sur l'exercice précédent, soit :
  - Suttons

- Les sociétés entrantes sur l'exercice 2014-2015, apportant un courant d'affaires nouveau, ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2014, soit :
  - Seed Co
  - Tropdicorp
  - Vilmorin 2014 Holdings
  - Vilmorin Singapore

- Les sociétés consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle sur l'exercice 2013-2014 ont été retraitées en « mise en équivalence » afin de correspondre à la méthode de consolidation utilisée sur l'exercice 2014-2015, soit :
  - AgReliant Genetics Inc
  - AgReliant Genetics LLC
  - Genective SA
  - GIE Semences de Brie
  - Soltis

- Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	14-15	13-14 Retraité
Revenu des activités ordinaires	1,0 %	1 269,4	1 257,3
Résultat opérationnel	- 22,6 %	100,2	129,5
Résultat des activités poursuivies	- 21,3 %	75,9	96,4
Résultat des activités abandonnées	-	-	-
Résultat de la période	- 21,3 %	75,9	96,4

NOTE 4 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définis à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin & Cie opère.

Les secteurs opérationnels existants au 30 juin 2015 sont les suivants :

- Semences potagères
- Semences de grandes cultures

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin & Cie qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 – INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2014-2015

En millions d'euros	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin & Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	614,6	595,3	59,5	-	1 269,4
Résultat opérationnel	95,8	20,9	- 16,5	-	100,2
Résultat des activités poursuivies	63,9	20,7	- 8,7	-	75,9
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	**63,9**	**20,7**	**- 8,7**	**-**	**75,9**
Actifs non courants	506,0	976,1	132,4	-	1 614,5
> Dont investissements de la période	107,2	107,7	54,2	-	269,1
Actifs courants	538,5	469,4	317,5	-	1 325,4
Total actif	**1 044,5**	**1 445,5**	**449,9**	**-**	**2 939,9**
Capitaux propres (1)	-	-	-	1 272,0	1 272,0
Passifs non courants	87,5	123,3	670,3	-	881,1
Passifs courants	235,6	267,4	283,8	-	786,8
Total passif	**323,1**	**390,7**	**954,1**	**1 272,0**	**2 939,9**

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2 – INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2013-2014

2.2.1 Exercice 2013-2014 retraité IFRS 11

En millions d'euros	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin & Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	562,6	617,0	80,9	-	1 260,5
Résultat opérationnel	89,7	52,7	- 12,7	-	129,7
Résultat des activités poursuivies	58,3	42,0	- 12,0	-	88,3
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	**58,3**	**42,0**	**- 12,0**	**-**	**88,3**
Actifs non courants	453,7	836,9	124,2	-	1 414,8
> Dont investissements de la période	100,7	116,1	49,2	-	266,0
Actifs courants	469,6	415,8	331,7	-	1 217,1
Total actif	**923,3**	**1 252,7**	**455,9**	**-**	**2 631,9**
Capitaux propres (1)	-	-	-	1 160,1	1 160,1
Passifs non courants	87,4	96,0	638,7	-	822,1
Passifs courants	213,2	265,4	171,1	-	649,7
Total passif	**300,6**	**361,4**	**809,8**	**1 160,1**	**2 631,9**

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2.2 Exercice 2013-2014 publié

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	562,6	856,1	79,9	1,0	-	1 499,6
Résultat opérationnel	89,7	72,9	- 3,5	- 9,2	-	149,9
Résultat des activités poursuivies	58,3	42,0	- 4,2	- 7,8	-	88,3
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	**58,3**	**42,0**	**- 4,2**	**- 7,8**	**-**	**88,3**
Actifs non courants	453,7	803,7	16,1	90,8	-	1 364,3
> Dont investissements de la période	100,7	131,5	1,2	48,0	-	281,4
Actifs courants	469,6	564,1	39,4	291,2	-	1 364,3
Total actif	**923,3**	**1 367,8**	**55,5**	**382,0**	**-**	**2 728,6**
Capitaux propres (1)	-	-	-	-	1 160,1	1 160,1
Passifs non courants	87,4	100,0	3,0	635,7	-	826,1
Passifs courants	213,2	358,3	42,6	128,3	-	742,4
Total passif	**300,6**	**458,3**	**45,6**	**764,0**	**1 160,1**	**2 728,6**

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

NOTE 5 : REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

1 - RÉPARTITION PAR NATURE

En millions d'euros	Variation en %	14-15	13-14	
			Retraité IFRS 11	Publié
Ventes de produits	0,7 %	1 211,7	1 203,7	1 444,4
Ventes de services	3,2 %	9,6	9,3	9,5
Redevances perçues	1,3 %	48,1	47,5	45,7
Total	**0,7 %**	**1 269,4**	**1 260,5**	**1 499,6**

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	14-15	13-14	
			Retraité IFRS 11	Publié
Europe	- 4,9 %	734,0	771,9	771,9
Amérique	15,5 %	217,3	188,3	429,0
Asie et Océanie	8,6 %	121,3	111,7	111,7
Afrique et Moyen Orient	5,5 %	139,1	131,8	131,8
Total	**0,7 %**	**1 211,7**	**1 203,7**	**1 444,4**

3 - RÉPARTITION PAR PRODUIT

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	14-15	13-14	
			Retraité IFRS 11	Publié
Semences potagères et fleurs	10,2 %	554,3	502,8	502,8
Autres Semences de grandes cultures	- 3,6 %	513,9	532,9	772,1
Semences fourragères et gazon	- 0,2 %	39,1	39,2	40,4
Produits de jardin	- 24,0 %	65,3	85,9	85,9
Autres produits	- 8,9 %	39,1	42,9	43,2
Total	**0,7 %**	**1 211,7**	**1 203,7**	**1 444,4**

4 - REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES À TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 276,0 millions d'euros contre 1 269,4 millions d'euros sur cet exercice, soit une baisse de 0,5 %.

NOTE 6 : FRAIS DE PERSONNEL

1 - ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Rémunérations brutes	258,0	241,7	268,4
Charges sociales	89,8	84,9	93,0
Participation et intéressement	8,0	8,1	8,1
Total	**355,8**	**334,7**	**369,5**

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin & Cie communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1 - EFFECTIF ANNUEL MOYEN

2.1.1 Répartition géographique

	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
France	2 657	2 459	2 478
Étranger	4 342	4 334	4 981
Total	**6 999**	**6 793**	**7 459**

2.1.2 Répartition par catégorie

	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Cadres	1 795	1 891	1 910
Non cadres	5 204	4 902	5 549
Total	**6 999**	**6 793**	**7 459**

2.2 - EFFECTIF PERMANENT EN FIN D'EXERCICE

2.2.1 Répartition géographique

	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
France	2 040	2 005	2 022
Étranger	4 229	4 095	4 540
Total	**6 269**	**6 100**	**6 562**

2.2.2 Répartition par catégorie

	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Cadres	1 819	1 781	1 800
Non cadres	4 450	4 319	4 762
Total	**6 269**	**6 100**	**6 562**

2.2.3 Répartition par fonction

	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Administration	1 012	1 008	1 029
Recherche	1 780	1 739	1 823
Production agronomique et fabrication	1 645	1 598	1 698
Commerce	1 832	1 755	2 012
Total	**6 269**	**6 100**	**6 562**

NOTE 7 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PERTES DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles			
> Programmes de développement[1]	- 128,3	- 116,6	- 119,4
> Autres immobilisations incorporelles	- 4,1	- 4,5	- 4,5
Sous-total	**- 132,4**	**- 121,1**	**- 123,9**
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations corporelles	- 30,4	- 26,8	- 30,8
Total	**- 162,8**	**- 147,9**	**- 154,7**

(1) L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

NOTE 8 : FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

1 - ÉVOLUTION DES FRAIS

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Programmes de développement activés sur la période	147,7	135,5	138,7
Dotation aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 128,3	- 116,6	- 119,4
Total des frais de recherche et de développement	- 211,1	- 190,0	- 192,1
Crédit d'impôt recherche	28,9	28,0	28,5
Charge nette de l'exercice	**- 162,8**	**- 143,1**	**- 144,3**

Vilmorin & Cie immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ACCROISSEMENT NET DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ACTIVÉS

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	147,7	135,5	138,7
Dotation aux amortissements	- 128,3	- 116,6	- 119,4
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	**19,4**	**18,9**	**19,3**

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et de développement de 211,1 millions d'euros, seulement 147,7 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression globale des frais de recherche et de développement de 21,1 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

2.2 - EFFET DE L'ACTIVATION SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité	Publié
Effet sur le résultat de la période	19,4	18,9	19,3
Effet sur les amortissements	128,3	116,6	119,4
Effet sur la marge brute d'autofinancement	147,7	135,5	138,7
Effet sur les flux d'investissement	- 147,7	- 135,5	- 138,7
Total	**-**	**-**	**-**

3 - TRAITEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Depuis l'instauration du nouveau régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique. Il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et son traitement comptable entre dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application d'IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Litiges	- 1,9	- 2,3	- 2,3
Résultat sur cession d'immobilisations	- 0,1	1,1	1,1
Résultat sur cession de titres consolidés	2,9	-	-
Subventions d'investissements	3,1	2,6	2,6
Coûts de restructuration	- 0,7	- 1,7	- 1,7
Pertes de valeur	- 0,8	- 0,1	- 0,1
Autres charges et produits	- 3,4	1,0	- 0,1
Total	**- 0,9**	**0,6**	**- 0,5**

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014-2015

2.1.1 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
HM.CLAUSE SA	- 0,2
Mikado Kyowa	- 0,3
Shamrock Seed	- 0,3
Total	**- 0,8**

2.1.2 Résultat sur cession de titres consolidés

Il s'agit du résultat lié à la déconsolidation de Suttons pour 2,9 millions d'euros.

2.2 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013-2014

2.2.1 Pertes de valeur sur immobilisations

Les pertes de valeur sur immobilisations concernent principalement Bisco Bio Sciences pour - 0,1 million d'euros.

2.2.2 Résultat sur cession de titres consolidés

Néant.

2.2.3 Autres charges et produits

Ils comprennent 1,3 million d'euros d'indemnités d'assurance.

NOTE 10 : COÛT DU FINANCEMENT

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	14-15	13-14
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires (1)	- 28,0	- 23,1
Intérêts sur contrats de locations financières	-	-
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	-
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux	-	-
Produits de trésorerie (2)	2,1	4,0
Divers (3)	- 1,3	- 0,5
Total	**- 27,2**	**- 19,6**

(1) L'augmentation de la charge d'intérêts s'explique :
• (i) d'une part, par l'évolution de la nature des ressources financières de Vilmorin & Cie, avec l'émission de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros en mai 2014 à taux fixe, complété par une tranche de 150 millions d'euros en mai 2015,
• (ii) d'autre part, par l'accroissement de l'endettement moyen de plus de 150 millions d'euros, notamment sur les pays émergents ayant des taux d'intérêts élevés (Inde, Amérique du Sud, etc.).
(2) La diminution des produits de trésorerie traduit essentiellement la baisse de rémunération obtenue sur les placements.
(3) L'augmentation est essentiellement liée au coût du crédit syndiqué de 300 millions d'euros mis en place en mai 2014 et non utilisé sur l'exercice.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	14-15	13-14
Charges d'intérêt	- 29,3	- 23,6
Produits d'intérêt	2,1	4,0
Total	**- 27,2**	**- 19,6**

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	- 7,3	0,5	0,5
Produits d'intérêts	0,9	1,1	1,1
Charges d'intérêts	- 1,1	- 1,3	- 1,3
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers (1)	1,2	- 1,5	- 1,5
Provisions pour risques et charges financiers	4,1	-	-
Gains / pertes de change	- 3,0	- 17,2	- 17,1
Charges nettes d'intérêts sur engagements au titre des avantages au personnel	- 1,5	- 1,7	- 1,7
Autres gains et pertes financiers	- 5,3	1,6	1,6
Total	**- 12,0**	**- 18,5**	**- 18,4**

(1) Une provision sur titres Biogemma UK a été constituée pour 1,5 million d'euros au 30 juin 2014.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2014-2015

2.1.1 Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation

Ils concernent :
- la cession des titres Suttons pour - 5,4 millions d'euros
- la liquidation de Ceekay pour - 1,9 million d'euros.

2.1.2 - Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers

Ils concernent :
- la reprise de provision sur titres Suttons pour 5,4 millions d'euros
- la reprise de provision sur titres Ceekay pour 1,9 million d'euros
- la dotation aux provisions sur titres ARCADIA pour - 6,1 millions d'euros.

2.1.3 - Provisions pour risques et charges financiers

Il s'agit d'une reprise de provision sur garantie financière constituée en 2012-2013 pour 4,1 millions d'euros.

2.1.4 - Autres gains et pertes financiers

Il s'agit principalement de la perte du compte courant de la société Suttons pour 5,7 millions d'euros.

2.2 - SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013-2014

Les gains et pertes de change sont constitués essentiellement d'un risque financier constaté sur des opérations réalisées avec des clients ukrainiens et russes pour - 8,4 millions d'euros.

NOTE 12 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

1 - ÉVOLUTION

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Impôts courants	- 23,2	- 19,5	- 19,6
Impôts différés	8,7	- 7,7	- 7,8
Total	**- 14,5**	**- 27,2**	**- 27,4**

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ÉVOLUTION DE L'IMPÔT

La hausse de l'impôt courant s'explique principalement par l'évolution des bases taxables aux États-Unis. L'évolution des impôts différés provient essentiellement des perspectives favorables d'utilisation de pertes reportables en Europe.

2.2 - INTÉGRATIONS FISCALES

Les périmètres d'intégrations fiscales constitués dans le groupe (article 223 A et suivants du CGI) entre les différentes sociétés françaises sont les suivants au 30 juin 2015 :

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin & Cie	HM.CLAUSE	01.07.00
	Vilmorin Jardin	01.07.00
	Vilmorin SA	01.07.10
	Limagrain Europe	01.07.12
	Limagrain Central Europe	01.07.12

Une intégration fiscale existe également aux États-Unis :

Société intégrante	Sociétés membres
Vilmorin USA	Vilmorin Inc
	HM.CLAUSE Inc
	Limagrain Sunflowers
	Shamrock Seed

2.3 - IMPÔTS COURANTS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.4 - TAUX DE L'IMPÔT EN VIGUEUR

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution additionnelle (article 235 ter ZC du CGI).

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	14-15	13-14
Taux théorique d'imposition	**34,43**	**34,43**
Charges non déductibles et autres profits non imposables	- 11,80	1,37
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 1,59	- 0,07
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	1,95	- 11,21
Taux effectif d'imposition	**22,99**	**24,52**

2.5 - DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS EXIGIBLES

En millions d'euros	14-15	13-14
Créances d'impôts exigibles	58,3	57,1
Dettes d'impôts exigibles	- 14,7	- 9,7
Total net	**43,6**	**47,4**

2.6 - INFORMATIONS SUR LES DÉFICITS FISCAUX

Au 30 juin 2015, Vilmorin & Cie dispose de déficits fiscaux selon le détail du tableau ci-après :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	-	27,3	-	11,8
Déficits à report illimité	112,8	17,4	102,3	10,7
Total	**112,8**	**44,7**	**102,3**	**22,5**

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 2,9 millions d'euros.

NOTE 13 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin & Cie en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

• Résultat par action :

En euros	14-15	13-14
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	72 945 745	84 087 885
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	**72 945 745**	**84 087 885**
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en autocontrôle	20 825 782	18 937 944
Résultat des activités poursuivies par action	3,50	4,44
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat par action	**3,50**	**4,44**

• Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin & Cie en cas de conversion des OCEANE et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	14-15	13-14
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies avant conversion	72 945 745	84 087 885
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des OCEANE	4 406 178	4 406 992
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des ORA	- 588 300	- 2 649 626
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies après conversion	76 763 623	85 845 252
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées après conversion	-	-
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé après conversion	**76 763 623**	**85 845 252**
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en autocontrôle	20 825 782	18 937 944
Création d'actions nouvelles suite à la conversion des OCEANE	1 254 303	1 139 615
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie après conversion des OCEANE et hors titres en autocontrôle	22 080 085	20 077 559
Résultat des activités poursuivies par action	3,48	4,28
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat dilué par action	**3,48**	**4,28**

Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 2014	Dividendes distribués en décembre 2013
Montant distribué	31 250 853,15 €	31 250 853,15 €
Détail	1,65 € x 18 939 911 actions	1,65 € x 18 939 911 actions

NOTE 14 : GOODWILL

1 - PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

1.1 - ÉVALUATION DES GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2015 présentent un caractère provisoire et sont susceptibles d'être ajustés en 2016.

1.2 - TEST DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

Vilmorin & Cie a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2015 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2015 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2015 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les UGT sont constituées de regroupements d'entités juridiques formant des ensembles au management centralisé. Chaque Secteur Opérationnel est ainsi constitué d'une ou plusieurs UGT exerçant leurs activités de façon autonome entre elles.
Les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans
- Taux de croissance : 2 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 4,4 % à 5,6 % selon les zones.

La détermination du taux de croissance s'appuie sur l'expérience passée de Vilmorin & Cie, complétée par l'analyse des données utilisées par des entreprises du même secteur d'activité. Les taux d'actualisation proviennent de données de marché.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Au sein du Secteur Opérationnel des Semences de grandes cultures, le pilotage centralisé des activités conduit à regrouper plusieurs UGT en une seule UGT qui englobe l'ensemble des process recherche, production et commercialisation.

Pour toutes les UGT, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

2 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

2.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	
30.06.13	**355,1**
Retraitement IFRS 11	- 58,4
30.06.13 retraité IFRS 11	**296,7**
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	- 1,0
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	40,7
Reclassements	- 1,2
Écarts de conversion	- 6,0
30.06.14 retraité IFRS 11	**329,2**
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	16,6
Reclassements	- 3,4
Écarts de conversion	13,4
30.06.15	**355,8**

2.2 - PERTES DE VALEUR

En millions d'euros	
30.06.13	**11,6**
Retraitement IFRS 11	- 0,3
30.06.13 retraité IFRS 11	**11,3**
Sorties	- 0,1
Pertes de valeur	0,1
Changements de périmètre	-
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,3
30.06.14 retraité IFRS 11	**11,0**
Sorties	-
Pertes de valeur	0,5
Changements de périmètre	-
Reclassements	- 1,8
Écarts de conversion	1,2
30.06.15	**10,9**

2.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	
30.06.13 retraité IFRS 11	285,4
30.06.14 retraité IFRS 11	318,2
30.06.15	**344,9**

3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 - VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité	Publié
Semences potagères	61,2	43,8	43,8
Semences de grandes cultures	269,3	261,5	319,7
Produits de jardin et Holdings	14,4	12,9	12,9
Total net des pertes de valeur	**344,9**	**318,2**	**376,4**

3.2 - CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15 [1]	
Tropdicorp	16,6
Total	**16,6**
EXERCICE 13-14	
Eureka	7,8
Green Land	0,4
Seed Asia International	22,9
Shamrock Seed	9,6
Total	**40,7**

(1) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

3.3 - IMPACT DES ENGAGEMENTS DE RACHAT DES MINORITAIRES

Ils concernent les sociétés :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Néant	-
Total	**-**
EXERCICE 13-14	
Néant	-
Total	**-**

NOTE 15 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.13	**4,9**	**1 008,1**	**245,8**	**46,1**	**43,9**	**37,8**	**5,1**	**7,0**	**1 398,7**
Retraitement IFRS 11	- 4,9	- 13,1	- 7,4	- 0,1	- 0,8	-	- 0,5	-	- 26,8
30.06.13 retraité IFRS 11	**-**	**995,0**	**238,4**	**46,0**	**43,1**	**37,8**	**4,6**	**7,0**	**1 371,9**
Acquisitions et augmentations	-	135,5	-	4,0	1,0	-	-	8,8	149,3
Sorties	-	-	-	- 0,4	- 0,3	- 0,1	- 1,6	-	- 2,4
Changements de périmètre	-	-	6,3	-	0,8	0,1	1,6	-	8,8
Écarts de conversion	-	- 4,3	- 1,7	- 0,1	- 0,3	- 0,1	-	-	- 6,5
Reclassements	-	- 0,8	1,5	0,3	0,2	-	-	- 0,4	0,8
30.06.14 retraité IFRS 11	**-**	**1 125,4**	**244,5**	**49,8**	**44,5**	**37,7**	**4,6**	**15,4**	**1 521,9**
Acquisitions et augmentations	-	147,7	2,2	0,7	0,6	-	0,5	15,3	167,0
Sorties	-	-	-	-	- 0,1	-	-	-	- 0,1
Changements de périmètre	-	-	-	- 0,5	-	-	-	-	- 0,5
Écarts de conversion	-	37,1	7,8	1,7	1,0	1,2	0,7	-	49,5
Reclassements	-	-	-	9,2	1,1	- 2,0	3,1	- 9,5	1,9
30.06.15	**-**	**1 310,2**	**254,5**	**60,9**	**47,1**	**36,9**	**8,9**	**21,2**	**1 739,7**

1.2 - AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.13	**-**	**767,0**	**1,9**	**38,5**	**36,8**	**6,1**	**4,4**	**-**	**854,7**
Retraitement IFRS 11	-	- 7,6	-	-	-	-	- 0,2	-	- 7,8
30.06.13 retraité IFRS 11	**-**	**759,4**	**1,9**	**38,5**	**36,8**	**6,1**	**4,2**	**-**	**846,9**
Dotations / pertes de valeur	-	116,6	-	3,5	0,9	-	0,1	-	121,1
Sorties	-	-	-	- 0,4	- 0,2	-	-	-	- 0,6
Changements de périmètre	-	-	-	-	0,6	-	-	-	0,6
Écarts de conversion	-	- 2,6	-	- 0,1	- 0,3	-	-	-	- 3,0
Reclassements	-	- 0,3	-	-	-	-	-	-	- 0,3
30.06.14 retraité IFRS 11	**-**	**873,1**	**1,9**	**41,5**	**37,8**	**6,1**	**4,3**	**-**	**964,7**
Dotations / pertes de valeur	-	128,3	-	3,0	1,0	-	0,1	-	132,4
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	- 0,2	-	-	-	-	- 0,2
Écarts de conversion	-	28,4	0,1	1,6	1,0	- 0,1	-	-	31,0
Reclassements	-	-	-	- 0,2	0,3	- 1,7	-	-	- 1,6
30.06.15	**-**	**1 029,8**	**2,0**	**45,7**	**40,1**	**4,3**	**4,4**	**-**	**1 126,3**

1.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.13 retraité IFRS 11	-	235,6	236,5	7,5	6,3	31,7	0,4	7,0	525,0
30.06.14 retraité IFRS 11	-	252,3	242,6	8,3	6,7	31,6	0,3	15,4	557,2
30.06.15	**-**	**280,4**	**252,5**	**15,2**	**7,0**	**32,6**	**4,5**	**21,2**	**613,4**

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - IMMOBILISATIONS GÉNÉRÉES EN INTERNE

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
30.06.13 (valeur nette)	**0,7**	**1,0**	**1,7**
Immobilisations nouvelles	0,5	-	0,5
Immobilisations sorties	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	0,2	-	0,2
Dotations aux amortissements	- 0,2	- 0,8	- 1,0
30.06.14 (valeur nette)	**1,2**	**0,2**	**1,4**
Immobilisations nouvelles	0,2	-	0,2
Immobilisations sorties	- 0,1	-	- 0,1
Écarts de conversion	0,1	-	0,1
Reclassements	0,3	-	0,3
Dotations aux amortissements	- 0,3	- 0,2	- 0,5
30.06.15 (valeur nette)	**1,4**	**-**	**1,4**

2.2 - PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
30.06.13	**0,2**	**5,8**	**0,3**	**5,8**	**-**	**12,1**
Exercice 13-14	-	- 0,2	-	-	-	- 0,2
30.06.14	**0,2**	**5,6**	**0,3**	**5,8**	**-**	**11,9**
Exercice 14-15	0,1	0,6	0,1	-	-	0,8
30.06.15	**0,3**	**6,2**	**0,4**	**5,8**	**-**	**12,7**

2.3 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Suttons	- 0,3
Total	**- 0,3**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14	
Shamrock Seed	6,5
Eureka	1,7
Total	**8,2**

2.4 - VENTILATION DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité	Publié
Semences potagères	81,8	75,3	75,3
Semences de grandes cultures	170,7	167,3	174,6
Produits de jardin et Holdings	-	-	-
Total net des pertes de valeur	**252,5**	**242,6**	**249,9**

NOTE 16 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.13	**31,0**	**211,9**	**89,2**	**146,8**	**13,9**	**57,8**	**17,9**	**568,5**
Retraitement IFRS 11	- 2,1	- 19,7	- 0,6	- 17,1	- 2,6	- 7,5	- 4,8	- 54,4
30.06.13 retraité IFRS 11	**28,9**	**192,2**	**88,6**	**129,7**	**11,3**	**50,3**	**13,1**	**514,1**
Acquisitions et augmentations	2,7	18,8	3,8	9,2	1,2	9,7	16,3	61,7
Sorties	-	- 0,6	- 0,7	- 0,9	- 0,3	- 1,2	- 0,2	- 3,9
Changements de périmètre	0,3	4,1	1,1	5,5	0,6	2,9	0,2	14,7
Écarts de conversion	- 0,8	- 1,9	-	- 1,7	- 0,1	- 0,8	- 0,2	- 5,5
Reclassements	- 0,3	1,8	4,2	4,2	0,2	0,8	- 11,0	- 0,1
30.06.14 retraité IFRS 11	**30,8**	**214,4**	**97,0**	**146,0**	**12,9**	**61,7**	**18,2**	**581,0**
Acquisitions et augmentations	0,3	11,0	2,6	8,5	0,9	5,2	17,0	45,5
Sorties	-	- 2,1	- 0,6	- 2,9	- 0,1	- 1,9	-	- 7,6
Changements de périmètre	-	1,6	-	- 1,7	0,1	- 4,8	-	- 4,8
Écarts de conversion	0,7	9,2	-	6,2	1,0	1,6	-	18,7
Reclassements	0,1	8,6	- 10,0	21,0	0,3	0,7	- 21,3	- 0,6
30.06.15	**31,9**	**242,7**	**89,0**	**177,1**	**15,1**	**62,5**	**13,9**	**632,2**

1.2 - AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.13	**2,6**	**100,0**	**54,4**	**105,6**	**11,3**	**37,6**	**-**	**311,5**
Retraitement IFRS 11	- 0,3	- 8,4	- 0,4	- 12,0	- 1,8	- 3,3	-	- 26,2
30.06.13 retraité IFRS 11	**2,3**	**91,6**	**54,0**	**93,6**	**9,5**	**34,3**	**-**	**285,3**
Dotations / pertes de valeur	0,2	8,0	4,9	8,1	0,8	4,8	-	26,8
Sorties	-	- 0,5	- 0,7	- 0,8	- 0,3	- 1,0	-	- 3,3
Changements de périmètre	-	1,2	0,7	3,3	0,5	1,9	-	7,6
Écarts de conversion	-	- 0,7	-	- 0,9	- 0,1	- 0,2	-	- 1,9
Reclassements	- 0,2	0,2	-	-	-	- 0,3	-	- 0,3
30.06.14 retraité IFRS 11	**2,3**	**99,8**	**58,9**	**103,3**	**10,4**	**39,5**	**-**	**314,2**
Dotations / pertes de valeur	0,3	9,1	4,6	9,6	1,1	5,7	-	30,4
Sorties	-	- 1,7	- 0,6	- 2,8	- 0,1	- 1,6	-	- 6,8
Changements de périmètre	-	0,4	-	- 1,6	0,1	- 4,5	-	- 5,6
Écarts de conversion	0,1	4,1	0,3	4,6	0,8	1,1	-	11,0
Reclassements	-	-	- 9,0	9,1	- 0,1	- 0,3	-	- 0,3
30.06.15	**2,7**	**111,7**	**54,2**	**122,2**	**12,2**	**39,9**	**-**	**342,9**

1.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.13 retraité IFRS 11	26,6	100,6	34,6	36,1	1,8	16,0	13,1	228,8
30.06.14 retraité IFRS 11	28,5	114,6	38,1	42,7	2,5	22,2	18,2	266,8
30.06.15	**29,2**	**131,0**	**34,8**	**54,9**	**2,9**	**22,6**	**13,9**	**289,3**

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - IMMOBILISATIONS EN LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations en location financement représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.13	-	-	0,2	0,3	0,5
30.06.14	-	0,1	0,4	0,4	0,9
30.06.15	**-**	**0,1**	**0,4**	**0,3**	**0,8**

2.2 - PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations, équipements et autres	Total
30.06.13	**-**	**0,3**	**-**	**0,3**
Exercice 13-14	-	-	-	-
30.06.14	**-**	**0,3**	**-**	**0,3**
Exercice 14-15	0,1	0,2	-	0,3
30.06.15	**0,1**	**0,5**	**-**	**0,6**

2.3 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	2,2
Suttons	- 1,4
Total	**0,8**
EXERCICE 13-14	
Eureka	0,1
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	0,6
Limagrain Beijing Business Consulting	0,1
Seed Asia Co	3,3
Limagrain Chile	2,1
Semillas Shamrock	0,1
Shamrock Seed	0,8
Total	**7,1**

2.4 - ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS DE LOCATION

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	5,5	2,2	3,0	0,3
Contrats de location simple	51,4	12,8	28,0	10,6

NOTE 17 : ACTIFS FINANCIERS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1 - VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.13 retraité IAS 19R	**26,6**	**1,0**	**7,3**	**34,9**
Retraitement IFRS 11	-	-	- 2,4	- 2,4
30.06.13 retraité IFRS 11	**26,6**	**1,0**	**4,9**	**32,5**
Augmentations	32,3	0,1	3,9	36,3
Diminutions	-	- 0,1	- 2,9	- 3,0
Changements de périmètre	17,7	-	-	17,7
Écarts de conversion	- 0,1	-	- 0,1	- 0,2
Reclassements	-	- 0,4	- 0,3	- 0,7
30.06.14 retraité IFRS 11	**76,5**	**0,6**	**5,5**	**82,6**
Augmentations	0,1	0,3	20,4	20,8
Diminutions	- 1,9	-	- 17,6	- 19,5
Changements de périmètre	- 32,2	-	0,1	- 32,1
Écarts de conversion	-	0,1	0,1	0,2
Reclassements	-	0,8	-	0,8
30.06.15	**42,5**	**1,8**	**8,5**	**52,8**

1.2 – PROVISIONS

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.13 retraité IAS 19R	**7,7**	**-**	**0,2**	**7,9**
Retraitement IFRS 11	-	-	-	-
30.06.13 retraité IFRS 11	**7,7**	**-**	**0,2**	**7,9**
Dotations	1,6	-	-	1,6
Reprises	-	-	- 0,2	- 0,2
Changements de périmètre	17,2	-	-	17,2
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.14 retraité IFRS 11	**26,5**	**-**	**-**	**26,5**
Dotations	6,1	-	0,1	6,2
Reprises	- 1,9	-	-	-1,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.15	**30,7**	**-**	**0,1**	**30,8**

1.3 - VALEURS NETTES

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.13 retraité IFRS 11	18,9	1,0	4,7	24,6
30.06.14 retraité IFRS 11	50,0	0,6	5,5	56,1
30.06.15	**11,8**	**1,8**	**8,4**	**22,0**

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	30.06.15		30.06.14		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6,54	0,6	6,54	0,6	8,0	0,5
Avesthagen	4,14	0,0	4,60	0,0	- 9,2	- 0,3
Arcadia Biosciences	5,59	10,5	7,56	16,6	- 1,7	- 15,3
Seed Co	-	-	21,41	32,2	-	-
Divers	-	0,7	-	0,7	-	-
Total		**11,8**		**50,1**		

2.2 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Seed Co	- 32,2
Tropdicorp	0,1
Total	**- 32,1**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14	
Biogemma UK	1,5
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	- 1,0
Total	**0,5**

NOTE 18 : PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

1 - DÉTAIL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
AgReliant Inc	8,9	7,4	-	7,4	-
AgReliant LLC	170,1	139,1	-	135,7	-
Australian Grain Technologies	17,5	14,8	14,8	11,4	11,4
Bio Seeds	3,2	3,3	3,3	3,1	3,1
DLF France	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Genective	5,8	5,7	-	5,6	-
Genoplante-Valor	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4
GIE Semences de Brie	0,2	0,2	-	0,2	-
Seed Co	70,5	-	-	-	-
Soltis	13,5	12,9	-	12,5	-
Unisigma	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
Total	**293,0**	**186,7**	**21,4**	**179,3**	**17,9**
Variation de l'exercice	**106,3**	**7,4**	**3,5**		

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Quote-part de résultat de l'exercice	29,4	23,9	3,8
> AgReliant Inc	1,2	0,6	-
> AgReliant LLC	20,8	18,5	-
> Australian Grain Technologies	2,8	3,6	3,6
> Bio Seeds	- 0,1	0,2	0,2
> DLF France	-	-	-
> Genective	0,1	0,1	-
> Genoplante-Valor	-	-	-
> GIE Semences de Brie	-	-	-
> Seed Co	3,8	-	-
> Soltis	0,9	0,9	-
> Unisigma	- 0,1	-	-
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres	54,3	-	-
Distributions	- 10,5	- 12,5	- 0,1
Écarts de conversion	33,1	- 4,0	- 0,2
Total	**106,3**	**7,4**	**3,5**

3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 - POUR L'EXERCICE 2014-2015

En millions d'euros	Bio Seeds [1]	DLF France	Unisigma	Genoplante-Valor [2]	Australian Grain Technologies [3]	AgReliant Inc	AgReliant LLC	Genective	GIE Semences de Brie	Soltis	Seed Co [4]
Chiffre d'affaires	18,4	21,8	2,5	0,4	23,7	31,6	491,8	-	1,4	14,5	78,8
Résultat net	- 0,2	0,1	- 0,1	-	8,8	2,4	41,5	0,1	-	1,2	12,5
Actifs	17,7	8,2	2,1	4,6	41,5	40,7	395,1	14,2	1,6	35,8	167,1
Passifs (hors capitaux propres)	4,1	3,2	1,6	1,0	9,4	23,4	191,6	12,3	1,2	17,6	35,0

(1) Comptes clos au 31 décembre 2013
(2) Comptes clos au 31 décembre 2014
(3) Comptes clos au 30 septembre 2014
(4) Comptes clos au 31 mars 2015

3.2 - POUR L'EXERCICE 2013-2014

3.2.1 Exercice 2013-2014 retraité IFRS 11

En millions d'euros	Bio Seeds [1]	DLF France	Unisigma	Genoplante-Valor [1]	Australian Grain Technologies [2]	AgReliant Inc	AgReliant LLC	Genective	GIE Semences de Brie	Soltis
Chiffre d'affaires	18,4	21,4	2,5	0,6	13,1	28,8	458,8	-	1,4	13,7
Résultat net	- 0,2	0,1	-	-	8,9	1.2	36,6	0,1	-	1,3
Actifs	17,7	8,1	2,2	6,0	29,6	34.4	350,5	16,0	1,5	35,4
Passifs (hors capitaux propres)	4,1	3,1	1,6	2,3	6,2	20.0	200,2	14,3	1,2	17,9

(1) Comptes clos au 31 décembre 2013
(2) Comptes clos au 30 septembre 2013

3.2.2 Exercice 2013-2014 publié

En millions d'euros	Bio Seeds [1]	DLF France	Unisigma	Genoplante-Valor [1]	Australian Grain Technologies [2]
Chiffre d'affaires	18,4	21,4	2,5	0,6	13,1
Résultat net	- 0,2	0,1	-	-	8,9
Actifs	17,7	8,1	2,2	6,0	29,6
Passifs (hors capitaux propres)	4,1	3,1	1,6	2,3	6,2

(1) Comptes clos au 31 décembre 2013
(2) Comptes clos au 30 septembre 2013

NOTE 19 : STOCKS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.15			30.06.14 Retraité IFRS 11			30.06.14 Publié		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	133,5	- 1,7	131,8	93,5	- 4,8	88,7	99,1	- 5,6	93,5
Produits en cours	141,4	- 16,7	124,7	115,5	- 17,4	98,1	124,1	- 17,7	106,4
Marchandises	81,5	- 7,2	74,3	77,6	- 6,7	70,9	77,6	- 6,7	70,9
Produits finis	147,4	- 16,2	131,2	126,3	- 18,4	107,9	177,8	- 24,7	153,1
Total	**503,8**	**- 41,8**	**462,0**	**412,9**	**- 47,3**	**365,6**	**478,6**	**- 54,7**	**423,9**
Variation de l'exercice			**96,4**			**44,7**			**71,5**

En millions d'euros	30.06.13 Retraité IFRS 11			30.06.13 Publié		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	86,3	- 5,1	81,2	90,7	- 5,7	85,0
Produits en cours	109,5	- 12,2	97,3	117,8	- 12,4	105,4
Marchandises	64,4	- 6,9	57,5	64,4	- 7,0	57,4
Produits finis	108,2	- 23,3	84,9	131,8	- 27,2	104,6
Total	**368,4**	**- 47,5**	**320,9**	**404,7**	**- 52,3**	**352,4**
Variation de l'exercice						

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - LES VARIATIONS DE L'EXERCICE CORRESPONDENT AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Changements de périmètre (nets de provision)	- 0,3	6,9	6,9
Variations des valeurs brutes	74,4	44,8	76,0
Variations de provisions dont :	7,4	0,2	- 2,5
> Provisions nouvelles	- 21,2	- 27,6	- 35,3
> Provisions utilisées	25,5	26,0	31,0
> Provisions reprises	3,1	1,8	1,8
Reclassements	-	- 0,1	- 0,1
Écarts de conversion	14,9	- 7,1	- 8,8
Total	**96,4**	**44,7**	**71,5**

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	2,3
Suttons	- 2,6
Total	**- 0,3**
EXERCICE 13-14	
Eureka	0,9
Green Land	0,5
Seed Asia Cambodia	0,1
Seed Asia Co	1,5
Limagrain Chile	- 0,2
Semillas Shamrock	0,3
Shamrock Seed	3,8
Total	**6,9**

2.3 - LES PROVISIONS

Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- Au 30 juin 2013 retraité IFRS 11 : 12,9 %
- Au 30 juin 2014 retraité IFRS 11 : 11,5 %
- **Au 30 juin 2015 : 8,3 %**

NOTE 20 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
Clients et comptes rattachés	354,4	348,6	409,9	349,6	418,4
Avances aux fournisseurs	18,1	33,1	32,6	31,3	31,3
Personnel et organismes sociaux	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6
État, impôt sur les bénéfices	58,3	57,1	57,1	35,5	50,4
Autres créances fiscales	42,8	40,2	43,6	50,4	39,1
Autres créances d'exploitation	15,7	21,6	22,2	17,4	17,2
Charges constatées d'avance	14,4	13,6	15,3	12,8	14,6
Total brut	**504,6**	**515,0**	**581,5**	**497,6**	**571,6**
Clients et comptes rattachés	- 14,2	- 14,6	- 15,6	- 13,4	- 14,7
Avances aux fournisseurs	- 0,4	- 0,4	- 0,4	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-	-
Total des provisions	**- 14,6**	**- 15,0**	**- 16,0**	**- 13,4**	**- 14,7**
Valeurs nettes comptables	**490,0**	**500,0**	**565,5**	**484,2**	**556,9**
Variation de l'exercice	**- 10,0**	**15,8**	**8,6**		

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - LES VARIATIONS DE L'EXERCICE COMPRENNENT LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Changements de périmètre (nets de provision)	- 1,7	17,4	17,3
Variations de provisions dont :	0,5	- 1,5	- 1,3
> Provisions nouvelles	- 4,8	- 4,8	- 5,5
> Provisions utilisées	2,2	1,8	2,1
> Provisions reprises	3,1	1,5	2,1
Variations des bruts	- 13,1	15,1	10,9
Reclassements	1,1	- 0,3	- 0,3
Écarts de conversion	3,2	- 14,9	- 18,0
Total	**- 10,0**	**15,8**	**8,6**

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	0,3
Suttons	- 2,0
Total	**- 1,7**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14 Retraité IFRS 11	
Eureka	6,2
Green Land	1,0
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	0,2
Limagrain Beijing Business Consulting	0,2
Seed Asia Cambodia	0,1
Seed Asia International	0,1
Seed Asia Co	2,4
Limagrain Chile	3,2
Semillas Shamrock	0,9
Shamrock Seed	3,1
Total	**17,4**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14 Publié	
Eureka	6,2
Green Land	1,0
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	0,2
Limagrain Beijing Business Consulting	0,2
Seed Asia Cambodia	0,1
Seed Asia International	0,1
Seed Asia Co	2,4
Limagrain Chile	3,1
Semillas Shamrock	0,9
Shamrock Seed	3,1
Total	**17,3**

NOTE 21 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

1 - ÉVOLUTION DES JUSTES VALEURS

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
Comptes courants financiers	3,4	3,3	1,8	3,5	2,1
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	71,0	174,9	176,7	163,1	163,1
Disponibilités	299,0	173,3	196,4	151,3	194,9
Total	**373,4**	**351,5**	**374,9**	**317,9**	**360,1**
Variation de l'exercice	**21,9**	**33,6**	**14,8**		

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ANALYSE DES VARIATIONS DE L'EXERCICE :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Changements de périmètre	9,5
Variation des montants bruts	6,3
Écarts de conversion	6,1
Reclassements et autres	-
Total	**21,9**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14 Retraité IFRS 11	
Changements de périmètre	2,7
Variation des montants bruts	35,1
Écarts de conversion	- 4,2
Reclassements et autres	-
Total	**33,6**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14 Publié	
Changements de périmètre	2,7
Variation des montants bruts	17,6
Écarts de conversion	- 5,5
Reclassements et autres	-
Total	**14,8**

2.2 – LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	4,8
Suttons	4,7
Total	**9,5**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14	
Biogemma UK	- 1,1
Ceekay Seeds	0,1
Eureka	0,3
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	0,5
Limagrain Beijing Business Consulting	0,2
Seed Asia Co	1,3
Limagrain Chile	1,8
Shamrock Seed	- 0,4
Total	**2,7**

NOTE 22 : CAPITAUX PROPRES - ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

1 - COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	30.06.13	
			Retraité IAS 19R	Publié
Capital social de la mère	317,7	288,8	288,8	288,8
Prime d'émission	350,5	350,5	350,5	350,5
Réserve légale de la mère	20,7	18,7	17,6	17,6
Autres réserves de la mère	- 2,5	20,2	30,3	30,3
Réserves de consolidation et autres	361,0	320,8	244,4	263,0
Réserves de conversion	38,1	- 45,7	- 23,9	- 23,8
Résultat de l'exercice	72,9	84,1	101,8	99,4
Total	**1 158,4**	**1 037,4**	**1 009,5**	**1 025,8**
Variation de l'exercice	**121,0**	**27,9**		

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres consolidés ».

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - CAPITAL DE VILMORIN & CIE :

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 20 833 902 actions de 15,25 euros chacune. Il a fait l'objet, sur l'exercice, d'une augmentation de 28 883 362,75 € suite à l'attribution gratuite de 1 893 991 actions, par incorporation de réserves, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2 - CARACTÉRISTIQUES DES OCEANE (OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) :

Vilmorin & Cie a émis des OCEANE le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Caractéristiques des OCEANE émises par Vilmorin & Cie :

Société émettrice	Vilmorin & Cie
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Nombre d'obligations en circulation	957 483 (1)
Prix d'émission	155,96 €
Produit total de l'émission	149,5 M€
Taux d'intérêt	4,5 % soit 7,0182 € par obligation
Échéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1,31 action Vilmorin & Cie pour 1 obligation

(1) Depuis la date d'émission des OCEANE, des demandes de conversion ont été acceptées, soit 21 OCEANE en juillet 2010 et 108 en mars 2013. En juillet 2013, un remboursement anticipé de 790 OCEANE a été réalisé. En juin 2015, une demande de conversion a été réalisée pour 177 OCEANE. Il reste donc, au 30 juin 2015, un total de 957 483 OCEANE en circulation.

L'impact des OCEANE sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des OCEANE	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
30.06.13	**149,5**	**149,5**	**-**	**-**
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2013-2014	-	-	-	-
Remboursement OCEANE	-	- 0,1	-	0,1
30.06.14	**149,5**	**149,4**	**-**	**0,1**
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2014-2015	-	-	-	-
Remboursement OCEANE	-	- 0,1	-	0,1
30.06.15	**149,5**	**149,3**	**-**	**0,2**

NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

1 - COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	30.06.13	
			Retraité IAS 19R	Publié
Réserve de consolidation et autres	116,1	125,6	121,7	122,2
Réserve de conversion	- 5,5	- 7,1	- 5,3	- 5,3
Résultat de l'exercice	3,0	4,2	7,6	7,6
Total	**113,6**	**122,7**	**124,0**	**124,5**
Variation de l'exercice	**- 9,1**	**- 1,3**		

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres consolidés ».

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Caractéristiques des ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises par Limagrain Europe :

Sociétés émettrices	Limagrain Europe
Date de jouissance	28.06.12
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55,7 M€
Taux d'intérêt	1,0 % (1)
Échéance	28.06.20
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

(1) La rémunération exacte est de 1,00 % plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos.

L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés actifs	Composante capitaux propres
30.06.13	**55,7**	**3,3**	**- 1,2**	**53,6**
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,5	0,2	0,3
30.06.14	**55,7**	**2,8**	**- 1,0**	**53,9**
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,4	0,2	0,2
30.06.15	**55,7**	**2,4**	**0,8**	**54,1**

NOTE 24 : PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Engagements de retraite et assimilés	17,5	15,2	15,3
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0,9	0,8	0,8
Plans de pension et assimilés	39,3	30,4	30,4
Provisions pour avantages au personnel	**57,7**	**46,4**	**46,5**
Actifs financiers	- 1,2	- 0,3	- 0,3
Engagement net comptabilisé	**56,5**	**46,1**	**46,2**

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Conformément aux lois et pratiques des pays dans lequel il opère, Vilmorin & Cie a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.
- Les engagements au titre des médailles du travail et autres sont portés en majorité par les sociétés françaises.
- Les engagements au titre de plans de pensions et assimilés sont imputables aux filiales étrangères.

Sur l'ensemble Vilmorin & Cie, trois pays représentent environ 85 % des engagements : le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

Au Royaume-Uni : il existe deux régimes de retraite à prestations définies qui représentent 54 % des engagements du groupe. Ces régimes prévoient le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Les plans sont financés par le groupe et sont gérés par un Conseil d'Administration. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants, mais l'acquisition des droits perdurent dans le régime principal et ont été gelés en 2006 dans l'autre régime.

Aux États-Unis, il existe un régime de retraite à prestations définies qui représente 23 % des engagements du groupe.
Ce régime prévoit le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Le plan est financé par le groupe. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2012. Un plan à cotisations définies complète le dispositif.

En France, le régime d'indemnités de départ à la retraite représente 8 % des engagements du groupe.
Ce régime prévoit le versement d'une indemnité dont le montant dépend de l'ancienneté, du salaire et des droits tels que prévus par la convention collective à la date de départ à la retraite.

Les engagements de Vilmorin & Cie sont évalués par des actuaires indépendants.

1 - ÉVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	**173,1**	**154,5**	**154,6**
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	4,3	3,9	3,9
Coût financier	7,1	6,5	6,5
Cotisations des participants	0,3	0,3	0,3
Prestations versées	- 8,3	- 6,7	- 6,7
Coût des services passés comptabilisés	0,1	0,1	0,1
Effet de liquidation / réduction de services futurs	-	-	-
Écarts de change et autres	22,2	3,8	3,8
Variations de périmètres	-	-	-
Réévaluations	18,1	10,7	10,7
> Changements d'hypothèses démographiques	5,1	-	-
> Changement d'hypothèses financières	4,6	8,2	8,2
> Ajustements liés à l'expérience	8,4	2,5	2,5
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice (a)	**216,9**	**173,1**	**173,2**

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	**127,0**	**109,7**	**109,7**
Coûts financiers	5,6	4,8	4,8
Rendement attendu des actifs des régimes	11,5	7,9	7,9
Cotisations effectuées par les employeurs	4,3	5,8	5,8
Cotisations effectuées par les participants	0,3	0,3	0,3
Prestations versées	- 7,0	- 5,7	- 5,7
Effet de liquidation / réduction de services futurs	-	-	-
Variations de périmètres	-	-	-
Écarts de change et autres	18,7	4,2	4,2
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice (b)	**160,4**	**127,0**	**127,0**

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2015 :

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Valeur actualisée de l'engagement	216,9	173,1	173,2
Juste valeur des actifs des régimes	- 160,4	- 127,0	- 127,0
Provisions pour avantages au personnel (a – b)	**56,5**	**46,1**	**46,2**

2 - IMPACTS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Coût des services rendus	4,3	3,9	3,9
Coût des services passés reconnus	0,1	0,1	0,1
Coût financier net	1,5	1,7	1,7
Pertes (gains) actuariels reconnus	-	-	-
Effet des liquidations / réductions	-	-	-
Autres charges	-	-	-
Charge comptabilisée	**5,9**	**5,7**	**5,7**

Autres éléments du résultat global

Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Rendement des actifs des régimes	- 11,5	- 7,9	- 7,9
Écarts actuariels	18,1	10,7	10,7
> Changements d'hypothèses démographiques	5,1	-	-
> Changement d'hypothèses financières	4,6	8,2	8,2
> Ajustements liés à l'expérience	8,4	2,5	2,5
État du plafonnement de l'actif	-	-	-
Éléments reconnus dans l'état du résultat global au cours de l'exercice	**6,6**	**2,8**	**2,8**

3 - HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

Zone Europe

En %		Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
		2015	2014	2015	2014
Duration moyenne du plan	**année**	**13,70**	**13,20**	**17,60**	**15,70**
Taux d'actualisation	%	2,00	2,40	3,60	4,30
Taux de progression des salaires	%	2,59	2,90	2,70	3,05
Taux d'inflation	%	1,75	2,00	2,90	3,26

Zone Amérique

En %		2015	2014
Duration moyenne du plan	**année**	**15,60**	**14,10**
Taux d'actualisation	%	4,50	4,40
Taux de progression des salaires	%	3,00	3,00
Taux d'inflation	%	Non disponible	Non disponible

Zones Moyen-Orient et Asie

En %		2015	2014
Duration moyenne du plan	**année**	**7,10**	**8,00**
Taux d'actualisation	%	3,03	2,34
Taux de progression des salaires	%	2,48	3,20
Taux d'inflation	%	1,47	2,10

Les taux présentés ci-dessus sont des taux moyens pondérés par l'engagement à la date de clôture comptable.

Les taux d'actualisation du Royaume-Uni, des États-Unis ainsi que de la zone euro sont déterminés à l'aide de courbes de taux de rendements obligataires, construites sur la base d'un panier d'obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA) dont la maturité correspond à la duration moyenne pondérée (par l'engagement) des régimes évalués.

Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à long terme des banques centrales des zones monétaires susmentionnées.

L'évaluation des engagements du groupe est soumise à la volatilité des taux d'actualisation.

La hausse de 25 points du taux d'actualisation diminue la valeur de l'engagement de 1,74 %, soit 6,5 millions d'euros. La baisse de 25 points du taux d'actualisation augmente la valeur de l'engagement de 5,49 %, soit 9,1 millions d'euros.

4 - NATURE DES ACTIFS DES RÉGIMES

Les actifs des régimes sont investis sur les supports suivants :

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Actifs cotés	**151,0**	**119,1**	**119,1**
Actions	82,2	69,0	69,0
Obligations d'État	17,3	13,3	13,3
Obligations Corporate	39,9	30,2	30,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3	0,9	0,9
Autres titres cotés	8,3	4,1	4,1
Immobilier	2,0	1,6	1,6
Actifs non cotés	**9,4**	**7,9**	**7,9**
Immobilier	0,4	0,4	0,4
Contrats d'assurance	9,0	7,5	7,5
Total	**160,4**	**127,0**	**127,0**

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés du groupe ou d'autres actifs utilisés ou émis par le groupe.

5 - FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNELS

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Estimation des prestations à payer			
< 1 an	6,7	5,2	5,2
De 2 à 5 ans	36,6	30,9	30,9
De 6 à 10 ans	42,9	36,2	36,2
Cotisations de l'employeur prévues en N+1	**4,4**	**1,5**	**1,5**

NOTE 25 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30.06.13 retraité IAS 19R	**28,3**	**93,4**	**5,1**	**- 3,5**
Retraitement IFRS 11	-	- 3,6	-	-
30.06.13 retraité IFRS 11	**28,3**	**89,8**	**5,1**	**- 3,5**
Changements de périmètre	0,3	2,7	-	-
Variations impactant le résultat	1,3	9,0	- 7,7	-
Reclassements	- 1,5	- 1,0	-	-
Variations impactant les réserves	2,5	2,9	-	- 0,4
Écarts de conversion	- 1,1	- 0,7	-	-
30.06.14 retraité IFRS 11	**29,8**	**102,7**	**- 7,7**	**- 0,4**
Changements de périmètre	-	- 0,3	-	-
Variations impactant le résultat	20,3	11,6	8,7	-
Reclassements	- 2,5	- 1,4	-	-
Variations impactant les réserves	2,3	- 0,1	-	2,4
Écarts de conversion	2,0	2,1	-	-
30.06.15	**51,9**	**114,6**	**8,7**	**2,4**

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impact différé actif	Impact différé passif
EXERCICE 14-15		
Suttons	-	- 0,3
Total	**-**	**- 0,3**
EXERCICE 13-14		
Green Land	0,1	-
Shamrock Seed	0,2	2,7
Total	**0,3**	**2,7**

2.2 - VARIATIONS IMPACTANT LES RÉSERVES

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
EXERCICE 14-15			
Couverture de taux	- 0,2	- 0,1	- 0,1
Retraitement des ORA et OCEANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	0,1	- 0,1
Frais de recherche	-	-	-
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	2,5	- 0,1	2,6
Total	**2,3**	**- 0,1**	**2,4**
EXERCICE 13-14 RETRAITÉ IFRS 11			
Couverture de taux	0,2	0,1	0,1
Retraitement des ORA et OCEANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	-	-
Frais de recherche	-	-	-
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	2,3	2,8	- 0,5
Total	**2,5**	**2,9**	**- 0,4**
EXERCICE 13-14 PUBLIÉ			
Couverture de taux	0,2	0,1	0,1
Retraitement des ORA et OCEANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	-	-
Frais de recherche	-	-	-
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	2,4	2,8	- 0,4
Total	**2,6**	**2,9**	**- 0,3**

NOTE 26 : AUTRES PROVISIONS COURANTES

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	30.06.13
Litiges clients	2,5	1,8	1,6
Autres risques et litiges	8,2	17,4	10,2
Restructurations	0,5	1,2	2,3
Avantages au personnel	-	-	-
Total	**11,2**	**20,4**	**14,1**
Variation de l'exercice	**- 9,2**	**6,3**	**3,3**

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - LES VARIATIONS DE L'EXERCICE COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

En millions d'euros		
EXERCICE 14-15		
Changements de périmètre		-
Variations des provisions		- 9,3
> Dotations de l'exercice	6,0	
> Reprises utilisées	- 10,5	
> Reprises non utilisées	- 4,8	
Reclassements		-
Écarts de conversion		0,1
Total		**- 9,2**

En millions d'euros		
EXERCICE 13-14		
Changements de périmètre		0,2
Variations des provisions		6,2
> Dotations de l'exercice	10,8	
> Reprises utilisées	- 4,2	
> Reprises non utilisées	- 0,6	
Reclassements		0,1
Écarts de conversion		-
Total		**6,3**

2.2 - LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE CONCERNENT LES OPÉRATIONS SUIVANTES :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Néant	-
Total	**-**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14	
Ceekay Seeds	0,1
Eureka	0,1
Total	**0,2**

NOTE 27 : DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

1 - COMPOSITION DES DETTES FINANCIÈRES

1.1 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
Composante dettes des ORA (1)	2,0	2,4	2,4	2,9	2,9
Composante dettes des OCEANE (2)	-	149,4	149,4	149,5	149,5
Emprunts bancaires	119,4	90,0	90,0	229,0	229,0
Engagement de rachat des minoritaires	4,7	4,4	4,4	4,9	4,9
Dettes de locations financières	0,5	0,7	0,7	0,5	0,5
Instruments dérivés (3)	1,9	- 4,3	- 4,3	- 0,7	- 0,7
Autres dettes financières	580,3	430,4	430,6	130,3	130,6
Total	**708,8**	**673,0**	**673,2**	**516,4**	**516,7**
Variation de l'exercice	**35,8**	**156,6**	**156,5**		

(1) cf. Note 23. (2) cf. Note 22. (3) cf. Note 30

1.2 - DETTES FINANCIÈRES COURANTES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
Composantes dettes des ORA (1)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Composante dettes des OCEANE (2)	149,3	-	-	-	-
Emprunts bancaires	162,6	183,2	183,7	163,1	163,1
Dettes de locations financières	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Instruments dérivés (3)	- 1,5	- 1,0	- 1,0	- 0,6	- 0,6
Comptes courants	-	0,1	1,6	1,3	2,8
Intérêts courus	10,8	9,8	9,8	8,2	8,2
Autres dettes financières	2,9	0,7	0,8	6,0	6,3
Total	**324,8**	**193,5**	**195,6**	**178,6**	**180,4**
Variation de l'exercice	**131,3**	**14,9**	**15,2**		

(1) cf. Note 23. (2) cf. Note 22. (3) cf. Note 30

1.3 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
Dettes financières non courantes	708,8	673,0	673,2	516,4	516,7
Dettes financières courantes	324,8	193,5	195,6	178,6	180,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	- 373,4	- 351,5	- 374,9	- 317,9	- 360,1
Dettes financières nettes	**660,2**	**515,0**	**493,9**	**377,1**	**337,0**
Variation de l'exercice	**145,2**	**137,9**	**156,9**		

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en IFRS.

(1) Cf. Note 21.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE

2.1.1 Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.13	**516,7**	**180,4**	**697,1**
Retraitement IFRS 11	- 0,3	- 1,8	- 2,1
30.06.13 retraité IFRS 11	**516,4**	**178,6**	**695,0**
Augmentations	339,5	-	339,5
Diminutions	- 155,3	- 18,1	- 173,4
Changements de périmètre	6,3	7,4	13,7
Écarts de conversion	- 1,6	- 1,6	- 3,2
Reclassements	- 27,6	27,6	-
Retraitement des OCEANE (1)	- 0,1	-	- 0,1
Retraitement des ORA (2)	- 0,5	-	- 0,5
Retraitement des instruments dérivés	- 3,6	- 0,4	- 4,0
Engagement de rachat des minoritaires	- 0,5	-	- 0,5
30.06.14 retraité IFRS 11	**673,0**	**193,5**	**866,5**
Augmentations	175,1	-	175,1
Diminutions	- 0,2	- 22,2	- 22,4
Changements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	10,3	- 1,4	8,9
Reclassements	- 6,1	6,1	-
Retraitement des OCEANE (1)	- 149,4	149,3	- 0,1
Retraitement des ORA (2)	- 0,4	-	- 0,4
Retraitement des instruments dérivés	6,2	- 0,5	5,7
Engagement de rachat des minoritaires	0,3	-	0,3
30.06.15	**708,8**	**324,8**	**1 033,6**

(1) cf. Note 22. (2) cf. Note 23.

2.1.2 Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
EXERCICE 14-15			
Néant	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**
EXERCICE 13-14			
Eureka	-	0,3	0,3
Green Land	-	0,3	0,3
Seed Asia Co	1,6	1,6	3,2
Limagrain Chile	-	5,2	5,2
Shamrock Seed	4,7	-	4,2
Total	**6,3**	**7,4**	**13,7**

2.2 - INFORMATIONS SUR LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Ces emprunts présentent les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin & Cie (OCEANE) (1)	Vilmorin & Cie	Vilmorin & Cie
Date d'émission	06.06.08	26.05.14	11.03.15
Montant	149,5 M€	300,0 M€	150,0 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.15	26.05.21	26.05.21
Possibilité de remboursement anticipé	01.07.13	-	-
Taux d'intérêt	4,50 %	2,375 % (2)	2,375 % (2)

(1) cf. Note 22. (2) Hors prise en compte de la prime d'émission

2.3 - INFORMATIONS SUR LES EMPRUNTS BANCAIRES

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis, sous forme de crédits syndiqués, par un syndicat de banques. Un nouveau crédit syndiqué a été signé en mai 2014 pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée in fine de 5 ans avec une clause d'extension de 2 ans. Une première option d'extension a été exercée sur 2015 portant la date de maturité en 2020.

Ces différents emprunts comportent des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios testés annuellement et susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300,0 M€	130,0 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin & Cie (1)	Vilmorin & Cie (2)
En cours		
> Au 30.06.14	0,0 M€	130,0 M€
> Au 30.06.15	0,0 M€	130,0 M€
Taux	Euribor + marge	Fixe et variable
Garanties accordées	Non	Non
Existence de « covenants » (3)	Oui	Oui

(1) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Suite à la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué en mai 2014, la ligne de crédit autorisée et confirmée s'élève à 300 millions d'euros, non utilisés au 30 juin 2015. Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin & Cie :
- *Dettes financières sur EBITDA*
- *EBITDA sur frais financiers*

(2) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué ci-dessus.
(3) Les covenants précédemment cités sont respectés au titre de l'exercice 2014-2015.

2.4 VENTILATION DES EMPRUNTS PAR NATURE DE TAUX

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.15			
Dettes financières à taux fixe	562,3	169,8	732,1
Dettes financières à taux variable	146,5	155,0	301,5
Total	**708,8**	**324,8**	**1 033,6**

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.14 retraité IFRS 11			
Dettes financières à taux fixe	542,2	40,2	582,4
Dettes financières à taux variable	130,8	153,3	284,1
Total	**673,0**	**193,5**	**866,5**
30.06.14 publié			
Dettes financières à taux fixe	542,4	41,7	584,1
Dettes financières à taux variable	130,8	153,9	284,7
Total	**673,2**	**195,6**	**868,8**

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 18 millions d'euros à fin juin 2015.

NOTE 28 : FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13		
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Retraité IAS 19R	Publié
Fournisseurs et comptes rattachés	227,4	212,2	232,3	190,9	204,7	204,7
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	19,4	26,0	26,4	12,4	12,8	12,8
Avances reçues des clients	7,5	6,4	6,4	3,2	3,2	3,2
Dettes sociales	65,0	62,8	63,1	59,8	60,0	62,0
Dettes fiscales	25,3	20,1	20,7	29,2	29,4	29,4
Autres dettes d'exploitation	71,9	74,9	141,2	87,1	156,5	156,5
Autres dettes hors exploitation	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Total	**419,4**	**404,9**	**492,6**	**385,1**	**469,1**	**471,1**
Variation de l'exercice	**14,5**	**19,8**	**23,5**			

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Changements de périmètre	- 3,6	14,2	14,1
Autres variations	16,7	20,5	28,1
Écarts de conversion	1,4	- 14,9	- 18,7
Total	**14,5**	**19,8**	**23,5**

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 14-15	
Tropdicorp	0,3
Suttons	- 3,9
Total	**- 3,6**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14 retraité IFRS 11	
Eureka	5,3
Green Land	1,5
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	0,2
Limagrain Beijing Business Consulting	0,3
Seed Asia Cambodia	0,3
Seed Asia International	3,2
Seed Asia Co	1,5
Limagrain Chile	- 0,7
Semillas Shamrock	1,0
Shamrock Seed	1,6
Total	**14,2**

En millions d'euros	Total
EXERCICE 13-14 publié	
Eureka	5,3
Green Land	1,5
Limagrain Beijing Agricultural Technical Service	0,2
Limagrain Beijing Business Consulting	0,3
Seed Asia Cambodia	0,3
Seed Asia International	3,2
Seed Asia Co	1,5
Limagrain Chile	- 0,8
Semillas Shamrock	1,0
Shamrock Seed	1,6
Total	**14,1**

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.
Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

NOTE 29 : PRODUITS DIFFÉRÉS

1 - ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14		30.06.13	
		Retraité IFRS 11	Publié	Retraité IFRS 11	Publié
Montant total	**31,4**	**30,9**	**33,8**	**31,4**	**34,3**
Variation de l'exercice	**0,5**	**- 0,5**	**- 0,5**		

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	14-15	13-14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Subventions reprises en résultat	- 0,1	2,6	2,6
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	1,6	0,9	1,0
Changement de périmètre	-	-	-
Autres	- 1,0	- 4,0	- 4,1
Total	**0,5**	**- 0,5**	**- 0,5**

NOTE 30 : INSTRUMENTS FINANCIERS

1 - INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

En millions d'euros	30.06.15		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers (1)
Actifs financiers	22,0	22,0	11,8	10,2	-	-	-
Clients et autres débiteurs	490,0	490,0	-	355,8	-	-	134,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373,4	373,4	-	373,4	-	-	-
Actifs financiers	**885,4**	**885,4**	**11,8**	**739,4**	**-**	**-**	**134,2**
Dettes financières non courantes	708,8	708,8	-	-	706,9	1,9	-
Dettes financières courantes	324,8	324,8	-	-	326,3	- 1,5	-
Fournisseurs et autres créditeurs	450,8	450,8	-	-	419,4	-	31,4
Passifs financiers	**1 484,4**	**1 484,4**	**-**	**-**	**1 452,6**	**0,4**	**31,4**

En millions d'euros	30.06.14 Retraité IFRS 11		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers (1)
Actifs financiers	56,1	56,1	50,0	6,1	-	-	-
Clients et autres débiteurs	500,0	500,0	-	355,5	-	-	144,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	351,5	351,5	-	351,5	-	-	-
Actifs financiers	**907,6**	**907,6**	**50,0**	**713,1**	**-**	**-**	**144,5**
Dettes financières non courantes	673,0	673,0	-	-	677,3	- 4,3	-
Dettes financières courantes	193,5	193,5	-	-	194,5	- 1,0	-
Fournisseurs et autres créditeurs	435,8	435,8	-	-	404,9	-	30,9
Passifs financiers	**1 302,3**	**1 302,3**	**-**	**-**	**1 276,7**	**- 5,3**	**30,9**

En millions d'euros	30.06.14 Publié		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers (1)
Actifs financiers	58,5	58,5	50,1	8,4	-	-	-
Clients et autres débiteurs	565,5	565,5	-	416,5	-	-	149,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	374,9	374,9	-	374,9	-	-	-
Actifs financiers	**998,9**	**998,9**	**50,1**	**799,8**	**-**	**-**	**149,0**
Dettes financières non courantes	673,2	673,2	-	-	677,5	- 4,3	-
Dettes financières courantes	195,6	195,6	-	-	196,6	- 1,0	-
Fournisseurs et autres créditeurs	526,4	526,4	-	-	492,6	-	33,8
Passifs financiers	**1 395,2**	**1 395,2**	**-**	**-**	**1 366,7**	**- 5,3**	**33,8**

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus, car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, de matières premières, de taux et de liquidité, auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2015, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CHANGE

2.1.1 Objectifs

Vilmorin & Cie gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin & Cie contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin & Cie. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2 Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
30.06.15										
Actifs (1)	1 121,5	437,1	9,0	31,4	19,8	59,5	84,0	57,0	247,4	2 066,7
Passifs (1)	1 145,9	108,8	0,4	13,6	1,9	29,9	33,3	5,2	113,9	1 453,0
Différentiel	**- 24,4**	**328,3**	**8,6**	**17,8**	**17,9**	**29,6**	**50,7**	**51,8**	**133,5**	**613,7**
30.06.14 Retraité IFRS 11										
Actifs (1)	1 156,9	285,2	7,5	34,0	17,3	57,6	86,7	55,9	203,6	1 904,7
Passifs (1)	1 015,4	89,2	0,1	17,6	1,7	31,3	21,1	7,9	87,1	1 271,4
Différentiel	**141,5**	**196,0**	**7,4**	**16,4**	**15,6**	**26,3**	**65,6**	**48,0**	**116,5**	**633,3**
30.06.14 Publié										
Actifs (1)	1 163,7	251,8	12,5	34,0	17,3	57,6	86,7	55,9	203,6	1 883,1
Passifs (1)	1 018,4	166,2	10,0	17,6	1,7	31,3	21,1	7,9	87,2	1 361,4
Différentiel	**145,3**	**85,6**	**2,5**	**16,4**	**15,6**	**26,3**	**65,6**	**48,0**	**116,4**	**521,7**

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3 Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.15				
Contrats de change à terme	13,4	13,4	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	**13,4**	**13,4**	**-**	**-**
30.06.14				
Contrats de change à terme	18,5	18,5	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	**18,5**	**18,5**	**-**	**-**

2.1.4 Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
30.06.15	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge (1)	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2015 est non significative (NS).

En millions d'euros	Total
30.06.14	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge (2)	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2014 est non significative (NS).

2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin & Cie sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Yen	Dollar australien	Dollar canadien	Dollar néo-zélandais
Position nette avant gestion	**12,9**	**4,4**	**-**	**2,8**	**-**	**0,2**
Achats à terme	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme	- 9,8	- 2,8	-	-	-	- 0,9
Position nette après gestion	**3,1**	**1,6**	**-**	**2,8**	**-**	**- 0,7**

Au 30 juin 2015, les cours de change s'établissent pour 1 euro : à 1,1189 dollar, 0,7114 livre sterling, 137,01 yens, 1,455 dollar australien, 1,3839 dollar canadien et 1,6548 dollar néo-zélandais.

Au 30 juin 2015, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	USD	GBP	JPY	AUD	CAD	NZD
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Impact résultat (en valeur absolue)	**0,3**	**0,2**	**-**	**0,2**	**-**	**-**

Une variation de + ou – 10 % des cours de change contre euro aurait un impact limité de 0,7 million d'euros sur le résultat financier.

2.2 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE TAUX

2.2.1 Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin & Cie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.2.2 Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.15				
Actifs	13,7	10,9	1,4	1,4
Passifs	1 033,6	324,8	224,0	484,8
Différentiel	**- 1 019,9**	**- 313,9**	**- 222,6**	**- 483,4**
30.06.14 retraité IFRS 11				
Actifs	9,5	8,2	0,6	0,7
Passifs	866,5	193,5	298,8	374,2
Différentiel	**- 857,0**	**- 185,3**	**- 298,2**	**- 373,5**
30.06.14 publié				
Actifs	10,3	9,0	0,6	0,7
Passifs	868,8	195,6	299,0	374,2
Différentiel	**- 858,5**	**- 186,6**	**- 298,4**	**- 373,5**

2.2.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin & Cie utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2016	2017	2018	2019	> 2019	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	**18,0**	**6,0**	**6,0**	**6,0**	**-**	**-**	
Swap de taux							- 0,4
Opérations à la juste valeur par résultat (1)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Swap de taux							-
Total	**18,0**	**6,0**	**6,0**	**6,0**	**-**	**-**	**- 0,4**

(1) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2015.

2.2.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2015, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 1 million d'euros.

2.3 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE SUR ACTIONS ET ACTIONS PROPRES

Les actions cotées détenues par Vilmorin & Cie sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Seed Co (Zimbabwe), la société Australian Grain Technologies (Australie) et la société Bio Seeds (Pays-Bas) (cf. Note 18),
- actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17),
- autres actifs financiers non courants.

Le risque sur actions du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » est représenté principalement par une ligne d'actions cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin & Cie. Au 30 juin 2015, Vilmorin & Cie détenait 8 120 titres pour une valeur comptable égale à 0,6 million d'euros.

2.4 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.
L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin & Cie.

Cette gestion opérée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Direction Financière, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2015, Vilmorin & Cie dispose principalement de deux lignes de crédit confirmées :

- un crédit syndiqué d'un montant de 300 millions d'euros au niveau de Vilmorin & Cie, renouvelé en mai 2014 pour une durée minimum initiale de 5 ans, étendue à 6 ans. Il n'a pas été utilisé sur l'exercice clos au 30 juin 2015,

- un crédit moyen terme Schuldschein d'un montant de 130 millions d'euros, mis en place en mars 2013, sur des maturités de 5 à 10 ans.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie a complété par une tranche de 150 millions d'euros l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en mai 2014.

Il existe, au 30 juin 2015, des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.15				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		2,0	-	2,0
> Composantes dettes des OCEANE		-	-	-
> Emprunts bancaires		110,3	9,1	119,4
> Engagements de rachat des minoritaires		-	4,7	4,7
> Dettes sur locations financières		0,5	-	0,5
> Dérivés		1,2	0,7	1,9
> Autres dettes financières		110,0	470,3	580,3
Total des dettes financières non courantes		**224,0**	**484,8**	**708,8**
Dettes financières courantes	**324,8**			**324,8**
Total	**324,8**	**224,0**	**484,8**	**1 033,6**
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	**14,6**	**53,5**	**11,8**	**79,9**
30.06.14 retraité IFRS 11				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		1,9	0,5	2,4
> Composantes dettes des OCEANE		149,4	-	149,4
> Emprunts bancaires		86,0	4,0	90,0
> Engagements de rachat des minoritaires		-	4,4	4,4
> Dettes sur locations financières		0,7	-	0,7
> Dérivés		- 4,3	-	- 4,3
> Autres dettes financières		65,1	365,3	430,4
Total des dettes financières non courantes		**298,8**	**374,2**	**673,0**
Dettes financières courantes	**193,5**			**193,5**
Total	**193,5**	**298,8**	**374,2**	**866,5**
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	**17,9**	**41,2**	**17,4**	**76,5**
30.06.14 publié				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		1,9	0,5	2,4
> Composantes dettes des OCEANE		149,4	-	149,4
> Emprunts bancaires		86,1	4,0	90,1
> Engagements de rachat des minoritaires		-	4,4	4,4
> Dettes sur locations financières		0,7	-	0,7
> Dérivés		- 4,3	-	- 4,3
> Autres dettes financières		65,2	365,3	430,5
Total des dettes financières non courantes		**299,0**	**374,2**	**673,2**
Dettes financières courantes	**195,6**			**195,6**
Total	**195,6**	**299,0**	**374,2**	**868,8**
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	**18,0**	**41,2**	**17,4**	**76,6**

2.5 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin & Cie a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin & Cie, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2015, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Créances non échues	248,9	251,6	312,2
Créances échues :			
> Retard compris entre 0 et 3 mois	66,1	33,4	33,8
> Retard compris entre 3 et 6 mois	21,3	43,3	43,3
> Retard compris entre 6 et 12 mois	5,2	9,8	10,0
> Retard supérieur à 1 an	12,9	10,5	10,6
Clients bruts et comptes rattachés	**354,4**	**348,6**	**409,9**

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Pour ses opérations courantes, Vilmorin & Cie est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Avals, cautions, garanties	7,5	8,5	8,5
Autres engagements	9,0	8,5	6,5
Total	**16,5**	**17,0**	**15,0**

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin & Cie sur les sociétés Limagrain Genetic Inc. et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de son activité grandes cultures.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	
		Retraité IFRS 11	Publié
Avals, cautions, garanties	3,2	12,1	12,1
Clause de retour à meilleure fortune	0,0	0,5	0,5
Autres engagements	3,6	2,8	2,8
Total	**6,8**	**15,4**	**15,4**

Au 30 juin 2014, les avals, cautions et garanties donnés comportent une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 11,8 millions d'euros.

3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.15				
Crédits bails	4,7	1,9	2,5	0,3
Contrats de location simple	51,4	12,8	28,0	10,6
Couverture de change (cf. Note 30)	13,4	13,4	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	18,0	6,0	12,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	79,9	14,6	53,5	11,8
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,5	0,3	0,1	0,1
Autres engagements	20,0	7,8	12,2	-
Total	**187,9**	**56,8**	**108,3**	**22,8**
30.06.14 retraité IFRS 11				
Crédits bails	4,3	1,7	2,4	0,2
Contrats de location simple	45,2	11,0	24,5	9,7
Couverture de change (cf. Note 30)	18,5	18,5	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	24,0	6,0	18,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	76,5	17,9	41,2	17,4
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,7	0,3	0,3	0,1
Autres engagements	21,7	8,4	13,3	-
Total	**190,9**	**63,8**	**99,7**	**27,4**
30.06.14 publié				
Crédits bails	6,0	2,4	3,3	0,3
Contrats de location simple	45,4	11,0	24,6	9,8
Couverture de change (cf. Note 30)	18,5	18,5	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	24,0	6,0	18,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	76,6	18,0	41,2	17,4
Contrats de recherche à long et moyen termes	6,1	1,8	2,4	1,9
Autres engagements	21,7	8,4	13,3	-
Total	**198,3**	**66,1**	**102,8**	**29,4**

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 - AU 30 JUIN 2015

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	18,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 - AU 30 JUIN 2014

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	24,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4 - DETTES ASSORTIES DE SÛRETÉS RÉELLES

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.14 (1)	19,4	93,2	92,9
30.06.15 (2)	**14,6**	**94,8**	**94,0**

(1) Il s'agit principalement d'un nantissement de titres d'une filiale au profit d'une banque.
(2) Concerne Vilmorin & Cie à hauteur de 6,8 millions d'euros au titre d'une dette bancaire garantie par le nantissement des titres d'une filiale pour 83,5 millions d'euros et divers nantissements d'équipements industriels et hypothèques pour garantir des prêts moyen terme sur les activités brésiliennes et thaïlandaises.

5 - AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'accord signé avec le groupe danois DLF, Vilmorin & Cie s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer la bonne maîtrise de ses approvisionnements et de ses niveaux de stocks pour les exercices futurs, Vilmorin & Cie met en place des contrats d'achats ou de production de semences auprès de réseaux de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cession des sociétés Flora Frey et Carl Sperling puis Suttons intervenues respectivement au 30 juin 2008 et 30 juin 2015, des provisions ont été constituées résultant des engagements pris lors de ces cessions. Le solde de ces provisions au 30 juin 2015 s'élève à 5,6 millions d'euros.

NOTE 32 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2 - PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR VILMORIN & CIE

Vilmorin & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 - CRÉANCES ET DETTES AU 30 JUIN 2015

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	2,1	40,2
Créances et dettes financières	-	-
Total	**2,1**	**40,2**

2.2 - CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE 2014-2015

En millions d'euros	Actif	Passif
Achats et ventes de marchandises	- 86,6	4,4
Quotes-parts Groupe	- 12,0	5,0
Autres charges et produits d'exploitation	- 26,8	1,8
Charges et produits financiers	- 0,3	0,3
Total	**- 125,7**	**11,5**

3 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En millions d'euros	30.06.15	30.06.14	30.06.13
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :			
> Avantages à court terme	1,9	1,8	1,7
> Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
> Autres avantages à long terme	-	-	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	1,1	1,1	1,0
> Paiements en actions	-	-	-
> Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-	-

Le Comité Exécutif a compté six personnes sur l'exercice 2014-2015, contre cinq en 2013-2014.
En moyenne les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,1 millions d'euros au 30 juin 2015, y compris charges patronales.
Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).
La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 - SERVICES INTRAGROUPE GROUPE LIMAGRAIN

Des services intragroupe sont facturés par le Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin & Cie ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 14,5 millions d'euros.

Pour effectuer la facturation des services intragroupe, il est tenu compte de la nature des services répartis selon quatre clés :

- Une clé « activité » (revenu des activités ordinaires et marge sur coûts des ventes),
- Une clé « informatique » (nombre de licences),
- Une clé « recherche » (frais de recherche et développement),
- Une clé « ressources humaines » (masse salariale).

4.2 - SERVICES INTRAGROUPE VILMORIN & CIE

De la même manière, Vilmorin & Cie facture des services intragroupe à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon la même méthode que celle employée par le Groupe Limagrain mentionnée ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 36 millions d'euros.

4.3 - RÉPARTITION DES COÛTS DE PROGRAMME RECHERCHE SEMENCES

Par ailleurs, Vilmorin & Cie facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés semencières du groupe Vilmorin & Cie (branches Semences de grandes cultures et Semences potagères) destinées au marché professionnel.

Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 15,1 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans Vilmorin & Cie pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique des frais de recherche et de développement.

4.4 - CONVENTIONS DE TRÉSORERIE ET MUTUALISATION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés ont signé avec Vilmorin & Cie des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18% par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin & Cie assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

4.5 - AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

NOTE 33 : PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin & Cie sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principales opérations intervenues postérieurement à la clôture sont les suivantes :

Création d'une joint-venture de recherche au Canada et prise de participation minoritaire dans Canterra Seeds (Canada)

Vilmorin & Cie et Canterra Seeds ont créé début juillet 2015 une joint-venture, Limagrain Cereals Research Canada, spécialisée dans le développement et la sélection* de céréales, et implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan. Canada).

Détenue à 70% par Vilmorin & Cie et à 30 % par Canterra Seeds, la nouvelle joint-venture apportera à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées.

Au-delà de cette co-entreprise, Vilmorin & Cie prend une participation minoritaire de 30% dans Canterra Seeds, au travers d'une augmentation de capital.

Création d'une joint-venture en Chine

Vilmorin & Cie a obtenu, durant l'été 2015, l'autorisation des autorités chinoises concernant la création de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société Anhui Hengji Seeds. Vilmorin & Cie détient 45% du capital de cette structure.

5.3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
SEMENCES DE GRANDES CULTURES						
Biogemma SAS	France	1 rue Edouard Colonne - 75001 Paris	412 514 366	55,01	55,01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	2331 230th Street 50014 - AMES IA		100,00	55,01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	28 rue du Docteur Finlay - 75015 Paris	439 202 821	25,00	22,00	ME
1 - LIMAGRAIN EUROPE						
Limagrain Sunflowers INC	États-Unis	71 West Kentucky Avenue - Woodland, CA 95695		100,00	100,00	IG
GIE Semences de Brie	France	RD 402 - 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50,00	47,60	ME
Limagrain A/S	Danemark	Erhvervsbyvej 13 - 8700 Horsens		100,00	95,20	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République Tchèque	Praha 9 - Podedvorska 755/5 - 19800 - Kyje		100,00	95,20	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	99,99	95,19	IG
Limagrain Belgium NV	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,20	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Radnicka 30A - Novia Sad 21000		100,00	95,20	IG
Limagrain Europe SA	France	Biopôle Clermont-Limagne Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	542 009 824	95,20	95,20	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	Am Griewenkamp 2 - Edemissen - D 31234		100,00	95,20	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz - Navarra 31470		100,00	95,20	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Caduti sul Lavoro n°5 43011 Busseto (Pr)		100,00	95,20	IG
Limagrain Hungary Kft	Hongrie	Gyar street 2 - H-2040 Budaors		100,00	95,20	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 - MD - Chisinau 2004		100,00	95,20	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100,00	95,20	IG
Limagrain RU	Russie	Yankovskogo str 169 - Novokuznechnaya str 40 350015 Krasnodar		100,00	95,20	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy - Istanbul 34742		67,00	63,79	IG
Limagrain UK Limited	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell - Lincolnshire		100,00	95,20	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 Street Off. 7 01054 Kiev		100,00	95,20	IG
Seedline NV	Belgique	5 rue du Quai - 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,20	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau - 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50,00	47,60	ME
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri - 60480 Froissy	317 760 668	46,00	43,79	ME
2 - AGRELIANT						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169th Street - Westfield, IN 46074		50,00	50,00	ME
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 - Ontario N0P 1IZ0		50,00	50,00	ME
3 - LIMAGRAIN ASIA						
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers - # 1-8-201 to 203 Plot no 208, 209 - SP Road - Secunderabad Hyderabad, 500 003		99,99	99,99	IG
Shanxi Limagrain Special Crops R&D Company Limited	Chine	Room 501, Crop Research Institute, Shanxi Academy of Agriculture and Science, No.81, Longcheng street - 030006 Taiyuan City		77,50	77,50	IG
Seed Asia Cambodia Limited	Cambodge	Camma Building No, 101A, Second floor, Room No, 02, Street 289, Sangkat Boeung Kak I, Khan Toul Kak Phnom Penh		100,00	100,00	IG
Seed Asia International Limited	Hong-Kong	Suite 2303, 23rd Floor, Great Eagle Centre, 23 Harbour Road, Wan Chai, Hong-Kong		100,00	100,00	IG
Seed Asia Co Limited	Thaïlande	161/1 SG Tower, 15th Floor, Soi Mahadlekluang 3, Rajdamri Rd., Lumpini, Pathumwan, 10330 Bangkok		100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
4 - LIMAGRAIN CEREAL SEEDS						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide - Waite campus building 4B 1 Waite Road - 5064 Urrbrae S.A.		32,77	32,77	ME
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company - 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		65,00	65,00	IG
5 - LIMAGRAIN SOUTH AMERICA						
Limagrain Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso - Buenos Aires		91,27	91,27	IG
Limagrain Brasil SA	Brésil	Rua Pasteur, N° 463, 7° Andar - Conjunto 701, Sala C - Bairro Água Verde, Estado do Paranã CEP 80250-104 Curitiba		100,00	100,00	IG
Limagrain Chile Limitada	Chili	Rosas - 1190 Santiago de Chile		100,00	100,00	IG
6 - LIMAGRAIN AFRICA						
Link Seed Proprietary Limited	Afrique du Sud	Suite A Regal House - 7 Montrose Park Boulevard 3201 Victoria Country Club Estate Pietermaritzburg		80,00	80,00	IG
Seed Co Limited	Zimbabwe	1st Floor, S.A.Z. Building, Northend Park, Borrowdale - Harare		30,38	30,38	ME
SEMENCES POTAGÈRES						
Bio Seeds BV	Pays-Bas	Agro Business Park 90 - 3808 PW Wageningen		24,95	24,95	ME
Limagrain (Beijing) Agricultural Technical Service Co Ltd	Chine	Room 2511, Beifangmingzhu Building - No 188 Litang Road, Dongxiaokouzhen, Changping District - Beijing		100,00	100,00	IG
7 - HM.CLAUSE						
Alliance Semillas de Argentina SA	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal CP 1151 - Buenos Aires		100,00	100,00	IG
Alliance Semillas Sociedad Anonima	Chili	Casa Matriz - Hendaya 27 - Oficina 201 Las Condas Santiago		100,00	100,00	IG
Century Seeds Private Limited	Inde	31 III rd. floor, Anandvan block A/6 Paschim Vihar, 110063 New Delhi		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE SA	France	Rue Louis Saillant - ZI La Motte 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99,97	99,97	IG
HM.CLAUSE (Thailand) Co, Ltd	Thaïlande	182/1 Soi Kengcun (Nanglinchee 6), Nanglinchee Road, Tungmahamek - 10120 Sathorn, Bangkok		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rue Guapuruvu, 177 – Térreo - Condominio Alphaville Empresarial - CEP 13098-322 Campinas - Sao Paulo		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE India Private Limited	Inde	6-98/4 Sy No. 563/Part, Gowdavelli Village, Medchal Mandal, Ranga Reddy District, 501401 Telangana State		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Italia S.P.A.	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real		100,00	99,97	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil Chéraga - 16002 - Alger		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Polska Sp.zo.o.	Pologne	ul, Zbicka 32A - Krzeczowice		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Iberica. SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojonera - Almeria 04745		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Inc.	États-Unis	555, Codoni avenue - 95352 Modesto (Californie)		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Kenya Limited	Kenya	C/o unit A - Nairobi business park, Ngong Road PO box 10643 - 00100 Nairobi		100,00	99,97	IG
Henderson Seed Group Pty. Ltd. Trading AS Clause Pacific	Australie	165, Templestowe - Road Lower Templestowe Victoria 3107 - 3105 Bulleen Victoria		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Tohumculuk Tarim Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Tarim Mah. Aspendos Bulvari - No: 106/B Kurt Ishanı, Muratpasa - 07200 Antalya		100,00	99,97	IG
HM.CLAUSE Guatemala. Sociedad Anónima	Guatemala	Condominio Empresarial Cortijo III Bodega 913, 20 Calle 25-55 Zona 12, Guatemala City		100,00	99,97	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Tropical Development and Investment Company Limited	Vietnam	Suite 1319, Level 13, Kumho Asiana Plaza, No. 39, Le Duan Street, Ben Nghe Ward, District 1, Ho Chi Minh City		100,00	99,97	IG
Ica Seeds S.A.C.	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100,00	100,00	IG
Plant Development Australia PTY. LTD.	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe - Lower - VIC 3107		100,00	99,97	IG
PT Clause Indonesia LLC	Indonésie	Jl Mayjend Bambang Sugeng Ruko Capung - Indah - Sejahtera no 1-3 - Lingkungan Santan Kelurahan Sumberejo Kacamatan Mertoyudan Magelang Jawa Tengah 56172		100,00	99,97	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A - Parque industrial R.A.S.A. Mexicali, BC Mexico CP		100,00	100,00	IG
8 - HAZERA						
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place No, 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District 100022 - Beijing		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds do Brasil Ltda	Brésil	Rua Américo Brasiliense, 458 CEP: 13025-230 Campinas São Paulo		100,00	100,00	IG
Hazera España 90 SA	Espagne	Paseo de la Castellana 259 B - 28046 Madrid		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Hellas Commercial SA	Grèce	64 Lisikratous str. & Kekropos, Municipality of Kallithea - 17674 Athens		100,00	100,00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	Koningslaan, 34 - 1075AD Amsterdam - Pays-Bas		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Mexico SA	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A - Edificio Plaza Palermo - Palermo Residencial - 80104 - Culiacan - Sinaloa		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds USA Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover - Delaware		100,00	100,00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Hüsrev Gerede Cd. Ömer Rüstü Pasa Sk, No.12 Sisli - Istanbul		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Germany Gmbh	Allemagne	2 Am Griewenkamp - D31234 Edemissen		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Uk Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds SA Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street - 0181 - New Muckleneuk		100,00	100,00	IG
Hazera Poland SP.Z.o.o.	Pologne	Ul. Marywilska 34 I - 03-228 - Warszawa		100,00	100,00	IG
Hazera Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str – 03680 - Kiev		100,00	100,00	IG
9 - VILMORIN						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali. Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100,00	99,95	IG
Semillas Shamrock Internacional	Mexique	Blvd Adolfo Lopez Mateos - 1530 Pte Celaya 38040 Mexico		100,00	100,00	IG
Shamrock Seed Company	États-Unis	3 Harris Place - 93901- 4593 Salinas - California		100,00	100,00	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine - 20300 Casablanca		70,00	69,97	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Av. José Bonifacio, 354 - Jardim Flamboyant 13.091 - 140 CAMPINAS,SP		100,00	99,95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99,91	99,86	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon - 85745 Tucson Arizona		100,00	100,00	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Centergross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100,00	99,95	IG
Vilmorin OOO	Fédération de Russie	Gruzinskiy val ulitsa 11, building 3, office 21 123056, Moscow		100,00	99,95	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir - 49250 La Ménitré	562 050 864	99,95	99,95	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
10 - MIKADO KYOWA SEED						
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 - Liangiju International Building 150-0036 TOKYO		80,00	77,09	IG
Mikado Kyowa K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai - Midori-ku 267-0056 Chiba City, Chiba Pref.		100,00	96,36	IG
PRODUITS DE JARDIN ET HOLDINGS						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds - 49320 Brissac Quince	432 004 679	33,33	33,33	ME
11 - VILMORIN JARDIN						
C.H. Van Den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 - (1693) Am Wervershoof		100,00	99,99	IG
Vilmorin Bahce Urunleri Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali bati sahili, Ciftlik sok n°9 34903 Pendik Istanbul		100,00	99,99	IG
Vilmorin Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul, Ks,P, Wawrzyniaka 2 - 62-052 - Komorniki		100,00	99,99	IG
Vilmorin Jardin SA	France	ZI De Tharabie Parc des Chesnes, 65, rue de Luzais - 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	99,99	99,99	IG
HOLDINGS & BIOTECHNOLOGIES						
Genective SA	France	Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor 63360 Saint-Beauzire	513 533 612	50,00	40,00	ME
Limagrain (Beijing) Business Consulting Co Ltd	Chine	Room 1805, Beifangmingzhu Building, n°188 Litang Road, Dongxiaokouzhen Changping District, Beijing 102218		100,00	100,00	IG
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku – 267-0056 Chiba-shi		85,45	85,45	IG
VCC Japan KK	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku –267-0056 Chiba-shi		100,00	100,00	IG
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728	100,00	100,00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 54, Hopewell Centre 183 Queen's Road East Hong Kong		100,00	100,00	IG
Vilmorin 2014 (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	Woodview road – Paignton - Devon - TQ4 7NG		100,00	100,00	IG
Gemstar SAS	France	Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor 63360 Saint-Beauzire	523 301 976	80,00	80,00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 County of Newcastle - Wilmington 19808 - Delaware		100,00	100,00	IG
Vilmorin Singapore PTE Ltd	Singapour	80 Raffles Place - #32-01 UOB Plaza - 048624 Singapore		100,00	100,00	IG

Mode de consolidation : IG : intégration globale ME : mise en équivalence

5.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.1 « Impacts du changement de méthode lié à l'application d'IFRS11 » de la note 2 « Evénements de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application au 1er juillet 2014 de la norme IFRS 11 « Partenariats ».

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.9.1 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée ;
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwills, des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 14, 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;
- La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel et autres engagements assimilés. Ces avantages ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2015. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, *Associé*

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, *Associé*

LA TOMATE CERISE CREATIVO MULTIPLIE LES ATOUTS : PLANTE ROBUSTE, RÉSISTANTE AUX MALADIES ET ASSURANT UNE RÉCOLTE DE HAUTE QUALITÉ AINSI QU'UNE LONGUE TENUE APRÈS RÉCOLTE.

6 COMPTES SOCIAUX

6.1. COMPTES SOCIAUX 210

- 6.1.1. Compte de résultat 210
- 6.1.2. Bilan Actif 211
- 6.1.3. Bilan Passif 211
- 6.1.4. Tableau de flux de trésorerie 212

6.2. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 213

6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 229

6.4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 230

6.1. COMPTES SOCIAUX

6.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes annexes	14-15	13-14
Chiffre d'affaires	**3**	**62 250**	**56 476**
Achats consommés		- 474	- 470
Marge brute		**61 778**	**56 006**
Autres produits d'exploitation	4	15 799	15 808
Ressources d'exploitation		**77 577**	**71 814**
Autres achats et charges externes		- 57 214	- 48 782
Impôts, taxes assimilés		- 1 976	- 1 408
Charges de personnel		- 23 266	- 21 578
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	- 2 009	- 2 093
Charges d'exploitation		**- 84 465**	**- 73 862**
Résultat d'exploitation		**- 6 888**	**- 2 048**
Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun		- 5 452	- 4 932
Résultat financier	6	15 704	33 018
Résultat exceptionnel	7	- 5 997	- 592
Impôts sur les bénéfices	8	17 214	13 926
Résultat net de l'exercice		**14 580**	**39 372**

6.1.2. BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.15	Amortissements et provisions	Montant net au 30.06.15	Montant net au 30.06.14
Immobilisations incorporelles	9	47 718	- 13 179	34 539	21 154
Immobilisations corporelles	10	2 143	- 1 164	980	836
Immobilisations financières	11	994 933	- 31 055	963 878	899 663
Actif immobilisé		**1 044 794**	**- 45 398**	**999 396**	**921 654**
Stocks	12	224	-	224	203
Créances clients et comptes rattachés	13	8 282	-	8 282	3 886
Autres créances	13	392 922	-	392 922	327 305
Disponibilités	14	224 062	-	224 062	231 415
Actif circulant		**625 490**	**-**	**625 490**	**562 809**
Comptes de régularisation	15	2 272	-	2 272	10 363
Total de l'actif		**1 672 556**	**- 45 398**	**1 627 158**	**1 494 826**

6.1.3. BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant au 30.06.15	Montant au 30.06.14
Capital		317 717	288 834
Primes d'émission		350 516	350 516
Réserves		20 679	18 711
Report à nouveau		153	22 881
Résultat de l'exercice		14 580	39 372
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	16	**703 645**	**720 313**
Autres fonds propres	16	**2 081**	**1 981**
Provisions pour risques et charges	17	**6 208**	**7 814**
Emprunts et dettes financières diverses	18	837 160	697 807
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	22 308	14 287
Autres dettes	19	52 830	50 544
Passif exigible		**912 298**	**762 638**
Comptes de régularisation	20	2 925	2 080
Total du passif		**1 627 158**	**1 494 826**

6.1.4. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	14-15	13-14	12-13
1 - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de la période	14 580	39 372	22 300
Amortissements et provisions	12 693	3 965	19 925
Résultat sur opération en capital	5 445	-	- 4 188
Marge brute d'autofinancement	**32 718**	**43 337**	**38 037**
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	- 21	20	14
> Clients et autres débiteurs	- 2 160	- 6 327	- 4 918
> Dettes courantes	11 152	23 715	9 354
Flux liés aux activités opérationnelles	**8 971**	**17 408**	**4 450**
2 - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Prix de cession des actifs immobilisés	-	-	6 646
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 15 155	- 12 039	- 4 667
> Immobilisations corporelles	- 322	- 259	- 447
> Immobilisations financières	- 89 213	- 50 024	-49 021
> Charges étalées sur emprunt	6 808	- 5 331	
Variation des prêts et autres créances immobilisées	7 838	- 2 923	- 326
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Flux liés aux opérations d'investissements	**- 90 044**	**- 70 576**	**- 48 465**
3 - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des capitaux propres	-	-	-
Variation des dettes financières	145 926	132 066	94
Distribution de dividendes	- 31 248	- 31 246	- 28 407
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Flux liés aux opérations de financement	**114 678**	**100 819**	**65 826**
4 - VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**66 323**	**90 978**	**59 848**
5 - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**425 361**	**334 384**	**274 536**
6 - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**491 684**	**425 361**	**334 384**

6.2. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours de l'exercice 2014-2015, sa politique de croissance externe. Notamment ont été réalisées sur l'exercice une prise de participation complémentaire dans Seed Co pour 22 906 milliers d'euros, ainsi qu'une souscription au capital de Vilmorin Hong Kong pour 32 739 milliers d'euros et au capital de Limagrain Guerra Do Brasil pour 19 545 milliers d'euros.

Vilmorin & Cie a réalisé le 11 mars 2015 une émission obligataire publique complémentaire d'un montant de 150 millions, d'une maturité de 6 ans. Cette opération a été allouée à des investisseurs européens diversifiés (compagnies d'assurance, fonds de pension, gestions de fonds, etc.), majoritairement français, allemands et britanniques. Cette émission obligataire non notée a été conclue dans des conditions offrant un coupon de 2,375 %.

NOTE 2 : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux principes comptables énoncés dans le Code de Commerce et le plan comptable général (ANC n° 2014 - 03).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche. Pour les logiciels, leur coût d'acquisition est égal à la somme des coûts de prestation externe.

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Logiciels d'application informatique : 3 à 7 ans.

Dès lors qu'un facteur de perte de valeur relatif aux actifs incorporels est identifié, une dépréciation exceptionnelle est constatée à concurrence de la perte de valeur calculée.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues

dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.
- Terrains et aménagements : non amortissables,
- Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans,
- Installations techniques : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique, matériel de bureau : 3 à 4 ans.

Dès lors qu'un facteur de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation exceptionnelle est constatée à concurrence de la perte de valeur calculée.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture la société effectue un test de perte de valeur et revoit, ainsi, de façon distincte la valeur comptable de ses titres de participation afin de déterminer s'il existe d'éventuels indices de perte de valeur relatifs à ces actifs.
L'analyse menée repose sur une approche multicritères prenant en compte :
- la contribution de la filiale dans les comptes consolidés du groupe,
- la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, une provision est alors comptabilisée par le biais du compte de résultat.
Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

STOCKS

La valorisation des stocks de matières premières et de marchandises comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks de marchandises et/ou de produits finis dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :
- valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ajustement en fonction des perspectives de marché ;
- risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Opérations ne faisant pas l'objet de couverture :
Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences de change sont portées au bilan en «écart de conversion».
Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

Opérations faisant l'objet de couverture :
Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

À la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- litiges d'exploitation ;
- litiges sociaux et prud'homaux.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DETTES FINANCIÈRES

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

RECONNAISSANCE DU REVENU

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la société.

CRÉDITS D'IMPÔTS

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche. Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt. La même option a été retenue pour le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Néant.

NOTE 3 : CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	14-15			13-14 Total
	France	Étranger	Total	
Marchandises	1 040		1 040	1 038
Ventes de produits finis			0	
Prestations de services	34 002	17 044	51 046	45 591
Autres produits annexes	9 431	733	10 165	9 848
Total	**44 473**	**17 777**	**62 250**	**56 476**

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et des ventes de marchandises réalisées à la jardinerie de Paris.
Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies*.

NOTE 4 : AUTRES PRODUITS

En milliers d'euros	14-15	13-14
Production immobilisée & stockée	383	464
Subventions d'exploitation	287	171
Transfert de charges d'exploitation	15 129	15 173
Reprises de provisions d'exploitation	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Total	**15 799**	**15 808**

La production immobilisée correspond à l'immobilisation des charges de projets informatiques groupe.

Les subventions d'exploitation résultent principalement du contrat cadre signé avec OSEO pour l'aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle.
Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de la refacturation de coûts de maintenance ERP et autres applications informatiques, de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche.

NOTE 5 : DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	14-15		13-14	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	1 950	-	1 607	-
Provisions :				
> sur stocks	-	-	-	-
> sur créances clients	-	-	-	-
> sur autres créances	-	-	-	-
> sur créances associés coop.	-	-	-	
> pour risques et charges	59	-	487	-
Total	**2 009**	**-**	**2 093**	**-**

NOTE 6 : RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	14-15		13-14	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	40 080	-	43 325
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Résultat de change	8 124	17 330	4 220	4 977
Intérêts divers	21 601	4 586	16 255	6 451
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	224	113	46	896
Dotations et reprises de provisions	18 161	7 477	3 280	1 170
Abandons de créances filiales	5 772	-	-	-
Total	**53 882**	**69 587**	**23 800**	**56 818**

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus.
Le résultat de change concerne principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen, le dollar canadien et le dollar australien.

Les intérêts divers se composent principalement :

- Pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt bancaire à moyen terme syndiqué, sur les OCEANE, sur le placement privé « Schuldschein », ainsi que sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, sur les crédits bancaires spots et les découverts.
- Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Il ressort une perte nette sur cessions de valeurs mobilières de placement lié au contrat de liquidité des titres Vilmorin & Cie pour 125 milliers d'euros.

DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	14-15		13-14	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt	990	356	1 255	
Sur écarts de conversion et risques de change	11	8	8	1 047
Sur titres de participation et autres immobilisations financières :				
> Groupe	11 059	5 445	2 017	
> Hors-groupe	6 101	-	-	-
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan		1 668	-	123
Total	**18 161**	**7 477**	**3 280**	**1 170**

Les dotations et reprises sur charges à répartir correspondent aux dotations et reprises de l'exercice sur les frais d'émission d'emprunt et sur la prime d'émission de l'emprunt obligataire.

NOTE 7 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	14-15		13-14	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	1 696	1 144	2 182	1 144
Sur opérations en capital	5 445	0	-	-
Dotations - reprises de provisions et transferts de charges	-	-	69	514
Total	**7 141**	**1 144**	**2 250**	**1 658**

Le résultat exceptionnel constitue une charge nette de -5 996 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- Sur opérations de gestion : prise en charge de loyers pour 1 695 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et encaissement de loyers sur une partie des locaux pour 1 114 milliers d'euros.
- Sur opération de capital : cession des titres Suttons pour une valeur brute comptable de 5 445 milliers d'euros.

NOTE 8 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	14-15	13-14
Impôt sur les sociétés	- 938	- 938
Intégration fiscale / charges	-	-
Intégration fiscale / produits	15 278	12 114
Crédits d'impôts	2 874	2 749
Total	**17 214**	**13 926**

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin & Cie et les sociétés HM.CLAUSE SA et Vilmorin Jardin SA depuis le 1er juillet 2000, avec la société Vilmorin SA depuis le 1er juillet 2010, et avec la société Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/ Établissement France depuis le 1er juillet 2012.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2014-2015, la répartition de l'impôt en milliers d'euros est la suivante :

- HM.CLAUSE SA 9 677
- Vilmorin SA 3 701
- Limagrain Europe SA 2 647
- Vilmorin & Cie SA -1 685
- Crédit d'impôt 2 874
- **Soit au total 17 214**

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit depuis le début de l'année civile 2014, un crédit d'impôt de 6 %, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile.

Le CICE a été comptabilisé en déduction de l'impôt pour un montant de 183 milliers d'euros.
Il permet de financer de nouvelles embauches et des investissements d'innovation.

ACCROISSEMENT OU ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

En milliers d'euros	14-15	13-14
Accroissements	2 857	1 802
Allègements	- 3 727	- 2 954
Total	**- 870**	**- 1 152**

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT

En milliers d'euros	Valeur brute au 30.06.14	Mouvements de la période			Valeur brute au 30.06.15
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	17 910	-	-	9 004	26 914
Immobilisations incorporelles en cours	14 653	15 155	-	- 9 004	20 804
Total	**32 563**	**15 155**	**-**	**-**	**47 718**

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche.
Au cours de l'exercice 2014-2015, ont été acquis 15 155 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles principalement liés à des projets informatiques et à des droits d'accès à des technologies.

AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	Total au 30.06.14	Mouvements de la période			Total au 30.06.15
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	11 409	1 771	-	-	13 180
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	**11 409**	**1 771**	**-**	**-**	**13 180**

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT

En milliers d'euros	Valeur brute au 30.06.14	Mouvements de la période			Valeur brute au 30.06.15
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	151	-	-	-	151
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14	-	-	80	94
Autres immobilisations corporelles	1 602	-	-	16	1 619
Immobilisations corporelles en cours	54	322		- 96	280
Total	**1 821**	**322**	**-**	**0**	**2 143**

AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	Total au 30.06.14	Mouvements de la période			Total au 30.06.15
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	59	15	-	-	74
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6	9	-	-	14
Autres immobilisations corporelles	920	155	-	-	1 075
Total	**985**	**179**	**-**	**-**	**1 164**

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

BRUT

En milliers d'euros	Valeur brute au 30.06.14	Mouvements de la période		Valeur brute au 30.06.15
		Acquisitions	Cessions	
Titres de participation	908 061	89 213	- 5 445	991 829
Créances rattachées à des participations	3 000	-	- 3 000	-
Prêts	7 885	66	- 7 615	336
Autres immobilisations financières	57	18 722	- 16 010	2 769
Total	**919 003**	**108 001**	**- 32 070**	**994 934**

L'augmentation des titres de participation est relative principalement, en milliers d'euros à :

- L'acquisition de 100 000 titres de la société Bisco Bio Sciences 3 000
- L'acquisition de 27 389 433 titres de la société Seed Co Limited 22 906
- L'acquisition de 22 631 012 titres de la société Limagrain Guerra Do Brasil 19 545
- L'acquisition de 557 374 titres de la société Vilmorin Jardin 8 500
- L'acquisition de 32 739 083 titres de la société Vilmorin Hong Kong Ltd 32 739
- La participation à l'augmentation de capital de la société Vilmorin 2014 Ltd 2 482

Les autres immobilisations sont constitués principalement d'un compte courant bloqué de 2 680 milliers d'euros dans le cadre de l'opération d'acquisition de la société Tropdicorp.

PROVISIONS

En milliers d'euros	Total au 30.06.14	Mouvements de la période		Total au 30.06.15
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	19 340	17 160	- 5 445	31 055
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	**19 340**	**17 160**	**- 5 445**	**31 055**

Il a été constitué une dotation complémentaire aux provisions sur titres de participation Arcadia de 6 101 milliers d'euros, Limagrain Argentina de 1 556 milliers d'euros, Limagrain Brasil de 6 552 milliers d'euros, et Bisco Bio Sciences de 2 951 milliers d'euros.

Une reprise de provision a été constatée en lien avec la cession des titres de Suttons pour 5 445 milliers d'euros.

NOTE 12 : STOCKS

En milliers d'euros	30.06.15			30.06.14
	Brut	Provisions	Net	
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	224	-	224	203
Total	**224**	**-**	**224**	**203**

Les stocks se composent des marchandises de la jardinerie de Paris.

NOTE 13 : ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En milliers d'euros	30.06.15					30.06.14
	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ						
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	3 000
Prêts et créances rattachées	336	-	336	-	336	7 885
Autres titres immobilisés	2 769	-	2 769	-	2 769	57
ACTIF CIRCULANT						
Avances versées aux fournisseurs	-	-	-	-	-	35
Clients et comptes rattachés	8 187	-	8 187	-	8 187	3 850
Autres actifs circulants nets dont :	-	-	-	-	-	-
> Créances fiscales et sociales	47 972	-	47 972	-	47 972	46 754
> Groupe et associés	344 949	-	344 949	-	344 949	277 289
> Débiteurs divers	1	-	1	-	1	3 262
Charges constatées d'avance	2 911	-	2 911	-	2 911	3 667
Frais d'émission d'emprunts à étaler	378	3 454	3 832	-	3 832	5 795
Total	**407 502**	**3 454**	**410 956**	**-**	**410 956**	**351 594**

Les créances sociales et fiscales se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et de TVA pour 45 425 milliers d'euros, d'une subvention à recevoir pour 2 465 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie de Vilmorin & Cie pour un montant de 344 493 milliers d'euros. Elles sont rémunérées sur la base de coût moyen des ressources court terme du mois considéré et majorée de + 0,18 %.

NOTE 14 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	30.06.15	30.06.14
Actions propres	606	194
Autres valeurs mobilières de placement	7 592	23 919
Certificats de dépôt	50 000	140 000
Total	**58 198**	**164 113**

Les actions propres représentent 8120 titres au 30 juin 2015 au prix unitaire moyen de 74,68 euros. Au cours de l'exercice 2014-2015, il a été procédé à l'acquisition de 124 003 titres au prix unitaire moyen de 80,06 euros et à la cession de 118 054 titres au prix unitaire moyen de 79,54 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.
Les certificats de dépôts sont composés de 50 millions d'euros à échéance du 30 juin 2016.

NOTE 15 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En milliers d'euros	30.06.15	30.06.14
Charges constatées d'avance	2 911	3 667
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 832	4 195
Primes de remboursement des obligations	- 5 479	1 600
Écarts de conversion actif	1 008	901
Instruments financiers	-	-
Total	**2 272**	**10 363**

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturées annuellement.
Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en juin 2014, lors de la mise en place de l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015, ainsi qu'à celles versées en mars 2013 pour la mise en place du placement privé «Schuldschein».
La prime de remboursement des obligations correspond à la prime d'émission lors de la mise en place de l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	30.06.14	Affectation Résultat	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.15
Capital social	288 834	-	-	-	28 883	317 717
Primes d'émission	350 516	-	-	-	-	350 516
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-
> légales	18 711	1 969	-	-	-	20 679
> réglementées	-	-	-	-	-	-
> autres	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	22 881	37 404	- 31 248	-	- 28 883	153
Résultat de l'exercice	**39 372**	**- 39 372**	**-**	**14 580**	**-**	**14 580**
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total	**720 313**	**-**	**- 31 248**	**14 580**	**-**	**703 645**

L'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2014 a décidé d'attribuer aux actionnaires une action nouvelle pour dix actions actuelles, soit la création de 1 893 991 actions correspondant à une augmentation de capital de 28 883 milliers d'euros. Le nouveau capital social de la société est ainsi fixé à 317 717 milliers d'euros. Il se décompose en 20 833 902 actions de 15,25 euros chacune.
Il est détenu à 62,5 % par la société Groupe Limagrain Holding.
L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2014 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2014.
La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 31 248 milliers d'euros.

AUTRES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	30.06.15	30.06.14
Avances conditionnées	2 081	1 981
Total	**2 081**	**1 981**

L'avance remboursable résulte de contrats bénéficiaires d'avance remboursable à hauteur de 1 981 milliers d'euros avec OSEO pour l'Aide à un projet d'innovation Stratégique Industrielle, ainsi que 100 milliers d'euros au cours de l'exercice avec la BPI France Financement pour l'Aide au Projet Structurant des Pôles de Compétitivité « MOPAD ».

NOTE 17 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Dotations	Reprises		30.06.15	30.06.14
		utilisées	non utilisées		
Provisions pour risques de change	3	-	-	11	8
Provisions pour autres risques	-	- 1 320	-	2 816	4 136
Provisions pour charges	59	- 348	-	3 380	3 670
Total	**62**	**- 1 668**	**-**	**6 208**	**7 814**

La provision pour autres risques correspond au solde de la provision pour risque sur garantie financière constituée en 2013 suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée.

La provision pour charges correspond :
- à la provision pour médailles du travail pour 43 milliers d'euros,
- au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 2 808 milliers d'euros,
- à la provision pour charges liées à des litiges sociaux pour 530 milliers d'euros.

Au 30 juin 2015, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et médailles est de 2,00 %, en diminution de 0,40 point par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 18 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	30.06.14	Accroissements	Remboursements	30.06.15
Emprunts obligataires	456 780	150 349	- 28	607 101
Autres emprunts	141 271	-	- 3 459	137 813
Emprunts à moyen et long terme	**598 051**	**150 349**	**- 3 486**	**744 914**
Concours bancaires courants	38 952	-	- 14 210	24 742
Crédits spots	32 300	36 250	- 32 300	36 250
Comptes courants Groupe et associés	28 503	3 952	- 1 201	31 254
Emprunts à court terme	**99 756**	**40 202**	**- 47 711**	**92 247**
Total	**697 807**	**190 550**	**- 51 197**	**837 160**

DÉTAIL DES EMPRUNTS LONG TERME

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS :

	OCEANE	Obligataire 1re émission	Obligataire 2e émission
Date d'émission	06.06.08	26.05.14	11.03.15
Nombre d'obligations émises	958 579	-	-
Montant de l'émission (1)	149 500	300 000	150 000
Échéance	01.07.15	26.05.21	26.05.21
Taux d'intérêt	4,5 %	2,375 %	2,375 %
En cours à la clôture (1)	957 660 parts pour 149 356	300 000	150 000

(1) En milliers d'euros.

Une OCEANE donne droit à une action, coefficient qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107. Au 30 juin 2015, ce coefficient s'établit à 1,31.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS MOYEN ET LONG TERME :

	Emprunt syndiqué
Montant d'origine le 28.05.14 (1)	300 000
En cours à la clôture (1)	0
Échéance	28.05.20
Taux d'intérêt	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui
Montant disponible à la clôture (1)	300 000

	Placement privé SCHULDSCHEIN	
Montant d'origine le 12.03.13 (1)	130 000	
En cours à la clôture (1)	130 000	
Taux et échéances	Fixe au 12.03.20	45 000
	Fixe au 12.03.18	14 000
	Fixe au 13.03.23	20 000
	Euribor + marge 12.03.18	51 000

(1) En milliers d'euros.

NOTE 19 : ÉCHÉANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	30.06.15				30.06.14
	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total	
Emprunts obligataires	6 622	578 398	22 081	607 101	456 780
Emprunts moyen et long terme	4 415	113 398	20 000	137 813	141 271
Concours bancaires courants	9 734	15 008	-	24 742	38 952
Crédits spots	36 250	-	-	36 250	32 300
Comptes courants Groupe et associés	31 254	-	-	31 254	28 504
Fournisseurs et comptes rattachés	22 308	-	-	22 308	14 398
Dettes fiscales et sociales	6 289	-	-	6 289	6 595
Comptes courants d'intégration fiscale	41 435	-	-	41 435	34 381
Autres dettes	5 106	-	-	5 106	9 457
Produits constatés d'avance	1 078	-	-	1 078	1 090
Total	**164 491**	**706 803**	**42 081**	**913 376**	**763 727**

NOTE 20 : COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En milliers d'euros	30.06.15	30.06.14
Produits constatés d'avance	1 078	1 090
Écarts de conversion passif	1 847	990
Total	**2 925**	**2 080**

Les produits constatés d'avance correspondent au solde des subventions non encore activées.

NOTE 21 : SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Limagrain
Société Coopérative Agricole
Siège social : Biopôle Clermont Limagne - Rue Henri Mondor
63360 Saint-Beauzire

N° Siret : 775 633 357 00014

NOTE 22 : ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Brut	
	Total	Dont sociétés liées
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations	991 829	986 267
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et créances rattachées à des participations	336	-
Autres immobilisations financières	2 769	2 247
CRÉANCES		
Clients et comptes rattachés	8 187	7 401
Autres créances	392 922	344 493
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	809 100	-
Dettes sur immobilisations	5 089	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 308	10 592
Groupe et associés	72 690	72 321
Autres dettes	18	-
RÉSULTAT EXPLOITATION		
Charges d'exploitation	84 939	28 065
Produits d'exploitation	78 050	75 808
RÉSULTAT FINANCIER		
Charges financières	53 882	6 140
Produits financiers	69 587	43 630
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Charges exceptionnelles	7 141	-
Produits exceptionnels	1 144	-

NOTE 23 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros ou de devises	Capital	Capitaux propres avant répartition	% détenu	Valeur comptable des titres		Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat	Garanties données	Avances
				Brute	Nette				Cautions, avals, hypothèques	
PARTICIPATIONS > 50%										
BIOGEMMA SAS	48 336	49 757	55,01	30 800	30 800	-	-	789	-	-
BISCO BIO SCIENCES	INR 9 465	375 546	99,99	44 919	41 968	-	673 533	- 241 768	-	-
HM.CLAUSE SA	10 061	103 510	99,97	50 194	50 194	17 670	145 869	33 465	-	45 899
LIMAGRAIN ARGENTINA SA	ARS 42 463	24 505	91,27	9 817	1 671	-	13 279	- 16 166	-	-
HAZERA SEEDS LTD	ILS 22 781	495 840	100	83 523	83 523	2 635	390 411	44 064	-	-
LIMAGRAIN CHILE LIMITADA	CLP 474 126	1 718 677	99,99	2 593	2 593	-	2 851 068	- 86 329	-	-
LIMAGRAIN BRASIL SA	BRL 39 704	60 948	100	42 778	36 226	-	89 715	- 25 765	-	-
LIMAGRAIN EUROPE SA	9 230	254 823	95,2	310 609	310 609	5 676	362 971	- 11 904	-	179 967
LINK SEED PROPRIETARY LIMITED	ZAR 0,1	175 074	80	12 386	12 386	-	114 671	33 964	-	-
MIKADO KYOWA KK	JPY 109 350	3 732 862	75	21 281	21 281	200	8 628 352	251 695	-	-
MIKADO SEED HOLDING KK	JPY 247 000	296 263	85,45	6 434	6 434	497	-	21 132	-	-
VILMORIN JARDIN SA	13 347	15 132	99,99	16 275	16 275	-	46 354	- 350	-	-
GEMSTAR SAS	1	988	80	1	1	-	-	- 1	-	39
VCC JAPAN KK	JPY 60 000	28 747	100	424	424	-	-	- 23 757	-	-
VILMORIN SA	12 032	57 849	99,95	55 695	55 695	13 254	96 735	15 693	-	54 696
VILMORIN HONG KONG LTD	34 960	27 287	100	34 739	34 739	-	-	- 6 362	-	7 150
LG CEREALS NEDERLAND	20	20	100	20	20	-	-	-	-	-
VILMORIN PARTICIPATION	20	20	100	20	20	-	-	-	-	-
VILMORIN 2014 (HOLDINGS) LTD	GBP 2 270	691	100	2 482	2 482	-	-	- 1 609	-	-
VILMORIN USA CORP	USD 183 775	163 765	100	177 204	177 204	-	-	- 117	-	-
PARTICIPATIONS < 50%										
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD 32 617	61 055	32,77	8 021	8 021	-	32 567	12 122	-	-
BIO SEEDS BV	1 788	12 631	24,95	1 092	1 092	-	-	- 495	-	-
DLF France SAS	3 000	5 016	33,33	1 000	1 000	-	-	68	-	-
SEED CO LIMITED	USD 234	147 803	30,38	55 065	55 065	-	94 660	15 241	-	-
PARTICIPATIONS < 10%										
ARCADIA BIOSCIENCES INC	-	-	5,59	18 892	10 497	-	-	-	-	-
AVESTHAGEN	-	-	4,14	5 011	-	-	-	-	-	-
BOREAL	-	-	6,54	550	550	20	-	-	-	-
VILMORIN ITALIA	47	624	1	1	1	4	13 266	557	-	929
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE	6 500	9 332	0,01	100	100	-	54 340	1 060	-	2 016

NOTE 24 : INFORMATIONS DIVERSES

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'allocation globale versée aux Administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction est fixée pour l'exercice 2014-2015 à la somme de 45 milliers d'euros.

NOTE 25 : EFFECTIF MOYEN

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (PERSONNEL PERMANENT)

	30.06.15	30.06.14
Cadres	174	149
Non cadres	53	51
Total	**227**	**200**

RÉPARTITION PAR FONCTION (PERSONNEL PERMANENT)

	30.06.15	30.06.14
Administration	196	163
Marketing-Ventes	8	14
Recherche-Développement	23	23
Production agronomique et industrielle	-	-
Total	**227**	**200**

NOTE 26 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Indemnités de départ à la retraite	-	3 791	-
Avals, cautions, garanties	-	171 226	-
Achat/Vente à terme de devises	-	-	35 813
Gestion du risque de taux	-	-	-
Autres engagements		2 661	86 958
Total	**0**	**177 678**	**122 770**

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte : projection d'augmentation de salaires, rotation de l'effectif, espérance de vie, et actualisation au taux de 2,00 % pour cet exercice et 2,40 % pour l'exercice passé.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement.
Ils comportent par ailleurs des engagements donnés en faveur de :

- pour 2 109 milliers d'euros en faveur de Torbay Council of the Town Hall au titre d'un contrat de crédit signé avec Suttons Consumer Products Ltd.
- pour 672 milliers d'euros ainsi que CommerzReal sur des annuités de loyers de certains baux à long terme (20-25 ans). Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : Vilmorin & Cie assure la gestion du risque de change du groupe au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin & Cie s'élèvent à 22 631 milliers d'euros vis-à-vis des sociétés participantes et 13 181 milliers d'euros auprès des banques.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

En milliers d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 795	83 523	-
Total	**6 795**	**83 523**	**-**

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, a institué un Compte Personnel de Formation (CPF) qui est rattaché à la personne et la suit tout au long de sa carrière professionnelle. Ce compte se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF) à partir du 1er janvier 2015 et sera géré par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). Les droits individuels à la formation, non utilisés au 31 décembre 2014, seront transférés au compte personnel de formation, à l'initiative du salarié et seront utilisables jusqu'au 1er janvier 2021.

Au titre du droit individuel à la formation, les engagements de Vilmorin & Cie s'élevaient à 18 027 heures au 31 décembre 2014.

NOTE 27 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principales opérations intervenues postérieurement à la clôture sont les suivantes :

Création d'une joint-venture de recherche au Canada et prise de participation minoritaire dans Canterra Seeds (Canada)

Vilmorin & Cie et Canterra Seeds ont créé début juillet 2015 une joint-venture, Limagrain Cereals Research Canada, spécialisée dans le développement et la sélection* de céréales, et implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan. Canada).

Détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par Canterra Seeds, la nouvelle joint-venture apportera à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées.

Au-delà de cette co-entreprise, Vilmorin & Cie prend une participation minoritaire de 30 % dans Canterra Seeds, au travers d'une augmentation de capital.

Création d'une joint-venture en Chine

Vilmorin & Cie a obtenu, durant l'été 2015, l'autorisation des autorités chinoises concernant la création de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société Anhui Hengji Seeds. Vilmorin & Cie détient 45 % du capital de cette structure.

6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillée dans les notes 11 et 23 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et, sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30 juin 2015.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, *Associé*

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, *Associé*

6.4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

AVEC LA SOCIÉTÉ LIMAGRAIN CÉRÉALES INGRÉDIENTS

Votre Conseil d'Administration du 23 avril 2014 a autorisé l'acquisition des titres de la société Limagrain Céréales Nederland BV auprès de la société Limagrain Céréales Ingrédients pour un montant de 20 000 euros.

Les personnes concernées sont Jean-Yves Foucault, François Heyraud et Emmanuel Rougier en qualité d'Administrateurs de Vilmorin & Cie et de Membres du Comité d'Administration de Limagrain Céréales Ingrédients S.A.S.

AVEC LA SOCIÉTÉ VILMORIN 2014 (HOLDING) LIMITED (EX-SUTTONS SEED HOLDING LIMITED)

Votre Conseil d'Administration du 13 octobre 2014 a autorisé, préalablement à la cession des titres de l'entité Suttons Consumer Products, les opérations suivantes :

- l'abandon du compte-courant de Vilmorin & Cie chez Suttons Consumer Products pour un montant de £.4 550 000,
- la cession des 19 marques de Suttons Consumer Products à Suttons Seed Holding pour un montant de £.1 500 000,
- le transfert du plan de retraite de Suttons Consumer Products à Suttons Seed Holding dont le passif net est évalué à £.901 000,
- la concession d'une licence de marque à Suttons Consumer Products, limitée au Royaume-Uni et à l'Irlande pour le commerce de détail et pour le monde entier pour le commerce « online », et ce moyennant des redevances de £.20 000 pour les 5 premières années, puis des redevances remontant graduellement à un taux de marché.

Les personnes concernées sont Jean-Yves Foucault et François Heyraud en qualité d'Administrateur de Vilmorin & Cie et Membre du « Board of directors » de Vilmorin 2014 (Holding) Limited (ex-Suttons Seed Holding Limited).

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ VILMORIN S.A.

Votre Conseil d'Administration du 2 juin 2008 a autorisé la signature d'un contrat de location-gérance du fonds de commerce de la société Vilmorin S.A. concernant le commerce de jardinerie/graineterie de centre-ville à Paris et opérations liées. Le montant de la redevance de la location gérance versée au cours de l'exercice s'élève à 431 945 euros H.T.

La personne concernée est Philippe Aymard en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin & Cie S.A. et en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin S.A.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN, *Associé*

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT, *Associé*

7

LE POIVRON PROMETEO DOIT SON SUCCÈS À SON EXCELLENTE ADAPTATION AUX CONDITIONS CLIMATIQUES LOCALES ET À UN RENDEMENT COMMERCIAL ÉLEVÉ POUR LES PRODUCTEURS.

VILMORIN & CIE
ET SES ACTIONNAIRES

7.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ 234

7.1.1. Dénomination, siège social et siège administratif 234
7.1.2. Forme juridique 234
7.1.3. Date de constitution et durée de vie 234
7.1.4. Objet social 234
7.1.5. Registre du commerce et des sociétés 235
7.1.6. Exercice social 235
7.1.7. Consultation des documents juridiques 235
7.1.8. Tribunaux compétents en cas de litiges 235

7.2. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT RFA 236

7.2.1. Capital social 236
7.2.2. Notification de franchissement de seuil 238
7.2.3. Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 10 décembre 2014 239

7.3. L'ACTION VILMORIN & CIE 240

7.3.1. Fiche signalétique 240
7.3.2. Animation et liquidité du titre 240
7.3.3. Performance du titre 240
7.3.4. Dividendes et politique de distribution des résultats 243
7.3.5. Service des titres 244

7.4. POLITIQUE D'INFORMATION 245

7.4.1. Le dispositif d'information 245
7.4.2. Calendrier prévisionnel 2015-2016 249
7.4.3. Contacts 249

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

7.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET SIÈGE ADMINISTRATIF

- Dénomination sociale : Vilmorin & Cie.
- Siège social : 4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.
- Siège administratif : CS 20001 Saint Beauzire - 63360 Gerzat
- Législation : Législation française.

7.1.2. FORME JURIDIQUE

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

7.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).
- Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).

Diverses modifications statutaires sont intervenues et notamment celles qui suivent :

- Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- Modifications statutaires dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008).

La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

7.1.4. OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,
- de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la société pourra :

- créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

7.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.
N° SIRET : 377 913 728 00020.
N° SIREN : 377 913 728.
N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

7.1.6. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

7.1.7. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société : 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site internet de Vilmorin & Cie (**www.vilmorin.info**) dans la rubrique Publications.

7.1.8. TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGES

Tribunal de Commerce de Paris.

7.2. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

7.2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social, au 30 juin 2015, est de 317 717 005,50 euros divisé en 20 833 902 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, le Groupe Limagrain (cf. page 65) détient directement ou indirectement 73,74 % de son capital.

20,1 % du capital sont détenus par des investisseurs institutionnels, dont près de 48 % sont basés à l'étranger (États-Unis, Royaume-Uni, Singapour, Scandinavie, Allemagne, etc.). Près de 11 500 Actionnaires individuels de Vilmorin & Cie, possédant des actions nominatives ou au porteur détiennent 6,16 % du capital.

7.2.1.1. RÉPARTITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2015

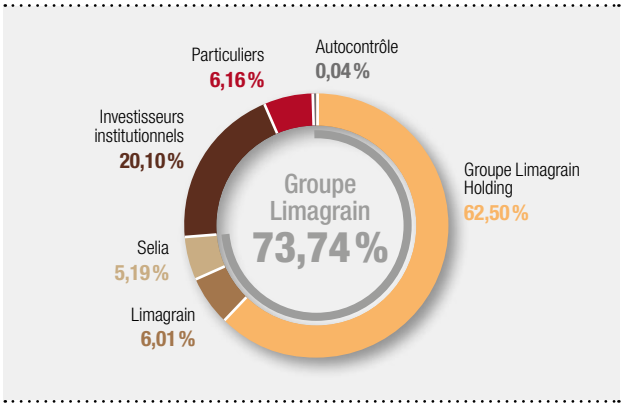

7.2.1.2. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2015

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix (1)
Groupe Limagrain Holding	234 537	12 786 325	62,50 %	25 807 187	71,86 %
Limagrain	50 995	1 200 460	6,01 %	2 451 915	6,83 %
Selia	37 922	1 043 628	5,19 %	2 125 178	5,92 %
Autocontrôle	8 120	-	0,04 %	-	-
Administrateurs	6	18	-	42	-
Groupe Limagrain	**331 580**	**15 030 431**	**73,74 %**	**30 384 322**	**84,60 %**
Public	**5 414 162**	**57 729**	**26,26 %**	**5 529 620**	**15,40 %**
Total	**5 745 742**	**15 088 160**	**100,00 %**	**35 913 942**	**100,00 %**

(1) L'écart entre les droits de vote théoriques et les droits de vote exerçables en Assemblée Générale est non significatif.

- Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction : non significatif.
- Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement : non significatif.
- Déclaration d'opération de dirigeants : conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, Groupe Limagrain Holding (GLH) a acquis, cédé ou souscrit 1 340 224 actions au cours de l'exercice 2014-2015. La Société Coopérative Agricole Limagrain a acquis ou souscrit 160 217 actions au cours de l'exercice 2014-2015.
- Déclaration de pacte d'actionnaires : dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) (2) dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin & Cie. À ce titre le FSI a souscrit, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, 1 074 498 actions nouvelles de GLH, représentant 13,93 % du capital et des droits de vote de GLH et 1 071 429 obligations de GLH remboursables en actions existantes de Vilmorin & Cie. Ce pacte a fait l'objet d'une publicité auprès de l'AMF (3).
- Engagements collectifs de conservation de titres : en dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de deux ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions, représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits

(2) Aujourd'hui Bpifrance.
(3) Ce pacte est consultable à l'adresse suivante : www.amf-france.org

de vote. Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés : les engagements portent désormais sur 3 540 003 actions.

- Capital potentiel : Vilmorin & Cie avait procédé à l'émission en fin d'exercice 2007-2008 d'un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros afin de diversifier la nature de ses ressources. Au 1er juillet 2015 cet instrument financier est arrivé à échéance, majoritairement remboursé et partiellement converti (voir Note 22.2.2 des comptes consolidés).
- Capital autorisé non émis : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- Titres non représentatifs du capital : néant.
- Stock-options : néant.

7.2.1.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De novembre 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juillet 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juillet 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscription correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juillet 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juillet 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300 F	956 697 900 F	3 188 993
	Conversion à 45,75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	+ Prime de 180 F	145 896 429,75 €	3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45,75 € à 15,25 €	15,25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15,25 €	204 225 819,25 €	13 391 857
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15,25 €	262 576 040,25 €	17 218 101
21.01.13	Création de 1 721 810 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	288 833 642,75 €	18 939 911
19.01.15	Création de 1 893 991 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	317 717 005,50 €	20 833 902

7.2.1.4. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	30.06.13			30.06.14			30.06.15		
	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote
Groupe Limagrain Holding	11 680 638	61,67	68,36	11 680 638	61,67	71,59	13 020 862	62,50	71,86
Limagrain	1 091 328	5,76	7,13	1 091 328	5,76	6,37	1 251 455	6,01	6,82
Selia	948 753	5,01	6,53	983 228	5,19	5,94	1 081 550	5,19	5,92
Actions auto détenues	3 784	0,02	-	1 967	0,01	-	8 120	0,04	-
Public et divers	5 215 408	27,54	17,98	5 182 750	27,36	16,09	5 471 915	26,26	15,40
Total	**18 939 911**	**100,00**	**100,00**	**18 939 911**	**100,00**	**100,00**	**20 833 902**	**100,00**	**100,00**

7.2.2. NOTIFICATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.
À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

Suite à la constitution de la Banque Publique d'Investissement, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO) a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vilmorin & Cie et détenir indirectement, à cette date, 1 467 858 actions de la société Vilmorin & Cie représentant autant de droits de vote, soit 7,75 % du capital et 5,05 % des droits de vote de la société.
La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Valeurs Moyennes et de Bpifrance Participations SA, 1 882 834 titres et droits de vote, soit 9,94 % du capital et 6,48 % des droits de vote de la société. Aucune déclaration complémentaire n'a été portée à la connaissance de Vilmorin & Cie.

7.2.3. AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 2014

Afin de doter Vilmorin & Cie des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 10 décembre 2014 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à émettre des obligations ou autres titres de créances assimilés (quatorzième résolution),
- à émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance (dix-septième et dix-huitième résolutions).

La dix-neuvième résolution confère au Conseil d'Administration la possibilité d'utiliser les dix-septième et dix-huitième résolutions, pour une durée de 12 mois.

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2014 a également autorisé le Conseil d'Administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par placement privé (vingtième résolution).

Le montant nominal total de ces émissions ne pourra excéder 500 millions d'euros, comme présenté dans la vingt-et-unième résolution.

7.3. L'ACTION VILMORIN & CIE

7.3.1. FICHE SIGNALÉTIQUE

- Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993.
- Place de cotation : Euronext Paris. Compartiment A.
- Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- Indices Euronext : Cac Mid & Small, Cac All-Tradable, Cac All Share.
- Code ISIN : FR 0000052516 (RIN).
- Éligible au PEA.
- Classification selon nomenclature ICB : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).
- Nombre de titres : 20 833 902
- Clôture de l'exercice au 30 juin.

7.3.2. ANIMATION ET LIQUIDITÉ DU TITRE

Natixis Securities est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin & Cie. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1er octobre 2008.

Les moyens figurant au compte de liquidité sont :
Au moment de la mise en œuvre du contrat :
- nombre de titres : 7 989
- espèces : 68 037,90 euros

Au 30 juin 2015 :
- nombre de titres : 8 120
- espèces : 274 673,39 euros

7.3.3. PERFORMANCE DU TITRE

Au cours de l'exercice 2014-2015, le titre Vilmorin & Cie a connu une évolution négative, conséquence notamment du contexte de marché défavorable sur l'activité grandes cultures. L'action Vilmorin & Cie, valeur défensive et de long terme, démontre toutefois la pertinence de la stratégie de développement long terme de la société.

7.3.3.1. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION VILMORIN & CIE VS CAC 40/SBF 120 REBASÉ SUR 3 ANS

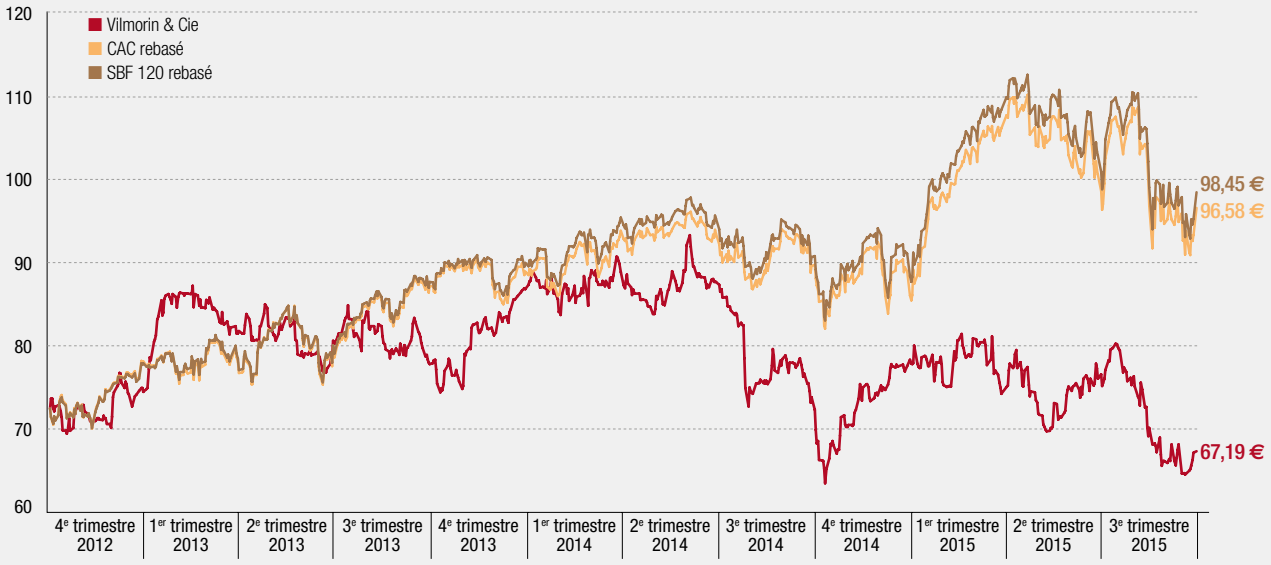

→ Évolution du cours depuis 3 ans (au 05.10.2015) : -7,0 %

→ Évolution du cours depuis 1 an (au 05.10.2015) : -6,9 %

Données retraitées des attributions gratuites d'actions de janvier 2013 et janvier 2015.

7.3.3.2. TABLEAU DE BORD DE L'ACTION (1)

	12-13	13-14	14-15
MOYENNE JOURNALIÈRE DES TRANSACTIONS			
> en nombre de titres	6 227	6 976	**6 945**
> en milliers d'euros	552,56	657,21	**562,64**
COURS EXTRÊMES			
> plus haut	100,25	105,00	**98,76**
> plus bas	74,09	84,60	**69,64**
Derniers cours de l'exercice en euros	89,55	98,68	**75,37**
Rendement net de l'action en %(2)	2,17 %	1,84 %	**1,67 %**

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).
(2) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1. (Source : Euronext ParisBourse)

7.3.3.3. VOLUMES TRAITÉS ET ÉVOLUTION DES COURS DEPUIS LES 18 DERNIERS MOIS (1)

Date	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (M€)	Cours extrême le plus haut (€)	Cours extrême le plus bas (€)
2014				
Avril	157 001	15,179	102,00	94,60
Mai	73 041	7,076	99,97	93,48
Juin	103 592	10,343	105,00	97,01
Juillet	173 646	15,951	98,82	86,12
Août	231 217	19,368	89,24	81,47
Septembre	77 389	6,729	88,97	84,52
Octobre	168 105	12,895	83,52	71,05
Novembre	54 296	4,422	84,50	78,68
Décembre	100 732	8,485	85,50	82,50
2015				
Janvier	156 949	12,860	88,00	75,66
Février	172 623	13,324	81,40	75,00
Mars	232 189	18,350	81,12	75,53
Avril	133 117	10,145	79,47	73,85
Mai	169 288	12,094	74,30	69,64
Juin	128 249	9,573	76,36	71,86
Juillet	118 847	9,201	80,20	75,11
Août	109 896	7,910	76,25	67,10
Septembre	99 935	6,582	68,00	64,35

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

Une augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2013. Le cours de bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date.
De même, une augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2015. Le cours de bourse a donc été divisé par 1,10 à compter de cette date.

7.3.3.4. INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUR ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2014, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration, dans la treizième résolution, les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 130 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 million d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 130 millions d'euros. L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 18 mois maximum.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :
- nombre de titres achetés = 124 003,
- prix moyen d'achat = 80,06 euros,
- nombre de titres vendus = 118 054,
- prix moyen de vente = 79,54 euros,
- nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2015 : 8 120 correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 606 408,72 euros, soit un prix moyen unitaire de 74,68 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 18 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :
- le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions, représentant un engagement potentiel de 110 millions d'euros.

7.3.4. DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

7.3.4.1. DIVIDENDES SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION (1)

Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015 est de 1,57 euro, en retrait en valeur nominale par rapport à l'exercice précèdent mais correspondant à un accroissement significatif du taux de distribution.

	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Nombre d'actions rémunérées	17 212 812	17 216 087	18 937 257	18 937 956	**20 833 902** (2)
Dividende net (en euros)	1,50	1,65	1,65	1,65	**1,57**
Taux de distribution	28,4 %	35,3 %	31,5 %	37,2 %	**44,8 %**

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).
(2) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de versement du dividende.

7.3.4.2. RÉGIME FISCAL (AU 28 SEPTEMBRE 2015)

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal est de 5 ans à compter du jour où le titulaire du droit au paiement des dividendes a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Résident français

Les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis (sauf exception) au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % le cas échéant.
Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces dividendes font l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire sur leur montant brut au taux de 21 %. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû au titre de l'année suivante et est restituable en cas d'excédent.

Par exception, et sur demande du contribuable, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées) ou 75 000 euros (pour les personnes faisant l'objet d'une imposition commune) peuvent être dispensées de cet acompte.

Enfin, le montant brut des dividendes est soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %.

Non résident

Les dividendes reçus par un actionnaire personne physique non résident font l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie comme suit :

- 21 % pour les dividendes reçus par des personnes physiques domiciliées fiscalement dans un autre État membre de l'Union Européenne (UE), en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein ;
- 30 % pour les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées fiscalement hors UE ou dans un État autre que l'Islande, la Norvège, ou le Liechtenstein ;
- 75 % pour les dividendes perçus par une personne physique domiciliée fiscalement dans un État ou Territoire Non Coopératif.

Cette retenue à la source est libératoire de l'impôt en France et constitue en principe un crédit d'impôt dans le pays de résidence du bénéficiaire des revenus distribués.

Toutefois, en présence d'une convention internationale, le taux de retenue à la source peut être réduit, voire supprimé.

7.3.4.3. ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie agissant par délégation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 10 décembre 2014, a décidé l'attribution gratuite d'actions à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes détenues.
Les opérations d'attribution ont débuté le lundi 19 janvier 2015 et ont concerné toutes les actions détenues à la clôture de la Bourse du vendredi 16 janvier 2015. Tout actionnaire ayant acquis des actions avant cette date a ainsi bénéficié de cette attribution d'actions.
Les actions nouvelles au nombre de 1 893 991 ont été assimilées aux actions anciennes à compter du 19 janvier 2015.
Vilmorin & Cie qui avait déjà procédé à une première attribution gratuite d'actions en janvier 2013, réaffirme ainsi sa volonté de poursuivre une relation privilégiée avec ses Actionnaires, fidèles et engagés sur le long terme.

7.3.5. SERVICE DES TITRES

Vilmorin & Cie a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
CTS – Service relations actionnaires
9, rue du Débarcadère
93 761 Pantin Cedex

Tél. :
- Pour les actionnaires français : 0 826 109 119
- Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57

Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

www.planetshares.bnpparibas.com

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

7.4. POLITIQUE D'INFORMATION

7.4.1. LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin & Cie s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

7.4.1.1. L'INFORMATION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Vilmorin & Cie réalise chaque année plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Publié en langue française et dans une version allégée en langue anglaise sur le site internet de Vilmorin & Cie et imprimé en version française, il est actualisé une fois par an à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

LE SITE INTERNET

Toute l'information publiée par Vilmorin & Cie est accessible sur son site internet : **www.vilmorin.info**. Celui-ci vise à informer la communauté financière sur les performances financières de Vilmorin & Cie, mais aussi son métier, sa stratégie, ses perspectives et son actualité. Il comporte, en complément de l'ensemble de l'information financière règlementaire, des contenus dédiés aux journalistes, aux analystes et investisseurs ou encore aux investisseurs particuliers, dans l'objectif de répondre toujours mieux aux attentes de chacun des publics.
Il s'agit par exemple de présentations de la société, d'informations règlementées, d'analyses financières, de l'évolution du cours du titre, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, etc. Les présentations de chiffres d'affaires sont également retransmises en différé sur le site, tout comme les interviews des dirigeants effectuées lors des publications de résultats. Le site est également disponible en version anglaise.

7.4.1.2. LES RELATIONS AVEC LES ANALYSTES, LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LA PRESSE

En 2014-2015, huit sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Securities, Kepler Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, Oddo Midcap, Portzamparc et Société Générale.

LES RÉUNIONS D'INFORMATION ET VISITES DE SITES

Six réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2014-2015 à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels.

Vilmorin & Cie a notamment organisé une visite de ses installations en Semences potagères en Espagne. Neuf journalistes et analystes ont ainsi eu l'occasion de découvrir, en avril 2015, les Business Units HM.CLAUSE et Vilmorin implantées en Espagne, premier marché européen de semences potagères en valeur.
Vilmorin & Cie a également organisé en juin 2015 une journée en Anjou, sur le site de la Business Unit Vilmorin, à destination de ses investisseurs institutionnels. Outre les installations de la société, cette journée a permis de présenter aux sept investisseurs institutionnels présents la stratégie de développement de Vilmorin & Cie.

LES CONFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES

En 2014-2015, Vilmorin & Cie a organisé trois conférences téléphoniques et présentations, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels. Les présentations commentées sont consultables en différé sur le site internet de Vilmorin & Cie.

LES RENCONTRES INVESTISSEURS

Vilmorin & Cie a participé au cours de l'année 2014-2015 à dix rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de road shows, dont plusieurs à l'étranger (New York, Londres, Milan, Francfort, etc.).

LE DOSSIER DE PRESSE

Le dossier de presse destiné aux journalistes est mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la société.

L'ADHÉSION AU CLIFF

Vilmorin & Cie est, depuis début 2015, membre du CLIFF, l'association française des professionnels des relations investisseurs.

7.4.1.3. LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Vilmorin & Cie souhaite maintenir une répartition équilibrée de son actionnariat entre investisseurs particuliers et institutionnels.
À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées à ses Actionnaires individuels. Au 30 juin 2015, le nombre total des Actionnaires individuels s'élevait à près de 11 500 détenant des actions nominatives ou au porteur.

PUBLICATIONS

Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Trois numéros ont été publiés lors de cet exercice, traitant notamment des résultats financiers, des perspectives de développement, de dossiers d'actualité ou encore des informations boursières. À l'occasion du salon Actionaria, une lettre à vocation pédagogique, présentant l'innovation, pilier de la stratégie de Vilmorin & Cie, a été distribuée aux actionnaires présents sur le stand. Ce thème a ensuite été décliné au fil des lettres, avec des focus sur des espèces stratégiques pour Vilmorin & Cie.

Le livret de l'actionnaire

Vilmorin & Cie publie chaque année un livret de l'actionnaire, dont le contenu est plus concis que celui du document de référence. Outre la présentation de l'activité et de la stratégie de la société, il présente les cinq bonnes raisons de devenir actionnaire de Vilmorin & Cie.
Ce livret est remis lors de l'Assemblée Générale et envoyé par courrier à près de 1 000 Actionnaires individuels. Il est également disponible sur simple demande auprès de la Direction Financière.

L'Essentiel

Ce document synthétique permet à tous de découvrir en quelques mots l'activité, le modèle de développement et le parcours de Vilmorin & Cie en Bourse. Remis lors du salon Actionaria et des réunions d'actionnaires, il est consultable et téléchargeable sur le site Internet de Vilmorin & Cie.

RENCONTRES

La conférence thématique

Organisée pour la première fois en septembre 2014, la conférence thématique s'adresse aux actionnaires actuels mais aussi potentiels, qui souhaitent approfondir un sujet stratégique de Vilmorin & Cie. Pour la première édition, Vilmorin & Cie a choisi de présenter la thématique du génie génétique dans l'amélioration des plantes. Cette conférence sera renouvelée en 2015-2016.

Les réunions d'actionnaires

En 2014-2015, Vilmorin & Cie a rencontré plus de 500 actionnaires, à l'occasion de trois réunions d'actionnaires organisées à Marseille, Reims et Lyon. La société poursuivra ces moments d'échanges privilégiés avec ses Actionnaires au cours de l'exercice 2015-2016. Ils sont l'occasion de présenter la société, ses activités, son métier et sa stratégie, et de répondre à de nombreuses questions.

Le Salon Actionaria

Fidèle à cet évènement, Vilmorin & Cie a participé pour la 10e année consécutive au salon Actionaria à Paris en novembre 2014, et en dresse cette année encore un bilan très positif tant en termes de participation que de qualité des échanges.
Ce rendez-vous, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses Actionnaires individuels, mobilise le management, l'équipe de communication financière et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires. Cette édition a été marquée par la participation de Vilmorin & Cie à l'Agora des Présidents et à une conférence Valeurs Moyennes sur la thématique « Les valeurs moyennes, un investissement de père de famille ou un pari spéculatif ? ». La société sera de nouveau présente à l'édition 2015.

L'Assemblée Générale

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de Vilmorin & Cie est un évènement fort dans la relation entre Vilmorin & Cie et ses Actionnaires. Ceux-ci peuvent également prendre part de manière active aux décisions importantes du groupe en votant, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Pour la première fois en 2014, Vilmorin & Cie a offert la possibilité à ses Actionnaires de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS. Les Actionnaires ont également eu la possibilité de choisir la e-convocation, qui consiste à recevoir par courrier électronique leur convocation à l'Assemblée Générale. Ce dispositif qui a permis à Vilmorin & Cie d'afficher un taux de participation historiquement haut, sera renouvelé en 2015.

L'Assemblée Générale Annuelle se prononçant sur les comptes annuels 2014-2015 se tiendra le 11 décembre 2015 à Paris.

→ Convocation des actionnaires nominatifs

Les Actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.
La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'Actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

→ Conditions d'admission

Tout Actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- soit d'une inscription nominative,
- soit d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, annexée au formulaire de vote à distance, au formulaire de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire par l'intermédiaire inscrit. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 2e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris[1].

Les Actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

→ Droits de vote attachés aux actions

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.
Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).
Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

→ Règles de représentation et inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

Règles de représentation

Les Actionnaires peuvent se faire représenter non seulement par un autre Actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais aussi par toute autre personne (physique ou morale) de leur choix (art. L 225-106, I-al 2). Cette liberté de choix du mandataire est assortie d'obligations d'information, à la charge du mandataire, en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre le mandataire et son mandant.

Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée par les Actionnaires et questions écrites

La possibilité pour les Actionnaires de déposer des projets de résolution ou des points non liés à un projet de résolution est subordonnée à la possession d'une certaine fraction du capital social. L'Actionnaire justifie, avec sa demande, de la possession de la fraction du capital exigée et d'une attestation d'inscription des titres correspondants, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

(1) Cf. Quinzième résolution en page 262.

En outre, l'examen du point ou de la résolution par l'Assemblée Générale est subordonné à la transmission, par les intéressés, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription définitive en compte des titres au 2e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

La demande d'inscription des points ou des projets de résolution doit être envoyée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et doit parvenir à la société au plus tard le 25e jour qui précède la date de l'Assemblée, sans pouvoir être adressée plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion. La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution,
- le cas échéant, d'un bref exposé des motifs,
- de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée et doit être accompagnée de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

Le Président du Conseil d'Administration doit accuser réception des points ou des projets de résolution, par lettre recommandée ou par courrier électronique, dans le délai de 5 jours à compter de cette réception. Si des projets de résolution ont été déposés par des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir afin de déterminer s'ils doivent recommander à l'Assemblée l'adoption ou le rejet de ces projets.

Chaque Actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique aux adresses indiquées dans l'avis de réunion, au plus tard le 4e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel, de mieux comprendre les attentes des Actionnaires et d'améliorer la communication financière. La durée du mandat des Actionnaires individuels membres du Comité est fixée à deux ans, renouvelable. Le Comité est renouvelable par tiers.

Le CCA se compose :

- de six Actionnaires individuels représentatifs des Actionnaires :
  - Jean-Claude BONHOMME (Auvergne – 63),
  - Arnaud BUNEL (Ile-de-France – 75),
  - Jean GERMAN (Ile-de-France – 78),
  - Anne-Valérie LLUCH-BOSCA (Ile-de-France – 91),
  - Caroline MEIGNEN (Picardie – 60),
  - Francine SAUCIER (Ile-de-France – 75).
- de deux Administrateurs de Limagrain :
  - Philippe BLATEYRON,
  - François HEYRAUD.

Il est animé par :

- le Directeur Financier de Vilmorin & Cie : Daniel JACQUEMOND,
- l'équipe de communication financière : Valérie MONSERAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, et Clémence DATURI, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Comité s'est réuni trois fois sur des sites du groupe, ainsi que sur le site d'un des clients de Vilmorin & Cie. Ses travaux ont permis d'émettre des recommandations sur le dispositif de communication dédié aux Actionnaires individuels (Actionaria, Assemblée Générale, conférence thématique à destination des Actionnaires individuels, etc.) ou d'échanger sur des thématiques portant sur la stratégie et les perspectives du groupe.

L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES INVESTISSEURS INDIVIDUELS ET DES CLUBS D'INVESTISSEMENT (F2IC)

Vilmorin & Cie est membre actif de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2005. Elle participe à des réunions d'actionnaires organisées par la Fédération et diffuse également, par son intermédiaire, ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement.

7.4.2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2015-2016

Dates fournies à titre indicatif et susceptibles de modifications

- 5 novembre 2015 :
  Publication du chiffre d'affaires à la fin du 1er trimestre (1)
- 20 et 21 novembre 2015 :
  Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- 11 décembre 2015 :
  Assemblée Générale des Actionnaires à Paris
- 15 décembre 2015 :
  Détachement du dividende
- 17 décembre 2015 :
  Mise en paiement du dividende

La suite du planning des publications 2015 – 2016 sera communiquée à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre et disponible à compter de cette date sur **www.vilmorin.info**.

(1) Publication après clôture de Bourse

7.4.3. CONTACTS

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info

Valérie MONSERAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs
E-mail : valerie.monserat@vilmorin.info

Clémence DATURI, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels
E-mail : clemence.daturi@vilmorin.info

- Tel : +33 (0)4 73 63 44 85
- Fax : +33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

LA CAROTTE MAESTRO ALLIE UN HAUT NIVEAU DE RÉSISTANCE AUX MALADIES DU FEUILLAGE ET UNE EXCELLENTE QUALITÉ RACINAIRE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 DÉCEMBRE 2015

8.1. ORDRE DU JOUR 252

8.2. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE 253

8.3. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE 256

8.4. RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE 262

8.1. ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels sociaux et quitus au Conseil d'Administration

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et distribution de sommes prélevées sur les primes d'émission

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels consolidés et quitus au Conseil d'Administration

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

SIXIÈME RÉSOLUTION

Achat et vente par la société de ses propres actions

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

HUITIÈME RÉSOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2014-2015 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2014-2015 à Monsieur Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

ONZIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Limitation globale du montant des émissions

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Augmentation du capital social réservée aux salariés

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Modification de la date d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux Assemblées Générales

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs pour formalités

8.2. RÉSOLUTIONS
à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils sont présentés, la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports, ainsi que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conclusions dudit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DISTRIBUTION DE SOMMES PRÉLEVÉES SUR LES PRIMES D'ÉMISSION

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 14 580 442,33 euros de la façon suivante :

Résultat net au 30 juin 2015	14 580 442,33 euros
Affectation à la réserve légale	729 022,12 euros
Résultat au 30 juin 2015 disponible	13 851 420,21 euros
Report à nouveau initial	152 777,47 euros
Prélèvement sur les primes d'émission	18 705 028,46 euros
Dividendes à distribuer	32 709 226,14 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés au report à nouveau.
Le dividende est fixé à 1,57 euro par action.
L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 15 décembre 2015 et que sa mise en paiement sera effective au 17 décembre 2015.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.
En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2014-2015.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2014-2015, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 45 000 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

ACHAT ET VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 110 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 110 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché réglementé, hors marché, sur les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.
La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2014 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.
Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CRÉANCE ASSIMILÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 400 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime,
- fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.
Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 10 décembre 2014.

HUITIÈME RÉSOLUTION

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014-2015 À MONSIEUR PHILIPPE AYMARD, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que Monsieur Philippe AYMARD exerce ses fonctions à titre gratuit, émet un avis favorable sur l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice 2014-2015 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014-2015 À MONSIEUR EMMANUEL ROUGIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que la rémunération totale attribuée pour l'exercice 2014-2015 à Monsieur Emmanuel ROUGIER au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué s'élève à 338,1 milliers d'euros, émet un avis favorable sur celle-ci ainsi que sur ses composantes.

8.3. RÉSOLUTIONS à caractère extraordinaire

DIXIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DONT ELLE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE TELS QUE NOTAMMENT DES OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES OU EXISTANTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

  Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la treizième résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.
  Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

  Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

  Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

  En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

ONZIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DONT ELLE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE TELS QUE NOTAMMENT DES OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES OU EXISTANTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

  Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la treizième résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.
  Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 200 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de décision de l'émission.

- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

- décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

- décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

  Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.
  Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société

d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

ÉMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DONT ELLE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, PAR PLACEMENT PRIVÉ VISÉ À L'ARTICLE L.411-2, II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, et L.225-136 dudit Code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit Code :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce, en France ou à l'étranger, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances.

  Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires existantes ou nouvelles et/ou des titres de créance d'une société dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront avoir été autorisées par la société au sein de laquelle les droits seront exercés.

- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la treizième résolution, ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.

- fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

- prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée.

- prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit.

- décide que le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives et d'une manière générale passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

LIMITATION GLOBALE DU MONTANT DES ÉMISSIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux dixième, onzième et douzième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la septième résolution ci-dessus ne pourront excéder, au total, le montant nominal total de 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées,

le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et conditions des émissions,
- fixer les montants à émettre,
- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 10 décembre 2014.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

MODIFICATION DE LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES PERSONNES HABILITÉES À PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier partiellement l'article 30 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 30 – Assistance et représentation aux assemblées

…/…

2) Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de son inscription dans les registres de la société. Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

…/… »

8.4. RÉSOLUTION à caractère ordinaire

SEIZIÈME RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

L'OIGNON JAUNE DORMO, À DESTINATION DU MARCHÉ D'EUROPE DU NORD, EST RECONNU POUR SA RÉSISTANCE AUX CONDITIONS D'EXPORTATION ET SA LONGUE DURÉE DE CONSERVATION

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RFA **264**

9.1.1. Responsable du document de référence 264

9.1.2. Attestation du responsable du document de référence 264

9.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES RFA **265**

9.2.1. Organes de contrôle 265

9.2.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes, des auditeurs et des membres de leur réseau 265

9.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC **266**

9.4 INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2012-2013 ET 2013-2014 ..... **266**

9.5 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **267**

9.6 GLOSSAIRE **269**

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

9.1. PERSONNE RESPONSABLE du document de référence

9.1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Philippe AYMARD, Président Directeur Général de Vilmorin & Cie.

9.1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014-2015

Le 30 octobre 2015

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 83) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2015 présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 207 du présent document de référence. Ce rapport contient une observation sur le changement de méthode comptable résultant de l'application au 1er juillet 2014 de la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2014, incorporés par référence, et présentés dans le document de référence 2013-2014 (déposé le 31 octobre 2014 sous le numéro D.14-1032) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 197 dudit document. Ce rapport contient une observation sur le changement de méthode comptable résultant de l'application au 1er juillet 2013 de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2013, incorporés par référence, et présentés dans le document de référence 2012-2013 (déposé le 20 novembre 2013 sous le numéro D.13-1077) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 162 dudit document.

Philippe AYMARD
Président Directeur Général

9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX des comptes

9.2.1. ORGANES DE CONTRÔLE

9.2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG AUDIT, DÉPARTEMENT DE KPMG SA

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Représenté par M. Laurent GENIN
Date de renouvellement : 2014
Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

VISAS 4 COMMISSARIAT

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand
Représenté par M. Claude AUBERT
Date de renouvellement : 2011
Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

9.2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SALUSTRO REYDEL

Immeuble Le Palatin - 3 cours du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex
Date de nomination : 2014
Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

M. OLIVIER DELARUE

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand
Date de renouvellement : 2011
Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

9.2.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DES AUDITEURS ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

En euros	30.06.15			30.06.14		
	KPMG	Visas 4	Total	KPMG	Visas 4	Total
COMMISSARIAT AUX COMPTES						
Vilmorin & Cie	148 341	34 609	**182 950**	204 816	41 495	**246 311**
Filiales intégrées globalement	797 728	18 951	**816 679**	854 319	12 770	**867 089**
AUTRES PRESTATIONS						
Juridiques, fiscales, sociales	119 974	-	**119 974**	257 767	-	**257 767**
Total	**1 066 042**	**53 560**	**1 119 602**	**1 316 901**	**54 265**	**1 371 166**

9.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES au public

Les informations financières historiques, les documents de référence, les lettres aux actionnaires, les documents d'Assemblée Générale (avis de convocation, compte rendu de l'Assemblée Générale) et les éléments constituant « l'information règlementée » au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (notamment les communiqués, les informations trimestrielles, semestrielles et annuelles) peuvent être consultés sur le site Internet de Vilmorin & Cie **www.vilmorin.info** dans la rubrique Publications. Les documents peuvent également être consultés au siège social de la société, 4 Quai de la Mégisserie - 75001 Paris.

9.4 INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE des comptes 2012-2013 et 2013-2014

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2012-2013 tels que présentés sur les pages 65 à 76 et 97 à 183 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 novembre 2013 sous le n° D13-1077.
- le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2013-2014 tels que présentés sur les pages 81 à 93 et 125 à 197 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 octobre 2014 sous le n° D14-1032.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Vilmorin & Cie, **www.vilmorin.info**, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

9.5. TABLE DE CONCORDANCE
du document de référence

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	264
1.2 Attestation des responsables	264
2. Contrôleurs légaux des comptes	265
3. Informations financières sélectionnées	4-10
4. Facteurs de risques	44
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	11 ; 234
5.2 Investissements	87
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	14
6.2 Principaux marchés	25
6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des évènements exceptionnels, en faire mention	NA
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	51
6.5 Position concurrentielle	7-10
7. Organigramme	
7.1 Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	14 ; 65
7.2 Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine, le pourcentage de capital, et s'il est différent le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	203
8. Propriété immobilière, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	87 ; 167 ; 219
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	109
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	134 ; 211
9.2 Résultat d'exploitation	132-133 ; 210
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	134 ; 136 ; 178 ; 211 ; 222
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	135 ; 177 ; 212
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	134 ; 187 ; 211 ; 223
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influer les opérations	NA
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
11. Recherche et développement, brevets, licences	
11.1 Politique de recherche et développement et indications du coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	34 ; 157
12. Information sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	85-87
12.2 Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	88

Sections / Rubriques	Pages document de référence
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, Direction Générale	
14.1 Information concernant les organes de directions	68
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	72
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	69-72
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	70 ; 72
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats	57-64
16.2 Contrat de service liant des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur	69
16.3 Informations sur les Comités d'audit et les Comités de rémunération	67
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	56
17. Salariés	
17.1 Effectifs	100-101
17.2 Participations et stock-options	236-237
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18. Principaux actionnaires	
18.1 Nom de toute personne non membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	65-66 ; 236-238
18.2 Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différents ou déclaration négative	65-66 ; 236-238
18.3 Détention ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	65-66
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentes	92 ; 200-201
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	4-5 ; 90
20.2 Informations financières pro-forma	4-5 ; 150-151
20.3 États financiers	132-133 ; 210
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	81 ; 128 ; 207 ; 229 ; 230
20.5 Date des dernières informations financières	30 juin 2015
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	243
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	51
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	11-13 ; 150-152
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	178 ; 236
21.2 Acte constitutif et statuts	234 ; 238
22. Contrats importants	51
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	128
24. Documents accessibles au public	235 ; 245 ; 266
25. Informations sur les participations	203 ; 226

9.6. GLOSSAIRE

A

AGRICULTEUR-MULTIPLICATEUR : Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

B

BIOTECHNOLOGIES : Ensemble des méthodes et techniques qui utilisent des organismes vivants ou leurs composants pour fabriquer ou modifier des produits, pour améliorer des végétaux, ou pour développer des micro-organismes destinés à des applications spécifiques.

C

CARACTÈRE : Élément de la description du phénotype d'un être vivant ou d'une espèce.

CHIFFRE D'AFFAIRES OBTENTION : Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie.

CRITICITÉ : Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

G

GÉNOME : Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

GÉNOMIQUE : Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

GERMPLASM : Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

H

HYBRIDE : Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines.

I

INTRANTS : Les intrants regroupent, en agriculture, les différents produits apportés aux terres et aux cultures, comprenant notamment les engrais, les amendements, les produits phytosanitaires, les semences, etc.

L

LUTTE BIOLOGIQUE : Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

M

MARQUAGE MOLÉCULAIRE : Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

O

OBTENTEURS : Entreprises et professionnels qui créent de nouvelles variétés.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ : Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'Homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

R

RESSOURCES GÉNÉTIQUES : Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

S

SÉLECTION : Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

STACKING : Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gênes d'intérêts au sein d'une même plante.

T

THINK TANK : Cercle de réflexion émanant généralement d'institutions privées, et apte à soumettre des propositions aux pouvoirs publics.

TRAITS : Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

TRANSGÉNÈSE : Technique de transfert et d'intégration d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur du patrimoine génétique d'un organisme vivant.

Sources :
> *www.gnis-pedagogie.org*
> *www.larousse.fr*
> *Wikipedia*
> *Interne. Vilmorin & Cie.*

Edition : Direction Financière de Vilmorin & Cie - Conception et réalisation : SEITOSEI
Crédits photos : Vincent BOUCHET / Limagrain, Sylvain CAMBON, HM.CLAUSE, Vilmorin & Cie et ses filiales

VILMORIN & CIE

Siège social : 4 Quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Adresse postale : CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT (France)
Tél. + 33 (0)4 73 63 44 85

www.vilmorin.info

UNE SOCIÉTÉ COTÉE DE
Limagrain